

UNIVERSITÉ DE LIÈGE
FACULTÉ DE DROIT
DE LA FACULTÉ DE DROIT

n.c.

Donation Ernest Mahaim

COMITÉ DE PATRONAGE DES HABITATIONS OUVRIÈRES
DE LA VILLE DE LIÈGE
ET DES COMMUNES LIMITOPHES

Enquête sur la situation hygiénique
DES

HABITATIONS OUVRIÈRES

DANS LES COMMUNES
D'ANGLEUR, GRIVEGNÉE, BRESSOUX & JUPILLE

RAPPORT PRÉSENTÉ AU COMITÉ

PAR LE SECRÉTAIRE
M. ERNEST MAHAIM,
Professeur à l'Université de Liège.

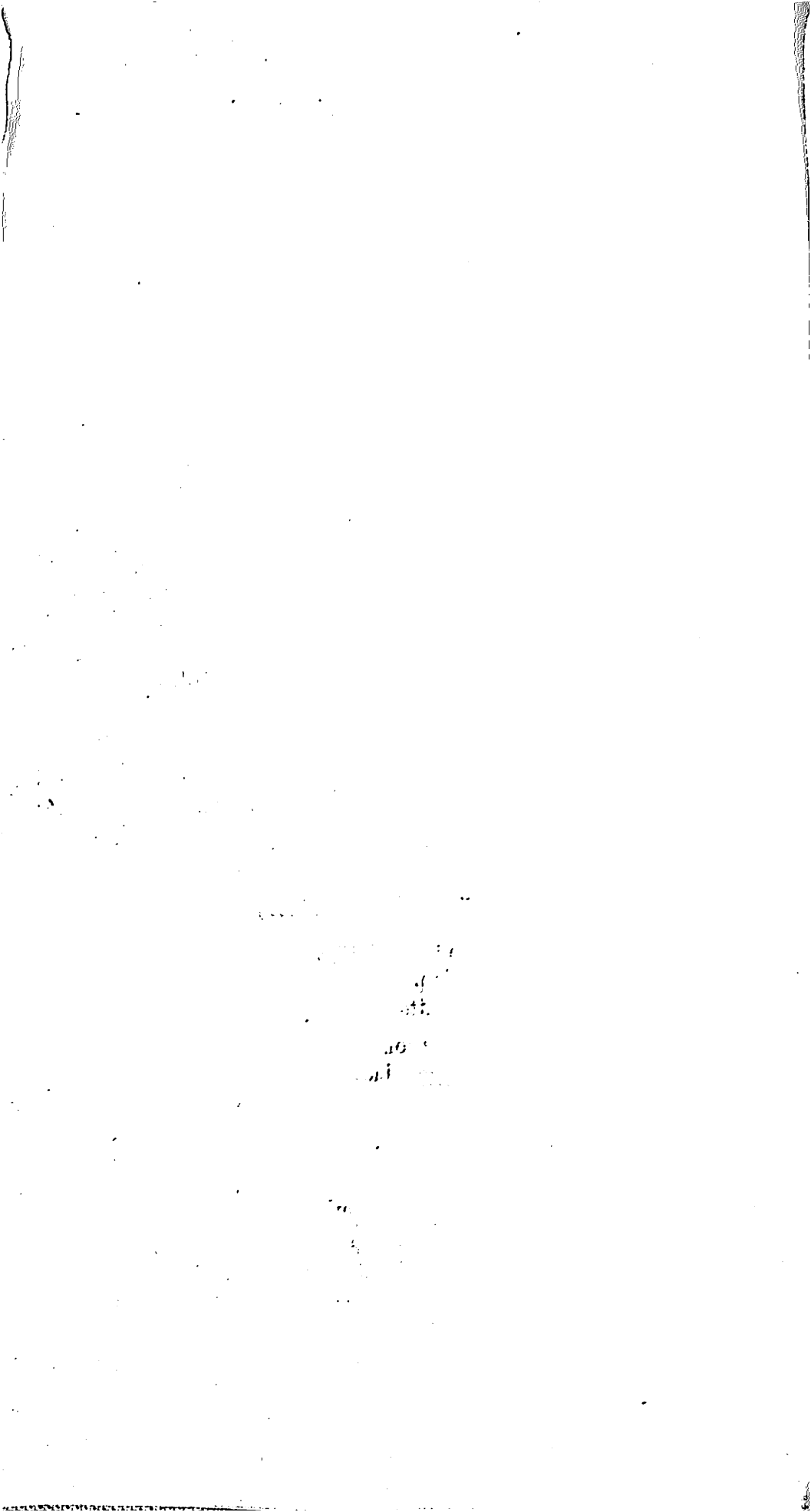
LIÈGE

Gustave THIRIART, imprimeur du Gouvernement provincial
5 — Quai de la Batte — 5

1904



XX11-43:5.3/28
~~XX11-17-12~~



INTRODUCTION

Le Comité de patronage des Habitations ouvrières de la Ville de Liège et des Communes limitrophes a décidé, en 1898, de rendre permanente l'enquête qu'il avait entreprise sur la situation hygiénique des habitations ouvrières de son ressort.

Il est inutile de rappeler ici les raisons — exposées dans les rapports annuels du secrétaire, et dans un rapport au Congrès international des Habitations ouvrières (Bruxelles 1897) — d'une entreprise devenue aujourd'hui un fait accompli. Le Comité, dès sa création en 1890, l'a considérée comme une de ses tâches les plus importantes, et il a eu la satisfaction de voir cette opinion partagée par d'autres Comités, notamment par le Comité de l'Arrondissement de Liège, dont l'enquête est également devenue permanente.

C'est aussi avec satisfaction qu'il constate que le Gouvernement et la Province de Liège assurent l'avenir de l'enquête par des subsides considérables.

L'œuvre — est-il besoin de le dire — n'en est encore qu'à ses débuts ; il est même difficile de prévoir dès aujourd'hui tous les effets salutaires qu'on peut en attendre.

Le casier sanitaire de l'habitation de l'ouvrier, que nous commençons à constituer, est susceptible de multiples développements, dans des sens très différents. Il en forme le cadre indispensable à tout système d'observations périodiques d'un service d'hygiène développé, tel qu'il en existe dans les grandes villes (1), tel que la Ville de Liège — il faut l'espérer — en possédera un jour. Nous travaillons ainsi, dans une mesure modeste, en vue de besoins futurs.

(1) Notamment à Paris. Voir dans le Rapport pour 1898 la description que nous avons faite du fichier sanitaire de Paris.

Au point de vue social aussi, par ses notations périodiques du taux des loyers, de la composition des ménages, des salaires, notre casier offre une mine précieuse de renseignements d'ordre scientifique.

Un jour viendra encore où les établissements de bienfaisance, les sociétés de charité et d'assistance, y recourront comme à une source d'indications indispensables.

Mais, dès à présent, nous pouvons y voir une véritable institution administrative pratique : c'est déjà une sorte d'inspection des logements ouvriers, — incomplète sans doute, mais déjà efficace. Nous avons la conviction que la salubrité publique ne sera sérieusement assurée, surtout dans les petites communes, que quand le pouvoir discrétionnaire, aujourd'hui aux mains de bourgmestres élus, dépendants du corps électoral, passera à des inspecteurs compétents et autorisés, indépendants de l'Administration communale. En attendant, nous sommes en mesure de stimuler l'intervention de la police locale en lui signalant les cas d'insalubrité manifeste, ignorés ou tolérés, qui se présentent dans notre enquête.

Nous avons la satisfaction de constater que, sur le rapport de notre enquêteur, des Administrations communales ont pris d'urgence et sans hésiter les mesures de salubrité que la situation commandait.

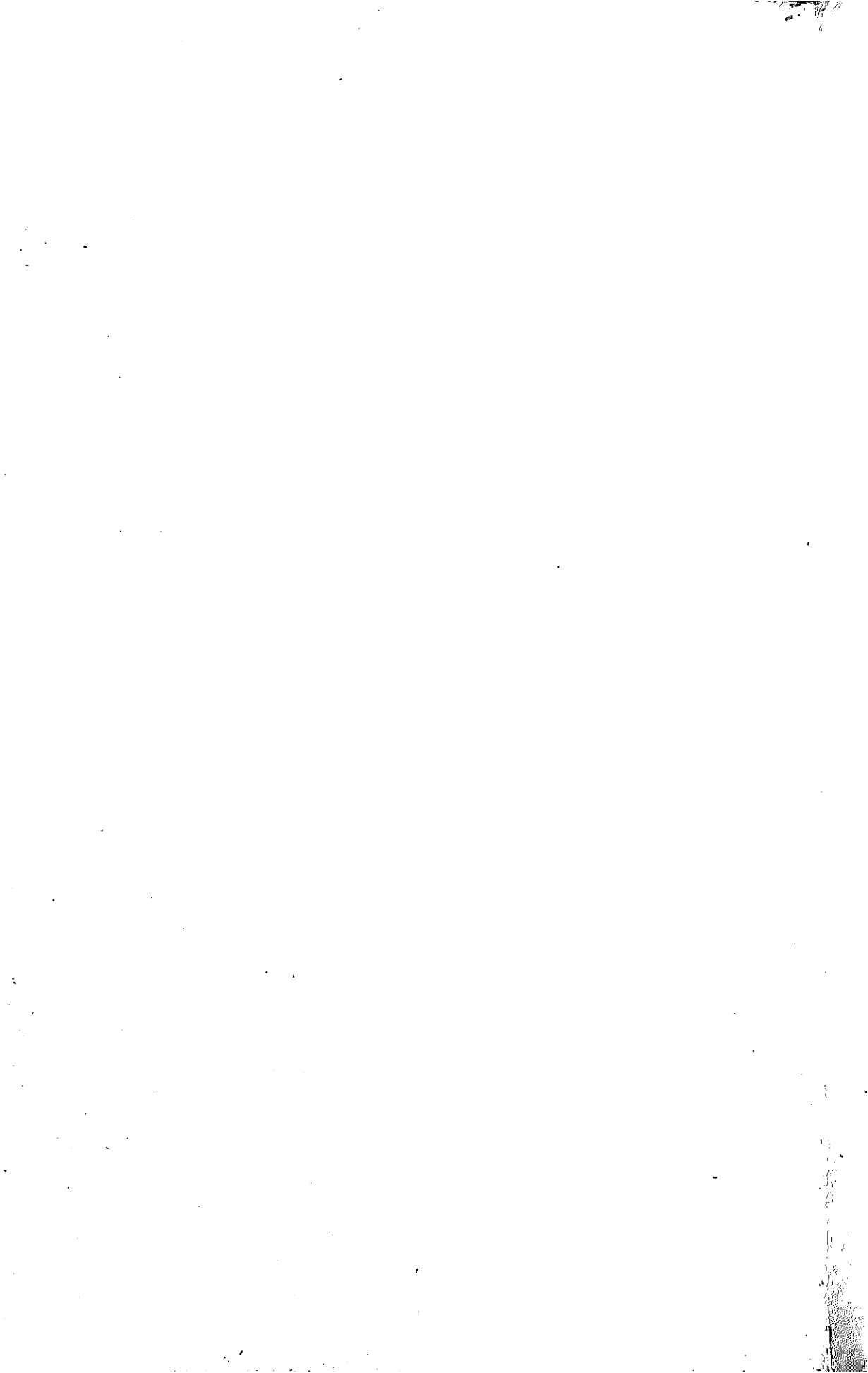
C'est peu de chose, si l'on veut, mais c'est déjà quelque chose, car nous dressons dans nos cahiers la justification de l'inspection sanitaire future.

Les pages qui vont suivre sont consacrées à exposer les résultats de notre premier travail en vue de constituer le casier sanitaire des maisons ouvrières de notre ressort. Ce sont ceux qui se rapportent aux communes de la rive droite de la Meuse : Angleur, Grivegnée, Bressoux et Jupille. Ils représentent le travail de près de quatre années d'enquête.

Cela ne veut pas dire que l'enquête y est terminée. A proprement parler, notre enquête ne se termine pas par un dépouillement statistique établissant des moyennes et des pourcents. L'enquête est *permanente* ; elle continuera à se faire dans toute l'étendue de notre ressort pour autant que les ressources matérielles nous le permettront. Nous nous proposons donc

de revenir souvent, même là où nous avons passé, pour constater les changements qui se sont produits, et enrichir notre collection de renseignements nouveaux.

Mais on conçoit que pendant la période de formation de notre casier, nous ayons à cœur de ne pas tarder indéfiniment à mettre sous les yeux du public et des administrations intéressées les premiers résultats de nos recherches. C'est pourquoi nous consacrons un dépouillement spécial à chaque commune, du moment où nos enquêteurs y ont visité un nombre de maisons suffisant pour être représentatif de l'ensemble.



ANGLEUR

CHAPITRE 1^{er}.
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

I.

ÉTENDUE DE L'ENQUÊTE

Les cahiers que nous allons analyser se rapportent à 533 maisons.

Au 31 décembre 1898, le nombre total des maisons de la commune d'Angleur s'élevait à 1,536 (1). Comme il s'y construit en moyenne une cinquantaine de maisons nouvelles par année (2), on doit porter ce nombre à environ 1,580 maisons pour 1899, à l'époque où se placent nos visites domiciliaires. Notre enquête porte donc sur le tiers des habitations.

Le tableau suivant indique les 49 rues dans lesquelles se trouvent les maisons visitées. On y constatera que toutes les parties de la commune ont été explorées, depuis les parties agglomérées jusqu'à celles du bois de Kinkempois et du Sart-Tilman.

1. — Nombre de maisons visitées par rue.

DÉNOMINATION DE LA RUE	NOMBRE DE MAISONS VISITÉES
Biez (sentier du)	1
Burton (rue)	25
Cambresy (impasse)	2
Canal (impasse)	4
Chêne (rue du)	19
Constantin Martin (impasse)	7
Crucifix (rue du)	7
Collée (rue)	11
Dawans Orban (rue)	3
A reporter.	79

(1) Voir le *Rapport administratif* du Collège au Conseil communal pour les exercices 1894-1898, p. 24.

(2) *Ibidem.*

DÉNOMINATION DE LA RUE	NOMBRE DE MAISONS VISITÉES
Report. . . .	79
Delhaise (impasse)	3
Delhaise (rue)	7
Detrez (impasse)	11
Diguette (rue de la)	11
Eglise (rue de l')	1
Falaise (impasse)	4
Fondeurs (rue des)	7
Fontaine (rue de la)	5
Garde-Dieu (rue)	17
Gillicaux (rue)	8
Ile (impasse de l')	2
Kinkempois (rue)	8
Lambert Beco (rue)	6
Lambert Boileau (rue)	26
Meuse (quai de la)	15
Neuve (rue)	17
Ougrée (route d')	24
Ougrée (rue d')	16
Piret (impasse)	3
Pont (rue du)	1
Prairie (rue de la)	2
Pré Cala (sentier du)	14
Pré du Château (sentier du)	1
Presbytère (rue du)	1
Renkin (rue)	11
Renory (rue)	11
Rivage (quai du)	2
Ruine (impasse de la)	8
Saint-Jacques (rue)	19
Saint-Laurent (sentier)	8
Saint-Paul de Sainçay (quai)	26
Sart-Tilman (rue ?)	33
Tilff (rue de)	46
Triolet (rue)	15
Val-Benoît (rue du)	29
Vaudrée (rue)	5
Vennes (rue des)	5
Vieille Montagne (rue de la)	7
Vieille Voie (rue)	6
Vissoul (rue)	13
TOTAL. . . .	533

II.

DATE DES VISITES

L'enquête a été faite par deux architectes depuis le mois de juillet 1899 jusqu'au mois de février 1900, mais avec quelques intermittances. Par suite de circonstances indépendantes de la volonté des enquêteurs, aucune maison n'a été visitée pendant le mois d'octobre et la plus grande partie se place en novembre et décembre.

2. — Date des visites.

DATES		NOMBRE DE MAISONS VISITÉES
Juillet	1899	6
Août	—	52
Septembre	—	96
Octobre	—	—
Novembre	—	170
Décembre	—	179
Janvier	1900	17
Février	—	13
TOTAL. . .		533

On regrettera sans doute avec nous que la publication des résultats de notre enquête se fasse près de quatre années après la visite des maisons. C'est bien malgré nous qu'il en est ainsi.

La situation d'Angleur au point de vue du logement de l'ouvrier a considérablement changé depuis notre enquête. Non seulement des constructions et des rues nouvelles se sont édifiées, mais la population ouvrière s'est fort augmentée.

Les travaux de l'Exposition ont attiré un grand nombre d'immigrants qui s'en iront une fois le travail accompli. Cette population, parfois turbulente, s'entasse dans des taudis innombrables, notamment à proximité des chantiers.

Si nous avions eu des ressources abondantes, en collaborateurs et en subsides, si la besogne supplémentaire donnée

au Comité par l'application de la loi sur les pensions de vieillesse, n'était pas venue rogner encore notre temps, nous eussions aimé promener notre enquête dans ces logements d'Angleur.

Mais, faute de tout ce que nous venons de dire, nous avons préféré ne pas revenir dans cette commune, où règne une situation évidemment anormale et passagère, pour nous consacrer à l'examen des autres communes de notre ressort.

III.

AGE DES MAISONS

Nous demandons actuellement à nos enquêteurs d'indiquer la date de la construction de la maison. Cela nous permet de rechercher les relations qui peuvent exister entre la salubrité de l'habitation et son âge. En général, les vieilles sont les plus sales, les plus mal entretenues, et les plus encombrées. Mais il est triste de constater que des maisons relativement récentes deviennent, au bout de peu d'années, insalubres, par suite du défaut de soins des locataires, et du manque de réparations.

Plus de 50 p. c. des maisons reprises dans notre relevé sont des maisons récentes, c'est-à-dire n'ayant pas 35 ans d'existence. 23 p. c. environ ont plus de 50 ans. Ces chiffres correspondent bien au développement général des constructions dans la commune d'Angleur, qui date surtout des progrès que l'industrie a faits dans notre région depuis une trentaine d'années.

Nous n'avons pas besoin de faire observer que les indications données par nos architectes n'ont qu'une valeur très relative. S'il est facile de se rendre compte de l'âge d'une maison de construction récente, au moins dans certaines limites, il est malaisé d'indiquer même approximativement celui des vieilles mesures qui ne portent pas sur quelque pierre une date précise. De là, l'inflation des chiffres ronds du tableau, 50 ans, 60 ans, 70 ans, 100 ans.

3. — Age des Maisons.

DATE de la CONSTRUCTION	AGE des MAISONS	NOMBRE DE MAISONS	
		absolu	pour cent
1899	1 an et moins	7	1.3
1898-1895	1 à 4 ans	25	4.7
1894-1890	5 à 9 —	87	16.3
1889-1885	10 à 14 —	30	5.6
1884-1880	15 à 19 —	32	6.
1879-1875	20 à 24 —	45	8.4
1874-1870	25 à 29 —	55	10.3
1869-1865	30 à 34 —	59	11.
1864-1860	35 à 39 —	12	2.3
1859-1855	40 à 44 —	46	8.6
1854-1850	45 à 49 —	4	0.8
1849-1845	50 à 54 —	57	10.7
1839-1835	60 à 64 —	51	9.6
1829-1825	70 à 74 —	9	1.6
1824-1820	75 à 79 —	4	0.8
1819-1815	80 à 84 —	5	1.
1799	100 ans et plus	5	1.
TOTAL. .		533	100.

CHAPITRE II.

CONDITIONS HYGIÉNIQUES DE LA LOCALITÉ

Grâce à la précision des réponses consignées dans nos dossiers nous sommes à même de totaliser, en ce qui concerne les conditions hygiéniques des abords des maisons et leurs relations avec les constructions environnantes, des renseignements que nous avons dû laisser de côté dans nos relevés précédents.

Il faut, cependant, se garder d'exagérer ici l'importance des totaux, des pourcentages et des moyennes. Nous n'avons visité qu'un tiers des maisons de la commune, — ce qui nous interdit de conclure à la généralité. En outre, la plupart de ces rensei-

gnements ne sont utiles que rapprochés de tous les autres, dans le dossier d'enquête consacré à chaque maison.

Quoi qu'il en soit, une vue numérique de ces détails ne manque pas d'intérêt.

Voici tout d'abord le relevé des maisons exposées aux inondations ou à l'irruption des eaux météoriques en cas d'ondées violentes : 205 maisons, soit 38,5 p. c. des maisons visitées ont été reconnues dans ce cas.

La proportion est considérable. Malgré de grandes améliorations apportées depuis des années, il est certain qu'il y a encore beaucoup à faire pour protéger les maisons d'Angleur de cet inconvénient. Les rues principales où nous l'avons constaté sont : les rues Burton (en partie), du Chêne, l'impasse Constantin Martin, rue Collée, rue de la Diguette, rue Garde-Dieu, rue Gillieaux, rue de Kinkempois, rue Lambert Beco, rue Lambert Boileau, rue Neuve, route et rue d'Ougrée, rue Renkin, rue de Tilff, rue Triolet, rue du Val-Benoît, rue de la Vieille-Montagne, rue Vieille-Voie et rue Vissoul.

Sur nos 533 maisons, nous en avons trouvé 28 soit 5.3 p. c. dont le niveau du rez-de-chaussée était inférieur à celui du sol environnant, et 31, à niveau précisément égal. 11 p. c. de nos maisons sont donc exposées, par un vice de construction essentiel, à recevoir les eaux de la rue.

Le sol sur lequel repose la maison a été trouvé sec dans la plupart des cas : 97 maisons sont construites cependant sur un sol incontestablement humide et 27 sur un sol « assez humide. » Ensemble, elles représentent 23.2 p. c. des maisons visitées.

La situation est moins favorable en ce qui concerne le pavage des rues : 36 rues sur 49 comprises dans l'enquête n'étaient point pavées du tout devant les maisons visitées. Encore, le pavage est-il signalé comme « mauvais » dans 6 des 13 autres rues. Malgré les 71,653 francs dépensés par la commune d'Angleur de 1891 à fin 1898 pour « améliorations » de rues et de chemins (1), ayant occasionné une dépense totale de 159,490 francs, il faut reconnaître qu'il y reste encore beaucoup à faire, — comme d'ailleurs dans la plupart de nos communes suburbaines.

(1) Voir *Rapport administratif* pp. 43-44.

Il est triste également de constater que dans une commune comme Angleur, où les sacrifices faits pour la construction d'égoûts ont été également considérables, sur nos 533 maisons, nous en trouvons encore 375, c'est-à-dire 71,4 p. c. situées dans une rue sans égoût public.

Aussi, il n'y a rien d'étonnant à ce que nous observions de nombreuses stagnations d'eaux sales, eaux ménagères, urines et eaux pluviales qui ne suivent leur destinée que trop lentement : il en a été constaté à proximité de 364 maisons ou 68,3 p. c. de notre total.

Angleur est une commune industrielle. Cependant, la variété d'aspect et l'étendue de son territoire, ainsi que la Meuse font que les fumées d'usines et les émanations industrielles ne sont pas de nature à mettre en danger la salubrité publique. 94 de nos maisons, soit 17,6 p. c., sont situées à proximité d'une usine. Sauf pour une trentaine d'entre elles, trop rapprochées des usines de la Vieille Montagne, il serait exagéré de dire que cette circonstance est très défavorable.

CHAPITRE III.

RELATIONS DE L'HABITATION AVEC LES
CONSTRUCTIONS ENVIRONNANTES

Le tableau suivant indique combien de maisons sont à front de rue, en retrait, ou dans une impasse.

4. — Alignement des Maisons.

MAISONS SITUÉES	NOMBRE DE MAISONS	
	absolu	pour cent
A front de rue	414	78.3
En retrait de 1 m. à 1 m. 99	5	0.9
Id. 2 m. à 2 m. 99	3	0.6
Id. 3 m. à 3 m. 99	3	0.6
Id. 4 m. à 4 m. 99	11	2.1
Id. 5 m. à 9 m. 99	19	3.6
Id. 10 m. à 15 m.	6	1.1
Dans une impasse, une cour ou un jardin	68	12.8
TOTAL. . . .	529 (1)	100.00

On remarquera avec regret le nombre encore considérable de maisons bâties dans une impasse, une cour ou un jardin. Ce sont celles qui laissent le plus à désirer.

Le tableau suivant classe les maisons d'après leur superficie. (Celle-ci a été calculée murs non-compris.) On s'étonnera sans doute de la faible surface moyenne, qui n'atteint pas 35 mètres carrés.

(1) Quatre réponses sont inutilisables.

5. — Surface bâtie.

SURFACE DE LA MAISON	NOMBRE DE MAISONS	
	absolu	pour cent
10 à 15 mètres carrés	13	2.4
15 à 20 —	37	6.9
20 à 25 —	97	18.2
25 à 30 —	81	15.2
30 à 35 —	72	13.3
35 à 40 —	88	16.7
40 à 45 —	49	9.2
45 à 50 —	34	6.4
50 à 60 —	33	6.
60 à 70 —	23	4.5
70 à 80 —	3	0.6
80 à 90 —	2	0.4
100 — et plus	1	0.2
TOTAL. . .	533	100.00
SURFACE MOYENNE : 34 m ² 64.		

Le rapport entre la surface bâtie et la surface non bâtie est indiqué dans le tableau qui suit. Plus de 20 p. c. des maisons visitées n'ont ni cour ni jardin, ce qui est impardonnable dans une commune où l'agglomération commence à être très dense, et où le terrain n'a cependant pas encore la valeur qu'il atteint dans une ville.

6. — Rapport de la surface non-bâtie à la surface bâtie.

0	Nombre de maisons où le rapport est					Total
	moins de 0,1	de 0,1 à 0,19	de 0,2 à 0,49	de 0,5 à 0,9	1 et plus	
100	2	0	55	134	134	525 (1)

7. — Surface de la cour ou du jardin.

SURFACE	MAISONS	POUR CENT
4 mètres carrés et moins	2	0.4
5 à 9 mètres carrés	12	2.3
10 à 14 —	26	5.
15 à 19 —	26	5.
20 à 24 —	53	10.1
25 à 29 —	29	5.5
30 à 34 —	40	7.6
35 à 39 —	28	5.3
40 à 44 —	36	6.9
45 à 49 —	9	1.7
50 à 59 —	47	9.
60 à 69 —	15	2.8
70 à 79 —	8	1.5
80 à 89 —	13	2.5
90 à 99 —	11	2.1
100 mètres et plus	70	13.3
Sans cour ni jardin	100	19.
TOTAL. . .	525 (1)	100.0

(1) Huit réponses inutilisables.

Les hygiénistes demandent généralement qu'une maison ait, devant sa façade, un espace égal à la hauteur des bâtiments qui lui sont opposés. Ils estiment de cette manière qu'elle reçoit suffisamment de lumière. On voit, au tableau 9, que 72 maisons ne jouissent pas de ce minimum.

8. — Largeur de la rue devant la maison.

LARGEUR	MAISONS	POUR CENT
1,25 mètre	18	3.5
1,50 —	2	0.4
2,— —	34	6.6
2,25 —	2	0.4
2,50 —	13	2.6
3,— —	14	2.7
3,50 —	5	1.
4,00 —	13	2.6
4,50 —	13	2.5
5,— —	33	6.4
5,50 —	1	0.2
6,— —	18	3.5
6,50 —	26	5.1
7,— —	132	25.8
7,50 —	12	2.3
8,— —	60	11.7
8,50 —	6	1.2
9,00 —	1	0.2
9,50 —	11	2.1
10,— —	39	7.6
12,— —	6	1.2
12,— —	28	5.5
14,— —	6	1.2
15,— —	13	2.5
Plus de 15,— —	6	1.2
TOTAL . . .	512 (1)	100.0

(1) Vingt et une réponses inutilisables.

9. — Rapport de la largeur de la rue (numérateur) à la hauteur des bâtiments opposés (dénominateur).

RAPPORTS	NOMBRE	
	absolu	pour cent
$\frac{1}{1}$	72	13.5
$\frac{1}{1}$ à moins de $\frac{3}{2}$	78	14.7
$\frac{3}{2}$ et plus	50	9.4
Sans vis-à-vis	332	62.4
TOTAL . . .	532 (1)	100.0

10. — Eloignement des bâtiments de derrière.

ÉLOIGNEMENT des BATIMENTS DE DERRIÈRE	NOMBRE	
	absolu	pour cent
Sans bâtiment	475	90.1
80 mètres	2	0.4
40 —	15	2.8
25 —	2	0.4
8 —	1	0.2
6 —	2	0.4
5 —	3	0.6
2 —	1	0.2
Maisons adossées	26	4.9
TOTAL . . .	527(2)	100.0

(1) Une réponse est inutilisable.

(2) 6 réponses sont inutilisables.

11. — Rapport de l'éloignement des bâtiments de derrière (numérateur) à leur hauteur (dénominateur).

RAPPORTS	NOMBRE	
	absolu	pour cent
$\frac{1}{1}$	5	1
$\frac{1}{1}$ et moins de $\frac{3}{2}$	0	0
$\frac{3}{2}$ et plus	496	99
TOTAL. . .	501	100
Maisons adossées	26	—
Réponses inutilisables	6	—
TOTAL. . .	533	

A titre d'indication, nous donnons au tableau suivant le classement des maisons d'après l'orientation de leur façade antérieure.

12. — Orientation de la façade.

ORIENTATION	NOMBRE DE MAISONS	
	absolu	pour cent
Nord	130	24.4
Nord-Est	70	13.2
Est	73	13.7
Sud-Est	20	3.8
Sud	83	15.6
Sud-Ouest	37	7.
Ouest	81	15.2
Nord-Ouest	38	7.1
TOTAL. . .	532	100.0
Indéterminée	1	—
TOTAL. . .	533	—

CHAPITRE IV.

POPULATION ET UTILISATION DES LOCAUX

I.

Le type de la maison d'Angleur est la maison individuelle. Les maisons occupées par plusieurs ménages sont l'exception. Nous n'en avons pas, dans nos cahiers, qui abritent plus de trois ménages. C'est ce que montre le tableau suivant :

13. — Ménages par maison.

OCCUPATION	NOMBRE DE MAISONS		NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 ménage	448	84.06	448	71.80
2 ménages	79	14.82	158	25.32
3 ménages	6	1.12	18	2.88
TOTAUX. .	533	100.00	624	100.00

II.

Les tableaux suivants donnent la répartition des ménages d'après le nombre des personnes.

Dans le tableau 15, nous y avons compris les « logeurs ». Rappelons qu'on nomme ainsi à Liège non pas celui qui donne en logement, mais celui qui prend « logis » ou logement chez un autre. Le « logeur » est en réalité le « logé ». C'est un ouvrier, célibataire généralement, parfois marié et résidant dans une autre commune, qui couche, soit d'une manière continue, soit du lundi au samedi, dans la commune où l'appelle son travail.

C'est une question de savoir s'il faut comprendre le logeur dans le ménage qui l'héberge. A coup sûr, il vit « sous le même toit » ; mais il ne vit pas toujours « au même pot » en ce sens qu'il ne prend pas toujours la pension là où il couche. Il est même probable que le logeur-pensionnaire est l'exception.

Au point de vue de notre statistique, il conviendrait peut-être de considérer le logeur comme faisant partie du ménage en ce qui concerne l'utilisation des locaux, et de l'en exclure en ce qui concerne le revenu.

Nous avons voulu, cependant, donner des deux manières la répartition des ménages d'après le nombre de personnes. Avec les logeurs, nous arrivons à avoir un ménage de 15 personnes, un de 14, deux de 11 personnes, qui disparaissent dans l'autre tableau. Cela provient des quelques « maisons de logement » indiquées au tableau 16, où l'on voit un ménage avoir 5 logeurs, deux autres en avoir 8, et un autre en avoir 13.

L'encombrement, dans ces maisons, est souvent excessif ; mais la promiscuité est peut-être plus grande et le danger pour les mœurs plus fréquent dans ces nombreux ménages où il n'y a qu'un ou deux logeurs.

Il n'est pas rare alors que le logeur fasse réellement partie du ménage, à titre d'amant de la femme ou de la fille.

En moyenne, le ménage ouvrier d'Angleur compte un peu plus de quatre personnes. C'est ce que nous avons trouvé en 1896. On verra plus loin la composition détaillée des ménages et leur nombre d'enfants.

14. — Répartition des ménages d'après le nombre de personnes (non compris les logeurs).

NOMBRE DE PERSONNES du MÉNAGE	NOMBRE DE MÉNAGES		NOMBRE DE PERSONNES	
	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent
1 personne	24	3.85	24	0.87
2 personnes	81	12.98	162	5.82
3 —	119	19.07	357	12.83
4 —	119	19.07	476	17.11
5 —	113	18.11	565	20.31
6 —	76	12.18	456	16.39
7 —	41	6.57	287	10.32
8 —	24	3.85	192	6.90
9 —	16	2.56	144	5.17
10 —	4	0.64	40	1.44
11 —	5	0.80	55	1.97
12 —	2	0.32	24	0.87
TOTAUX.	624	100.00	2782	100.00
MOYENNE : 4.46 personnes par ménage.				

15. — Nombre de personnes par ménage
(y compris les logeurs).

MÉNAGES de	NOMBRE DE MÉNAGES		NOMBRE DE PERSONNES	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne	24	3.84	24	0.83
2 personnes	73	11.70	146	5.07
3 —	116	18.59	348	12.09
4 —	116	18.59	464	16.12
5 —	110	17.64	550	19.11
6 —	81	12.99	486	16.89
7 —	43	6.89	301	10.46
8 —	25	4.	200	6.95
9 —	21	3.36	189	6.57
10 —	4	0.64	40	1.39
11 —	7	1.12	77	2.68
12 —	2	0.32	24	0.83
14 —	1	0.16	14	0.49
15 —	1	0.16	15	0.52
TOTAUX.	624	100.00	2878	100.00
MOYENNE : 4.61 personnes par ménage.				

16. — Ménages ayant des logeurs.

MÉNAGES AYANT	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE de LOGEURS
1 logeur	27	27
2 logeurs	7	14
3 —	3	9
4 —	3	12
5 —	1	5
8 —	2	16
13 —	1	13
TOTAL. . .	44	96
Nombre moyen de logeurs par ménage tenant logement : 2.13.		

III.

Les trois tableaux qui suivent indiquent le nombre de pièces occupées par chaque ménage.

On voit au tableau 17 que la moyenne est de plus de trois pièces par ménage, et que 62.98 p. c. des ménages jouissent de ce minimum imposé par la décence et l'hygiène.

Mais il était intéressant de savoir si les ménages les plus nombreux étaient toujours ceux qui avaient les plus grands appartements; si les moins nombreux occupaient le moins d'espace. C'est dans ce but qu'a été dressé le tableau 18 un peu compliqué peut-être, mais d'une lecture intéressante. Il enseigne entre autres qu'un ménage de 4 personnes n'a qu'une pièce; que, dans les logements de deux pièces, on trouve 21 ménages de cinq personnes, 25 de six, 9 de sept, 7 de huit, 3 de neuf, et 1 de dix personnes. Cela représente 10.62 p. c. des

ménages vivant dans l'encombrement. Heureusement, les ménages exceptionnels, de onze, douze, quatorze et quinze personnes sont parmi ceux qui ont six pièces. Cependant, notre chiffre maximum, huit pièces, n'est pas pour les ménages les plus nombreux : ce sont des ménages de cinq et de huit personnes qui occupent ces logements relativement spacieux.

Le tableau 19 répartit les ménages d'après la destination des pièces occupées. On ne s'étonnera pas de ne trouver que des cuisines servant de chambres à coucher dans les logements d'une pièce ; mais on regrettera d'en trouver encore dans les logements de deux, de trois et de cinq pièces. Les « autres pièces », dont le nombre est relativement grand (23 p. c. du total des pièces), comprennent les ateliers, cafés, boutiques, et même quelques « salons ».

17. — Répartition des ménages d'après le nombre de pièces occupées.

M É N A G E S OCCUPANT	NOMBRE DE MÉNAGES		NOMBRE TOTAL de PIÈCES
	absolu	pour cent	
1 pièce	21	3.36	21
2 pièces	210	33.66	420
3 —	123	19.72	369
4 —	190	30.45	760
5 —	51	8.17	255
6 —	18	2.88	108
7 —	7	1.12	49
8 —	4	0.64	32
TOTAL.	624	100.00	2014
MOYENNE DE PIÈCES PAR MÉNAGE : 3.23.			

18. — Répartition des ménages d'après le nombre

COMPOSITION DES MÉNAGES	OCCU											
	1 PIÈCE			2 PIÈCES			3 PIÈCES			4 PIÈCES		
	NOMBRE de ménages	Pour cent	TOTAL des pièces	NOMBRE	Pour cent	TOTAL des pièces	NOMBRE	Pour cent	TOTAL des pièces	NOMBRE	Pour cent	TOTAL des pièces
1 personne	7	1.12	7	11	1.76	22	3	0.48	9	3	0.48	12
2 personnes	5	0.80	5	32	5.13	64	11	1.76	33	20	3.21	80
3 personnes	8	1.28	8	53	8.49	106	26	4.17	78	23	3.69	92
4 personnes	1	0.16	1	48	7.69	96	21	3.37	63	34	5.45	136
5 personnes				21	3.37	42	24	3.85	72	41	6.57	164
6 personnes				25	4.01	50	24	3.85	72	23	3.69	92
7 personnes				9	1.41	18	8	1.28	24	23	3.69	92
8 personnes				7	1.12	14	4	0.64	12	8	1.28	32
9 personnes				3	0.48	6	2	0.32	6	12	1.92	48
10 personnes				1	0.16	2				1	0.16	4
11 personnes										2	0.32	8
12 personnes												
14 personnes												
15 personnes												
TOTAUX.	21	3.37	21	210	33.65	420	123	19.72	369	190	30.45	760

des personnes et le nombre de pièces occupées.

P A T I O N												TOTAUX		
5 PIÈCES			6 PIÈCES			7 PIÈCES			8 PIÈCES			NOMBRE de ménages	Pour cent	TOTAL des pièces
NOMBRE	Pour cent	TOTAL des pièces	NOMBRE	Pour cent	TOTAL des pièces	NOMBRE	Pour cent	TOTAL des pièces	NOMBRE	Pour cent	TOTAL des pièces			
												24	3.84	50
4	0.64	20	1	0.16	6							73	11.70	208
3	0.48	15	3	0.48	18							116	18.59	317
8	1.28	40	2	0.32	12	2	0.32	14				116	18.59	362
16	2.57	80	2	0.32	12	3	0.48	21	3	0.48	24	110	17.64	415
6	0.96	30	3	0.48	18							81	12.99	262
3	0.48	15										43	6.89	149
2	0.32	10	2	0.32	12	1	0.16	7	1	0.16	8	25	4.00	95
2	0.32	10	1	0.16	6	1	0.16	7				21	3.36	83
2	0.32	10										4	0.64	16
4	0.64	20	1	0.16	6							7	1.12	34
1	0.16	5	1	0.16	6							2	0.32	11
			1	0.16	6							1	0.16	6
			1	0.16	6							1	0.16	6
51	8.17	255	18	2.88	108	7	1.12	49	4	5.64	32	624	100.00	2014

19. — Répartition des ménages d'après la destination des pièces occupées.

MÉNAGES OCCUPANT	NOMBRE de MÉNAGES	DESTINATION DES PIÈCES OCCUPÉES				TOTAL des PIÈCES
		Cuisines	Cuisines-chambres à coucher	Chambres à coucher	Autres pièces	
1 pièce	21	—	21	—	—	21
2 pièces	210	201	8	204	7	420
3	123	122	1	172	74	369
4	190	189	—	351	220	700
5	51	51	1	117	86	255
6	18	18	—	48	42	108
7	7	7	—	22	20	49
8	4	4	—	12	16	32
TOTAUX.	624	592	31	926	465	2014

IV.

SURFACE ET CUBE DES LOGEMENTS

Le tableau 20 donne la répartition des ménages d'après la surface des logements qu'ils occupent et, en même temps, d'après le nombre de personnes qu'ils comprennent. La moyenne d'un logement s'établit à $44^{\text{m}^2}30$. Une pièce a, moyennement, $13^{\text{m}^2}72$. Ce ne sont pas des dimensions défavorables.

Quant à la relation entre le nombre de personnes composant le ménage et la surface du logement, elle suit, comme on devait s'y attendre, celle indiquée au tableau 18, où nous avons mis le nombre de personnes en regard du nombre de pièces. Le maximum d'espace est encore donné à un ménage de cinq personnes, sans que le ménage de quinze soit trop mal partagé. Nous notons cependant encore des ménages de sept, huit et neuf personnes, dans la colonne des faibles surfaces, de 25 à 30 mètres carrés. Les minima de 10 à 15 mètres carrés et de moins de 10 mètres carrés sont également à noter.

Le cube moyen du logement est de $116^{\text{m}^3}670$. Celui d'une pièce, de $36^{\text{m}^3}163$. La répartition des ménages d'après leur force numérique et le cube occupé donne lieu aux mêmes constatations que celles que nous venons de faire.

20. — Répartition des ménages d'après

COMPOSITION DES MÉNAGES	OCCUPANT UN LOGEMENT						
	moins de 10 m ²	10 à 15 m ²	15 à 20 m ²	20 à 30 m ²	30 à 40 m ²	40 à 50 m ²	
1 personne	2	4	1	7	5	4	
2 personnes	—	3	5	16	20	10	
3 personnes	—	4	4	25	35	25	
4 personnes	—	—	2	22	35	25	
5 personnes	—	—	—	7	28	27	
6 personnes	—	—	—	7	23	19	
7 personnes	—	—	—	3	10	17	
8 personnes	—	—	—	1	6	4	
9 personnes	—	—	—	1	4	7	
10 personnes	—	—	—	—	1	—	
11 personnes	—	—	—	—	—	1	
12 personnes	—	—	—	—	—	—	
14 personnes	—	—	—	—	—	—	
15 personnes	—	—	—	—	—	—	
TOTAUX	Nombre de ménages	2	11	12	89	167	139
	Pour cent	0.32	1.76	1.92	14.27	26.81	22.27

la surface des logements occupés.

D'UNE SURFACE DE						TOTAUX	
50 à 60 m ²	60 à 70 m ²	70 à 80 m ²	80 à 90 m ²	90 à 100 m ²	100 m ² et plus	Nombre de ménages	Pour cent
1	—	—	—	—	—	24	3.84
12	4	3	—	—	—	73	11.70
17	3	3	—	—	—	116	18.59
18	6	4	3	1	—	116	18.59
20	16	7	4	—	1	110	17.64
20	8	1	3	—	—	81	12.99
10	1	1	—	—	1	43	6.89
5	2	3	1	2	1	25	4.00
3	2	3	1	—	—	21	3.36
1	2	—	—	—	—	4	0.64
1	2	1	—	1	1	7	1.12
—	1	1	—	—	—	2	0.32
—	—	—	—	1	—	1	0.16
—	—	—	1	—	—	1	0.16
108	47	27	13	5	4	624	
17.29	7.52	4.32	2.08	0.80	0.64		100.00

21. — Répartition des ménages d'après

COMPOSITION DES MÉNAGES	OCCUPANT UN LOGE						
	moins de 30 m ³	30 à 45 m ³	45 à 60 m ³	60 à 75 m ³	75 à 90 m ³	90 à 105 m ³	105 à 120 m ³
1 personne	3	5	5	1	5	1	2
2 personnes	1	4	7	9	17	8	5
3 personnes	1	4	5	18	22	18	13
4 personnes	—	2	7	10	25	11	13
5 personnes	—	1	1	7	11	14	16
6 personnes	—	—	1	8	11	13	12
7 personnes	—	1	—	2	8	7	7
8 personnes	—	—	—	—	7	1	2
9 personnes	—	—	1	1	2	2	2
10 personnes	—	—	—	—	1	—	—
11 personnes	—	—	—	—	1	—	—
12 personnes	—	—	—	—	—	—	—
14 personnes	—	—	—	—	—	—	—
15 personnes	—	—	—	—	—	—	—
Nombre de ménages	5	17	27	56	110	75	72
Pour cent	0.80	2.72	4.32	8.98	17.64	12.02	11.56

le cube des logements occupés.

MENT D'UN CUBE DE							TOTAUX	
120 à 135 m ³	135 à 150 m ³	150 à 180 m ³	180 à 210 m ³	210 à 250 m ³	250 à 300 m ³	300 m ³ et plus	Nombre de ménages	Pour cent
1	1	—	—	—	—	—	24	3.84
11	2	3	5	1	—	—	73	11.70
10	15	6	4	—	—	—	116	18.59
13	12	10	6	7	—	—	116	18.59
18	8	15	10	8	—	1	110	17.64
12	7	8	6	2	1	—	81	12.99
8	3	5	—	1	1	—	43	6.89
2	2	4	3	1	2	1	25	4.00
3	2	4	3	1	—	—	21	3.36
—	—	3	—	—	—	—	4	0.64
—	—	2	2	1	—	1	7	1.12
—	—	—	2	—	—	—	2	0.32
—	—	—	—	1	—	—	1	0.16
—	—	—	—	1	—	—	1	0.16
78	52	60	41	24	4	3	624	
12.51	8.33	9.60	6.56	3.84	0.64	0.48		100.00

V.

OCCUPATION DES PIÈCES OU L'ON DORT

Nous appelons ainsi les pièces où nous avons trouvé des lits, qu'il s'agisse de chambres ne servant qu'au coucher, ou de cuisines-chambres à coucher.

Nous distinguerons, parmi ces pièces de tout genre où l'on dort, celles qui ne sont occupées que la nuit, celles qui sont occupées le jour et la nuit, et celles qui ne sont occupées que le jour.

Dans les pièces occupées la nuit seulement, nous trouvons à peu près 3 personnes en moyenne, ce qui est un peu moins que ce que nous avons constaté pour les 10 communes suburbaines en 1896. Mais 31.7 pour cent des chambres sont occupées par quatre personnes et plus, et nous en trouvons une qui abrite jusque 10 individus. En prenant le point de vue des occupants, c'est 51.9 pour cent des dormeurs qui ont trois compagnons et plus.

Comme on le voit au tableau 22-B, 49 chambres sont occupées d'une façon continue, jour et nuit. Il n'y a, dans ces chambres, qu'une personne dormant le jour, — ouvrier mineur ou métallurgiste, — mais il lui succède jusqu'à sept dormeurs la nuit. Si l'on additionne les dormeurs diurnes aux nocturnes, on trouve 179 personnes vivant ainsi, pendant les heures de sommeil, dans une pièce dont l'air doit fatalement être vicié.

Nous avons en outre relevé (tableau 22-C) 4 chambres occupées, le jour seulement, par 9 personnes.

22. — Répartition des pièces où l'on dort d'après le nombre de personnes qui les occupent.

A.

Pièces où l'on dort <i>seulement</i> la nuit				
Personnes par chambre	Nombre de chambres	Pour cent	Nombre de dormeurs	Pour cent
1 personne	152	16.9	153	5.7
2 personnes	254	28.1	508	18.9
3 —	211	23.3	633	23.5
4 —	146	16.2	584	21.7
5 —	68	7.5	340	12.6
6 —	47	5.2	282	10.5
7 —	14	1.6	98	3.6
8 —	8	0.9	64	2.4
9 —	2	0.2	18	0.7
10 —	1	0.1	10	0.4
TOTAUX.	904	100.00	2690	100.00
MOYENNE : 2.97 personnes par chambre.				

B.

Pièces où l'on dort le jour et la nuit				
Occupées le jour par 1 personne et la nuit par	NOMBRE de CHAMBRES	NOMBRE de DORMEURS le jour	NOMBRE de DORMEURS la nuit	Nombre total de DORMEURS
1 personne	15	15	15	30
2 personnes	14	14	28	42
3 —	8	8	24	32
4 —	4	4	16	20
5 —	3	3	15	18
6 —	3	3	18	21
7 —	2	2	14	16
TOTAUX.	49	49	130	179

C.

Pièces où l'on dort le jour <i>seulement</i>				
	1 personne	2 personnes	5 personnes	Totaux
Nombre de chambres	2	1	1	4
Nombre de personnes	2	2	5	9

23. — Cuisines-chambres à coucher.

Cuisines-chambres à coucher où dorment :	NOMBRE de CHAMBRES	POUR CENT	NOMBRE de DORMEURS	POUR CENT
1 personne	10	32.26	10	14.09
2 personnes	7	22.58	14	19.72
3 —	10	32.26	30	42.25
4 —	3	9.68	12	16.90
5 —	1	3.22	5	7.04
TOTAUX . .	31	10.000	71	100.00
MOYENNE : 2.29 personnes par cuisine-chambre à coucher.				

Notre nouveau questionnaire nous permet de nous rendre compte du nombre de lits par ménage, et de leurs occupants. C'est ce qu'indique le tableau 24.

Il y a, en moyenne, 2.71 lits par ménage, et chacun est occupé en moyenne par 1.7 personne.

On voit qu'il y a encore des cas extrêmes regrettables ; deux ménages de neuf personnes n'ont que trois lits ; un de sept et quatre de six personnes n'en ont que deux, et un ménage de cinq personnes n'en a qu'un !

Quarante-cinq lits ne refroidissent pas, étant occupés le jour et la nuit :

34, par 1 personne le jour et 1 la nuit,
 7, " 1 " " 2 "
 3, " 1 " " 3 "
 et 1, " 1 " " 4 "

24. — Répartition des ménages d'après

COMPOSITION DES MÉNAGES	DISPO							
	1 LIT		2 LITS		3 LITS		4 LITS	
	Nombre absolu	p. c.	Nombre absolu	p. c.	Nombre absolu	p. c.	Nombre absolu	p. c.
1 personne	24	3.85	—	—	—	—	—	—
2 personnes	56	8.98	16	2.57	—	—	—	—
3 personnes	2	0.32	110	17.63	4	0.64	—	—
4 personnes	—	—	51	8.18	60	9.62	5	0.80
5 personnes	1	0.16	10	1.61	90	14.43	8	1.28
6 personnes	—	—	4	0.64	48	7.70	29	4.65
7 personnes	—	—	1	0.16	15	2.41	25	4.01
8 personnes	—	—	—	—	2	0.32	14	2.25
9 personnes	—	—	—	—	2	0.32	5	0.80
10 personnes	—	—	—	—	—	—	1	0.16
11 personnes	—	—	—	—	—	—	2	0.32
12 personnes	—	—	—	—	—	—	—	—
14 personnes	—	—	—	—	—	—	—	—
15 personnes	—	—	—	—	—	—	—	—
	83	13.31	192	30.79	221	35.44	89	14.27

Nombre moyen. de lits par ménage : 2.71.

le nombre de lits qu'ils possèdent.

SANT DE								NOMBRE	
5 LITS		6 LITS		7 LITS		8 LITS		TOTAL DE LITS	
Nombre absolu	p. c.	Nombre absolu	p. c.	Nombre absolu	p. c.	Nombre absolu	p. c.	Nombre absolu	p. c.
—	—	—	—	—	—	—	—	24	1.42
—	—	—	—	—	—	—	—	88	5.20
—	—	—	—	—	—	—	—	234	13.82
—	—	—	—	—	—	—	—	302	17.85
1	0.16	—	—	—	—	—	—	328	19.38
—	—	—	—	—	—	—	—	268	15.84
2	0.32	—	—	—	—	—	—	157	9.28
8	1.28	1	0.16	—	—	—	—	108	6.39
12	1.93	2	0.32	—	—	—	—	98	5.79
1	0.16	2	0.32	—	—	—	—	21	1.24
3	0.48	2	0.32	—	—	—	—	35	2.07
—	—	1	0.16	1	0.16	—	—	13	0.78
—	—	—	—	—	—	1	0.16	8	0.47
—	—	—	—	—	—	1	0.16	8	0.47
27	4.33	8	1.28	1	0.16	2	0.32	1692	100.00

Nombre moyen de personnes par lit : 1.7.

VI.

DIMENSIONS DES PIÈCES OU L'ON DORT.

Le tableau 25 répartit les pièces de toute espèce où l'on dort d'après leur surface. La moyenne se fixe à $13^{\text{m}^2}75$, ce qui est peu. En 1896, nous avons trouvé à Angleur une moyenne de $16^{\text{m}^2}77$, et pour les dix communes suburbaines $16^{\text{m}^2}48$.

Les cuisines-chambres à coucher sont, en moyenne, un peu plus grandes puisqu'elles ont $15^{\text{m}^2}08$; encore, s'agit-il d'un trop petit nombre de cas pour que notre moyenne soit significative.

La hauteur moyenne d'une chambre à coucher de toute espèce est de $2^{\text{m}}60$. Nous en avons trouvé n'ayant qu' $1^{\text{m}}50$; la plus haute a $4^{\text{m}}20$, et dans les 926 chambres à coucher, il y en a 55 qui ont 3 m. et plus.

Pour les cuisines-chambres à coucher, les chiffres correspondants sont : moyenne, 2 m. 58 ; minimum : 2 m. 05 ; maximum, 2 m. 91.

25. — Répartition des pièces où l'on dort d'après leur surface.

SURFACE	Nombre de pièces	POUR CENT
Moins de 5 mètres carrés	10	1.0
5 à 10 mètres carrés	141	14.8
10 à 15 id. id.	461	48.1
15 à 20 id. id.	284	29.7
20 mètres carrés et plus	61	6.4
TOTAUX	957	100.0
SURFACE MOYENNE : $13^{\text{m}^2}75$.		
La plus grande a une surface de $28^{\text{m}^2}95$.		
La plus petite id. de $3^{\text{m}^2}57$.		

**26. — Répartition des cuisines-chambres
à coucher d'après leur surface.**

SURFACE	NOMBRE DE PIÈCES	POUR CENT
5 à 10 mètres carrés . . .	3	9.6
10 à 15 id.	13	42.
15 à 20 id.	11	35.4
20 id. et plus .	4	13.
TOTAUX.	31	100.0

SURFACE MOYENNE : 15^m208.

La plus grande a une surface de 23^m2.

La plus petite id. de 6^m299.

VII.

CUBE D'AIR

Les dimensions des chambres à coucher ont, en elles-mêmes, peu d'importance. Il faut les mettre en relation avec le nombre de personnes qui y habitent.

Comme dans notre enquête précédente, nous avons prêté une attention particulière à cet objet. Nous avons fait évaluer par notre enquêteur le cube approximatif du mobilier; nous l'avons déduit du cube brut de la pièce, et nous avons divisé le résultat obtenu par le nombre d'occupants. Nous arrivons ainsi à ce que l'on appelle le cube d'air ou le cube d'espace clos relatif.

On sait que les hygiénistes ne sont pas unanimes sur la quantité d'air non renouvelé nécessaire à un individu. Il en est qui se contentent de dix mètres cubes; d'autres exigent au

minimum 25 mètres cubes. Le règlement de la Ville de Liège en prescrit 14.

Nous avons dressé nos tableaux d'après ces repères.

Ils témoignent d'une situation peu satisfaisante.

Le premier (tableau 27) porte sur les chambres à coucher de toute espèce. On y voit que la moyenne dépasse quelque peu 10^{m3}. Mais il y a 55.6 pour cent des occupants qui ne jouissent pas de ce minimum. Et s'il fallait aller jusqu'à 25^{m3}, il n'y aurait que 4.7 pour cent des dormeurs qui seraient dans les conditions requises.

27. — Cube d'air par personne dans les pièces où l'on dort.

CUBE D'AIR PAR PERSONNE	Nombre de personnes	
	absolu	pour cent
Moins de 10 mètres cubes . .	1582	55.6
de 10 à 14 id. . .	608	21.3
de 14 à 25 id. . .	525	18.1
de plus de 25 id. .	133	4.7
TOTAUX	2848 (1)	100.0
MOYENNE : 10 ^{m3} 475 par personne.		

Il y aurait peut être lieu de distinguer entre les personnes adultes et les enfants, et l'on pourrait dire que nos calculs sont pessimistes parce qu'ils mettent tous les occupants sur le même pied, quel que soit leur âge. C'eût été un travail considérable que de modifier de la sorte nos diviseurs pour chaque chambre.

(1) Il y a, non comprises dans ces chiffres, 13 chambres pour lesquelles il n'a pas été répondu. Ces chambres sont habitées par 20 personnes.

Nous l'eussions fait, cependant, si nous avions été convaincus de la justesse de la distinction proposée. Mais nous tenons, au contraire, qu'il vaut mieux ne pas la faire. En effet, parmi les enfants, dont la capacité thoracique et le débit pulmonaire sont inférieurs à ceux des adultes, il y a d'abord des tout petits : pour ceux là, on peut l'affirmer, ce n'est pas une quantité moindre d'air qu'il faut exiger, mais une quantité plus grande. En effet, leur urine, leurs déjections vicient l'air plus que chez les adultes. Il suffit de visiter quelques chambres où il y a des enfants au berceau pour être saisi par l'odeur ammoniacale qui s'en dégage, et être persuadé qu'un tout petit enfant — étant donné les conditions ordinaires de propreté — doit, normalement, user beaucoup plus d'air même qu'un adulte.

En ce qui concerne les adolescents proprement dits, il nous paraît douteux qu'on puisse leur laisser un cube d'air inférieur. Ils sont dans la période de croissance; plus que les adultes peut-être, ils auraient besoin d'air pur.

Telles sont les raisons qui nous ont décidé à ne pas faire de distinctions entre les dormeurs.

Une autre observation doit être faite ici. En somme, pourrait-on dire, l'indication de l'espace clos relatif n'a pas beaucoup de signification : ce qu'il importe de connaître, c'est le renouvellement de l'air. Dans une chambre exigüe, en effet, on peut laisser les fenêtres ouvertes la nuit, et l'espace n'étant plus « clos » les dormeurs ont suffisamment d'air.

Théoriquement, rien de plus juste. Mais tous ceux qui ont visité des chambres à coucher d'ouvriers savent que *jamaïs* la fenêtre n'y reste ouverte la nuit, et qu'il est même trop rare que la chambre soit ventilée pendant le jour. Bien plus, quand la vétusté des boiseries de fenêtres, ou l'absence de vitres laissent une ventilation naturelle, ou s'ingénie à boucher les ouvertures par du papier ou des loques.

Il faut donc considérer, en général, le cube d'espace clos (déduction faite du mobilier) comme correspondant pratiquement au cube d'air disponible.

28. — Cube d'air par personne chez les ménages n'ayant qu'une pièce.

CUBE D'AIR PAR PERSONNE	Nombre de personnes	
	absolu	pour cent
Moins de 10 mètres cubes . .	9	20.
de 10 à 14 id. . .	16	35.55
de 14 à 25 id. . .	16	35.55
plus de 25 id. . .	4	8.90
TOTAUX	45	100.00
MOYENNE : 15 ^m 3019 par personne.		

29. — Cube d'air par personne chez les ménages disposant de plusieurs pièces.

CUBE D'AIR PAR PERSONNE	Nombre de personnes	
	absolu	pour cent
Moins de 10 mètres cubes . .	1583	56.3
de 10 à 14 id. . .	592	21.
de 14 à 25 id. . .	509	18.1
de plus de 25 id. . .	129	4.6
TOTAUX	2813	100.0
MOYENNE : 10 ^m 3409 par personne.		

Dans les deux tableaux 28 et 29, nous avons distingué les ménages n'ayant qu'une pièce, de ceux en ayant plusieurs. Nous constatons qu'heureusement, le cube d'air par personne augmente de près de 5^{m3} chez les premiers, où l'air doit être nécessairement plus vicié par suite de la cuisine, de la lessive, et toutes les occupations du ménage. Encore, 9 personnes n'ont-elles même pas, dans cette catégorie, les 10^{m3} minimum.

VIII.

PROMISCUITÉ

Nous avons multiplié et précisé les questions destinées à révéler les cas de promiscuité, ce qui nous permet d'établir, mieux qu'en 1896, la véritable situation à cet égard.

Le tableau 30 donne d'abord la composition des ménages. On y voit que les enfants, forment 54.2 pour cent de la population totale reprise à l'enquête. Parmi ces enfants, 555, ou 19.3 p. c. sont des enfants en bas âge, c'est-à-dire n'ayant pas sept ans.

Le nombre d'enfants de tout âge par ménage est indiqué au tableau 31. 97 ménages, soit 15.65 p. c. sont sans enfant. La moyenne est de près de trois enfants par ménage.

Sur 386 ménages qui comptent des enfants *de plus de sept ans*, il y en a 213, soit 55, 18 p. c., où ces enfants dorment dans la chambre des parents. C'est un fait très général, que nous avons déjà constaté dans nos enquêtes précédentes. Il serait excessif de voir dans tous ces cas du danger pour les mœurs ; il y a des enfants qui, quoique adultes, ont besoin de soins, ou réciproquement, des parents qui ont besoin de l'aide de leurs enfants.

Il ne faudrait pas non plus voir dans *tous* ces cas une suite de l'encombrement : car il n'est pas certain que si tous ces ménages avaient un plus grand nombre de chambres, ils cesseraient de conserver leurs grands enfants auprès d'eux.

Il y a là un phénomène complexe, où des dispositions psychologiques ont autant d'influence que le facteur logement.

30. — Composition des ménages.

DÉSIGNATION DES PERSONNES		Nombre absolu	pour cent	
Pères		552	19.2	
Mères		595	20.6	
Enfants	garçons	de plus de 7 ans	531	18.5
		de moins de 7 ans	273	9.5
	filles	de plus de 7 ans	472	16.4
		de moins de 7 ans	282	9.8
Autres personnes		77	2.7	
Logeurs		96	3.3	
TOTAUX		2878	100.0	

31. — Enfants par ménage.

MÉNAGES AYANT :	Nombre absolu	pour cent	Nombre d'enfants
0 enfant	97	15.65	—
1 enfant	121	19.49	121
2 enfants	134	21.41	268
3 "	99	15.81	297
4 "	83	13.26	332
5 "	43	6.87	215
6 "	21	3.35	126
7 "	16	2.55	112
8 "	5	0.80	40
9 "	3	0.48	27
10 "	2	0.33	20
TOTAUX.	624	100.00	1558

NOMBRE MOYEN d'enfants par ménage : 2.95.

Cependant, il est clair que ce facteur n'est pas négligeable.

Pour trouver les véritables cas de promiscuité, nous devons serrer de plus près les données recueillies et faire de nouvelles distinctions.

191 ménages comptent des enfants de plus de sept ans et de sexe différent qui dorment :

1° dans 55 ménages dans des chambres distinctes :

2° dans 125 ménages dans des chambres communes mais dans des lits distincts ;

3° dans 11 ménages dans des lits communs.

Il ne faut pas oublier que nos renseignements proviennent en grande partie des intéressés. Ce sont eux qui indiquent à l'enquêteur la répartition des habitants du logement dans les lits et les chambres. Nous avons donc le droit de croire qu'il y a d'autres cas de promiscuité qui nous sont cachés.

Voici quelques uns de ceux révélés par nos cahiers :

1° des petites filles de 8 à 13 $\frac{1}{2}$ ans, dormant dans le même lit que des petits garçons de même âge, se rencontrent dans six cas :

2° ailleurs, nous trouvons : la mère, une fille mariée et son mari, trois garçons de 14, 11 et 9 ans et une fille de 7 ans qui dorment dans la même chambre :

3° ailleurs, le père, la mère, deux garçons de 10 et 8 ans, trois filles de 22, 15 et 13 ans et *un logeur* couchent tous dans la même chambre ;

4° le père, la mère, deux garçons de 15 et 11 ans, deux filles de 5 $\frac{1}{2}$ ans et 20 mois plus *un logeur* dorment dans la même chambre ;

5° la mère, deux garçons de 30 et 23 ans, une fille de 20 ans, plus une jeune fille étrangère à la famille, concubine d'un des fils, dorment dans la même chambre.

6° une fille de 12 ans, dort avec ses deux frères de 10 et 7 ans ; dans la même chambre à coucher — il n'y en a qu'une, — le père, la mère et deux garçons de 19 et 14 ans, couchent *dans le même lit !*

Ces faits parlent d'eux-mêmes et rendent les commentaires superflus.

Nous avons voulu savoir si les cas de promiscuité étaient particulièrement fréquents chez les ménages n'ayant qu'une pièce. On voit, par le tableau 32, qu'il n'en est pas ainsi.

32. — Composition des ménages ne disposant que d'une pièce.

	MÉNAGES DE				TOTALX			
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes				
Nombre de ménages.	7	5	8	1	21			
Pères ou hommes	1	5	6	1	13			
Mères ou femmes.	6	5	8	1	20			
Enfants {	garçons	plus de 7 ans	—	—	—	—		
		moins de 7 ans	—	—	6	1	7	
		filles	plus de 7 ans	—	—	2	—	2
			moins de 7 ans	—	—	2	1	3
Autres personnes.	—	—	—	—	—			
Logeurs.	—	—	—	—	—			
TOTAUX.	7	10	24	4	45			

CHAPITRE V.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES.

I.

LOYER.

Le tableau 33 indique la répartition des logements d'après le loyer mensuel. Comme il y a 69 ménages propriétaires et 2 ménages où nous n'avons pu obtenir de réponse, nos recherches ne portent plus que sur 553 logements.

Parmi les occupants de ces logements, se trouvent 55 « locataires principaux » sous-louant à d'autres. Comme nous connaissons toutes les pièces occupées effectivement par chaque ménage et le loyer de chacun, nous sommes à même de déduire du loyer total du locataire principal celui des sous-locataires et d'obtenir ainsi le loyer réel de chaque logement. C'est de cette façon que les locataires principaux figurent dans le tableau.

La moyenne générale s'établit à fr. 15.66. C'est trois francs de plus que celle des logements visités à Liège en 1896, quatre francs de plus que pour l'ensemble des communes suburbaines, mais c'est à peu près le chiffre que nous avons trouvé à Angleur (fr. 15.33.) Il ne faut pas oublier que le nombre moyen de pièces par ménage est également supérieur à celui de Liège (3.13 au lieu de 1.72).

La cherté relative des petits logements se fait voir dans notre tableau. On paie, en moyenne, pour *une* seule pièce, plus de la *moitié* du loyer d'un logement de *trois* pièces.

Cela est mis, d'ailleurs, en évidence par les tableaux 34 et 35 où nous avons calculé le prix du loyer par mètre carré et par mètre cube. Ce mode de comparaison, employé dans un certain nombre de statistiques du logement, notamment en Allemagne, est en effet plus juste que celui qui prend comme point de repère le nombre de pièces.

Nous constatons donc que le mètre carré de logement revient à 54 centimes pour les logements d'une pièce, tandis qu'il s'abaisse à 34 et 35 centimes pour les logements de trois, de quatre et de cinq pièces. De même, le mètre cube vaut 22 centimes pour les petits logements, il se maintient à 13 centimes pour les plus grands.

33. -- Répartition des logements d'après leur loyer mensuel.

Nombre de pièces du logement	NOMBRE DE MÉNAGES PAYANT UN LOYER MENSUEL DE							Moyennes		
	5 à moins de 10 frs.	10 à moins de 15 frs.	15 à moins de 20 frs.	20 à moins de 25 frs.	25 à moins de 30 frs.	30 à moins de 35 frs.	35 frs. 40 frs. 50 frs.		Totaux	Pour cent
Une pièce	14	5	—	—	—	—	—	19	3.44	7 frs. 71
Deux pièces	18	128	48	4	—	—	—	198	35.81	12 frs. 83
Trois pièces	8	38	59	4	2	—	—	111	20.07	14 frs. 32
Quatre pièces	6	38	52	56	9	5	2	168	30.38	17 frs. 84
Cinq pièces	1	3	3	16	12	1	1	39	7.05	22 frs. 33
Plus de 5 piéc.	—	—	1	2	8	5	—	18	3.25	28 frs. 33
Totaux	47	212	163	82	31	11	2	553 ⁽¹⁾		
Pour cent	8.50	38.34	29.47	14.83	5.61	1.99	0.36	100.00		15 frs. 66

(1) Dans ce total, ne sont pas compris : 69 ménages propriétaires et 2 reprises inutilisables.

34. — Répartition des logements d'après leur loyer mensuel par mètre carré.

Nombre de pièces du logement	NOMBRE DE MÉNAGES AYANT, PAR MÈTRE CARRÉ, UN LOYER DE										Totaux	Pour cent	Moyennes	
	10 à moins de 20 cent.	20 à moins de 30 cent.	30 à moins de 40 cent.	40 à moins de 50 cent.	50 à moins de 60 cent.	60 à moins de 70 cent.	70 à moins de 80 cent.	80 à moins de 90 cent.	90 à moins de 1 franc	plus de un franc				
Une pièce	—	1	1	3	8	3	2	—	—	—	1	19	3.44	0 fr. 54
Deux pièces	2	19	64	77	31	2	1	1	—	—	—	198	35.81	0 fr. 41
Trois pièces	8	24	53	21	5	—	—	—	—	—	—	111	20.07	0 fr. 34
Quatre pièces	19	23	80	35	11	—	—	—	—	—	—	168	30.38	0 fr. 34
Cinq pièces	4	4	18	9	2	1	1	—	—	—	—	39	7.05	0 fr. 35
Plus de 5 p.	1	3	9	5	—	—	—	—	—	—	—	18	3.25	0 fr. 35
Totaux	34	74	225	150	57	6	4	1	1	1	1	553	100.00	
Pour cent	6.15	13.38	40.69	27.12	10.31	1.09	0.72	0.18	0.18	0.18	0.18	100.00		0 fr. 37

35. — Répartition des logements d'après leur loyer mensuel par mètre cube.

Nombre de pièces du logement	NOMBRE DE MÉNAGES PAYANT, PAR MÈTRE CUBE, UN LOYER DE						Totaux	Pour cent	Moyennes		
	5	10	15	20	25	30				35	40
	à moins de 10 cent.	à moins de 15 cent.	à moins de 20 cent.	à moins de 25 cent.	à moins de 30 cent.	à moins de 35 cent.					
Une pièce	—	2	7	5	3	1	—	1	3.44	0 fr. 22	
Deux pièces	11	60	100	22	2	1	2	—	35.81	0 fr. 16	
Trois pièces	26	45	35	5	—	—	—	—	20.07	0 fr. 13	
Quatre pièces	28	87	46	6	1	—	—	—	30.38	0 fr. 13	
Cinq pièces	8	20	9	—	2	—	—	—	7.05	0 fr. 13	
Plus de cinq pièces	3	10	5	—	—	—	—	—	3.25	0 fr. 13	
Totaux	76	224	202	38	8	2	2	1	100.00		
Pour cent	13.74	40.51	36.53	6.87	1.45	0.36	0.36	0.18	100.00	0 fr. 14	

II.

DURÉE D'OCCUPATION

Le tableau 36 confirme les conclusions auxquelles nous étions arrivés dans notre précédente enquête : la durée moyenne de l'occupation d'un logement ouvrier est plus longue qu'on ne le croit généralement. Elle atteignait, à Angleur, comme on le voit, 5 ans 4 mois et 3 jours, c'est-à-dire presque deux fois la durée habituelle d'un bail de maison entière.

36. — Durée d'occupation du logement.

DURÉE	Nombre de Ménages	
	absolu	pour cent
Moins de 3 mois	57	9.2
De 3 à 6 mois	27	4.4
De 6 mois à moins d'un an .	42	6.8
D'un an à 3 ans	162	26.3
De 3 à 6 ans	154	25.
De 6 à 9 ans	64	10.4
De 9 à 12 ans.	38	6.2
De 12 ans et plus	72	11.7
	616 (1)	100.0
DURÉE MOYENNE de l'occupation : 5 ans 4 mois 3 jours-		

(1) Pour 8 ménages, la durée de l'occupation n'a pu être déterminée.

III.

REVENU JOURNALIER DU MÉNAGE.

Nous répéterons ici ce que nous disions dans notre enquête à Liège : nous n'avons pas tenté d'obtenir, avec la précision qu'on exige d'un recensement, le revenu exact du ménage. La base de nos données se trouve toujours dans les réponses bénévoles des occupants. C'est généralement la mère de famille qui nous répond. ⁽¹⁾

Nous n'avons donc ici qu'une approximation, dont toute la valeur repose sur le grand nombre de réponses concordantes et sur ce fait que les personnes interrogées n'ont pas d'intérêt à nous tromper; qu'elles n'ont, en outre, pas plus de raison de forcer leur réponse en plus ou en moins.

Nous continuons à prendre toutes les précautions que nous avons énumérées dans notre compte-rendu de l'enquête à Liège ⁽²⁾ pour que nos données approximatives soient aussi rapprochées de la vérité que possible.

Le tableau 37 donne la répartition des ménages d'après leur revenu journalier et leur composition en même temps. La moyenne est de fr. 4.08 par ménage. Nous savons que le ménage moyen est de 4.46 personnes, dont deux enfants. A Liège, en 1896, nous n'arrivions qu'à fr. 3,62 par ménage (de 4.16 personnes). Dans les communes suburbaines, à fr. 3,59 par ménage (de 4.1 personnes). Nous constatons donc une légère augmentation, qui doit être réelle, la période où se faisait l'enquête étant le début d'une période de prospérité industrielle.

(1) Aussi arrive-t-il parfois qu'elle l'ignore: « Mon mari, nous a-t-on plus d'une fois répondu, doit gagner autant de francs par quinzaine, mais je ne le sais pas au juste, parce qu'il est loin de me rapporter tout ce qu'il gagne. »

(2) Voir notre rapport, page 51.

37. — Revenu journalier.

Composition des ménages	Nombre de ménages ayant un revenu moyen de frs. -										Total des ménages	Total des personnes	
	0 à 1	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 8	8 à 9	9 à 10			10 et plus
1 personne	3	6	2	5	2	—	—	—	—	—	—	18	18
2 personnes	2	6	13	43	16	1	—	—	—	—	—	84	168
3 »	2	3	10	51	29	3	3	—	1	—	—	113	339
4 »	—	—	11	46	27	11	3	1	—	—	—	114	456
5 »	1	2	13	28	35	16	5	3	—	4	—	111	555
6 »	—	2	4	41	17	6	2	2	2	1	—	79	474
7 »	—	—	2	19	9	4	—	2	1	—	—	39	273
8 »	—	—	1	6	6	3	1	2	1	—	—	23	184
9 »	—	—	—	3	7	2	2	—	2	—	—	16	144
10 »	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	4	40
11 »	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	3	33
12 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	24
Totaux	8	19	56	242	148	28	17	12	7	8	606	2708	
Pour cent	1.32	3.14	9.24	39.93	24.42	4.63	2.80	1.98	1.15	1.32	100.00	—	
MOYENNE : frs. 4.08 par ménage.													

IV.

MÉNAGES SECOURUS.

22 ménages ont déclaré être secourus par le Bureau de bienfaisance. On trouvera au tableau 38 leur répartition d'après le nombre de personnes et le revenu. Le revenu moyen de ces ménages est de moitié moindre que celui des autres : fr. 2,28. On trouve cependant un ménage de 2 personnes ayant 3 à 4 frs., un de 3 personnes ayant 5 francs. Dans ces deux ménages, il y a une vieille personne impotente (une grand'mère), et c'est pour l'entretien de cette personne, sans aucune ressource, que les enfants reçoivent un secours.

En résumé, nous ne trouvons pas à Angleur de ces anomalies criantes, qu'on a parfois signalées dans d'autres communes : des ménages ayant des ressources suffisantes et recevant des secours de la charité publique.

Notre relevé des ménages secourus a surtout pour objet de nous rendre compte jusqu'à quel point la population visitée est normale au point de vue du revenu. La proportion de 22 ménages sur 624 donne certainement cette garantie.

38. — Revenu journalier des ménages secourus.

Composition des ménages	Ménages ayant un revenu moyen de francs						Total des ménages	Total des personnes
	0 à 1	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 frs.		
1 personne	2	—	—	—	—	—	2	2
2 personnes	1	2	1 ⁽¹⁾	1 ⁽²⁾	—	—	5	10
3 "	2	—	—	—	—	1 ⁽³⁾	3	9
4 "	—	—	1	—	—	—	1	4
5 "	1	—	2	1	—	—	4	20
6 "	—	—	—	1	—	—	1	6
7 "	—	—	—	2	—	—	2	14
8 "	—	—	—	—	2	—	3	24
9 "	—	—	—	1	—	—	1	9
Totaux	6	2	5	6	2	1	22	98
Pour cent	27.27	9.09	22.73	27.27	9.09	4.55	100.00	—
MOYENNE : frs. 2,28								

(1) Ce ménage reçoit seulement les soins médicaux et pharmaceutiques. Tous les autres, des secours en argent.

(2) et (3) Ces secours sont accordés à la grand'mère impotente.

RAPPORT DU REVENU AU LOYER.

Nos questions relatives au revenu des habitants n'ont pas d'autre but que d'établir le rapport du revenu au loyer, et de mesurer ainsi la charge que celui-ci représente dans le budget.

Le tableau 39 donne le classement des ménages à cet égard.

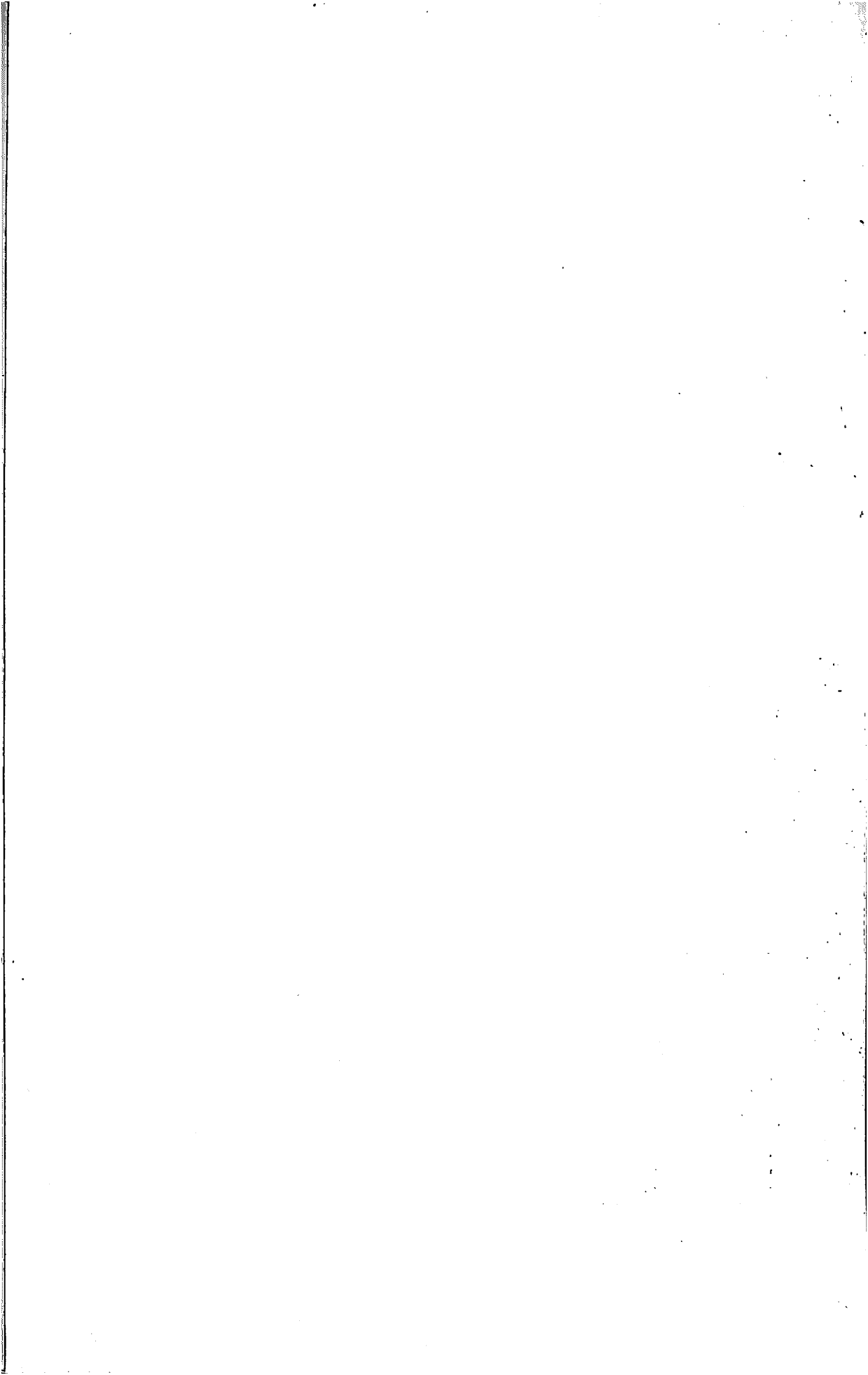
On voit que s'il en est où le loyer du mois est payé par une ou deux journées de travail, il en est quelques-uns où la proportion est beaucoup plus défavorable. Il y a même des cas anormaux où elle ne devient explicable qu'en supposant que l'intéressé a des ressources qu'il ne nous a pas avouées, notamment des secours de la charité privée. Il n'est évidemment pas possible que le loyer mensuel absorbe vingt journées du revenu. Nous n'avons pas cependant voulu supprimer de nos tableaux les données qui nous ont été fournies.

Si l'on recherche des impressions d'ensemble, on constate que près de 46 p. c. de nos ménages ne consacrent pas plus de quatre journées de leur revenu au loyer.

Nous savons que le loyer mensuel moyen est de fr. 15.66 ; il ne représente pas, en effet, quatre fois le revenu moyen, de fr. 4.08 (exactement 3,838 journées).

En admettant que le revenu est très généralement constitué uniquement par le salaire et qu'il n'y a que 25 jours de travail par mois, le loyer mensuel équivaut à 15.35 pour cent du revenu.

Si l'on considère qu'il s'agit de moyennes, on doit convenir que cette charge est lourde. A Liège, en 1896, nous l'évaluions à 14 pour cent et nous la trouvions déjà exagérée. Ce l'est d'autant plus pour Angleur, qu'il s'agit d'une commune suburbaine où les logements devraient coûter relativement moins cher qu'en ville, et, en outre, que le revenu moyen est notablement supérieur à celui que nous avons observé à Liège.



39. — Rapport du revenu

NOMBRE de journées de travail pour un mois de loyer	Nombre de ménages ayant						
	Moins de 1 fr.	1 fr. à moins de 2	2 frs. à moins de 3	3 frs. à moins de 4	4 frs. à moins de 5	5 frs. à moins de 6	6 frs. à moins de 7
1 à 1 $\frac{1}{2}$ journée	—	—	—	—	—	—	1
1 $\frac{1}{2}$ à 2 journées	—	—	—	2	2	—	2
2 à 2 $\frac{1}{2}$ " "	—	—	2	7	11	—	3
2 $\frac{1}{2}$ à 3 " "	—	—	4	20	14	—	5
3 à 3 $\frac{1}{2}$ " "	—	1	2	28	21	—	9
3 $\frac{1}{2}$ à 4 " "	—	1	2	20	24	—	12
4 à 4 $\frac{1}{2}$ " "	—	2	11	59	26	—	5 ⁽²⁾
4 $\frac{1}{2}$ à 5 " "	—	—	8	18	8	—	2
5 à 5 $\frac{1}{2}$ " "	—	2	9	33	16	—	2
5 $\frac{1}{2}$ à 6 " "	—	—	4	8	5	—	1
6 à 6 $\frac{1}{2}$ " "	—	—	2	4	4	—	—
6 $\frac{1}{2}$ à 7 " "	—	3	1	8	—	—	—
7 à 7 $\frac{1}{2}$ " "	—	—	1	4	1	—	—
7 $\frac{1}{2}$ à 8 " "	—	—	2	3 ⁽²⁾	2 ⁽¹⁾	—	—
8 à 8 $\frac{1}{2}$ " "	—	1	—	4 ⁽¹⁾	1	—	—
8 $\frac{1}{2}$ à 9 " "	—	—	2	—	1	—	—
9 à 9 $\frac{1}{2}$ " "	—	1	—	1 ⁽³⁾	—	—	—
9 $\frac{1}{2}$ à 10 " "	—	—	—	—	—	—	—
10 à 10 $\frac{1}{2}$ " "	1	3	—	—	—	—	—
10 $\frac{1}{2}$ à 11 " "	—	—	—	1	—	—	—
11 à 11 $\frac{1}{2}$ " "	—	—	—	1	—	—	—
11 $\frac{1}{2}$ à 12 " "	—	—	—	1 ⁽¹⁾	—	—	—
12 à 12 $\frac{1}{2}$ " "	1	—	—	—	—	—	—
12 $\frac{1}{2}$ à 13 " "	—	2 ⁽⁴⁾	1	—	—	—	—
13 à 13 $\frac{1}{2}$ " "	1	—	—	—	—	—	—
18 à 18 $\frac{1}{2}$ " "	—	1	—	—	—	—	—
18 $\frac{1}{2}$ à 19 " "	—	1 ⁽³⁾	—	—	—	—	—
20 à 20 $\frac{1}{2}$ " "	1	—	—	—	—	—	—
TOTAUX . .	4	18	51	222	136	53	25
POUR CENT . .	0.73	3.29	9.33	40.57	24.87	9.69	4.57

(1) Parmi ces ménages, il y en a un qui exploite un café (total, 5).
 (2) I. id. id. un id. un id. un café et une boutique (total, 2).

journalier au loyer mensuel.

un revenu journalier de						TOTALS	POUR CENT
7 frs. à moins de 8	8 frs. à moins de 9	9 frs. à moins de 10	10 frs. à moins de 11	11 frs. à moins de 12	12 frs. et plus		
1	2	—	—	1	1	6	1.10
1	4	—	—	—	1	17	3.11
3	—	2	—	—	—	39	7.13
6	1	—	4 ⁽¹⁾	—	—	60	10.97
1	3	—	—	1	—	73	13.35
1	—	—	—	—	—	56	10.24
—	—	—	—	—	—	109	19.93
—	—	—	—	—	—	37	6.77
1	—	—	—	—	—	70	12.80
—	—	—	—	—	—	17	3.11
—	—	—	—	—	—	11	2.01
—	—	—	—	—	—	12	2.19
1 ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	7	1.28
—	—	—	—	—	—	7	1.28
—	—	—	—	—	—	6	1.10
—	—	—	—	—	—	3	0.55
—	—	—	—	—	—	2	0.36
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	4	0.73
—	—	—	—	—	—	1	0.18
—	—	—	—	—	—	1	0.18
—	—	—	—	—	—	1	0.18
—	—	—	—	—	—	1	0.18
—	—	—	—	—	—	3	0.55
—	—	—	—	—	—	1	0.18
—	—	—	—	—	—	1	0.18
—	—	—	—	—	—	1	0.18
—	—	—	—	—	—	1	0.18
15	10	5	4	2	2	547	100.00
2.75	1.83	0.92	0.73	0.36	0.36	100.00	

(3) Le ménage tient en outre une boutique.

(4) Dans un des ménages, il n'y a qu'une personne qui reçoit, outre son salaire, la nourriture chez son patron.

VI.

PROFESSIONS DES OCCUPANTS.

Notre relevé des professions n'a pas d'autre objet, en somme, que de donner une idée du milieu social où nous opérons et d'offrir la garantie que nous visitons bien des habitations ouvrières.

40. — Relevé des professions.

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
A. — AGRICOLES		
Cultivateur	1	
Jardiniers	3	
	4	0.53
B. — INDUSTRIELLES		
—		
1) EN GÉNÉRAL		
Chauffeurs	25	
Contremaitres	11	
Journaliers	10	
Machinistes	49	
Mancœuvres	65	
Ouvriers d'usine ou de fabrique . . .	88	
Ouvrières de fabrique	2	
Surveillant	1	
	251	33.57
2) EXTRACTIVES : <i>Mines de houille</i>		
Ouvrières de houillère	4	
Mineurs	82	
	86	11.50
A reporter.	341	45.60

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report.	341	45.60
3) MÉTALLURGIQUES		
Ajusteurs	5	
Ajusteurs-mécaniciens	30	
Armuriers	4	
Burineurs	1	
Chaudronniers	19	
Forgerons	16	
Fondeurs	7	
Hacheur	1	
Lamineurs	16	
Marteleurs	3	
Mouleurs	20	
Noyauteurs	6	
Plombier	1	
Puddeur	1	
Serrurier	1	
Tailleur de limes.	1	
Tourneurs	9	
Tuyauteur	1	
Typier	1	
Zingueurs	5	
	<hr/>	
	148	19.78
4) DU TRANSPORT		
Aiguilleurs	13	
Annotateur au chemin de fer	1	
Matelot.	1	
Ouvriers au chemin de fer.	37	
Ouvrière au tram	1	
Serre-freins au chemin de fer.	15	
	<hr/>	
	68	9.09
5) DU LIVRE		
Typographe	1	0.13
	<hr/>	
A reporter	558	74.60

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report. . .	558	71.60
6) DU BATIMENT		
Ebénistes	3	
Maçons	7	
Menuisiers	10	
Peintres	3	
Plafonneurs	2	
Tailleurs de pierres	2	
Vitrier	1	
	<hr/> 28	3.74
7) DU VÊTEMENT		
Cordonniers	11	
Couturières	13	
Lessiveuses	7	
Lingères	2	
Modiste	1	
	<hr/> 34	4.55
8) ALIMENTAIRES		
Boulangier	1	
Brasseurs	5	
Meunier	1	
	<hr/> 7	0.91
9) PETITE INDUSTRIE : <i>Artisans.</i>		
Bourelrier	1	
Potier	1	
Vanniers	4	
	<hr/> 6	0.80
A reporter. . .	<hr/> <hr/> 633	<hr/> <hr/> 84.63

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report . . .	633	84.63
10) INDUSTRIES DIVERSES		
Concasseur de pierres	1	
Electriciens	3	
Fontainiers	2	
Gazier	1	
Lampiste	1	
Verriers	2	
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
	10	1.34
C. — PROFESSIONS DOMESTIQUES		
Cocher	1	
Concierge	1	
Domestiques	3	
Garçon de bureau	1	
Journalières	27	
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
	33	4.41
D. — PROFESSIONS COMMERCIALES		
Boutiquières	6	
Cabaretières	5	
Coiffeurs	2	
Laitière	1	
Marchands colporteurs.	2	
Voyageurs de commerce	2	
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
	18	2.41
	<hr style="border-top: 3px double black;"/>	
A reporter. . .	694	92.79

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report.	694	92.79
<i>E. — TRANSPORT ET MANU- TENTION COMMERCIALE</i>		
Bateliers	2	
Charretiers	9	
Débardeur	1	
Magasiniers	9	
Portefaix	1	
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
	22	2.94
<i>F. — PROFESSIONS LIBÉRALES</i>		
Accoucheuse	1	
Gardes	2	
Sacristain	1	
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
	4	0.53
<i>EMPLOIS PUBLICS</i>		
Douanier	1	
Garde-convoi	1	
Garde-salle	1	
Porteurs de dépêches	2	
Télégraphistes	2	
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
	7	0.94
<i>EMPLOYÉS</i>		
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
	20	2.67
<i>G. — CONDITION</i>		
Rentière	1	0.13
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
Total des individus ayant une profession	748	100.00

VII.

LE TAUX DU LOYER ET LES PROPRIÉTAIRES

Le locataire ouvrier est-il « exploité » par son propriétaire ?

Cette question est la contre partie de celle que nous nous sommes posée en évaluant la charge du loyer dans le budget ouvrier.

Nous aurions beaucoup voulu pouvoir la résoudre à l'aide de notre enquête.

On entend souvent dire que les propriétaires de maisons ouvrières retirent de la location de leurs immeubles des revenus exagérés. Et comme cela paraît contraire à la grande loi de l'unification de l'intérêt par suite de la concurrence des capitaux, on explique la chose en disant que si ce placement est particulièrement rémunérateur, c'est que tout le monde n'est pas disposé à subir les ennuis de la location à des ménages malpropres, destructeurs, nomades et mauvais payeurs. Le supplément de revenu par rapport à d'autres capitaux serait donc la rémunération d'un risque ou d'une charge supplémentaire.

Il eût été éminemment intéressant de rechercher ce que ces assertions contenaient de vérité.

Dans ce but, nous avons posé à notre enquêteur deux questions : « Quelle est la valeur de la bâtisse de la maison, » et « quelle est la valeur du terrain. » Nous croyions ainsi d'une part pouvoir atteindre la valeur réelle, actuelle, de l'immeuble et d'autre part, distinguer dans cette valeur la portion qui est due à l'emploi d'un capital (la bâtisse) et celle qui est due à la rente proprement dite.

Notre attente a été complètement déçue. Nous devons avouer que l'évaluation des architectes n'est, en général, pas exacte. Tout d'abord, ils se déclarent eux-mêmes incompétents pour estimer la valeur du terrain. Il leur faudrait des points de comparaison, des éléments suffisants pour connaître la valeur de tous les terrains environnants, ce qui est trop leur demander.

Ensuite, ils évaluent la bâtisse soit d'après le coût actuel des matériaux, dans l'état où ils se trouvent, soit d'après le coût d'une reconstruction identique. Dans les deux cas, ils s'éloignent de la valeur que nous voulons connaître : celle de la dépense faite par le propriétaire.

Généralement, leur estimation est trop faible. Ils ont une tendance à sous-évaluer de vieux matériaux. Plus d'une fois, ils nous ont répondu : la maison ne vaut pas le coût de la démolition !

Dès qu'on leur fait cette observation, ils changent de base d'appréciation, et, connaissant le loyer de la maison, ils le capitalisent à six ou sept pour cent.

Or, cette méthode ne nous est d'aucun secours, car elle préjuge précisément la question qu'il s'agit de résoudre.

C'est pourquoi encore l'évaluation cadastrale — avec laquelle nous avons comparé, à Angleur, nos données, est inadmissible : elle repose elle-même sur le revenu de l'immeuble.

Il n'y a qu'un procédé pour arriver à l'évaluation désirée : c'est de connaître le prix d'acquisition réel de l'immeuble, terrain et bâtisse à part.

Malheureusement, cela ne peut se faire que pour un petit nombre de maisons et comme par hasard.

Nous avons donc renoncé à tirer des conclusions des données de nos cahiers, nous réservant de reprendre plus tard et directement l'étude de cette intéressante question.

De nos 533 maisons, 442 appartenaient à des particuliers, dont 69 occupaient eux-mêmes leur immeuble ; 76 appartenaient à des sociétés industrielles ; 7 étaient hypothéquées par le *Foyer de l'Ouvrier* ; 6 par la *Société anonyme de Garantie* et 2 par le *Crédit foncier*.

CHAPITRE VI.

ÉTAT D'ENTRETIEN, D'ORDRE ET DE PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT.

Voici, à titre d'indication générale, quelques chiffres relatifs à l'état d'entretien de l'habitation.

Les totaux ou les pourcents n'ont pas ici, faut-il le dire, grande signification. Nos renseignements sont surtout destinés à compléter la description individuelle de la maison ou du logement, quand des raisons particulières se présentent de rapprocher l'état d'entretien d'autres données.

Notre questionnaire demande quel est l'état des toitures, des murs et d'autres parties de l'immeuble. La réponse est donc laissée à l'appréciation subjective de notre enquêteur, faute de points de repère suffisamment précis pour déterminer des catégories bien nettes. La valeur des réponses repose donc uniquement sur la compétence de notre agent.

Seulement, l'enquêteur s'est fait une règle de n'admettre que quatre degrés dans ses estimations : l'état est bon, assez bon ou passable, mauvais ou très mauvais.

Il nous paraît suffisant d'indiquer ici les cas mauvais ou très mauvais.

Les *toitures* ont été trouvées mauvaises dans 98 maisons, très mauvaises dans 11 autres, soit en tout 20.5 pour cent du total des 533 maisons.

Les *murs*, mauvais dans 122 cas, très mauvais dans 9, soit 24.7 pour cent, — près d'un quart des maisons visitées.

Les *planchers*, mauvais dans 111 maisons, sont très mauvais dans 6 autres, parmi lesquelles il y en a une où ils sont " dangereux " — soit 22.1 pour cent.

Les *plafonds*, mauvais dans 145 maisons, sont très mauvais et dangereux dans 11 autres, soit 29.3 pour cent du total.

Ces nombres donnent la mesure de l'incurie des propriétaires — incurie dont les locataires ne cessent d'ailleurs de se plaindre. Il est vrai que les premiers ne se plaignent pas moins du manque de soins des seconds.

Les *carrelages* sont signalés comme mauvais dans 121 cas, très mauvais dans 3, soit 29.4 pour cent.

Les *fenêtres*, mauvaises dans 98 maisons, soit 18.3 pour cent.

Les *escaliers* sont mauvais dans 93 maisons, très mauvais dans 9 ; c'est une " mauvaise échelle de meunier " dans 3,

soit 19.8 pour cent de cas condamnables. Dans une maison où il y a de petits enfants, il est dangereux au point que notre enquêteur en demande la réfection immédiate.

Dans 225 maisons, nous trouvons que le *revêtement de la cour* ne prévient pas la stagnation des eaux.

Quant aux *regards de cour*, ils sont mauvais dans 19 maisons : ils manquent totalement dans 87 autres, — sans compter qu'il y a 18 maisons qui n'ont pas de cour du tout.

Les *chêneaux* sont mauvais dans 41 maisons, et manquent dans 16 autres.

Voici maintenant le résumé de l'appréciation de notre agent sur l'état d'entretien et de propreté des logements. C'est ici le locataire qui est jugé.

41. — Etat d'entretien et de propreté des logements.

ENTRETIEN	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent
Très bon	47	8.
Bon	242	41.3
Assez bon	68	11.6
Passable	78	13.3
Mauvais	129	22.
Très mauvais	22	3.8
	586	100.0
Sans réponse	38	—
	624	—

Une des causes importantes d'impureté de l'air des logements ouvriers est le lessivage du linge. Nous avons voulu déterminer l'endroit où il se fait. C'est ce qu'indique le tableau suivant.

42. — Lessivage du linge.

Où se fait la lessive ?	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent
Dans une pièce du logement . . .	133	23.6
Dans la cour ou le jardin	47	8.4
Dans une pièce du logement ou dans la cour, le jardin ou sur la route	341	60.7
Dans une annexe : hangar, fournil ou lavoir.	37	6.6
Dans une pièce du logement, ou dans une annexe	4	0.7
	<hr/>	<hr/>
	562	100.0
Sans réponse	61	—
1 ménage, pas de lessive.	1	—
	<hr/>	<hr/>
TOTAL .	624	

On voit qu'il se fait, dans la grande majorité des cas, soit dans une pièce du logement, soit ailleurs (cour, jardin, annexe), selon le temps. Il n'y a que 37 ménages (6.6 pour cent) qui le font *toujours* dans un local spécial, et l'on regrettera que dans 133 ménages (23.6 pour cent), il ne puisse se faire que dans une pièce habitée.

CHAPITRE VII.

ÉCLAIRAGE NATUREL.

Nous avons compté, au total, 2665 fenêtres dans nos 533 maisons.

Dans chaque logement, il y a, en moyenne, un peu plus de quatre fenêtres.

La surface vitrée moyenne par pièce est de 2 m² 11. Le cube moyen d'une pièce étant de 36 m³ 163, la surface vitrée en représente donc le dix-septième.

Des pièces éclairées par voie indirecte — généralement une porte vitrée — se rencontrent dans 55 logements.

44 logements reçoivent la lumière par voie indirecte dans *une* de leurs pièces seulement. Ce sont généralement des logements de plus de 3 pièces. Cependant, il en est parmi eux deux de 2 pièces seulement.

11 logements ont ainsi *deux* pièces éclairées seulement par voie indirecte. Ce sont tous des logements de plus de trois pièces.

CHAPITRE VIII.

RENOUVELLEMENT DE L'AIR.

Parmi les maisons visitées, aucune ne possède d'autres appareils de ventilation que les fenêtres et les cheminées ; aucune n'utilise d'autres appareils de chauffage que des poêles au charbon de terre.

Le tableau 43 donne le nombre de cheminées par logement, d'après le nombre de pièces qu'il possède. On remarquera l'appartement de 4 pièces, qui n'a qu'une pièce chauffable; et les trois appartements de 3 pièces qui sont dans ce cas.

En résumé, d'après l'appréciation de notre enquêteur, le renouvellement de l'air se fait mal dans 211 logements, soit près de 30 pour cent. De « mauvaises odeurs » ont été perçues dans 197 logements.

Nous ne répéterons pas ici les observations que nous avons faites plus haut, page 37, à propos du cube d'air.

43. — Chauffage et ventilation.

LOGEMENTS	N'ayant aucune cheminée	AYANT						
		1 cheminée	2 cheminées	3 cheminées	4 cheminées	5 cheminées	6 cheminées	7 cheminées
1 pièce	1	20	—	—	—	—	—	—
2 pièces	—	28	184	—	—	—	—	—
3 pièces	—	3	74	45	—	—	—	—
4 pièces	—	1	22	32	135	—	—	—
5 pièces	—	—	—	5	33	12	—	—
6 pièces	—	—	—	1	11	3	3	—
7 pièces	—	—	—	—	—	1	4	2
8 pièces	—	—	—	—	—	2	1	1

CHAPITRE IX.

APPROVISIONNEMENT D'EAU POTABLE.

Depuis 1894 la commune d'Angleur possède une distribution publique d'eau potable.

Une quarantaine de bornes-fontaines publiques avaient été placées au moment de notre enquête. La dépense totale s'est montée à 148,539 francs, dont la part de la commune a été de 79,686 francs.

Nous notons dans le règlement communal de 1894, un tarif de faveur pour les petites habitations.

Celles d'un revenu imposable non supérieur à 96 francs, occupées par des ménages d'ouvriers ou de petits employés et exemptées du paiement de la contribution personnelle en vertu des lois du 9 août 1889 et du 18 juillet 1893, ont droit à un "abonnement à robinet libre unique".

Les propriétés bâties d'un revenu cadastral de :

1 à 48 francs, paient 3 francs par an.
de 46 à 96 " " 5 " "

On ne saurait trop approuver ces mesures qui devraient être imitées dans toutes les communes.

L'idéal serait de voir toutes les maisons raccordées à la distribution. Nous sommes, malheureusement, loin de cet état de choses. S'il est vrai que la grande majorité de nos maisons (70 pour cent) se fournissent d'eau alimentaire, c'est à la borne-fontaine publique qu'elles vont la chercher. Trois maisons seulement sont directement raccordées.

136 maisons se servent d'eau de puits. Il eût été intéressant de pouvoir apprécier d'une façon sérieuse la valeur de ces eaux. Mais nous sommes obligés de nous contenter des déclarations des locataires, et nous ne pouvons constater que les cas vérita-

blement défavorables. La plupart du temps, le puits est inaccessible, et notre enquêteur ne peut même en explorer les abords.

17 cas, cependant, nous ont été révélés où la situation du puits est dangereuse, à cause de la proximité d'une fosse d'aisance ou d'un puits perdu, ou à cause du défaut de couverture.

44. — Provenance de l'eau potable.

PROVENANCE DE L'EAU POTABLE	Nombre de maisons	
	absolu	pour cent
Borne-fontaine publique. . . .	372	70.2
Borne-fontaine publique ou puits situé dans la maison, la cour, le jardin ou ailleurs. . . .	19	3.5
« Robinet » dans la maison . .	3	0.5
Puits dans la maison, la cour ou le jardin.	72	13.8
Puits ailleurs ou près de la maison.	58	10.9
Pompe de la rue ou pompe servant pour plusieurs maisons . . .	6	1.1
TOTAL .	530 (1)	100.0

(1) Pour 3 maisons, la provenance de l'eau potable n'a pu être déterminée.

45. — Renseignements sur les puits.

MAISONS AYANT UN PUIITS	NOMBRE	
	absolu	pour cent
Invisible, inaccessible ou sur lequel aucun renseignement n'a pu être obtenu	92	67.65
N'ayant aucune relation avec les eaux de rebut	16	11.76
Invisible, situé près d'une fosse d'aisance ou d'un puits perdu.	16	11.76
A ciel ouvert, très dangereux pour la contamination	1	0.74
Invisible, dont l'eau n'est pas employée comme eau potable.	10	7.35
Artésien, situé dans la cour, abandonné	1	0.74
TOTAL .	136 (1)	100.00

(1) Il y a 164 maisons ayant un puits. Pour 28 d'entre elles, les renseignements n'ont pas été assez précis pour être classés ci-dessus.

CHAPITRE X.

ÉLOIGNEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
ET DES DÉJECTIONS.

I.

EAUX DE REBUT.

Nous n'avons trouvé que 45 maisons (sur 533) possédant un évier: 30 l'avaient dans la cuisine; 13 dans la cour; 2 dans le lavoir.

Encore, dans 9 maisons, l'entretien de l'évier laissait-il à désirer.

C'est dire que, dans l'immense majorité des cas, les eaux de rebut sont jetées dans la rue, ou autour de la maison.

C'est ce que fait voir le tableau suivant

46. — Sort des eaux de rebut.

SORT DES EAUX DE REBUT	Nombre de maisons	
	absolu	pour cent
Jetées dans le biez, la rivière, le canal ou la Meuse	28	5.7
Jetées dans la rigole, la rue ou l'impasse	282	53.2
Jetées dans la fosse, un tonneau, un puisard, un trou dans le jardin ou dans les regards d'cour	41	8.1
Jetées dans « l'égoût », « le biez ou l'égoût », « la fosse ou l'égoût ». . .	81	15.1
Jetées dans un puits perdu, la fosse ou la rue	6	1.1
Jetées dans « la ruelle ou la latrine », « l'égoût ou la latrine », « la latrine ».	10	1.7
Jetées dans « le jardin, la cour ou l'impasse », le jardin ou la cour », « la rue ou le jardin », « les bacs de pompe allant dans un puits perdu, la fosse, le jardin ou la rue »	80	15.1
TOTAUX	528	100.—
SANS RÉPONSE	5	
	533	

II.

**ÉLOIGNEMENT
DES MATIÈRES EXCRÉMENTITIELLES.**

Il est inutile de faire ressortir l'importance qui s'attache à cet objet.

Notre questionnaire ne pose pas moins de 16 questions à ce propos : et si nous avons renoncé à quelques unes de celles qui figuraient dans notre premier formulaire, employé à Liège en 1896, c'est parce qu'elles étaient tout à fait inutiles. (1)

Nous avons les renseignements les plus circonstanciés sur les cabinets d'aisance et le sort des matières excrémentitielles.

Ils nous permettent de dire que la situation n'est pas en tout point ce qu'elle devrait être.

Ainsi, nous avons trouvé 9 maisons n'ayant, à leur usage, aucun cabinet d'aisance.

3	de ces maisons	abritaient	1	personne,
2	"	"	4	personnes,
2	"	"	5	"
1	"	"	6	"
1	"	"	7	"

De sorte qu'au total, 34 personnes, sur la population visitée n'avaient point de cabinet à leur disposition.

En tout, nous avons exploré 487 cabinets d'aisance, ce qui donne une moyenne de 0,93 par maison, de 0,79 par ménage, et de un cabinet pour 5,84 personnes.

Ces chiffres sont beaucoup plus satisfaisants que ceux de Liège en 1896, et même que ceux des communes suburbaines à la même époque.

Mais la moyenne ne nous dit pas les cas défavorables : on peut les constater au tableau 47.

(1) Par exemple celles qui demandait « quelle est la forme de la cuvette ».

On voit des cabinets servir à 14, 15, et jusqu'à 26 personnes. Il est à présumer que, pour beaucoup d'entre elles, c'est comme si elles n'en avaient point.

Quant à la situation de cette annexe par rapport aux habitations, elle n'est généralement pas antihygiénique : 135 cabinets sont situés dans le jardin, 233 dans la cour, et les autres sont habituellement isolés.

Il y en a 86, cependant (soit 17.7 pour cent) que notre enquêteur a trouvés laissant à désirer sous le rapport de l'isolement.

L'aérage a été jugé suffisant ou passable dans la majorité des cas, mais

46, soit 9.7 pour cent,	ne sont pas assez aérés,
125, soit 26.6	" le sont mal,
9, soit 2.0	" le sont très mal,
et 32, soit 6.7	" ont un aérage presque nul ou nul.

D'autre part,

47, ou 9.7 pour cent	ne sont pas assez éclairés,
120, ou 25.4	" le sont mal,
9, ou 1.9	" le sont très mal,
et 42, ou 8.9	" ne le sont pas du tout.

L'entretien général du cabinet est apprécié de la manière suivante :

2 cabinets, ou 0.4 p. c.	sont très bien entretenus,
125 " ou 26.6	" sont bien entretenus,
178 " ou 37.8	" sont assez bien entretenus,
43 " ou 9.1	" sont passablement entretenus.
3 " ou 0.6	" ne le sont pas suffisamment.
100 " ou 21.2	" le sont mal,
13 " ou 2.8	" le sont très mal,
7 " ou 1.5	" sont dans un état détestable.

Aucun cabinet d'aisance n'est raccordé à un égout.

Le mode de récolte des matières excrémentitielles est indiqué de la manière suivante :

Dans un bac,	pour	414 cabinets,	soit	85 p. c.
Par terre,	"	1 cabinet,	"	0.2 "
Dans une fosse,	"	42 cabinets,	"	8.6 "
Directement dans le biez	"	7 "	"	1.5 "
Dans un seau	"	22 "	"	4.5 "
Dans un tonneau	"	1 cabinet	"	0.2 "

Les récipients sont très généralement en bois (413 cas, ou 94.7 pour cent).

A la question : « l'enlèvement régulier des déjections est-il assuré et de quelle manière ? » il a été répondu comme suit :

Pour 320 cabinets, soit 66 pour cent, le récipient est enlevé tous les jours par les ouvriers du nettoyage communal.

Pour 76 autres, ou 15.7 p. c., il est vidé sur le jardin.

" 19 " 3.9 " " sur les terrains voisins.

" 11 " 2.2 " " dans la Meuse ou dans

l'Ourthe.

Pour 10 autres, ou 2 p. c., il est vidé sur un terrain vague.

" 9 " 1.8 " " dans une fosse.

" 2 " 0.4 " " sur le fumier.

Et enfin dans 38 cas ou 8 pour cent, il n'est pas vidé régulièrement.

Nous avons recueilli des renseignements concernant 113 fosses fixes ou puisards.

82, ou 72.6 pour cent sont de simples trous creusés en terre, à air libre, et dégagent de fortes odeurs ;

11, ou 9.7 pour cent sont des puits perdus invisibles ;

8, ou 7.1 " sont maçonnées, recouvertes de planches et ne dégagent que peu d'odeur ;

7, ou 6.1 pour cent ne sont pas maçonnées mais recouvertes de planches ;

2, ou 1.8 pour cent sont maçonnées, voûtées, et fermées au moyen d'une plaque en fer et pas aérées ;

2, ou 1.8 pour cent sont maçonnées, cimentées et recouvertes d'une latte en fer ;

1, ou 0.9 pour cent n'est pas maçonnée et est recouverte de pierres.

La vidange des fosses fixes ne paraît pas être surveillée par l'Administration communale.

47. — Cabinets d'aisance.

Nombre de personnes pour un cabinet	NOMBRE DE CABINETS A L'USAGE DE										Nombre de cabinets	Nombre de personnes
	une maison			deux maisons			trois maisons trois ménages	quatre maisons quatre ménages	cinq maisons cinq ménages	six maisons six ménages		
	un ménage	deux ménages	trois ménages	deux ménages	trois ménages	quatre ménages						
1	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	6
2	37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	37	74
3	57	1	—	—	—	—	—	—	—	—	58	174
4	70	3	—	1	—	—	—	—	—	—	74	296
5	72	7	—	1	—	—	—	—	—	—	80	400
6	55	13	—	2	—	—	—	—	—	—	70	420
7	32	19	—	2	1	—	—	—	—	—	54	378
8	19	13	—	1	1	—	—	—	—	—	34	272
9	19	7	—	2	—	—	—	—	—	—	28	252
10	4	9	—	2	—	—	—	—	—	—	15	150
11	6	3	—	2	—	—	—	—	—	—	11	121
12	2	2	2	—	—	—	—	—	—	—	6	72
13	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2	26
14	1	—	1	1	—	—	1	—	—	—	4	56
15	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	2	30
17	—	—	—	—	—	—	—	2	1	—	3	51
19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	19
21	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	21
26	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	26
Nombre de cabinets	380	79	4	15	2	1	2	2	1	1	487	2844
Nombre de ménages	380	158	12	30	6	4	6	8	5	6	615	

III.

REBUTS SOLIDES.

Dans 274 maisons, sur 533, les rebuts solides du ménage, cendres, épluchures, détritrus de toute espèce, suivent le sort des matières excrémentielles : ils sont jetés dans le récipient du cabinet.

Mais pour les autres maisons, les rebuts sont jetés ou « dans une fosse », ou « sur le jardin » et sur les « terrains » environnants.

Dans 39 cas seulement, on nous signale qu'ils sont enlevés par le service du nettoyage public.

Il y a là certainement une indifférence, un manque de soins, qui n'est pas à louer.

IV.

ÉTABLES, POULAILLERS ET PIGEONNIERS.

Nous avons constaté, dans nos 533 maisons :

18 poulaillers,

10 étables,

26 pigeonniers,

6 porcheries,

3 écuries.

La plupart de ces annexes ne sont pas suffisamment isolées de la maison et laissent à désirer au point de vue de l'entretien. Les pigeonniers sont situés au grenier ou dans une mansarde. L'un d'eux seulement se trouve au dessus du cabinet d'aisance.

GRIVEGNÉE

CHAPITRE I^{er}.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

I.

ÉTENDUE DE L'ENQUÊTE

L'enquête à Grivegnée a porté sur 820 maisons dans les 73 rues suivantes :

2	maisons	cour Bailly.
2	"	impasse Balthasart.
10	"	cour Barvaux.
6	"	rue Beau-Mur.
5	"	impasse Becco.
6	"	rue Belleflamme.
38	"	rue Belvaux.
9	"	rue Bodson.
46	"	rue Boileau.
31	"	rue Bois-de-Breux (devenue rue de Herve).
2	"	rue Bonne-Femme.
1	"	impasse Bouillon.
9	"	impasse Canevasse.
1	"	rue du Casino.
19	"	rue de la Chartreuse.
17	"	rue du Chêne.
2	"	rue de Chénée.
3	"	impasse Cleinge.
2	"	impasse Closson.
3	"	impasse Cornet.
48	"	rue du Couvent (devenue rue Eugène-Lambinon).
3	"	cour Deflandre.
8	"	impasse Demeuse (1).
5	"	impasse Demeuse (2), devenue imp. de l'Aigle Noir.
6	"	rue Dessus-l'Eglise.
43	"	quai Devant-les-Vennes.

4	maisons	cour Devisse.
14	"	rue Devos.
9	"	impasse Devosse.
3	"	rue de l'Ecole.
6	"	impasse Ers.
2	"	impasse Everaerts.
4	"	cour Evrard.
5	"	cour Evrard (rue Boileau).
4	"	cour Fontaine.
7	"	rue du Fourneau.
42	"	cour Gilon.
3	"	cour Grailet (1).
2	"	cour Grailet (2).
5	"	impasse Grandchamps.
4	"	cour Guérin.
15	"	rue Hamaite (devenue rue de l'Enseignement).
32	"	rue Haute-Wez.
27	"	rue Haut-Vinàve.
4	"	impasse Henvart.
4	"	impasse Horion.
11	"	cour Jacquemin.
36	"	rue Kinet.
5	"	impasse Lambinon.
3	"	impasse Leclercq.
2	"	cour Mahy.
23	"	rue Malvaux.
5	"	impasse Mertens.
4	"	impasse du Molinay.
2	"	impasse Nélis.
30	"	rue Nouvelle-Route(actuellement rue Jules Cralle).
5	"	cour Orban.
3	"	place Pétry.
18	"	rue des Pipiers.
1	"	impasse Pirotte.
4	"	impasse Purmont.
1	"	rue Puville.
7	"	rue du Rêve (actuellement rue Joseph Hodeige).
8	"	impasse Rosenboom.
2	"	impasse Simonis.
12	"	rue Soubre.

4	»	rue Thier-Lemaire.
44	»	rue Thier du Rêve.
17	»	rue Trou-Souris.
11	»	rue de l'Usine.
18	»	rue Verte-Houmeresse.
7	»	impasse Verstegen.
15	»	rue Vieux-Thier.

820 maisons.

Notre enquête de 1896 n'avait porté que sur 100 maisons dans 28 rues. Nous présentons donc aujourd'hui le résultat d'une observation huit fois plus étendue, ce qui correspond davantage à l'importance de la commune, qui comptait, au 31 décembre 1900, 9,856 habitants.

Nous ne devons pas oublier ce point quand nous mettrons en regard les nombres obtenus dans ces deux enquêtes. Ceux de la première sont évidemment trop faibles, et les différences que nous aurons à constater n'auront pas bien grande portée. Les concordances, au contraire, et elles sont nombreuses, auront au moins cette signification de confirmer la justesse et l'exactitude de nos moyennes, des anciennes, comme des récentes.

Je fais cette observation une fois pour toutes pour n'avoir plus à y revenir.

II.

L'enquête a duré cinq mois, du 26 septembre 1900 au 27 février 1901. Trois architectes y ont été occupés, mais dans des proportions fort différentes. Ce délai paraît peut être exagéré à première vue mais nos ressources limitées ne nous permettent pas d'engager un nombre considérable d'enquêteurs à la fois. D'autre part, nous avons ainsi plus de certitude que l'appréciation de la situation hygiénique est partout la même.

Il y a lieu de retenir que l'enquête s'est faite ici pendant l'hiver.

Le tableau suivant donne la répartition des maisons d'après la date à laquelle elles ont été visitées.

1. — Date des visites.

DATE DES VISITES	NOMBRE DE MAISONS VISITÉES	POUR CENT
Septembre 1900	33	4.02
Octobre "	164	20.00
Novembre "	195	23.78
Décembre "	187	22.81
Janvier 1901	176	21.46
Février "	65	7.93
TOTAUX.	820	100.00

III.

2. — Age des maisons

DATE DE LA CONSTRUCTION	NOMBRE DE MAISONS	POUR CENT
Entre 1900 et 1895	32	4.00
" 1895 " 1890	12	1.50
" 1890 " 1885	29	3.62
" 1885 " 1880	94	11.75
" 1880 " 1875	14	1.75
" 1875 " 1870	106	13.25
" 1870 " 1865	74	9.25
" 1865 " 1860	126	15.75
" 1860 " 1850	75	9.38
" 1850 " 1840	102	12.75
" 1840 " 1830	52	6.50
" 1830 " 1820	65	8.13
" 1820 " 1800	13	1.62
Avant 1800	6	0.75
TOTAUX.	800	100.00
Indéterminée. . .	20	
	<hr/> 820	

CHAPITRE II.

CONDITIONS HYGIÉNIQUES de la LOCALITÉ

Comme les autres communes de la rive droite de la Meuse, Grivegnée comprend deux parties : la partie basse, où se trouve l'agglomération la plus dense, et qui a le caractère urbain, et la partie haute, au flanc de la colline, dont le caractère est plutôt rural.

Au moment où nous avons fait notre enquête, les terrains de la Chartreuse n'étaient pas encore livrés à la bâtisse comme ils le sont aujourd'hui.

Nos relevés comprennent, naturellement, un beaucoup plus grand nombre de maisons dans la partie agglomérée, bien que nous n'ayons pas négligé de visiter les routes menant à Bois-de-Breux.

I.

Le tableau suivant fait voir qu'en général le terrain occupé par les habitations visitées n'est pas humide. 115 maisons, cependant, soit 14 p. c., sont encore signalées comme bâties sur un terrain humide, et 83, soit 10 p. c., comme sujettes à être inondées soit par la pluie, soit par les eaux courantes. C'est principalement au quai Devant-les-Vennes, rue du Chêne et l'impasse Devosse qui y donne, rue Devos, cour Fontaine et rue de Bois-de-Breux, que cette regrettable situation a été constatée.

3. — Terrain occupé par l'habitation.

	Exposé aux inondations ou à des irrptions d'eaux en cas d'ondées.	Non exposé aux inondations ou à des irruptions d'eaux en cas d'ondées.	TOTAUX	Humide	Sec
Maisons	83	737	820	115	705
Pour cent	10.12	89.88	100	14.02	85.98

L'exhaussement du rez-de-chaussée au-dessus du sol environnant est la règle, comme le montre le tableau 4 ; encore avons-nous trouvé 53 maisons (6.46 p. c.) qui ne satisfont pas à cette condition primordiale de l'hygiène et de la bâtisse : rue du Chêne, cour Fontaine, rue Belvaux, rue de Bois-de-Breux.

4. — Niveau du rez-de-chaussée.

	NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE PAR RAPPORT A CELUI DU SOL ENVIRONNANT			TOTAUX
	supérieur	inférieur	de niveau	
Maisons	673	53	94	820
Pour cent	82.07	6.46	11.47	100

Les deux tableaux qui suivent indiquent le nombre de maisons ayant des caves et leur degré de salubrité. On déplorera que 31 p. c. des maisons soient bâties directement sur le sol, et que 14 p. c. aient encore leurs caves inondées. Il est encore rare que *toutes* les pièces du rez-de-chaussée soient isolées du sol : souvent on se contente de faire une cave sous une seule pièce, de sorte que les autres pièces ne sont pas isolées du sol.

5. — Caves.

	MAISONS AYANT					TOTAUX
	pas de cave	1 cave	2 caves	3 caves	4 caves	
Maisons	252	415	150	2	1	820
Pour cent	30.73	50.61	18.30	0.24	0.12	100
Caves	0	415	300	6	4	725
MOYENNE :						
a) en comptant toutes les maisons : 0.88 cave par maison.						
b) en comptant seulement les maisons ayant des caves : 1.10 id. id.						

6. — Salubrité des caves.

	MAISONS AYANT DES CAVES	MAISONS AYANT DES CAVES PARFOIS INONDÉES				
		à 1 cave	2 caves	3 caves	4 caves	Totaux
Maisons	568	54	22	0	1	77
Pour cent	100	9.51	3.87	0	0.18	13.56
Caves	725	54	44	0	4	102
Pour cent	100	7.45	6.07	0	0.55	14.07

II.

EAUX STAGNANTES

La proportion des stagnations d'eaux sales ou d'eaux pluviales est très considérable encore, comme le montre le tableau suivant.

En deux endroits surtout, la situation est vraiment scandaleuse. C'est d'une part rue du Réve, en dessous de l'impasse Rosenboom : « les eaux de rebut de toutes les maisons de cette impasse, dit notre enquêteur, s'écoulent dans un ruisseau pavé et aboutissent à la bouche d'égoût située rue du Réve. Mais les amas d'immondices, de rebuts solides, de déchets et de cendres empêchent l'écoulement, d'où stagnation d'eaux puantes. » D'autre part, le ruisseau pavé de l'impasse Grand-champs nous est signalé comme continuellement rempli d'eaux sales et nauséabondes, au point que les habitants prétendent « qu'il est impossible de rester dans cette impasse pendant les chaleurs. »

7. — Eaux stagnantes à proximité de la maison.

	Urines ou eaux sales		TOTAUX	Eaux pluviales	
	Pas de stagnation	Stagnation		Pas de stagnation	Stagnation
Maisons	467	353	820	472	348
Pour cent	56.95	43.05	100	57.56	42.44

III.

La salubrité des cours, indiquées par le tableau suivant, laisse également fort à désirer. Trop de maisons n'ont pas de cour, et quand elles en ont, les cours consistent les trois quarts du temps en terre battue ; parfois elles sont pavées de briques. Il est rare que le revêtement soit suffisamment étanche.

8. — Salubrité des cours.

	Maisons n'ayant pas de cour	Maisons ayant une cour		TOTAUX
		avec revêtement	sans revêtement	
Maisons	303	132	385	820
		517		
Pour cent	36.95	16.10	46.95	100
		63.05		

9. — Usine à proximité de la maison exerçant une influence sur la salubrité.

	Pas d'usine	Une usine	Société de Grivegnée	Chaudoir	Kélin	Chiffons	Vinaigrerie	Torréfaction de café	TOTAL X
Maisons	574	246	120	100 (1)	10	8	6	2	820
Pour cent	70	30	14.63	12.20	1.22	.098	0.73	0.24	100

(1) Deux de ces maisons sont proches d'un magasin de flente, chiffons, vieux os, etc.

IV.

Grivegnée renferme dans son agglomération bon nombre d'usines et d'établissements industriels. Que les fumées des fonderies et des aciéries, des fabriques de cuivre, ne soient pas précisément favorables à la salubrité, c'est ce que personne ne nierait. Mais il serait difficile de soutenir, cependant, qu'elles vicient l'atmosphère au point de la rendre insalubre. Par contre, nous pouvons affirmer que, pour dix de nos maisons au moins, la proximité de magasins de chiffons, d'os, de fiente de pigeon, etc., est, à n'en pas douter, une nuisance antihygiénique au suprême degré. Ces dépôts sont situés impasse Demcuse et rue Haute-Wez.

V.

ETAT DE LA RUE

Les tableaux qui suivent donnent une idée de l'état de la rue au point de vue de l'hygiène.

Sur les 73 rues visitées, 26 n'étaient point pavées, et sur celles qui l'étaient, 12 ne l'étaient pas en toute leur longueur, et 16 présentaient un pavage reconnu mauvais.

La largeur des rues est bien souvent insuffisante. On a beau être presque à la campagne, et les maisons ont beau être peu élevées, ces 39 rues qui n'ont pas 5 mètres de large sont trop étroites.

Nous lisons dans le règlement communal sur les bâtisses et les bâtiments (1886), que « la largeur des rues entre les constructions, ne pourra en aucun cas, être inférieure à 6 mètres pour les rues et à 2 mètres pour les impasses. » (Art. 3.) Ce dernier chiffre est à coup sûr trop faible. Par ce fait seul que l'impasse forme cul-de-sac et que l'air n'y circule pas, généralement, aussi bien que dans une rue, la largeur ne devrait pas en être réduite. Quoi qu'il en soit, nous avons trouvé 39 rues et impasses n'ayant pas 5 mètres de large. C'est plus de la moitié des rues que nous avons visitées. Il nous est difficile de dire combien, dans ce total, avaient été ouvertes après la mise en vigueur du règlement communal.

La situation n'est pas plus favorable en ce qui concerne les égouts. 50 rues visitées, les deux tiers, n'ont pas de canalisation.

10. — Etat de la rue.

I.

	RUES	IMPASSES	COURS	PLACE	TOTAL
Nombre	35	24	13	1	73
Pour cent	47.91	32.88	17.81	1.37	100

II.

	RUES PAVÉES	NON PAVÉES	TOTAL	Réponses inutilisables
Nombre	43	26	69	4
Pour cent	62.32	37.68	100	

III.

	RUES PAVÉES sur toute la longueur	RUES PAVÉES en partie	TOTAL
Nombre	31	12	43
Pour cent	44.93	17.39	62.32

IV.

	RUES DONT LE PAVAGE EST			TOTAL
	BON	MÉDIOCRE	MAUVAIS	
Nombre	16	11	16	43
Pour cent	<i>23.19</i>	<i>15.91</i>	<i>23.19</i>	<i>62.32</i>

11. — Largeur des rues.

LARGEUR	RUES ET IMPASSES	
	Nombre absolu	Pour cent
1 ^m 50 et moins	10	<i>15.63</i>
2 ^m 00	2	<i>3.12</i>
2 ^m 50	7	<i>10.94</i>
3 ^m 00	6	<i>9.37</i>
4 ^m 00	8	<i>12.50</i>
5 ^m 00	6	<i>9.37</i>
5 ^m 00 à 10 ^m 00	15	<i>23.44</i>
10 ^m 00 à 15 ^m 00	7	<i>10.94</i>
15 ^m 00 à 30 ^m 00	3	<i>4.69</i>
TOTAUX.	64	<i>100.00</i>
Réponses inutilisables	9	
	<u>73</u>	
Largeur moyenne : 5 ^m 06.		

12. — Canalisation.

I.

	Rues possédant un égout	Rues possédant pas d'égout	TOTAL	Réponses inutilisables
Nombre de rues	19	50	69	4
Pour cent	<i>27.51</i>	<i>71.46</i>	<i>100</i>	

II.

	Rues possédant un égout sur toute leur longueur	Rues possédant un égout sur une partie seulement	TOTAL	Réponse inutilisable
Nombre de rues	14	4	18	1
Pour cent	<i>20.29</i>	<i>5.80</i>	<i>26.09</i>	

CHAPITRE III.

RELATION DE L'HABITATION AVEC LES CONSTRUCTIONS ENVIRONNANTES

I.

Les deux tableaux qui suivent font voir la situation des maisons par rapport à l'alignement. Plus du tiers de celles que nous avons visitées se trouvent en retrait, à une distance qui varie fort, mais qui, le plus fréquemment, est de cinq à dix mètres. Un certain nombre sont bâties dans des jardins ou des terrains, loin de toute rue.

13. — Situation des maisons par rapport à l'alignement.

	Maisons à front de rue (ou d'impasse)	Maisons en retrait	TOTAUX	Maisons se trouvant dans une impasse
Maisons	548	272	820	239
Pour cent	66.83	33.17	100	29.15

14. — Nombre de mètres de retrait.

MÈTRES	MAISONS	POUR CENT
2 mètres $\frac{1}{2}$ et moins	16	1.95
2 mètres $\frac{1}{2}$ à 5 mètres	61	7.44
5 à 10 mètres.	111	13.54
10 à 15 —	36	4.39
15 à 20 —	17	2.08
20 à 25 —	9	1.10
25 à 30 —	7	0.85
30 à 35 —	1	0.12
35 à 40 —	4	0.49
40 à 45 —	0	0.00
45 à 50 —	2	0.24
50 à 100 —	2	0.24
Plus de 100 mètres	6	0.73
TOTAUX.	272	33.17
MOYENNE : 18 ^m 90.		

Le grand nombre des impasses est frappant. On s'attendrait à ce que, dans les communes où le terrain est relativement bon marché, on renoncât à ce mode d'agglomération condamné par les hygiénistes. Mais les administrations communales n'en ont cure et laissent faire les propriétaires, qui trouvent intérêt à utiliser de la sorte les terrains de profondeur suffisante.

II.

SURFACE BATIE ET SURFACE NON-BATIE

Les tableaux qui suivent ont pour but d'établir le rapport entre la surface bâtie (1), de la maison et la surface non-bâtie, cour ou jardin y attenant.

15. — Surface bâtie.

SURFACE	MAISONS	POUR CENT
Moins de 10 mètres carrés.	2	0.24
10 à 15 —	50	6.10
15 à 20 —	127	15.49
20 à 25 —	140	17.08
25 à 30 —	118	14.39
30 à 35 —	142	17.32
35 à 40 —	77	9.39
40 à 45 —	64	7.80
45 à 50 —	39	4.76
50 à 55 —	21	2.56
55 à 60 —	19	2.32
60 à 65 —	7	0.85
65 à 70 —	4	0.49
70 à 75 —	0	0.00
75 à 80 —	2	0.24
80 à 100 —	7	0.85
Plus de 100 mètres carrés.	1	0.12
TOTAUX. . .	820	100.00
MOYENNE : 30 ^m 261.		

(1) A la différence de ce que nous avons fait dans notre enquête pour Angleur, nous entendons ici et dorénavant par surface bâtie la superficie occupée par la maison, murs compris.

C'est ici qu'on s'aperçoit de l'exigüité vraiment incroyable de certaines bicoques. Nous avons trouvé 52 maisons n'ayant pas en tout 15 mètres carrés de superficie. Les surfaces les plus fréquentes tombent entre 20 et 25, et 30 à 35 mètres. 64 p. c. de nos maisons ont entre 15 et 35 mètres carrés ce qui est vraiment très peu. La moyenne ne dépasse guère 30 mètres carrés, ce qui représente 6 mètres sur 5.

16. — Surface non-bâtie.

SURFACE		MAISONS	POUR CENT
	0	114	13.90
Moins de	5 mètres carrés	15	1.83
5 à	10 —	55	6.71
10 à	15 —	44	5.37
15 à	20 —	40	4.88
20 à	25 —	20	2.44
25 à	30 —	30	3.66
30 à	35 —	16	1.95
35 à	40 —	16	1.95
40 à	45 —	13	1.59
45 à	50 —	12	1.46
50 à	75 —	54	6.58
75 à	100 —	54	6.58
100 à	200 —	97	11.83
200 à	300 —	62	7.56
300 à	400 —	40	4.88
400 à	500 —	40	4.88
500 à	1000 —	54	6.58
plus de	1000 —	44	5.37
TOTAUX.		820	100.00
MOYENNE :			
278 ^m 209 (si on ne compte que les maisons ayant cour et jardin.)			
239 ^m 243 (si on compte toutes les maisons.)			

Sur nos 820 maisons — et dans une commune qui comprend encore un territoire rural considérable — nous trouvons encore 114 maisons sans cour ni jardin : 192 n'ont qu'une cour, et 325 seulement ont à la fois une cour et un jardin.

17. — Surface non-bâtie.

	Maisons n'ayant ni cour ni jardin	MAISONS DISPOSANT			TOTAUX
		d'une cour	d'un jardin	d'une cour et d'un jardin	
Maisons	114	192	189	325	820
Pour cent	13.90	23.41	23.05	39.64	100.00
<p>Nombre de maisons disposant d'une cour :</p> <p style="text-align: center;">192 + 325 = 517</p>					

Quant à la superficie de ce terrain libre qu'on voudrait voir autour de chaque habitation, elle varie fort : de 5 mètres carrés jusqu'à plus de 1,000 mètres, et en moyenne 278 mètres carrés (pour les maisons qui en possèdent.)

Le rapport de la surface bâtie à la surface non bâtie est indiqué au tableau suivant. Si l'on prend comme point de départ le rapport de 1 à 5, adopté par le nouveau règlement sur les bâtisses de Liège, on admettra que la situation est très favorable à Grivegnée — abstraction faite, naturellement du trop grand nombre de maisons sans cour ni jardin.

18. — Rapport de la surface non bâtie
à la surface bâtie.

RAPPORT	MAISONS	POUR CENT
Surface non bâtie : 0.	114	13.90
0.1	4	0.49
0.2	21	2.56
0.3	30	3.66
0.4	18	2.20
0.5	12	1.46
0.6	20	2.44
0.7	26	3.17
0.8	16	1.95
0.9	21	2.56
1	17	2.07
2	94	11.47
3	84	10.24
4	45	5.49
5	28	3.41
6	25	3.05
7	28	3.41
8	15	1.83
9	17	2.07
10	11	1.34
15	60	7.32
20	35	4.27
25	23	2.81
30	17	2.07
40	19	2.32
50	10	1.22
60	5	0.61
Plus de 60	5	0.61
TOTAUX. . .	820	100.00
RAPPORT MOYEN 7.82 : 1		

19. — Bâtiments de derrière.

Rapport de l'éloignement (numérateur) à la hauteur (dénominateur)

RAPPORT	NOMBRE	
	ABSOLU	POUR CENT
Moins de $\frac{1}{1}$	48	5.9
$\frac{1}{1}$ à moins de $\frac{3}{2}$	18	2.2
$\frac{3}{2}$ et plus	25	3.0
Bâtiments adossés	117	14.3
Pas de bâtiment	612	74.6
TOTAL	820	100.0

20. — Bâtiments devant la façade antérieure.

Rapport de la largeur de la rue (numérateur) à la hauteur des bâtiments opposés (dénominateur)

RAPPORT	NOMRRE	
	ABSOLU	POUR CENT
Moins de $\frac{1}{1}$	131	15.9
$\frac{1}{1}$ à moins de $\frac{3}{2}$	58	7.1
$\frac{3}{2}$ et plus	158	19.3
Sans vis-à-vis	473	57.7
TOTAL	820	100.0

21. — Bâtiments de derrière.

	PAS DE	ADOSSÉS	A UN CERTAIN ÉLOIGNEMENT	TOTAUX
Maisons	612	117	91	820
Pour cent	74.63	14.27	11.10	100.00

22. — Bâtiments de derrière : HAUTEUR.

MÈTRES	MAISONS	POUR CENT
2.00 mètres		
2.25 —	4	4.39
2.50 —	3	3.29
3.00 —	24	26.27
3.50 —	10	10.99
4.00 —	2	2.20
4.50 —	8	8.80
5.00 —	5	5.49
5.50 —	8	8.80
6.00 —	1	1.10
6.50 —	10	10.99
7.00 —	3	3.29
7.50 —	9	9.89
8.00 —	1	1.10
8.00 —	1	1.10
10.00 —	2	2.20
TOTAUX. . .	91	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 4 ^m 38.		

23. — Bâtiments de derrière : ELOIGNEMENT.

MÈTRES	MAISONS	POUR CENT
1 mètre et moins	3	3.29
1.25 —	2	2.20
1.50 —	6	6.60
1.75 —	4	4.39
2.00 —	11	12.10
2.25 —	6	6.60
2.50 —	2	2.20
2.75 —	1	1.10
3.00 —	9	9.89
3.25 —	1	1.10
3.50 —	1	1.10
4.00 —	7	7.69
4.50 —	2	2.20
5.00 —	7	7.69
6.00 —	7	7.69
6.50 —	5	5.49
7.00 —	1	1.10
7.50 —	3	3.29
8.00 —	3	3.29
8.50 —	2	2.20
10.00 —	4	4.39
12.50 —	1	1.10
20.00 —	1	1.10
22.00 —	1	1.10
30.00 —	1	1.10
TOTAUX.	91	100.00
MOYENNE : 4 mètres 77.		

24. — Bâtiments devant la façade antérieure.

	Pas de bâtiment	Un bâtiment	TOTAUX
Maisons	473	347	820
Pour cent	57.68	42.32	100.00

25. — Bâtiments de devant : HAUTEUR.

MÈTRES	MAISONS	POUR CENT
2.00 mètres	10	2.88
2.50 —	23	6.63
3.00 —	14	4.03
3.50 —	6	1.73
4.00 —	41	11.81
4.50 —	9	2.59
5.00 —	19	5.48
5.50 —	17	4.90
6.00 —	64	18.11
6.50 —	22	6.34
7.00 —	23	6.63
7.50 —	12	3.46
8.00 —	50	14.11
8.50 —	12	3.46
9.00 —	15	4.32
10.00 —	7	2.02
11.00 —	2	0.58
12.00 —	1	0.29
TOTAUX.	347	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 5 mètres 88.		

26. — Bâtiments de devant : ELOIGNEMENT.

MÈTRES	MAISONS	POUR CENT
1 mètre 50 et moins.	7	2.02
2.00 mètres	14	4.01
2.50 —	37	10.66
3.00 —	26	7.50
3.50 —	15	4.32
4.00 —	11	3.17
4.50 —	3	0.86
5.00 —	21	6.05
5.50 —	5	1.41
6.00 —	16	4.61
6.50 —	2	0.58
7.00 —	12	3.46
7.50 —	1	0.29
8.00 —	17	4.90
8.50 —	—	—
9.00 —	9	2.59
9.50 —	—	—
10.00 —	14	4.01
10.50 —	20	5.76
11.00 —	9	2.59
11.50 —	—	—
12.00 —	37	10.66
12.50 —	30	8.65
13.00 —	4	1.15
14.00 —	12	3.46
15.00 —	2	0.58
16.00 —	5	1.41
17.00 —	3	0.86
18.00 —	2	0.58
19.00 —	—	—
20.00 —	5	1.41
25.00 —	3	0.86
30.00 —	3	0.86
50.00 —	2	0.58
TOTAUX.	347	100.00
MOYENNE : 8 mètres 28.		

27. — Hauteur des maisons.

HAUTEUR	MAISONS	POUR CENT
2 mètres 50 et moins	18	2.20
2.50 à 3.00	23	2.81
3.00 à 3.50	11	1.34
3.50 à 4.00	66	8.05
4.00 à 4.50	63	7.68
4.50 à 5.00	99	12.07
5.00 à 5.50	109	13.29
5.50 à 6.00	142	17.32
6.00 à 6.50	74	9.02
6.50 à 7.00	75	9.15
7.00 à 7.50	51	6.22
7.50 à 8.00	42	5.12
8.00 à 8.50	23	2.81
8.50 à 9.00	16	1.95
9.00 à 9.50	4	0.49
9.50 à 10.00	1	0.12
10.00 à 10.50	1	0.12
10.50 à 11.00	—	—
11.00 à 11.50	—	—
11.50 à 12.00	1	0.12
12.00 à 12.50	—	—
12.50 à 13.00	—	—
13.00 à 13.50	1	0.12
TOTAUX. . . .	820	100.00
MOYENNE : 5 mètres 77.		

Le tableau donnant la hauteur des maisons ne fait que confirmer ce que nous avons constaté sur leur exigüité. Nous avons trouvé des maisons n'ayant même pas 2^m50 de hauteur du sol à la corniche (deux de 2^m20 rue de Brois-de-Breux, une autre rue Haut-Vinàve, une de 2^m40 rue de Bois-de-Breux). Des bicoques n'ayant pas 3 mètres se trouvent encore par-ci par-là, notamment rue Bodson, rue Boileau, rue du Couvent, impasse Henvart ; dans la rue Haut-Vinàve, deux d'entre elles sont entièrement construites en bois.

28. — Orientation de la façade.

	Nord	Nord-Est	Est	Sud-Est	Sud	Sud-Ouest	Ouest	Nord-Ouest	TOTAUX
Maisons	64	107	65	130	98	159	44	153	820
Pour cent	7.80	13.05	7.93	15.85	11.95	19.39	5.37	18.66	100.00

L'orientation des façades n'a guère d'intérêt que comme complément d'autres éléments pour apprécier la salubrité de l'habitation. Nous avons pourtant voulu nous rendre compte des orientations les plus fréquentes. On voit que ce sont celles du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et du Nord-Est.

CHAPITRE IV.

POPULATION & UTILISATION DES LOCAUX

I.

Le tableau suivant donne le nombre de ménages par maison :

29. — Nombre de ménages par maison.

OCCUPATION	NOMBRE DE MAISONS		NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 ménage. .	724	88.29	724	76.53
2 ménages .	72	8.78	144	15.22
3 id. . . .	19	2.32	57	6.03
4 id. . . .	4	0.48	16	1.69
5 id. . . .	1	0.13	5	0.53
TOTAUX. .	820	100.00	946	100.00
MOYENNE : 1.14 MÉNAGES PAR MAISON.				

On voit, une fois de plus, comme la maison à un seul ménage est bien le type de l'habitation ouvrière dans nos communes suburbaines. Quatre-vingt-huit pour cent sont de ce genre (94 % en 1896). La moyenne en est à peine supérieure : 1.14 ménage par maison (1.08 en 1896). Elle est certainement plus faible que la moyenne générale, c'est-à-dire que celle des ménages dans le total des maisons de toute espèce, habitations de commerçants, de rentiers, etc., des rues principales, mais nous avons l'impression qu'elle ne l'est pas de beaucoup. On peut affirmer que, jusqu'à présent, la population de tout notre pays reste fidèle à la maison individuelle, au chacun chez soi.

Si l'on considère non les maisons mais les ménages, on voit la proportionnalité se maintenir, à quelques unités près.

Le tableau n° 30 montre la répartition des ménages d'après le nombre de personnes, et la répartition des personnes d'après l'importance du ménage dont elles font partie.

30. — Nombre de personnes par ménage (1).

COMPOSITION du MÉNAGE	NOMBRE DE MÉNAGES		NOMBRE DE PERSONNES	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne .	64	6.77	64	1.55
2 personnes.	129	13.64	258	6.27
3 id. .	159	16.81	477	11.59
4 id. .	188	19.87	752	18.26
5 id. .	147	15.54	735	17.85
6 id. .	118	12.47	708	17.20
7 id. .	69	7.29	483	11.73
8 id. .	34	3.59	272	6.61
9 id. .	20	2.11	180	4.37
10 id. .	10	1.06	100	2.43
11 id. .	8	0.85	88	2.14
TOTAUX. .	946	100.00	4117	100.00
MOYENNE : 4.35 PERSONNES PAR MÉNAGE.				

Il n'y a donc que 141 ménages, soit 14.90 % qui comprennent plus de 6 personnes. Le centre de gravité de la série tombe entre 4 et 5 personnes, comme l'indique la moyenne, mais, à peu de chose près, les ménages de 2, 3, 4, 5 et 6 personnes sont en même nombre. En considérant les personnes au lieu des

(1) Non compris les logeurs.

ménages, les gros chiffres se déplacent légèrement et il faut prendre les ménages de 3 à 6 personnes pour situer le centre de gravité de la série.

LOGEURS

Les tableaux qui précèdent ne comprennent pas les logeurs. Nous n'en avons trouvé que dans 31 ménages et au nombre de 43 seulement.

31. — Logeurs.

LOGEURS PAR MÉNAGE	NOMBRE DE	
	ménages ayant des logeurs	logeurs
1 logeur	24	24
2 logeurs	5	10
3 id.	—	—
4 id.	1	4
5 id.	1	5
TOTAUX.	31	43

II.

Le tableau n° 32 (p. 108) indique la répartition des ménages d'après le nombre de pièces qu'ils occupent. La moyenne est de près de trois pièces — c'est-à-dire qu'elle se rapproche du *minimum* exigé par l'hygiène pour le ménage moyen.

On ne s'étonnera point de voir les ménages occupant 2, 3, et 4 pièces constituer la très grande majorité du nombre de ménages (84.67 %).

Le ménage qui occupe 10 pièces n'est pas, comme on pourrait le croire, un ménage de « bourgeois » qui se trouverait égaré dans notre enquête. Ce sont de vieux parents (le père est modeleur), vivant avec leur fille, mariée à un chaudronnier, leur fils, sculpteur en chambre, et des petits enfants. Ce ménage est propriétaire de sa maison.

32. — Répartition des ménages d'après le nombre de pièces occupées.

MÉNAGES OCCUPANT	NOMBRE		NOMBRE DE PIÈCES	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 pièce . . .	81	8.56	81	3.01
2 pièces . . .	359	37.95	718	26.67
3 id.	223	23.57	669	21.85
4 id.	219	23.15	876	32.51
5 id.	44	4.65	220	8.17
6 id.	15	1.59	90	3.31
7 id.	4	0.42	28	1.05
10 id.	1	0.11	10	0.37
TOTAL. . .	946	100.00	2692	100.00
NOMBRE MOYEN DE PIÈCES PAR MÉNAGE : 2.84.				

Nous avons voulu vous rendre compte de la composition des ménages n'occupant qu'une seule pièce. Si, heureusement, la grande majorité se réduit à une et deux personnes, on trouve encore 12 ménages vivant à quatre et plus dans une seule chambre.

33. — Ménages n'occupant qu'une pièce.

COMPOSITION du MÉNAGE	Nombre de ménages		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne . . .	36	44.45	36	20.81
2 personnes . . .	23	28.40	46	26.60
3 id.	10	12.35	30	17.31
4 id.	7	8.64	28	16.18
6 id.	3	3.70	18	10.40
7 id.	1	1.23	7	4.05
8 id.	1	1.23	8	4.62
TOTAL. . .	81	100.00	173	100.00

Les 2,692 pièces qui composent les logements visités se répartissent de la manière suivante :

Cuisines	823
Cuisines servant de chambres à coucher . .	108
Chambres à coucher proprement dites . . .	967
Mansardes servant de chambres à coucher. .	232
Autres pièces (ateliers, boutiques, etc.) . .	562
TOTAL . . .	2,692

III.

34. — Répartition des logements d'après leur surface totale.

SURFACE	NOMBRE DE LOGEMENTS	
	absolu	pour cent
Moins de 5 mètres carrés	1	0.1
5 m ² à moins de 10 m ²	8	0.9
10 — — 15 —	26	2.8
15 — — 20 —	54	5.7
20 — — 30 —	204	21.6
30 — — 40 —	231	21.4
40 — — 50 —	169	17.9
50 — — 60 —	133	14.0
60 — — 70 —	75	7.9
70 — — 80 —	28	3.0
80 — — 90 —	10	1.0
90 — — 100 —	4	0.4
100 — et plus	3	0.3
TOTAL. . .	946	100.00
SURFACE MOYENNE DE CHAQUE LOGEMENT : 40 m ² 13.		

**35. — Répartition des Logements
d'après leur cube total.**

CUBE	NOMBRE DE LOGEMENTS	
	absolu	pour cent
Moins de 10 mètres cubes	1	0.1
10 m ³ à moins de 20 m ³	3	0.3
20 — — 30 —	17	1.8
30 — — 40 —	26	2.8
40 — — 50 —	54	5.7
50 — — 60 —	64	6.8
60 — — 70 —	94	9.9
70 — — 80 —	104	11.0
80 — — 90 —	84	8.9
90 — — 100 —	84	8.9
100 — — 110 —	68	7.2
110 — — 120 —	61	6.5
120 — — 130 —	48	5.1
130 — — 140 —	45	4.8
140 — — 150 —	31	3.3
150 — — 160 —	57	6.0
160 — — 170 —	23	2.4
170 — — 180 —	22	2.3
180 — — 190 —	25	2.6
190 — — 200 —	9	0.9
200 — — 250 —	20	2.1
250 — — 300 —	3	0.3
300 — et plus	3	0.3
TOTAL. . .	946	100.00
CUBE MOYEN : 102 m³ 396.		

IV.

CUISINES

Si nous étudions les diverses espèces de pièces, nous constatons d'abord que tous nos ménages (946) ne consacrent pas une des pièces de leur logement à faire la cuisine. Il n'y en a que 931 dans lesquels nous trouvons une pièce destinée à cet usage. C'est que 15 ménages se composent d'hommes seuls ou d'enfants prenant leur repas hors de chez eux.

Mais il y a lieu de distinguer les cuisines proprement dites de celles qui servent en même temps de chambres à coucher.

Voici la répartition des premières :

36. — Répartition des cuisines d'après la surface.

UNE SURFACE de MÈTRES CARRÉS	NOMBRE	
	absolu	pour cent
5 à 6	3	0.36
6 à 7	25	3.03
7 à 8	18	2.18
8 à 9	42	5.10
9 à 10	53	6.44
10 à 15	385	46.77
15 à 20	270	32.86
20 à 28	27	3.26
TOTAUX. . . .	823	100.00
SURFACE MOYENNE : 13 ^m 263.		

37. — Répartition des cuisines d'après la hauteur.

HAUTEUR de MÈTRES	NOMBRE	
	absolu	pour cent
1.50 à 1.75	1	0.12
1.75 à 2.00	3	0.36
2.00 à 2.25	78	9.47
2.25 à 2.50	156	18.95
2.50 à 2.75	269	32.69
2.75 à 3.00	221	26.85
3.00 à 3.25	71	8.63
3.25 à 3.50	9	1.08
3.50 à 3.75	8	0.96
3.75 à 4.00	1	0.12
4.00 à 4.25	1	0.12
4.25 à 4.50	5	0.60
TOTAUX. . .	823	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 64.		

38. — Répartition des cuisines d'après le cube.

CUBE de MÈTRES	NOMBRE	
	absolu	pour cent
11 à 15	8	0.97
15 à 20	51	6.20
20 à 30	175	21.29
30 à 40	289	35.12
40 à 50	224	27.22
50 à 60	59	7.15
60 et plus	17	2.05
TOTAUX. . .	823	100.00
CUBE MOYEN : 36 ^m 3680.		

La surface moyenne est de $13^{\text{m}^2}63$; la hauteur moyenne, de $2^{\text{m}}64$; et le cube moyen, de $36^{\text{m}^3}680$.

V.

PIÈCES OU L'ON DORT

Nous appelons ainsi les pièces de tout genre (cuisines, mansardes, chambres à coucher proprement dites) où nous avons trouvé des lits occupés.

On voit par le tableau n° 39 que la moyenne s'établit vers trois occupants par pièce. Il y a près de 300 pièces sur 1,303, soit environ 21 p. c. des pièces où il y a cinq personnes et plus, y compris les enfants. En prenant le point de vue corrélatif des personnes, on trouve une proportion un peu plus forte : 1,609 personnes sur 4,160, ou 38 p. c. des dormeurs ont quatre compagnons et plus, -- ce qui est généralement trop. On remarquera les 11 pièces où il y a huit personnes, les 7 pièces où il y en a neuf, et la pièce où il y en a onze, comme particulièrement défavorables.

Tous ces chiffres sont plutôt inférieurs à ceux de notre enquête précédente. La moyenne pour Grivegnée se plaçait à plus de quatre occupants par pièce, et pour les dix communes suburbaines à 3.86 personnes. Nous avons trouvé à Grivegnée une chambre occupée par douze personnes. A Liège, la moyenne ne dépassait guère trois personnes par chambre.

39. — Répartition des pièces où l'on dort, y compris les cuisines-chambres à coucher, d'après le nombre de personnes qui les occupent.

PIÈCES OCCUPÉES par	Nombre de pièces		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne . . .	194	14.89	194	4.66
2 personnes . . .	360	27.63	720	17.31
3 — . . .	243	18.65	729	17.53
4 — . . .	232	17.80	928	22.31
5 — . . .	139	10.67	695	16.71
6 — . . .	80	6.14	480	11.54
7 — . . .	36	2.76	252	6.05
8 — . . .	11	0.84	88	2.12
9 — . . .	7	0.54	63	1.51
11 — . . .	1	0.08	11	0.26
TOTAUX.	1,303	100.00	4,160	100.00

NOMBRE MOYEN de personnes par pièce où l'on dort : 3.19.

LITS

Le tableau 40 nous enseigne qu'en général, il y a plus d'un lit par chambre à coucher, — presque deux. Dans 283 cas nous avons trouvé trois lits et plus, dans 40 cas, quatre lits, et dans 3 cas, cinq lits. Ces deux derniers postes indiquent évidemment une situation anti-hygiénique.

40. — Répartition des pièces où l'on dort d'après le nombre de lits.

PIÈCES où l'on trouve	Nombre de pièces		Nombre de lits	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 lit	539	41.37	539	22.50
2 lits.	481	36.91	962	40.15
3 —	240	18.42	720	30.05
4 —	40	3.07	160	6.70
5 —	3	0.23	15	0.60
TOTAUX.	1,303	100.00	2,396	100.00
NOMBRE MOYEN de lits par pièce où l'on dort : 1.83.				

Si nous nous demandons le nombre d'occupants de ces lits, le tableau 41 nous répondra.

41. — Répartition des lits d'après le nombre de personnes qui les occupent.

LITS OCCUPÉS par	Nombre de lits		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne . . .	857	35.78	857	20.60
2 personnes . . .	1,347	56.22	2,694	64.77
3 —	165	6.88	495	11.90
4 —	23	0.96	92	2.20
5 —	2	0.08	10	0.24
6 —	2	0.08	12	0.29
TOTAUX.	2,396	100.00	4,160	100.00
NOMBRE MOYEN de personnes par lit : 1.74				

En moyenne, donc, un même lit est occupé par plus d'une personne. 63 % de lits le sont par deux personnes et plus. Quelques cas extrêmes sont vraiment stupéfiants. C'est déjà beaucoup que 23 lits soient occupés chacun par quatre personnes ; mais il est presque incroyable que 2 lits soient occupés par cinq personnes et 2 autres par six personnes.

Mais il faut remarquer que ces nombres comprennent les occupants successifs des lits aussi bien que les occupants simultanés. Nous avons étudié à part les lits occupés continuellement, le jour et la nuit.

Nous en avons trouvé 34, sur lesquels nous renseigne le tableau 42. Ils sont occupés au total par 159 personnes. Dans la grande majorité des cas, il y a un dormeur de jour et un ou deux la nuit dans le même lit, mais on trouve aussi un dormeur diurne auquel succèdent, trois, quatre et même, dans un cas, cinq personnes ! Quand on rapproche ces situations à coup sûr défavorables par elles-mêmes, du nombre total des habitants de ces chambres à coucher, on ne peut s'empêcher d'être impressionné par la fréquence des cas tout à fait déplorables. Que dire, en effet, de cette chambre où deux ouvriers dorment le jour et sept autres personnes la nuit ? Il y a même une chambre où dix personnes succèdent à un dormeur diurne. Que dire aussi de la qualité de l'air respirable dans ces chambres, où le cube, même pour le dormeur isolé de jour, est insuffisant ?

42. — Lits occupés le jour et la nuit.

NOMBRE DE PERSONNES qui dorment dans la même chambre	PERSONNES DORMANT dans la même chambre		CUBE D'AIR DISPONIBLE par personne dormant		Lits occupés alternativement le jour et la nuit
	le jour	la nuit	le jour	la nuit	
4 personnes.	1	3	30.696	10.232	1 (1-1)
6 —	1	5	41.100	8.220	1 (1-3)
3 —	1	2	36.000	18.000	1 (1-2)
5 —	1	4	31.831	7.957	1 (1-2)
6 —	2	4	11.038	5.507	1 (2-2)
4 —	1	3	36.140	12.046	1 (1-3)
7 —	2	5	17.972	7.189	1 (2-2)
3 —	1	2	25.424	12.712	1 (1-2)
4 —	1	3	25.076	8.358	1 (1-2)
4 —	1	3	42.038	14.013	1 (1-1)
4 —	1	3	36.868	12.289	1 (1-1)
3 —	1	2	16.900	8.450	1 (1-2)
6 —	1	5	42.900	8.580	1 (1-2)
7 —	1	6	31.440	5.240	1 (1-2)
7 —	1	6	42.825	7.137	1 (1-3)
5 —	1	4	55.400	13.875	1 (1-2)
4 —	1	3	22.120	7.373	1 (1-3)
3 —	1	2	36.408	18.204	1 (1-1)
3 —	1	2	26.600	13.300	1 (1-2)
5 —	1	4	21.792	5.448	1 (1-3)
3 —	2	1	19.376	38.753	2 (2 et 1)
4 —	3	1	7.382	22.146	2 (2 et 1)
5 —	1	4	23.460	5.865	1 (1-2)
9 —	2	7	16.050	4.600	1 (1-5)
6 —	1	5	31.680	6.336	1 (1-2)
11 —	1	10	35.040	3.504	1 (1-1)
8 —	2	6	16.625	5.541	1 (1-4)
9 —	2	7	11.230	3.210	1 (2-2)
3 —	1	2	18.720	9.330	1 (2-2)
3 —	1	2	52.872	26.436	1 (1-2)
5 —	1	4	25.600	6.400	1 (1)
5 —	1	4	25.600	6.400	1 (1-2)
159 personnes.	39	120			34 lits

VI.

CUISINES-CHAMBRES A COUCHER

Nous avons trouvé des lits dans 108 cuisines. Elles se répartissent, d'après le nombre de personnes qui les occupent, de la manière indiquée au tableau 43.

La grande majorité de ces pièces est occupée la nuit par une, deux ou trois personnes. Mais 20 d'entre elles le sont par quatre et plus, l'une par sept, une autre par huit personnes, ce qui dénote une misère évidente.

Si nous considérons les chiffres corrélatifs des personnes occupant ces pièces, où l'air est nécessairement plus vicié qu'ailleurs, nous voyons que 87 d'entre elles, ou plus de 36 p. c. y couchent à quatre et plus.

Le nombre moyen des dormeurs est légèrement inférieur à celui des pièces de toute catégorie où l'on dort : 2.40 au lieu de 3.19. C'est une petite, très petite compensation.

43. — Répartition des cuisines-chambres à coucher d'après le nombre de personnes qui y dorment.

Cuisines-chambres à coucher où dorment :	Nombre de cuisines- chambres à coucher		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne . . .	34	31.48	34	13.17
2 personnes. . .	35	32.40	70	27.13
3 — . . .	19	17.59	57	22.09
4 — . . .	11	10.19	44	17.05
5 — . . .	4	3.70	20	7.76
6 — . . .	3	2.78	18	6.97
7 — . . .	1	0.93	7	2.71
8 — . . .	1	0.93	8	3.12
TOTAUX. . .	108	100.00	258	100.00
<p>NOMBRE MOYEN de personnes dormant dans chaque cuisine-chambre à coucher : 2.40.</p>				

On trouvera dans les deux tableaux suivants le nombre de lits relevé dans ces cuisines-chambres à coucher, ainsi que leurs occupants. Ici encore les moyennes sont heureusement un peu inférieures aux moyennes générales.

44. — Répartition des cuisines-chambres à coucher d'après le nombre de lits qui s'y trouvent.

Cuisines-chambres à coucher où l'on trouve :	Nombre de cuisines		Nombre de lits	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 lit	72	66.67	72	47.37
2 lits.	29	26.85	58	38.16
3 —	6	5.55	18	11.84
4 —	1	0.93	4	2.63
TOTAUX.	108	100.00	152	100.00

NOMBRE MOYEN de lits par cuisine-chambre à coucher : 1.40.

45. — Répartition des lits se trouvant dans les cuisines-chambres à coucher d'après le nombre de personnes qui y dorment.

LITS OCCUPÉS par	Nombre de lits		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne	64	42.10	64	24.78
2 personnes	72	47.37	144	55.82
3 —	14	9.21	42	16.28
4 —	2	1.32	8	3.12
TOTAUX.	152	100.00	258	100.00

NOMBRE MOYEN de personnes par lit, dans les cuisines-chambres à coucher : 1.70.

VII.

DIMENSIONS DES PIÈCES OU L'ON DORT

Les trois tableaux qui suivent répartissent les pièces de toute espèce — chambres à coucher proprement dites, cuisines-chambres à coucher et mansardes — d'après leur surface, leur hauteur, leur cube brut, le mobilier non déduit.

Pour la surface, la moyenne est d'un peu plus de 14 mètres carrés. Mais nous trouvons encore 30 pièces de moins de 6 mètres carrés, deux réduits de moins de 3 mètres carrés, dans chacun desquels dorment deux personnes. C'est précisément dans ces réduits que se rencontrent les cubes minima, de moins de 6 et de moins de 7 mètres cubes.

**46. — Répartition des pièces où l'on dort
d'après la surface.**

PIÈCES OU L'ON DORT ayant une SURFACE DE MÈTRES CARRÉS	NOMBRE	
	absolu	pour cent
2 à 3	2	0.15
3 à 4	3	0.23
4 à 5	12	0.92
5 à 6	13	1.00
6 à 10	143	10.94
10 à 15	542	41.47
15 à 20	474	36.27
20 à 25	102	7.80
25 à 31	16	1.22
TOTAUX. . .	1,307	100.00
SURFACE MOYENNE : 14 ^m 2 44.		

**47. — Répartition des pièces où l'on dort
d'après la hauteur.**

PIÈCES OÙ L'ON DORT ayant une HAUTEUR DE MÈTRES	NOMBRE	
	absolu	pour cent
1 à 1.25	3	0.23
1.25 à 1.50	13	1.00
1.50 à 1.75	32	2.45
1.75 à 2.00	83	6.35
2.00 à 2.25	311	23.79
2.25 à 2.50	266	20.35
2.50 à 2.75	386	29.53
2.75 à 3.00	142	10.86
3.00 à 3.25	48	3.68
3.25 à 3.50	12	0.92
3.50 à 3.75	11	0.44
TOTAUX. . .	1307	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 36.		

**48. — Répartition des pièces où l'on dort
d'après le cube.**

PIÈCES OU L'ON DORT ayant un CUBE DE MÈTRES CUBES	NOMBRE	
	absolu	pour cent
5 à 6	1	0.08
6 à 7	1	0.08
7 à 8	1	0.08
8 à 9	4	0.30
9 à 10	9	0.69
10 à 15	25	1.92
15 à 20	81	6.20
20 à 30	320	25.16
30 à 40	452	34.58
40 à 50	281	21.50
50 à 60	94	7.19
60 à 70	17	1.30
70 et plus	12	0.92
TOTAUX. . .	1307	100.00
CUBE MOYEN : 35 ^{m3} 567.		

Quant à la hauteur, la moyenne n'atteint pas 2^m50 ; elle est donc insuffisante, bien que le poste le plus fréquent soit un peu au-dessus : 386 pièces, ou 29.53 p. c. ont de 2^m50 à 2^m75.

Le règlement communal, de 1886, sur les bâtisses prescrit expressément une hauteur de 3 mètres pour le rez-de-chaussée et le premier étage ; 2^m75 pour les étages supérieurs. Sur nos 1,307 pièces où l'on dort, dans lesquelles il y a 232 mansardes, il n'y a donc que 213 pièces tout au plus, soit 16 p. c. qui satisfont au règlement.

Le cube brut moyen dépasse 35 mètres, ce qui est normal. Les pièces ayant le moindre cube sont les deux réduits dont nous avons parlé plus haut et un troisième, de 3^{m2} 16 de surface et de 2^m52 de hauteur où dorment deux personnes.

CHAMBRES A COUCHER

Prenons à part chacune des catégories de pièces où l'on dort, et tout d'abord les chambres à coucher proprement dites, qui sont au nombre de 967 dans notre total de 1,303 pièces occupées.

Tandis que les moyennes de la surface et de la hauteur sont presque identiques à celles correspondantes des pièces où l'on dort, le cube moyen est augmenté de près d'un mètre.

49. — Répartition des chambres à coucher d'après la surface.

CHAMBRES A COUCHER ayant une SURFACE DE MÈTRES	NOMBRE	
	absolu	pour cent
2 à 3	2	0.21
3 à 4	3	0.31
4 à 5	10	1.03
5 à 6	10	1.03
6 à 10	101	10.45
10 à 15	413	42.71
15 à 20	348	35.99
20 à 31	80	8.27
TOTAUX. . .	967	100.00
SURFACE MOYENNE : 14 ^{m2} 36.		

50. — Répartition des chambres à coucher
d'après la hauteur.

CHAMBRES A COUCHER ayant une HAUTEUR DE MÈTRES	NOMBRE	
	absolu	pour cent
1.25 à 1.50	2	0.21
1.50 à 1.75	11	1.11
1.75 à 2.00	42	4.31
2.00 à 2.25	186	19.23
2.25 à 2.50	227	23.47
2.50 à 2.75	335	34.61
2.75 à 3.00	115	11.90
3.00 à 3.25	33	3.41
3.25 à 3.50	7	0.73
3.50 à 3.75	9	0.93
TOTAUX. . .	967	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 34.		

**51. — Répartition des chambres à coucher
d'après le cube.**

CHAMBRES A COUCHER ayant un CUBE DE MÈTRES CUBES	NOMBRE	
	absolu	pour cent
5 à 6	1	0.10
6 à 7	1	0.10
7 à 8	1	0.10
8 à 9	3	0.31
9 à 10	5	0.52
10 à 15	20	2.07
15 à 20	51	5.28
20 à 30	220	22.75
30 à 40	348	36.00
40 à 50	225	23.26
50 à 60	75	7.75
60 et plus	17	1.76
TOTAUX. . .	967	100.00
CUBE MOYEN : 36 ^m 3375.		

CUISINES-CHAMBRES A COUCHER

Les dimensions de ces pièces, où l'atmosphère est nécessairement plus vicié, montrent heureusement une légère augmentation : la surface, de près d'un demi mètre, la hauteur, de 30 centimètres, et le cube de plus de 5 mètres. Il y a cependant encore quelques cas exceptionnels tout à fait regrettables.

52. — Répartition des cuisines-chambres à coucher d'après la surface.

CUISINES-CHAMBRES A COUCHER ayant une surface de mètres carrés	NOMBRE	
	absolu	pour cent
7 à 8	2	1.85
8 à 9	3	2.78
9 à 10	3	2.78
10 à 15	31	28.69
15 à 20	55	50.93
20 à 30	14	12.97
TOTAUX. . .	108	100.00
SURFACE MOYENNE : 15 ^m 208.		

53. — Répartition des cuisines-chambres à coucher d'après la hauteur.

CUISINES-CHAMBRES A COUCHER ayant une hauteur de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
2.00 à 2.25	14	12.96
2.25 à 2.50	23	21.30
2.50 à 2.75	37	34.26
2.75 à 3.00	22	20.37
3.00 à 3.25	6	5.55
3.25 à 3.50	5	4.63
3.50 à 3.75	1	0.93
TOTAUX. . .	108	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 62.		

**54. — Répartition des cuisines-chambres à coucher
d'après le cube.**

CUISINES-CHAMBRES A COUCHER ayant un cube de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
19 à 20	1	0.93
20 à 30	20	18.51
30 à 40	31	28.70
40 à 50	33	30.55
50 à 60	13	12.03
60 et plus	10	9.28
TOTAUX. . .	108	100.00
CUBE MOYEN : 41 ^m 3829.		

MANSARDES

Dans les mansardes qui servent de chambres à coucher, les dimensions sont approximativement les mêmes, avec cette différence que le cube est moindre : la moyenne tombe à moins de 30 mètres cubes.

On sait que la hauteur que nous attribuons à chaque mansarde est la hauteur *moyenne* entre les deux hauteurs du pan coupé.

**Surface, hauteur et cube des mansardes-chambres
à coucher.**

55. — Surface.

MANSARDES-CHAMBRES A COUCHER ayant une surface de mètres carrés	NOMBRE	
	absolu	pour cent
4 à 5	2	0.86
5 à 6	3	1.29
6 à 7	3	1.29
7 à 8	4	1.72
8 à 9	8	3.45
9 à 10	19	8.19
10 à 15	98	42.21
15 à 20	71	30.61
20 et plus	24	10.35
TOTAUX. . .	232	100.00
SURFACE MOYENNE : 14 ^m 238.		

56. — Hauteur.

MANSARDES-CHAMBRES A COUCHER ayant une hauteur de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
1.00 à 1.25	3	1.29
1.25 à 1.50	11	4.74
1.50 à 1.75	21	9.05
1.75 à 2.00	41	17.67
2.00 à 2.25	111	47.85
2.25 à 2.50	16	6.90
2.50 à 2.75	14	6.04
2.75 à 3.00	5	2.15
3.00 à 3.25	9	3.88
3.50 à 3.75	1	0.43
TOTAUX. . .	232	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 43.		

57. — Cube.

MANSARDES-CHAMBRES A COUCHER ayant un cube de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
8 à 9	1	0.43
9 à 10	4	1.72
10 à 15	5	2.15
15 à 20	29	12.50
20 à 30	89	38.38
30 à 40	73	31.47
40 à 50	23	9.91
50 et plus	8	3.41
TOTAUX. . .	232	100.00
CUBE MOYEN : 29 ^{m3} 155.		

VIII.

CUBE D'AIR

A. — Pièces de toute espèce où l'on dort.

Le cube d'espace clos dont dispose chaque dormeur (mobilier déduit) est, on le sait, une donnée capitale.

La moyenne s'établit à un peu plus de 10 mètres cubes, ce qui est, à coup sûr, un résultat défavorable : à Liège en 1896, nous avons obtenu 12^{m3} 830 ; dans les dix communes suburbaines, 11^{m3} 024, et à Grivegnée seulement 6^{m3} 889, un minimum évidemment accidentel, dû au petit nombre de maisons visitées.

En analysant le tableau, nous constatons avec regret que 577 pièces sur 1,303, c'est-à-dire 44.24 p. c. n'offrent pas à leurs habitants les 10 mètres cubes d'air que prescrivent les moins exigeants des hygiénistes. En regardant la colonne des habitants, la proportion est plus forte : 2,561 sur 4,160, c'est à dire 61.58 p. c., n'ont pas la quantité d'air suffisante.

Si nous avons les exigences des plus sévères hygiénistes, qui vont jusque 25 mètres cubes, nous n'aurions que 163 pièces, ou 12.53 p. c. ; et 194 personnes ou 4.79 p. c. à considérer comme rentrant dans les conditions requises.

58. — Répartition des pièces où l'on dort et des personnes d'après le cube d'air disponible.

CUBE D'AIR disponible PAR PERSONNE	PIÈCES		PERSONNES	
	NOMBRE		NOMBRE	
mètres cubes	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 à 2	3	0.23	12	0.29
2 à 4	57	4.37	331	7.96
4 à 6	165	12.66	814	19.57
6 à 8	189	14.50	818	19.67
8 à 10	163	12.51	586	14.09
10 à 14	264	20.26	793	19.07
14 à 20	233	17.87	489	11.75
20 à 24	66	5.07	117	2.81
24 à 30	65	5.00	95	2.28
30 à 40	64	4.91	71	1.71
40 à 50	26	1.99	26	0.63
50 à 60	5	0.39	5	0.11
60 et plus	3	0.24	3	0.06
TOTAUX.	1,303 (1)	100.00	4,160	100.00
CUBE MOYEN d'air par personne : 10 ^m 380.				

Nous confirmerons ici encore l'observation que nous faisons en 1896 et qui vient encore aggraver la situation : on n'aère pas les chambres à coucher, même dans les communes suburbaines. C'est un principe chez l'habitant de tenir les fenêtres hermétiquement closes, de sorte que l'air ne se renouvelle pour ainsi

(1) Il y avait 4 pièces inoccupées au moment de l'enquête,

dire pas. Aussi, il n'y a guère lieu de faire état de ce que l'air pur de la *campagne* environne les maisons de ces communes : elles n'en sont pas moins mal aérées.

B. — *Cuisines-chambres à coucher.*

La situation est un peu meilleure dans ces pièces. La moyenne s'augmente de 6 mètres cubes par personne, et les cas vraiment défavorables sont peu nombreux. 19 pièces et 84 personnes n'ont pas la quantité d'air suffisante, à supposer même que cet air soit pur.

59. — Répartition des cuisines-chambres à coucher et des personnes qui les occupent, d'après le cube d'air disponible.

CUBE D'AIR disponible PAR PERSONNE	CUISINES CHAMBRES A COUCHER		PERSONNES	
	NOMBRE		NOMBRE	
	mètres cubes	absolu	pour cent	absolu
4 à 6	5	4.64	26	10.08
6 à 8	6	5.56	29	11.24
8 à 10	8	7.41	29	11.24
10 à 14	19	17.59	59	22.86
14 à 20	20	18.51	47	18.21
20 à 24	12	11.11	19	7.38
24 à 30	6	5.56	10	3.86
30 à 40	16	14.80	23	8.93
40 à 50	11	10.18	11	4.25
50 et plus	5	4.63	5	1.95
TOTAUX . .	108	100.00	258	100.00
CUBE MOYEN D'AIR disponible par personne : 16 ^{m³} 505.				

IX.

DIMENSIONS DES AUTRES PIÈCES

Les trois tableaux qui suivent rendent compte des dimensions des pièces de tout genre, autres que des cuisines ou des chambres à coucher, que nous avons rencontrées dans les logements visités. Tels sont les boutiques, cafés, ateliers, « salons », chambres de débarras.

60. — Répartition des autres pièces d'après la surface.

PIÈCES ayant une surface de mètres carrés	NOMBRE	
	absolu	pour cent
2 à 10	111	19.76
10 à 20	419	74.56
20 à 25	28	4.97
25 et plus	4	0.71
TOTAUX. . .	562	100.00
SURFACE MOYENNE : 13 ^{m2} 76.		

**61. — Répartition des autres pièces
d'après la hauteur.**

PIÈCES ayant une hauteur de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
1.25 à 1.50	1	0.18
1.50 à 1.75	4	0.71
1.75 à 2.00	8	1.42
2.00 à 2.25	50	8.90
2.25 à 2.50	80	14.23
2.50 à 2.75	168	29.90
2.75 à 3.00	177	31.49
3.00 à 3.25	64	11.39
3.25 à 3.50	4	0.71
3.50 à 3.75	4	0.71
3.75 à 4.00	1	0.18
4.00 à 4.25	1	0.18
TOTAUX. . .	562	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 81.		

62. — Répartition des autres pièces d'après le cube.

PIÈCES ayant un cube de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
6 à 20	63	11.20
20 à 30	108	19.22
30 à 40	199	35.41
40 à 50	132	23.48
50 à 60	40	7.12
60 à 70	15	2.67
70 et plus	5	0.90
TOTAUX. . .	562	100.00
CUBE MOYEN : 36 ^m 3234.		

X.

PROMISCUITÉ

Pour arriver à établir le degré de promiscuité qui règne dans les ménages visités, il faut en déterminer la composition, le nombre d'enfants, et la répartition de ceux-ci d'après la manière dont ils sont couchés.

C'est ce que donnent les tableaux suivants.

63. — Composition des ménages.

COMPOSITION DU MÉNAGE	NOMBRE DE MÉNAGES		MÉNAGES AYANT EN OUTRE		
	absolu	pour cent	des autres personnes	des logeurs	des autres personnes et logeurs
Un homme seul	35	3.70	—	—	—
Une femme seule	33	3.49	4	1	—
Mari et femme	91	9.62	8	3	1
Père et enfants	37	3.91	1	—	—
Mère et enfants	115	12.16	8	10	1
Père, mère et enfants (1)	624	65.96	61	12	3
Personnes adultes	10	1.06	—	—	—
Personnes adultes et enfants.	1	0.10	—	—	—
TOTAL.	946	100.00	82	26	5

Ménages n'ayant pas d'enfants : 35 + 33 + 91 + 10 = 169.
Ménages ayant des enfants : 37 + 115 + 624 + 1 = 777.

(1) Dans un de ces ménages, il y a deux familles : l'une composée du père, de la mère et un enfant; l'autre d'une mère et un enfant.

64. — Nombre d'enfants.

NOMBRE D'ENFANTS dans chaque ménage	NOMBRE DE MÉNAGES		NOMBRE d'enfants
	absolu	pour cent	
Pas d'enfant . . .	169	17.86	—
1 enfant . . .	164	17.31	164
2 enfants . . .	199	21.01	398
3 — . . .	167	17.65	501
4 — . . .	100	10.57	400
5 — . . .	81	8.56	405
6 — . . .	32	3.38	192
7 — . . .	17	1.80	119
8 — . . .	10	1.06	80
9 — . . .	7	0.74	63
TOTAL. . .	946	100.00	2,322

65. — Enfants couchés dans la chambre des parents.

MÉNAGES sans ENFANT	MÉNAGES n'ayant que des ENFANTS en bas-âge	Ménages ayant des enfants de plus de 7 ans		
		couchant dans la chambre des parents ou de personnes adultes	ne couchant pas dans la chambre des parents ou de personnes adultes	TOTAL
169	152	464	161	625
Pour cent. . .		74.24	25.76	100.00

66. — Enfants couchés dans la même chambre.

MÉNAGES sans ENFANT	MÉNAGES n'ayant que des ENFANTS en bas-âge	Ménages ayant des enfants de plus de 7 ans			
		du même sexe	de sexe différent		TOTAL
			couchant dans la même chambre	couchant dans des chambres distinctes	
169	152	317	200	108	308
Pour cent. . .			64.94	35.06	100.00

67. — Enfants couchés dans le même lit.

MÉNAGES sans ENFANT	MÉNAGES n'ayant que des ENFANTS en bas-âge	Ménages ayant des enfants de plus de 7 ans			
		du même sexe	de sexe différent		TOTAL
			couchant dans le même lit	couchant dans des lits distincts	
169	152	317	25	283	308
Pour cent. . .			8.12	91.88	100.00

Nous aboutissons ainsi à constater 25 cas de promiscuité d'enfants *avoués*. Il en est certainement d'autres qui nous ont été cachés. On ne peut, d'ailleurs, considérer comme toujours satisfaisante la situation des 464 ménages (près de deux tiers) où les enfants adultes couchent dans la même chambre que les parents, ni celle des 200 ménages où des enfants adultes, de sexe différents, couchent dans la même chambre.

En dehors des enfants, nous avons rencontré d'autres cas de promiscuité à signaler. Il n'y a pas de doute que l'exiguité du logement, plus que les mauvaises mœurs, est une des causes principales de cet état de choses révoltant.

Autres cas de promiscuité.

N^o 603. — Un ménage composé de 6 personnes, une mère, ses deux enfants de 13 et 4 ans, la sœur, de la mère, 21 ans, les deux frères de la mère, 33 et 29 ans, ne dispose d'aucun lit. Les 6 personnes couchent dans la même chambre, sur des loques.

N^o 20. — La fille, 16 1/2 ans, couche avec ses parents.

N^o 210. — Un orphelin de 18 ans couche avec la personne qui l'a élevé.

N^o 358. — Une fille de 16 ans couche avec son père.

N^o 494. — La mère dort dans le même lit que son frère.

N^o 525. — Dans un ménage de 6 personnes adultes, 3 garçons, 3 filles, il n'y a qu'une chambre à coucher. Le plus jeune des garçons dort avec la plus jeune des filles.

CHAPITRE V.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES.

I.

LOYER

Les tableaux qui suivent donnent, avec tous les détails désirables, la répartition des ménages d'après le loyer qu'ils paient. Nous avons trouvé 82 propriétaires. Nos observations s'étendent donc à 863 ménages (dans un cas, il y a été impossible d'obtenir des renseignements sérieux). Elles sont donc assez nombreuses pour être vraiment représentatives.

La moyenne du loyer d'un logement ouvrier s'établit, à Grivegnée, à fr. 12-31. Comme le nombre moyen de pièces par ménage est près de trois, on constate que le loyer est sensiblement meilleur marché qu'à Liège en 1896, où nous arrivions à fr. 12-45, mais pour moins de deux pièces. Il est vrai qu'à la

même époque, à Grivegnée, le loyer moyen était de fr. 10-81 seulement. Mais nous savons que nos observations portaient sur un beaucoup plus petit nombre de maisons.

Réduit au mètre carré, le loyer atteint 30 centimes par mètre ; par mètre cube, 12 centimes.

Les logements ne se composant que d'une seule pièce sont relativement plus chers que les autres, — non pas en en prenant la moyenne générale, qui est de fr. 6-62, mais par mètre carré (43 centimes) et par mètre cube : 16 centimes.

On ne s'étonnera pas de constater que le loyer des autres logements ne s'élève pas à proportion du nombre des pièces ni même de leurs dimensions.

**68. — Loyer mensuel pour logements
de toute espèce.**

LOYER DE	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent
Moins de 5 francs	10	<i>1.16</i>
5 à 10 —	225	<i>26.07</i>
10 à 15 —	401	<i>46.47</i>
15 à 20 —	154	<i>17.84</i>
20 à 25 —	36	<i>4.17</i>
25 à 30 —	26	<i>3.01</i>
30 à 35 —	7	<i>0.81</i>
35 à 40 —	3	<i>0.35</i>
40 à 45 —	1	<i>0.12</i>
TOTAUX. . .	863	<i>100.00</i>
MOYENNE : fr. 12-31.		

69. — Loyer mensuel pour logements se composant de 1 pièce.

LOYER DE	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent
moins de 5 francs	9	12.00
5 à 10 —	57	76.00
10 à 15 —	9	12.00
TOTAUX. . .	75	100.00
MOYENNE : fr. 6-62.		

70. — Loyer mensuel pour logements se composant de 2 pièces.

LOYER DE	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent
moins de 5 francs.	1	0.29
5 à 10 —	215	62.32
10 à 15 —	121	35.07
15 à 20 —	7	2.03
25 à 30 —	1	0.29
TOTAUX. . .	345	100.00
MOYENNE : fr. 10-17.		

71. — Loyer mensuel pour logements se composant de 3 pièces.

LOYER DE	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent
5 à 10 francs.	31	15.61
10 à 15 —	91	45.97
15 à 20 —	70	35.35
20 à 25 —	3	3.00
25 à 30 —	3	3.00
TOTAUX. . .	198	100.00
MOYENNE : fr. 12-97.		

72. — Loyer mensuel pour logements se composant de 4 pièces.

LOYER DE	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent
5 à 10 francs.	4	2.05
10 à 15 —	101	51.81
15 à 20 —	55	28.21
20 à 25 —	20	10.26
25 à 30 —	11	5.63
30 à 35 —	2	1.02
35 à 40 —	1	0.51
40 à 45 —	1	0.51
TOTAUX. . .	195	100.00
MOYENNE : fr. 15-38.		

73. — Loyer mensuel pour logements se composant de 5 pièces.

LOYER DE	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent
10 à 15 francs.	5	13.51
15 à 20 —	10	27.03
20 à 25 —	12	32.43
25 à 30 —	8	21.63
30 à 35 —	1	2.70
35 à 40 —	1	2.70
TOTAUX. . .	37	100.00
MOYENNE : fr. 20-13.		

74. — Loyer mensuel pour logements se composant de 6 pièces et plus.

LOYER DE	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent
10 à 15 francs.	2	16.68
15 à 20 —	3	24.99
25 à 30 —	3	24.99
30 à 35 —	3	25.01
35 à 40 —	1	8.33
TOTAUX. . .	12	100.00
MOYENNE : fr. 24-11.		

75. — Loyer mensuel pour logements de toute espèce.

LOYER par mètre carré	NOMBRE DE MÉNAGES		LOYER par mètre cube	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent
de 10 à 20 centimes	72	8.34	de 1 à 5 centimes	1	0.11
de 20 à 30 —	277	32.10	de 5 à 10 —	191	22.13
de 30 à 40 —	311	36.04	de 10 à 15 —	380	45.08
de 40 à 50 —	131	15.18	de 15 à 20 —	210	25.38
de 50 à 60 —	56	6.49	de 20 à 25 —	47	5.45
de 60 à 70 —	8	0.93	de 25 à 30 —	8	0.93
de 70 à 80 —	2	0.23	de 30 à 35 —	5	0.58
de 80 à 90 —	1	0.11	de 45 à 50 —	1	0.11
de 90 à 1 franc	2	0.23	de 55 à 60 —	2	0.23
de 1 fr. 10 à 1 fr. 20	3	0.35			
TOTAUX. . .	863	100.00	TOTAUX. . .	863	100.00
Loyer moyen mensuel par mètre carré : fr. 0-31.			Loyer moyen mensuel par mètre cube : fr. 0-12.		

76. — Loyer mensuel pour logements se composant d'UNE SEULE pièce.

LOYER par mètre <i>carré</i>	NOMBRE DE MÉNAGES		LOYER par mètre <i>cube</i>	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent
de 20 à 30 centimes	8	10.67	de 5 à 10 centimes	8	10.67
de 30 à 40 —	25	33.33	de 10 à 15 —	22	29.33
de 40 à 50 —	20	26.67	de 15 à 20 —	28	37.33
de 50 à 60 —	14	18.66	de 20 à 25 —	9	12.00
de 60 à 70 —	2	2.67	de 25 à 30 —	2	2.67
de 70 à 80 —	2	2.67	de 30 à 35 —	3	4.00
de 90 à 1 franc	1	1.33	de 45 à 50 —	1	1.33
de 1 fr. 10 à 1 fr. 20	3	4.00	de 55 à 60 —	2	2.67
TOTAUX. . .	75	100.00	TOTAUX. . .	75	100.00
Loyer moyen mensuel par mètre carré : fr. 0-43.		Loyer moyen mensuel par mètre cube : fr. 0-16.			

77. -- Loyer mensuel pour logements se composant de DEUX pièces.

LOYER par mètre <i>carré</i>	NOMBRE DE MÉNAGES		LOYER par mètre <i>cube</i>	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent
de 10 à 20 centimes	11	3.19	de 5 à 10 centimes	35	10.14
de 20 à 30 —	83	24.06	de 10 à 15 —	163	47.25
de 30 à 40 —	157	45.51	de 15 à 20 —	118	34.20
de 40 à 50 —	66	19.13	de 20 à 25 —	25	7.25
de 50 à 60 —	24	6.95	de 25 à 30 —	3	0.87
de 60 à 70 —	3	0.87	de 30 à 35 —	1	0.29
de 90 à 1 franc	1	0.29			
Totaux. . .	345	100.00	Totaux. . .	345	100.00
Loyer moyen mensuel par mètre carré : fr. 0-34.			Loyer moyen mensuel par mètre cube : fr. 0-13.		

78. — Loyer mensuel pour logements se composant de TROIS pièces.

LOYER par mètre carré	NOMBRE DE MÉNAGES		LOYER par mètre cube	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent
de 10 à 20 centimes	23	11.61	de 5 à 10 centimes	45	22.73
de 20 à 30 —	67	33.84	de 10 à 15 —	99	50.00
de 30 à 40 —	74	37.37	de 15 à 20 —	44	22.22
de 40 à 50 —	25	12.64	de 20 à 25 —	8	4.04
de 50 à 60 —	8	4.04	de 25 à 30 —	2	1.01
de 60 à 70 —	1	0.50			
TOTAUX. . .	198	100.00	TOTAUX. . .	198	100.00
Loyer moyen mensuel par mètre carré : fr. 0-30.			Loyer moyen mensuel par mètre cube : fr. 0-12.		

79. — Loyer mensuel pour logements se composant de QUATRE pièces.

LOYER par mètre carré	NOMBRE DE MÉNAGES		LOYER par mètre cube	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent
de 10 à 20 centimes	32	16.41	de 1 à 5 centimes	1	0.51
de 20 à 30 —	95	48.72	de 5 à 10 —	83	42.57
de 30 à 40 —	45	23.08	de 10 à 15 —	83	42.57
de 40 à 50 —	12	6.15	de 15 à 20 —	21	10.77
de 50 à 60 —	8	4.10	de 20 à 25 —	5	2.56
de 60 à 70 —	2	1.03	de 25 à 30 —	1	0.51
de 80 à 90 —	1	0.51	de 30 à 35 —	1	0.51
TOTAUX. . .	195	100.00	TOTAUX. . .	195	100.00
Loyer mensuel moyen par mètre carré : fr. 0-28.			Loyer mensuel moyen par mètre cube : fr. 0-10.		

80. — Loyer mensuel pour logements se composant de CINQ pièces.

LOYER par mètre <i>carré</i>	NOMBRE DE MÉNAGES		LOYER par mètre <i>cube</i>	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent
de 10 à 20 centimes	3	8.11	de 5 à 10 centimes	12	32.43
de 20 à 30 —	16	43.24	de 10 à 15 —	17	45.95
de 30 à 40 —	9	24.33	de 15 à 20 —	8	21.62
de 40 à 50 —	8	21.62			
de 50 à 60 —	1	2.70			
TOTAUX. . .	37	100.00	TOTAUX. . .	37	100.00
Loyer moyen mensuel par mètre carré : fr. 0-31.		Loyer moyen mensuel par mètre cube : fr. 0-11.			

81. -- Loyer mensuel pour logements se composant de six pièces et plus.

LOYER par mètre carré	NOMBRE DE MÉNAGE		LOYER par mètre cube	NOMBRE DE MÉNAGE	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent
de 10 à 20 centimes	2	16.67	de 5 à 10 centimes	5	41.67
de 20 à 30 —	6	50.00	de 10 à 15 —	6	50.00
de 30 à 40 —	3	25.00	de 15 à 20 —	1	8.33
de 40 à 50 —	1	8.33			
TOTAUX. . .	12	100.00	TOTAUX. . .	12	100.00
Loyer moyen mensuel par mètre carré : fr. 0-28.			Loyer moyen mensuel par mètre cube : fr. 0-10.		

MODE DE PAIEMENT DU LOYER

Une fois de plus nous constatons d'après le tableau 82 que le loyer se paie généralement par mois et directement au propriétaire. Il est rare, dans nos communes suburbaines, de voir les propriétaires avoir des receveurs particuliers, comme cela se rencontre assez fréquemment en ville. Les sous-locations également sont rares (8.23 p. c.)

82. — Mode de paiement du loyer.

I. — Comment le loyer est payé	NOMBRE DE MÉNAGES		II. — A qui il est payé	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent
Par mois	685	79.37	Directement au pro- priétaire Au locataire principal.	792	91.77
Par 2 mois	1	0.12			
Par trimestre	153	17.73			
Par semestre	23	2.66			
Par année	1	0.12			
TOTAL	863	100.00	TOTAL	863	100.00
Ménages propriétaires de leur maison	82		Ménages propriétaires de leur maison	82	
Réponse inutilisable	1		Réponse inutilisable	1	
Nombre total de mé- nages	946		Nombre total de mé- nages	946	

II.

DURÉE DE L'OCCUPATION

La durée de l'occupation du logement est relativement très longue à Grivegnée. Elle dépasse de plus de deux ans la durée moyenne de l'occupation que nous avons constatée à Liège en 1896, de deux ans encore celle relevée à cette époque dans les dix communes suburbaines, et d'un an celle que nous constatons à Grivegnée même.

83. — Durée de l'occupation.

DURÉE	NOMBRE	
	absolu	pour cent
Moins de 3 mois	26	2.8
3 mois à moins de 6 mois	51	5.4
6 — — de 1 an	72	7.7
1 an — de 3 ans	159	17.0
3 ans — de 6 —	185	19.8
6 — — de 9 —	141	15.0
9 — — de 15 —	155	16.5
15 — — de 20 —	61	6.5
20 — et plus.	87	9.3
TOTAL	937	100.0
Réponses inutilisables	9	
	946	
MOYENNE : 7 ans 6 mois 1 jour.		

III.

REVENU DU MÉNAGE

Le tableau n° 84 classe les ménages d'après leur revenu.

Notre enquête avait lieu pendant une période de prospérité industrielle. De là, la moyenne, beaucoup plus forte qu'en 1896. Pour Grivegnée, elle dépasse la moyenne de 1896 de fr. 1-61 par ménage ; comparée à la moyenne des dix communes suburbaines, elle est supérieure de fr. 1-38.

Comme le nombre de personnes par ménage est resté sensiblement le même, l'augmentation du revenu est certaine, — réserve faite d'ailleurs des erreurs possibles, très nombreuses, étant donné notre mode de connaissance du revenu : la seule déclaration de l'intéressé. Cependant, il est bon de remarquer que nos chiffres corroborent ici le fait d'observation générale.

Si notre moyenne est exacte, il en résulte qu'au total, le revenu journalier dépasse un franc par jour et par personne (les petits enfants étant comptés comme adultes).

Mais il est beaucoup plus intéressant d'analyser la répartition des ménages elle-même. Nous constatons que 63.48 p. c. des ménages ont plus de 4 francs de revenu journalier.

Si nous tenons compte de la composition du ménage, et si nous continuons à admettre que ceux qui n'ont pas un franc par jour et par personne sont dans le besoin, nous en trouvons exactement 332 dans ce cas, soit plus de 30 p. c. C'est beaucoup, mais il faut admettre que, les enfants comptant comme adultes nos chiffres sont évidemment un peu forcés.

84. — Revenu jour-

COMPOSITION des MÉNAGES	NOMBRE DE MÉNAGES AYANT UN REVENU										
	0	0 à 1	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 8	8 à 9	9 à 10
1 personne	—	4	8	14	10	12	4	—	—	—	—
2 personnes	1	2	10	20	44	31	9	6	2	2	—
3 —	—	—	4	15	47	48	24	10	6	3	—
4 —	—	—	4	11	53	57	30	13	9	5	1
5 —	—	—	2	5	31	40	26	12	14	10	2
6 —	—	1	1	7	20	24	13	8	14	13	2
7 —	—	—	1	5	7	14	7	5	5	8	4
8 —	—	—	—	2	5	8	4	1	1	6	2
9 —	—	—	1	1	3	1	1	2	1	4	1
10 —	—	—	1	—	—	3	3	—	—	—	—
11 —	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—
TOTAUX.	1	7	32	80	220	239	121	58	53	51	12
Pourcentage.	0.11	0.75	3.44	8.59	23.63	25.67	13.00	6.23	5.69	5.48	1.28
REVENU MOYEN JOURNALIER											

nalier moyen.

JOURNALIER MOYEN DE FRANCS									TOTAL des MÉNAGES	TOTAL des PERSONNES	Observations
10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	18 à 19	20 à 24			
—	—	—	—	—	—	—	—	—	52	52	D'après le tableau 29, il y a 946 ménages. Le tableau ci-contre n'en renseigne que 931, parce que le revenu journalier n'a pas été donné pour les autres.
1	—	—	—	—	—	—	—	—	127	254	
1	2	2	—	—	1	—	—	—	158	474	
1	1	—	—	—	2	—	—	—	189	756	
7	—	3	—	1	2	—	1	1	146	730	
7	1	3	—	—	2	—	—	—	118	708	
—	—	3	—	—	2	—	—	—	69	483	
1	1	—	—	—	1	—	—	1	34	272	
2	—	—	—	—	—	2	1	—	20	180	
—	1	1	1	—	1	—	—	1	10	100	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	88	
20	6	12	1	1	9	3	2	3	931	4097	
2.15	0.64	1.28	0.11	0.11	0.97	0.33	0.21	0.33	100		

PAR MÉNAGE : FR. 4-97.

IV.

MÉNAGES SECOURUS PAR LA CHARITÉ

Nous n'en avons trouvé que 22, comme l'indique le tableau n° 85, soit 2.32 p. c. L'enquête de 1896 nous en avait indiqué 7, sur 108 ménages. Il serait difficile de dire si la diminution tient à l'augmentation du bien-être dans l'intervalle, ou si elle n'est qu'un effet du hasard de nos recherches.

Parmi ces ménages, il y en a quatre (trois de trois personnes et un de six) qui ont plus d'un franc par jour et par personne. Le revenu journalier moyen est, d'ailleurs, incomparablement plus faible que pour l'ensemble des ménages. Il n'atteint que fr. 1-77.

85. — Ménages secourus par la charité.

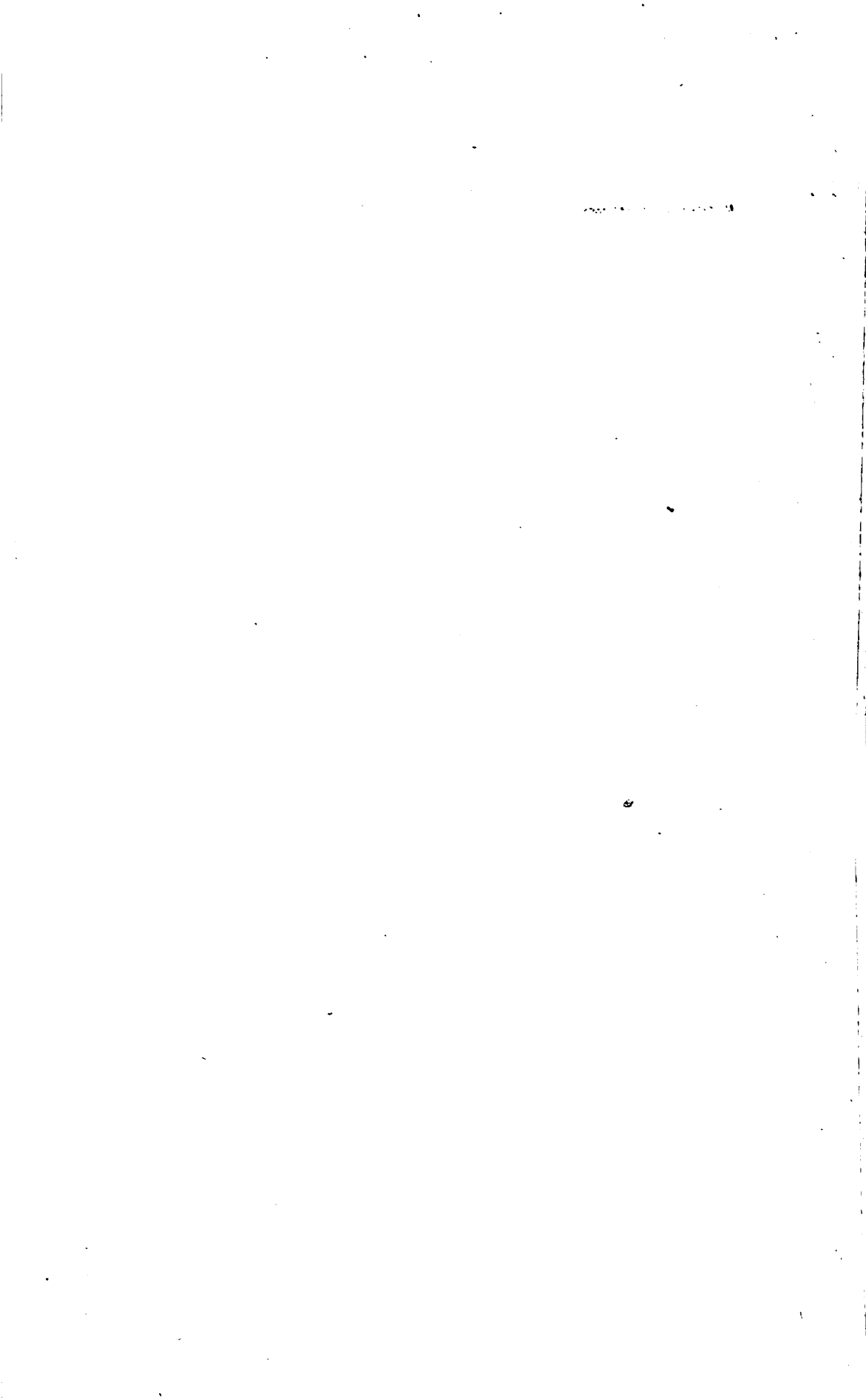
COMPOSITION DES MÉNAGES	NOMBRE DE MÉNAGES AYANT UN REVENU MOYEN DE FRANCS					TOTAL DES MÉNAGES	TOTAL DES PERSONNES	
	0	0 à 1	1 à 2	2 à 3	3 à 4			4 à 5
	1 personne . . .	—	—	1	—			—
2 personnes . . .	1	2	4	—	—	7	14	
3 — . . .	—	—	3	1	2	6	18	
4 — . . .	—	—	1	1	1	3	12	
5 — . . .	—	—	1	—	1	3	15	
7 — . . .	—	—	—	1	1	2	14	
TOTAUX . . .	1	2	10	3	5	22	74	
POUR CENT. . .	4.54	9.09	45.46	13.64	22.73	4.54	100.00	
<p align="center">Nombre moyen de personnes par ménage secouru : 3.36.</p>								
<p align="center">Revenu journalier moyen des ménages secourus : fr. 1-77.</p>								

RAPPORT DU REVENU AU LOYER

Le tableau 86 confirme la constatation que nous faisons en 1896 : la grande majorité des ménages visités ne consacre pas plus de 4 journées et demie de leur revenu à leur loyer, — soit 86.48 p. c. en 1900-1901, contre 85.86 p. c. en 1896 (des ménages de toutes les communes suburbaines.)

De ce nombre, 26.56 p. c. (contre 19.65 p. c. en 1896) n'y consacrent même pas plus de 2 journées. On peut se demander si quelques-uns de ceux-ci, notamment ceux ayant de forts revenus, ne font pas sur la dépense du logement une économie exagérée.

Parmi les cas défavorables, qui représentent donc 13.52 p. c. des ménages, il n'y en a pas dont le revenu dépasse 6 à 7 francs par jour, et l'on rencontre encore de ces anomalies, où le loyer absorbe plus de 10 journées, soit plus du tiers du revenu, comme nous en avons constatées en 1896. Il est évident que dans ce cas, la charité publique ou privée intervient pour secourir le ménage, sans quoi, on ne s'expliquerait pas comment les intéressés pourraient se nourrir.



86. — Rapport du revenu

NOMBRE DE JOURNÉES DE REVENU pour un mois de loyer	MÉNAGES RÉPARTIS D'APRÈS									
	moins de 1 fr.	de 1 à 2 fr.	de 2 à 3 fr.	de 3 à 4 fr.	de 4 à 5 fr.	de 5 à 6 fr.	de 6 à 7 fr.	de 7 à 8 fr.	de 8 à 9 fr.	de 9 à 10 fr.
Moins de 1 journée	—	—	—	1	—	1	—	1	3	1
1 à 1 1/2 journée	—	—	—	4	3	7	8	16	17	6
1 1/2 à 2 journées	—	—	2	14	19	24	15	18	19	2
2 à 2 1/2 —	—	—	4	20	42	35	10	6	8	1
2 1/2 à 3 —	—	—	3	37	53	11	12	1	4	—
3 à 3 1/2 —	—	1	11	57	45	14	3	1	3	—
3 1/2 à 4 —	—	—	13	21	20	10	1	—	—	—
4 à 4 1/2 —	—	3	13	19	15	4	3	—	—	—
4 1/2 à 5 —	—	—	7	9	4	4	1	—	—	—
5 à 5 1/2 —	—	2	9	10	5	6	—	—	—	—
5 1/2 à 6 —	—	1	4	3	2	1	1	—	—	—
6 à 6 1/2 —	—	3	—	5	3	1	—	—	—	—
6 1/2 à 7 —	—	2	4	—	2	—	—	—	—	—
7 à 7 1/2 —	—	5	—	2	—	—	—	—	—	—
7 1/2 à 8 —	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 à 8 1/2 —	—	5	—	—	1	—	—	—	—	—
8 1/2 à 9 —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 à 9 1/2 —	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—
9 1/2 à 10 —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 à 10 1/2 —	3	1	—	1	1	—	—	—	—	—
10 1/2 à 11 —	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
11 à 11 1/2 —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 1/2 à 12 —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 à 12 1/2 —	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 1/2 à 13 —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 à 13 1/2 —	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
29	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX.	7	25	71	203	215	118	54	43	54	10

- (1) Dans ce tableau ne sont pas repris :
- 83 ménages où l'occupant est propriétaire.
 - 8 ménages dont le revenu est inconnu.
 - 4 ménages qui ont le loyer gratuit.

journalier au loyer mensuel.

LE REVENU JOURNALIER									NOMBRE DE MÉNAGES	POUR CENT	
de 10 à 11 fr.	de 11 à 12 fr.	de 12 à 13 fr.	de 13 à 14 fr.	de 14 à 15 fr.	de 15 à 16 fr.	de 16 à 17 fr.	de 18 à 19 fr.	de 20 à 21 fr.			
3	2	3	—	—	4	2	1	1	23	2.70	} 26.56
7	—	4	1	1	3	1	—	1	79	9.29	
6	1	3	—	—	1	—	—	—	124	14.57	
1	—	—	—	—	—	—	—	—	127	14.93	} 59.92
1	1	—	—	—	—	—	—	—	123	14.45	
—	—	2	—	—	—	—	—	—	137	16.10	
1	—	—	—	—	—	—	—	—	66	7.75	} 11.28
—	—	—	—	—	—	—	—	—	57	6.69	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	25	2.94	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	32	3.76	} 2.24
—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	1.41	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	1.41	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	0.94	}
—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	0.82	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.12	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	0.70	}
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0.24	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	0.70	} 2.24
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.12	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.12	}
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0.12	
19	4	12	1	1	8	3	1	2	851 ⁽¹⁾	100.00	

VI.

87. — Relevé des professions.

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
A. — AGRICOLES		
—		
Cultivateurs	2	
Fermiers	2	
Horticulteur	1	
Jardiniers	6	
Ouvrier de ferme	1	
	12	0.67
B. — INDUSTRIELLES		
—		
1) EN GÉNÉRAL		
Chef de réparations	1	
Contremaître	1	
Contrôleur	1	
Préparateur chimiste	1	
Journaliers	22	
Manceuvres	317	
Ouvriers d'usine	59	
Ouvrières d'usine ou de fabrique	18	
Apprentis	35	
Gardes d'eau	2	
Gardes de nuit	2	
Portiers	6	
Surveillants	3	
Chauffeurs	23	
Machinistes	31	
Chef manœuvre	1	
	523	29.32
A reporter		29.99

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report.		29.99
2) EXTRACTIVES : Mines de houille		
Accrocheur.	1	
Chef porion.	1	
Houilleurs	131	
Mineurs.	3	
	<hr/>	
	136	7.62
	<hr/>	
3) MÉTALLURGIQUES		
Aide forgeron	1	
Ajusteurs	24	
Armuriers	5	
Boulonnier.	1	
Burineur	4	
Chaudronniers.	22	
Chefs lamineurs	3	
Cisailleurs	6	
Décapeur	1	
Ferblantiers	2	
Fondeurs	12	
Foreurs	2	
Forgerons	18	
Fraiseur.	1	
Galvanisateurs	5	
Graveur.	1	
Hacheurs de limes	3	
Lamineurs	43	
Maréchaux-ferrants	3	
Marteleurs	4	
	<hr/>	
A reporter		37.61

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report.		57.84
4) DU TRANSPORT <i>(suite)</i>		
Ouvriers au chemin de fer	4	
Serre-freins.	2	
	<hr/> 10	0.56
5) DU LIVRE		
Imprimeurs.	2	
Porteuses de journaux	2	
Relieur	1	
	<hr/> 5	0.28
6) DU BATIMENT		
Briquetiers	3	
Ardoisier	1	
Charpentiers	3	
Chef maçon.	1	
Ebénistes	13	
Maçons	16	
Marbrier	1	
Menuisiers	22	
Peintres.	7	
Plafonneurs	4	
Piocheurs	2	
Serruriers	14	
Tailleurs de pierres	5	
Tapissier	1	
Terrassiers	3	
Vitrier	1	
	<hr/> 97	5.43
A reporter		64.11

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report. . .		64.11
7) TEXTILES		
Fileur	1	
Fileuses	2	
	3	0.17
8) DU VÊTEMENT		
Cordonniers	27	
Corroyeurs.	2	
Couturières.	82	
Culottières	6	
Fleuriste	1	
Galochier	1	
Garnisseuses de bottines	4	
Giletières	3	
Lessiveuses.	79	
Lingères.	4	
Modiste	1	
Ouvrière aux loques.	1	
Blanchisseur	1	
Blanchisseuses.	2	
Repasseuses	15	
Sabotiers	2	
Rapièceur	1	
Savetier.	1	
Tailleurs	3	
Tailleuses	5	
	241	13.59
A reporter . . .		77.87

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report. . .		77.87
9) ALIMENTAIRES		
Boulangier	1	
Charcutier	1	
Marchandes de porcs.	2	
Meuniers	3	
Ouvriers de distillerie	2	
	9	0.51
10) PETITE INDUSTRIE : <i>Artisans</i>		
Cavier	1	
Carrossier	1	
Sculpteurs	3	
Sellier	1	
Tonnelier	1	
Vannier	1	
Horloger	1	
	9	0.51
11) INDUSTRIES DIVERSES		
Aide électricien	1	
Electriciens	2	
Allumeur de lampes	1	
Ouvriers en caoutchouc.	4	
Gaziers	4	
Brossier.	1	
Verriers.	27	
Verrières	11	
Cigariier.	1	
Cigarières	2	
Pipiers	4	
	58	3.25
A reporter . . .		82.14

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report.		82.14
C. — PROFESSIONS DOMESTIQUES		
—		
Cuisinière	1	
Domestique.	1	
Journalières	119	
Servantes	4	
	<hr/>	
	125	7.00
	<hr/>	
D. — PROFESSIONS COMMERCIALES		
—		
Cabaretières	13	
Chiffonnière	1	
Coiffeurs	3	
Colporteurs (teuses)	6	
Commerçants	34	
Fripier	1	
Laitière	1	
Marchands (des)	39	
Marchande de lait.	1	
Marchandes de légumes.	2	
Marchands de beurre	2	
Id. de bois découpé	2	
Id. de houille	4	
Id. de légumes	4	
Id. de pétrole	1	
	<hr/>	
	114	6.33
	<hr/>	
A reporter		95.47

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report. . .		95.47
E. — TRANSPORT ET MANUTENTION COMMERCIALE		
—		
Camionneurs	9	
Charretiers.	8	
Commissionnaire	1	
Conducteurs de tramways	2	
Débardeur	1	
Emballeur	1	
Magasiniers	12	
Messagers	2	
Percepteurs de tramways	2	
Pescurs	3	
Ramasseuses	2	
Id. de coke	2	
Trieuses.	2	
Trieuse de chiffons	1	
	<hr/> 48	2.69
F. — PROFESSIONS LIBÉRALES		
—		
Accoucheuse	1	
Candidat notaire	1	
Chansonnier	1	
Chantre	1	
Etudiant.	1	
Instituteur	1	
Ventouseuse	1	
	<hr/> 7	0.40
A reporter . . .		<hr/> 98.56

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report. . .		<i>98.56</i>
EMPLOIS PUBLICS		
Cantonnier.	1	
Facteur des postes	1	
	<hr/>	
	2	<i>0.11</i>
	<hr/>	
EMPLOYÉS		
Comptable	1	
Demoiselle de magasin	1	
Dessinateur.	1	
Employés	11	
	<hr/>	
	14	<i>0.78</i>
	<hr/>	
G. — CONDITION		
—		
Rentiers.	8	<i>0.44</i>
	<hr/>	
H. — PROFESSIONS INCONNUES		
—		
.	2	<i>0.11</i>
	<hr/>	
TOTAL . . .	1,784	<i>100.00</i>
	<hr/>	
Sans profession	2,376	
	<hr/>	
NOMBRE DE PERSONNES. . .	4,160	

CHAPITRE VI.

ÉTAT D'ENTRETIEN, D'ORDRE
ET DE PROPRIÉTÉ DE CHAQUE LOGEMENT

D'après l'appréciation de nos enquêteurs, l'état d'entretien, d'ordre et de propriété est considéré comme

bon dans 415 ménages, soit 43.8 pour cent;
passable — 244 — — 25.8 —
et *mauvais* — 287 — — 30.4 —

Parmi ces derniers, il nous a paru intéressant d'examiner d'un peu plus près ceux où l'entretien est signalé comme *très mauvais*.

Ils sont au nombre de 30. Voici leur répartition.

89. — Nombre de personnes.

Nombre de ménages	Nombre de personnes	TOTAL
2	1	2
3	2	6
2	3	6
2	4	8
5	5	25
8	6	48
4	7	28
1	8	8
2	9	18
1	11	11
30 ménages		160 personnes

Si l'on peut excuser en une certaine mesure la malpropreté dans les ménages nombreux, on voit qu'il en est qui n'ont pas cette excuse.

La composition de ces ménages révèle encore que ce n'est pas toujours le grand nombre d'enfants qui justifie cette déplorable situation.

90. — Nombre d'enfants par ménage.

MÉNAGES	TOTAUX
Sans enfant	3
Ayant un enfant	3
— deux enfants.	5
— trois —	7
— quatre —	3
— cinq —	5
— six —	1
— sept —	2
— huit —	0
— neuf —	1
	30

L'exiguïté du logement n'est pas toujours non plus la cause de la malpropreté.

91. — Nombre de pièces.

MÉNAGES DISPOSANT	
d'une pièce	4
de deux pièces	18
de trois —	6
de cinq —	2
	30

92. — Surface des logements.

SURFACE	NOMBRE DE MÉNAGES
de moins de 10 mètres carrés	1
de 15 à 20 —	6
— 20 à 30 —	12
— 30 à 40 —	5
— 40 à 50 —	2
— 50 à 60 —	1
— 60 à 70 —	2
— 90 à 100 —	1
	30

93. — Cube des logements.

CUBE	NOMBRE DE MÉNAGES
moins de 20 mètres cubes	1
de 30 à 40 —	3
— 40 à 50 —	4
— 50 à 60 —	3
— 60 à 70 —	8
— 70 à 80 —	3
— 80 à 90 —	1
— 90 à 100 —	2
— 120 à 130 —	2
— plus de 150 —	8
	30

L'état des toitures, escaliers, murs, planchers, plafonds, carrelage et fenêtres est, naturellement, signalé comme

<i>mauvais</i>	dans 25	des maisons occupées	par ces ménages ;				
<i>assez bon</i>	— 3	—	—	—	—	—	—
<i>bon</i>	— 2	—	—	—	—	—	—

Dans dix-huit de ces ménages, la lessive se fait dans la cuisine ; dans cinq, dans une cuisine qui sert en même temps de chambre à coucher.

Quant à l'éclairage, il est partout insuffisant ; sauf pour deux ménages, le rapport entre la surface vitrée des diverses pièces et leur volume reste en dessous de $\frac{1}{20}$. Dans 17 ménages, il descend à $\frac{1}{40}$ et même à $\frac{1}{60}$ et $\frac{1}{100}$.

CHAPITRE VII.

ÉCLAIRAGE NATUREL.

Le tableau suivant résume nos observations en ce qui concerne l'éclairage naturel des pièces occupées. Nous avons limité nos totalisations aux cuisines, aux cuisines-chambres à coucher et aux chambres à coucher.

La surface vitrée a été mise en rapport avec le volume de la pièce. Le minimum fixé par le Conseil supérieur d'hygiène, dans son programme de 1887, était de $\frac{1}{15}$.

On voit que ce minimum n'est pas atteint dans le plus grand nombre des pièces de nos trois catégories.

94. — Eclairage naturel.

RAPPORT DE LA SURFACE VITRÉE AU CUBE DE LA PIÈCE	CUISINES		CUISINES-CHAMBRES A COUCHER		CHAMBRES A COUCHER	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
	Pièces non éclairées	1	0.12	—	—	3
Pièces éclairées exclusivement par voie indirecte	6	0.73	—	—	4	0.33
Moins de $\frac{1}{20}$	620	75.34	73	67.59	801	66.80
$\frac{1}{20}$ à moins de $\frac{1}{15}$	136	16.53	21	19.45	198	16.52
$\frac{1}{15}$ et plus	60	7.28	14	12.96	193	16.10
TOTAUX.	823	100.00	108	100.00	1,199	100.00

Il y a tout d'abord quatre pièces qui ne sont pas éclairées du tout : c'est une cuisine, rue Verte-Houmeresse, où se trouve un ménage de six personnes ; puis trois chambres à coucher : une rue Bodson et deux rue du Couvent, occupées respectivement par quatre, trois et deux personnes.

L'éclairage par voie indirecte — porte vitrée, attique, etc. — équivaut souvent au défaut d'éclairage.

Cinq cuisines sont dans ce cas :

une, rue du Beau-Mur,	où le ménage compte 5 personnes ;
une, rue Belvaux,	— — 6 —
une, quai Devant-les-Vennes,	— — 9 —
une, cour Guérin,	— — 5 —
une, rue Haute-Wez,	— — 3 —
la dernière, rue Kinet,	— — 5 —

Dans celle-ci, la fenêtre s'ouvre sur une buanderie qui, d'après le plan, ne paraît posséder aucune communication avec l'extérieur.

Quatre chambres à coucher n'ont qu'un éclairage indirect :

deux sont occupées par une seule personne (rue Soubre et quai Devant-les-Vennes) ;

une autre (Nouvelle Route) est occupée par deux personnes ;

la dernière, rue Boileau, qui n'a que 25 mètres cubes, est occupée par quatre personnes, et la porte vitrée s'ouvre sur la cuisine.

Si nous recherchons les cas les plus défavorables de mauvais éclairage, voici ce que nous constatons :

CUISINES.

Dans beaucoup de cuisines, la surface vitrée ne représente pas le $\frac{1}{40}$ du volume de la pièce.

Parmi ces cuisines :

3 appartiennent à des ménages de 3 personnes ;

4 — — — 4 —

5 — — — 5 —

2 — — — 6 —

3 — — — 7 —

et 1, rue Kinet, à un ménage de 10 personnes.

Cette dernière est particulièrement à citer : la fenêtre s'ouvre dans une cour de 0^m90 de largeur, où l'on déverse les eaux ménagères ; dans cette même maison, le cabinet est sous l'escalier ; les odeurs qui s'en dégagent se répandent dans toute la maison, car elles n'ont pas d'autre issue, et ce cabinet sert à deux maisons, occupées par quinze personnes.

Cour Gilon, l'une de ces cuisines sert à un ménage de six personnes, et la fenêtre s'ouvre sur une cour de 1^m50 de long sur 1^m20 de large, où se trouve le cabinet d'aisance !

CUISINES-CHAMBRES A COUCHER.

Dans ces pièces, où l'air est nécessairement plus vicié qu'ailleurs, nous constatons parfois un éclairage très défectueux.

Le rapport entre la surface vitrée et le volume de la pièce est de moins de $\frac{1}{35}$:

dans une maison de l'impasse Demeuse, où les six personnes du ménage dorment dans la cuisine ;

dans une maison de la rue Malvaux, où les huit personnes composant le ménage couchent dans la cuisine, dont trois dans une alcôve ;

dans une maison de la rue Bodson, la cuisine sert de chambre à coucher le jour et la nuit : une personne y dort toujours le jour, et deux la nuit ; le ménage se compose de sept personnes ; les quatre autres dorment dans une chambre qui n'est pas éclairée du tout.

Le rapport descend à moins de $\frac{1}{40}$:

dans une maison de la rue Belleflamme, où les cinq personnes du ménage dorment dans la cuisine ;

dans une autre de la rue Bois-de-Breux, où, sur les sept personnes du ménage, trois dorment dans la cuisine ;

dans une autre du quai Devant-les-Vennes, sur les cinq personnes du ménage, deux dorment dans la cuisine ;

dans deux ménages (rue Haute-Wez et rue Haut-Vinâve), les quatre personnes du ménage dorment dans la cuisine.

Le même rapport descend enfin à moins de $\frac{1}{60}$ dans trois autres cas :

rue Malvaux, où, des sept personnes du ménage, deux dorment dans une alcôve n'ayant de communication qu'avec la cuisine;

rue Verte-Houmeresse, les six personnes du ménage dorment dans la cuisine;

rue du Vieux-Thier, les cinq personnes du ménage dorment dans la cuisine, dont deux dans une alcôve.

CHAMBRES A COUCHER.

Le rapport entre la surface vitrée et le cube de la pièce tombe parfois en dessous de $1/40$.

Nous en trouvons parmi elles :

26	où dorment	3	personnes ;
28	—	4	—
20	—	5	—
12	—	6	—
3	—	7	—
1	—	8	—
2	—	9	—

Il est inférieur à $1/60$ dans trois chambres à coucher où dorment six personnes ; une autre, où dorment sept personnes ; une autre, où il y en a neuf.

Nous le trouvons même parfois inférieur à $1/100$ dans quatre chambres où il y a six personnes, et dans deux autres, rue du Couvent et rue de l'Usine, où il y a sept personnes.

La situation est particulièrement défavorable dans quelques

CHAMBRES où L'ON DORT LE JOUR ET LA NUIT.

Dans trois de ces chambres, rue Belleflamme et Thier du Rèwe, et où dorment respectivement :

2	personnes le jour et	4	la nuit,
2	—	6	—
2	—	7	—

le rapport est inférieur à $1/35$.

Dans sept chambres, où dorment une personne (le jour) et trois, quatre ou cinq la nuit, et deux personnes le jour et cinq la nuit, le rapport descend à $1/40$.

Nous le trouvons inférieur à $\frac{1}{60}$ dans deux chambres de la rue Thier du Rèwe, occupées respectivement par deux personnes le jour et sept la nuit, et par une le jour et dix la nuit !

Enfin, le même rapport est de moins de $\frac{1}{100}$ dans trois chambres :

l'une, rue Bodson, où il y a un dormeur le jour et cinq la nuit, et les deux autres, rue du Couvent et rue Haut-Vinâve, où il y a un dormeur le jour et quatre la nuit.

CHAPITRE VIII.

RENOUVELLEMENT DE L'AIR.

I.

Tous ceux qui ont visité des habitations ouvrières, aussi bien dans les communes suburbaines qu'à Liège, ont été frappés par l'insuffisance du renouvellement de l'air, et particulièrement en hiver. On n'ouvre pas les fenêtres. C'est en partie pour conserver la chaleur — qui coûte cher — dans les pièces; c'est aussi par habitude, par routine et par préjugé. La crainte des courants d'air fait oublier que la fenêtre ouverte est une des précautions hygiéniques de la plus haute valeur.

Combien de fois nous est-il arrivé d'entrer dans une chambre à coucher, *dans l'après-midi*, et de constater qu'on n'y avait pas renouvelé l'air de la nuit ? Une odeur âcre, poivrée, saisit à la gorge. Plus d'une fois, avant de procéder à nos investigations, nous avons dû demander qu'on aère.

Nous n'étonnerons personne en disant que nous n'avons trouvé qu'un seul appareil de ventilation spécial : un ventilateur à lames de verre, dans une maison de la rue Belvaux, dans une pièce servant d'atelier et de magasin, de 3^m66 sur 4^m00 et haute de 2^m80.

Partout ailleurs, le seul « appareil » de ventilation est le poêle, qui est, d'ailleurs, le seul mode de chauffage.

Nos enquêteurs ne nous ont signalé de « mauvaises odeurs » que dans 34 cas. Mais nous devons avouer que ce chiffre n'est pas significatif, l'appréciation subjective de l'enquêteur étant fort sujette à caution. Au bout d'un certain temps, on finit par s'habituer tellement aux mauvaises odeurs que l'on ne perçoit plus que les cas particulièrement frappants.

II.

LESSIVAGE DU LINGE

Le tableau 95 expose les résultats de l'enquête en ce qui concerne l'endroit où se fait le lessivage du linge, une des causes fréquentes de viciation de l'air.

Manque d'espace, commodité de la ménagère qui peut ainsi surveiller ses enfants ou son fricot, routine aussi, telles sont les causes d'une pratique souvent malsaine. On constatera avec regret que 513 ménages font *toujours* leur lessive dans la maison, que 41 la font dans une pièce qui sert à la fois de cuisine et de chambre à coucher, et 7 autres dans une chambre à coucher. Encore, parmi les autres cas, en trouve-t-on de tout aussi défavorables, mais dans l'hiver seulement.

95. — Lessivage du linge.

	NOMBRE DE MÉNAGES	
	ABSOLU	POUR CENT
Au dehors	58	6.15
Dans la cour ou le jardin	9	0.95
Dans la maison	356	37.75
	41	4.35
	7	0.74
	109	11.56
En été, dans la cour ou le jardin ; en hiver, dans la maison	293	31.07
En été, dans la cour ou le jardin ; en hiver, dans la maison	36	3.82
	6	0.64
	28	2.97
TOTAUX.	943	100.00
Réponses inutilisables.	3	
TOTAL.	946	

CHAPITRE IX.

APPROVISIONNEMENT D'EAU.

Grivegnée manque, comme la plupart de nos communes suburbaines, d'eau potable. Il n'y a pas de distribution communale.

Voici les renseignements recueillis sur la provenance de l'eau potable de nos 820 maisons :

497	maisons,	soit	60.61	p. c.,	prennent l'eau aux pompes de la rue, de l'impasse, de la ruelle.
181	—	—	22.07	—	la prennent « chez un particulier » ou ont une pompe dans la cour, le jardin de leur habitation.
26	—	—	3.17	—	s'alimentent à la pompe publique de la cour Orban (usine).
8	—	—	0.98	—	prennent l'eau à la borne-fontaine publique.
12	—	—	1.46	—	ont l'eau alimentaire de la Ville de Liège.
75	—	—	9.15	—	la prennent à des « sources dans des terrains vagues ».
9	—	—	1.10	—	la prennent à des sources captées.
12	—	—	1.46	—	sont indiquées comme ayant un « robinet dans la cour ».

Quant à la qualité de l'eau, si elle est renseignée comme « bonne » par les habitants dans 655 cas ;

elle est douteuse	dans 108 maisons ;
— mauvaise	dans 48 —
et jugée potable depuis « un an »	dans 9 —

Nous avons voulu savoir quelle eau fournissaient les « pompes » des rues. L'honorable Bourgmestre de Grivegnée nous a répondu « que l'eau utilisée par les habitants provient de puits ou de drainage » et il n'a pas hésité à ajouter : « les mesures

que l'on prend habituellement n'empêchent pas que la plupart du temps, les eaux sont insalubres, ainsi qu'il conste des rapports de M. Malvoz, directeur de l'Institut bactériologique. » (Lettre du 21 juin 1903.)

Nos architectes ne peuvent recueillir sur place que les indications que l'apparence extérieure du puits, et ses relations *visibles* avec l'extérieur permettent de recueillir.

Dans 370 cas, il a été impossible de se rendre compte de l'état de la maçonnerie et de la constitution intérieure du puits.

Dans 73 cas, la maçonnerie a été reconnue bonne ; le puits était bien situé, et n'avait pas de relations, semblait-il, avec les eaux de rebut ou les latrines.

Par contre, voici d'autres observations qui laissent une pénible impression :

Pour 14 maisons, le puits artésien donnait une eau qui dégageait une mauvaise odeur ; elle laissait des traces de rouille sur le linge et avait mauvais goût.

Pour 19 autres, on signale le danger provoqué par le voisinage des eaux ménagères, des urines d'animaux ou des fosses d'aisance.

Pour 13 autres, la maçonnerie du puits est bonne, mais il est en relation avec les eaux de rebut et les fosses à purin des voisins.

Pour 9 autres, la maçonnerie n'est pas imperméable ; les eaux pluviales coulent dans le puits.

Pour 4 autres, des « déjections de chiens coulent dans le puits ».

Pour deux autres le puits pourrait être contaminé par le voisinage des porcheries,

Pour 2 autres maisons, le puits est mal situé : il est trop près de la rivière ; les eaux de celle-ci s'y infiltrent, et c'est en réalité des eaux de rivière que s'alimente la population.

Cette situation appelle une urgente solution.

CHAPITRE X.

ÉLOIGNEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉJECTIONS.

I.

ÉCOULEMENT DES EAUX MÉNAGÈRES

Étant donné la pauvreté du réseau d'égouts, on ne s'étonnera pas que les dispositions prises pour l'écoulement des eaux ménagères soient totalement insuffisantes.

Trente et une maisons seulement possèdent des éviers. Encore la plupart d'entre eux sont-ils mal entretenus.

La plupart du temps, les eaux de rebut sont versées « dans la rigole », « dans le jardin », « sur la rue », « dans la rivière ».

II.

ÉLOIGNEMENT DES MATIÈRES EXCRÉMENTIELLES

Le règlement communal de 1886 porte, article 47 : « Tout bâtiment d'habitation à *construire* sera pourvu de latrines. »

Nous avons trouvé, cependant, 49 maisons abritant cinquante ménages, qui ne possèdent pas cette annexe indispensable, et elles sont loin de remonter toutes à 1886.

Voici leur situation :

96. — Maisons n'ayant pas de cabinet.

SITUATION	NOMBRE
Rue Belleflamme.	1
Rue Bodson	4
Rue de Bois-de-Breux	11
Impasse Bouillon.	1
Rue de la Chartreuse	1
Rue du Couvent	6
Rue Devos.	1
Cour Gilon	3
Cour Guérin	1
Rue Haute-Wez	2
Rue Haut-Vinave	2
Rue Malvaux	2
Rue Thier du Rôwe.	3
Rue Trou Souris	2
Rue Verte-Houmeresse	3
Rue Vieux-Thier.	6
TOTAL.	49

Les tableaux qui suivent donnent la répartition des cabinets d'après le nombre de ménages et le nombre d'habitants qui les utilisent, selon les diverses catégories possibles.

La moyenne générale s'établit, comme l'indique la récapitulation *f*, de la manière suivante : il y a un cabinet pour un peu plus d'une maison, un peu plus d'un ménage, et pour près de 6 personnes en moyenne. Ce sont des chiffres qui concordent assez avec nos observations précédentes à Liège et dans les communes suburbaines.

Mais nous avons rencontré des cas vraiment défavorables : treize cabinets servent, chacun, à 10 personnes, huit à 11, deux à 12, etc., et il y en a même un qui a 21 clients, dans la catégorie des maisons qui ont leur propre cabinet ; dans celles où le cabinet sert à plusieurs maisons, nous en trouvons encore deux qui sont utilisés par 21 personnes, et dans une impasse de 11 maisons, 3 cabinets doivent servir à un total de 62 personnes !

97. — Cabinets d'aisance.

A. — Maisons n'ayant pas de cabinet d'aisance

Nombre de maisons	Nombre de ménages	NOMBRE DE MAISONS SANS CABINET D'AISANCE ET AYANT										Total	
		1 habitant	2 habitants	3 habitants	4 habitants	5 habitants	6 habitants	7 habitants	8 habitants	9 habitants	10 habitants		11 habitants
49	50	4	4	4	6	14	8	6	1	1	—	1	49
	Personnes	4	8	12	24	70	48	42	8	9	—	11	236

B. — 2 cabinets dans la même maison

Nombre de maisons	Nombre de ménages	Nombre de cabinets	NOMBRE D'HABITANTS POUR UN CABINET					TOTAL
			trois	quatre	cinq	six	sept	
3	6	6	1	2	1	1	1	6
Personnes			3	8	5	6	7	29

D. — *Un cabinet pour plusieurs maisons.*

NOMBRE de maisons pour un cabinet	NOMBRE de ménages pour un cabinet	NOMBRE de cabinets	NOMBRE de maisons	NOMBRE de ménages	NOMBRE D'HABITANTS POUR UN CABINET																	TOTAL	
					4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		21
2	2	57	114	114	3	5	5	4	12	9	6	5	1	4	—	1	2	—	—	—	—	57	
	3	3	6	9	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	—	—	—	—	—	—	—	3	
3	3	11	33	33	—	—	—	1	—	1	1	3	—	—	2	1	1	1	—	—	—	11	
4	4	3	12	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	3	
TOTAUX . .		74	165	168	3	5	5	5	12	10	7	9	3	4	2	3	3	1	—	—	—	74	
NOMBRE DE PERSONNES. .					12	25	30	35	96	90	70	99	36	52	28	45	48	17	—	—	—	42	725

E. — *Plusieurs cabinets pour plusieurs maisons.*

NOMBRE DE CABINETS	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE PERSONNES
3	11	20	62

Ce cas se présente pour une impasse qui comprend 11 maisons.

F. — **Récapitulation.**

Tableaux b, c, d, e.

NOMBRE DE CABINETS	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE PERSONNES utilisant les cabinets
687	783	901	3,964
Moyennes pour un cabinet	1.13	1.31	5.77

N. B. — Si aux chiffres de ce tableau F on ajoute ceux du tableau A, on obtient :

$$\text{Maisons } 783 + 49 = 832 ;$$

$$\text{Ménages } 901 + 50 = 951 ;$$

$$\text{Personnes } 3,964 + 236 = 4,200 ;$$

La différence que l'on constate entre ces totaux et ceux des tableaux relatifs à la population provient de ce que, dans le tableau D, il y a 12 maisons non visitées.

La récolte des matières excrémentitielles se fait de la manière suivante :

98. — Récolte des matières excrémentitielles.

A. — Cabinets ayant un récipient.

NATURE DU RÉCIPIENT	NOMBRE	POUR CENT Cabinets de toute espèce
Bac	360	52.40
Seau	62	9.02
Marmite	14	2.04
Caisse	8	1.16
Chaudron	3	0.44
Baquet	2	0.30
Tonnelet	1	0.15
Autres récipients	10	1.45
TOTAL.	460	66.96

B. — Cabinets n'ayant pas de récipient.

DESTINÉE DES MATIÈRES	NOMBRE	POUR CENT Cabinets de toute espèce
A l'égout	32	4.66
A terre	105	15.28
Dans une fosse	65	9.46
Dans un trou	18	2.62
A la rivière	7	1.02
TOTAL.	227	33.04

On voit donc que la grande majorité des cabinets sont constitués de récipients qui doivent être vidés. La plupart le sont par les soins de l'Administration communale, qui met en adjudication le transport et l'enlèvement du contenu des bacs et des immondices déposés sur la voirie.

Le dépôt des immondices se fait dans un enclos proche de la ferme de l'entrepreneur, laquelle est isolée de toute habitation. Pendant l'hiver, les immondices sont enfouis dans les terres de l'entrepreneur.

Ce n'est pas une obligation pour l'habitant de mettre journellement son bac à la disposition de la ferme des boues. Aussi, nous trouvons un très grand nombre de cas dans lesquels le contenu du bac est destiné « au jardin » ou aux terrains vagues des environs.

Quant aux fosses fixes, leur construction est loin d'être toujours à l'abri de tout reproche. Non seulement la maçonnerie n'est pas étanche, mais il n'y en a pas toujours. A plus d'une reprise, l'enquêteur rencontre « un trou non maçonné et non recouvert ». Il nous signale ailleurs (rue du Couvent) une cour dans laquelle « des eaux stagnantes et puantes, les immondices, enlevés à de longs intervalles, répandent des odeurs nauséabondes ». Ailleurs (quai Devant-les-Vennes), « la fosse est un vulgaire trou creusé dans la terre; il n'existe aucune maçonnerie; le liquide se perd par évaporation ou dans le sol par infiltration ». Ailleurs (rue Haut-Vinàve), « les habitants ne jetant pas leur cendrées dans la fosse, et celle-ci n'étant pas vidée souvent, elle infecte complètement le voisinage ». Puis c'est, rue Kinet, une fosse, non recouverte, dégageant des odeurs et des émanations telles que les habitants s'en plaignent et n'osent ouvrir leurs fenêtres par les temps de chaleur.

Rue Thier du Rèwe, dans deux maisons, il y a bien un cabinet, mais « il est exécrable sous tous les rapports; les matières excrémentielles se trouvent à terre et sont transportées, *quand il y en a absolument trop*, sur un terrain vague. De plus, à côté se trouve une étable à lapins. Cet état de choses constitue un véritable danger pour l'hygiène publique. »

III.

REBUTS SOLIDES

« On les jette dans le bac du cabinet », « dans la fosse », mais aussi très souvent « sur le jardin », « sur le terrain vague », ou « sur le terrain des voisins », sur le « fumier de la cour », quand ce n'est pas « en tas devant la maison ».

Telles sont les réponses qui sont faites à nos questions sur ce sujet.

IV.

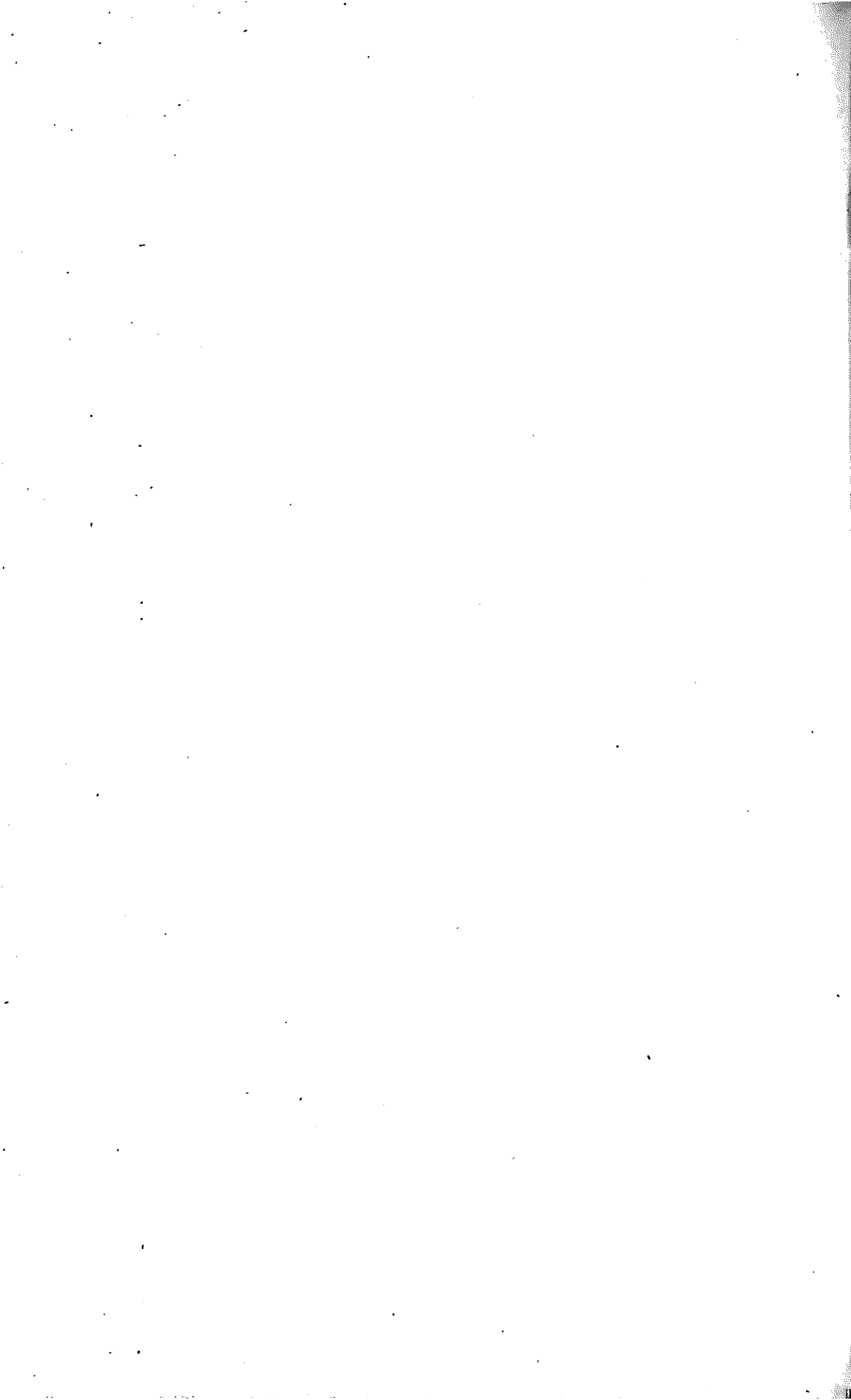
**ÉTABLES, PORCHERIES, POULAILLERS,
PIGEONNIERS.**

Nous avons trouvé, dans nos 820 maisons, 292 annexes contenant des animaux domestiques, se répartissant comme suit :

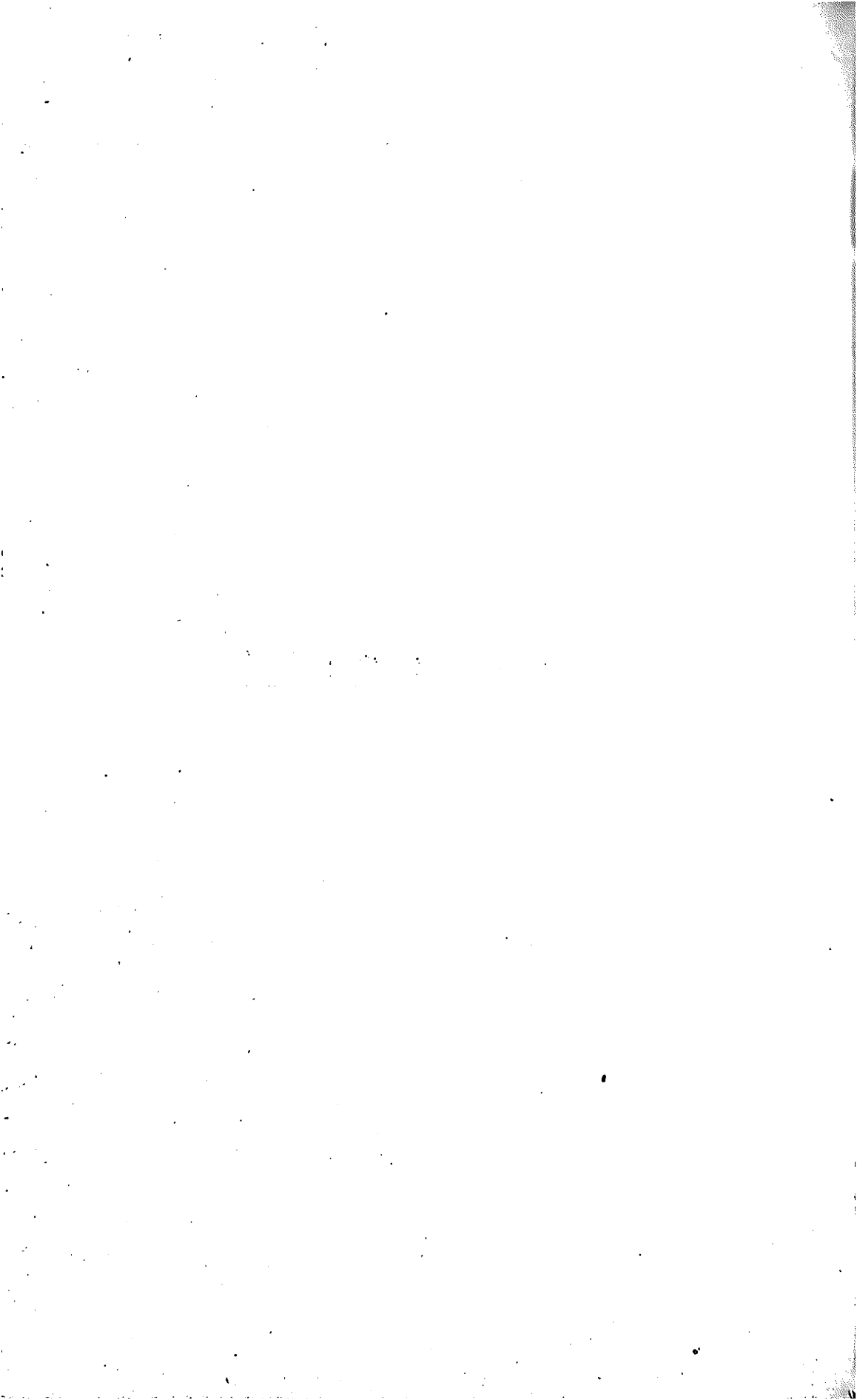
94 poulaillers,
82 porcheries,
63 pigeonniers,
36 étables, dont 16 à lapins,
13 à chèvres,
3 à moutons;
8 chenils,
6 écuries,
3 « caisses » à lapins.

De ces annexes, 95 sont signalées comme isolées de l'habitation. Sur les 63 pigeonniers, 35 sont installés dans le grenier, un d'entre eux occupe toute la surface bâtie (quai Devant-les-Vennes). Le fumier de 21 pigeonniers est récolté dans des sacs pour être vendu.

Rue Boileau, une maison se distingue par sa richesse en animaux : elle possède une porcherie avec 3 cochons, une bergerie avec 5 moutons, un poulailler, un pigeonnier et cinq chats. Elle est occupée par un seul ménage (cinq personnes et un logeur), n'a pas de jardin, mais une cour de 90 mètres carrés.



BRESSOUX



CHAPITRE I^{er}.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

I.

ÉTENDUE DE L'ENQUÊTE

Bressoux est une des communes suburbaines de Liège dont le développement a été le plus considérable dans ces dernières années. Sa population a plus que doublé de 1890 à 1900, et l'augmentation en est continue, comme on peut le voir au tableau suivant :

1. — Augmentation de la population à Bressoux de 1890 à 1900.

ANNÉES	HABITANTS	AUGMENTATION	
		absolue	pour cent
1890	3495	—	—
1891	3745	250	7.15
1892	4203	458	12.23
1893	4482	279	6.66
1894	4743	261	5.82
1895	5026	283	5.97
1896	5399	373	7.42
1897	5844	445	8.24
1898	6242	398	6.81
1899	6618	376	6.02
1900	7066	448	6.77

Les chiffres de 1890 et de 1900 sont ceux des recensements ; les autres sont donnés par les registres de la population.

Quant aux maisons, elles ont passé de 626 en 1890 à 1,257 en 1900. En mettant ces chiffres en relation avec le nombre d'habitants, on obtient, pour 1890, 5.57 habitants par maison : pour 1900, 5.62 habitants par maison. La proportion est donc restée sensiblement la même.

Nous n'avons pas de moyens d'investigation suffisants pour déterminer la classe sociale des nouveaux habitants de Bressoux, mais il suffit de parcourir la commune pour constater que la classe ouvrière n'y est pas en majorité. Maisons coquettes, nombreux petits magasins, tout dénote dans une bonne partie de la commune, une population «bourgeoise.» Le grand nombre de maisons neuves vient accentuer encore cette impression.

Cette situation n'a pas manqué de se traduire dans notre enquête : après avoir exploré les rues les plus anciennes, notre enquêteur a eu de la peine à trouver de nouveau de véritables habitations ouvrières. Aussi, nous avons clôturé notre enquête sans avoir atteint, à beaucoup près, la proportion de maisons et d'habitants des autres communes suburbaines.

Nous avons même dû, au dépouillement, rejeter comme sortant du cadre de nos investigations, un ou deux cahiers se rapportant manifestement à des maisons et des ménages qui n'avaient rien d'ouvriers.

Au total, notre enquête porte sur 337 maisons réparties dans 22 rues et abritant 474 ménages et 1,961 personnes. Ces chiffres représentent 26.81 pour cent des maisons, 24.63 pour cent des ménages et 27.89 pour cent des personnes, soit en résumé le quart de la commune.

Nous avons tout lieu de croire, cependant, qu'étant donné la composition de la population de la commune, notre enquête y est bien représentative de l'habitation de l'ouvrier.

En 1896, nous n'avions visité que 40 maisons, 52 ménages et 239 personnes.

L'enquête, commencée le 2 avril 1901, a duré deux mois et a été effectuée par deux architectes ayant l'expérience de nos enquêtes.

Le tableau suivant donne le nombre des maisons visitées par rue.

2. — Rues visitées.

NOM DES RUES	NOMBRE DE MAISONS VISITÉES
Cour Cession	8
Rue Champ des Manœuvres	52
Rue du Chemin de Fer	3
Rue du Cimetière	2
Cour Crahay	7
Rue Declaye	13
Rue Fond du Bois	4
Rue au Frêne	3
Quai Heavart	2
Rue de Jupille	41
Rue du Marché	12
Rue du Moulin	23
Rue Neuve	20
Rue Neuville	32
Rue de la Pompe	7
Rue du quai	15
Cour du Rivage	5
Rue Simonis	14
Thier du Bouhay	32
Impasse de la Victoire	12
Rue de Visé	5
Rue Vivihouet	25
TOTAL. . .	337

3. — Date de la construction des maisons.

DATE DE LA CONSTRUCTION	NOMBRE DE MAISONS	
	ABSOLU	POUR CENT
En 1900	2	0.59
Entre 1895 et 1900	45	13.36
" 1890 " 1895	28	8.31
" 1885 " 1890	22	6.49
" 1880 " 1885	38	11.28
" 1875 " 1880	20	5.93
" 1870 " 1875	48	14.25
" 1865 " 1870	3	0.89
" 1860 " 1865	31	9.20
" 1850 " 1860	25	7.42
" 1840 " 1850	10	2.97
" 1830 " 1840	9	2.68
" 1820 " 1830	8	2.38
" 1800 " 1820	40	11.87
Indéterminée. . .	8	2.38
TOTAUX.	337	100.00

Ce tableau fait voir que nous avons visité, en somme, plus de vieilles maisons que de neuves. Il en résulte que la population ouvrière, du moins en grande partie, recherche, par raison d'économie sans doute, les maisons déjà âgées. Il est vraisemblable que le plus grand nombre des maisons neuves est occupé par la classe bourgeoise.

CHAPITRE II.

CONDITIONS HYGIÉNIQUES DE LA LOCALITÉ

I.

Les tableaux qui suivent (4 à 9) donnent tous les détails désirables sur les conditions hygiéniques des abords des maisons.

La maison dont le sol a été considéré comme humide est une maison de la rue Champ des manœuvres.

A propos du niveau du rez-de-chaussée, il est bon de noter que le règlement de police de Bressoux, qui date du 30 décembre 1880, prescrit que le niveau du rez-de-chaussée devra être élevé à 40 centimètres au moins au-dessus du sol. On voit que 71 maisons sur nos 337, soit 21 pour cent ne sont pas conformes au règlement.

Le même règlement n'exige pas que les constructions soient établies sur caves. 85 maisons, ou 25 pour cent sont dans ce cas.

On remarquera le grand nombre de maisons ayant des caves exposées aux inondations.

Les stagnations permanentes d'eaux sales ou d'eaux pluviales (tableau 8) sont aussi très nombreuses.

4. — Terrain occupé par l'habitation.

	Exposé aux inondations ou à des irrptions d'eaux en cas d'ondées.	Non exposé aux inondations ou à des irruptions d'eaux en cas d'ondées.	TOTAUX	Humide	Sec
Maisons	2	335	337	1	336
Pour cent	0.59	99.41	100.00	0.29	99.71

5. — Niveau du rez-de-chaussée.

	NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE PAR RAPPORT A CELUI DU SOL ENVIRONNANT			TOTAUX
	supérieur	inférieur	de niveau	
Maisons	266	37	34	337
Pour cent	78.93	10.98	10.09	100.00

6. — Caves.

	MAISONS AYANT					TOTAUX
	pas de cave	1 cave	2 caves	3 caves	4 caves	
Maisons	85	174	76	1	1	337
Pour cent	25.23	51.63	22.56	0.29	0.29	100.00
Caves	0	174	152	3	4	333
<p>MOYENNE :</p> <p>a) en comptant toutes les maisons : 0.99.</p> <p>b) en comptant seulement les maisons ayant des caves : 1.32.</p>						

7. — Salubrité des caves.

	MAISONS AYANT DES CAVES	MAISONS AYANT DES CAVES PARFOIS INONDÉES			
		à 1 cave	2 caves	4 caves	Totaux
Maisons	252	40	11	1	52
Pour cent	100.00	15.87	4.36	0.39	20.62
Caves	333	40	22	4	66
Pourcent	100.00	12.01	6.61	1.20	19.82

8. — Eaux stagnantes à proximité de la maison.

	Urines ou eaux sales		TOTAUX	Eaux pluviales	
	Pas de stagnation	Stagnation		Pas de stagnation	Stagnation
Maisons	228	109	337	231	106
Pour cent	67.65	32.35	100.00	68.54	31.46

9. — Salubrité des cours.

	Maisons n'ayant pas de cour	Maisons ayant une cour		TOTAUX
		avec revêtement	sans revêtement	
Maisons	90	43	204	337
		247		
Pour cent	26.71	12.76	60.53	100.00
		73.29		

II.

INDUSTRIES INSALUBRES.

Deux établissements : un magasin d'os et de chiffons, rue du Moulin, et une usine pour le salage des peaux, sont signalés comme exerçant une influence insalubre sur 7 maisons visitées. Notre enquêteur n'a pas pu s'empêcher de les qualifier « d'infection ».

10. — Industries à proximité de la maison exerçant une influence sur la salubrité.

	Pas d'usine	Un magasin d'os et chiffons	Usine pour les salages des peaux	TOTAUX
Maisons	330	2	5	337
		7		
Pour cent	97.92	0.59	1.49	100.00
		2.08		

III.

ÉTAT DE LA RUE.

Nous n'avons garde de tirer des conclusions générales des tableaux qui suivent : le nombre des rues explorées est trop petit.

Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire l'observation que l'Administration communale de Bressoux ne paraît pas s'être assez préoccupée de donner une largeur suffisante aux rues de la commune, notamment aux rues nouvelles. Ce n'est pas de notre tableau que nous tirons cette observation, mais d'avoir parcouru la commune.

11. — Etat de la rue.

I.

	RUES	IMPASSE	COURS	TOTAL
Nombre	18	1	3	22
Pour cent	81.82	4.54	13.64	100.00

II.

	RUES PAVÉES	NON PAVÉES	TOTAL
Nombre	17	5	22
Pour cent	77.27	22.73	100.00

III

	RUES PAVÉES sur toute la longueur	RUES PAVÉES en partie	TOTAL
Nombre	16	1	17
Pour cent	72.73	4.54	77.27

IV.

	RUES DONT LE PAVAGE EST			TOTAL
	BON	ASSEZ BON	MAUVAIS	
Nombre	12	2	3	17
Pour cent	54.54	9.09	13.64	77.27

12. — Largeur des rues.

LARGEUR	RUES	
	Nombre absolu	Pour cent
2 ^m 50 et moins	1	4.55
3 ^m 00	6	27.27
4 ^m 00	1	4.55
5 ^m 00	2	9.09
5 ^m 00 à 10 ^m 00	8	36.36
10 ^m 00 à 15 ^m 00	2	9.09
15 ^m 00 et plus	2	9.09
TOTAUX.	22	100.00
Largeur moyenne : 7 ^m 08.		

13. — Canalisation.

	Rues possédant un égout	Rues ne possédant pas d'égout	TOTAL
Nombre	9 (1)	13	22
Pour cent	40.91	59.09	100.00

(1) Pour les 9 rues, l'égout s'étend sur toute la longueur.

CHAPITRE III.

RELATIONS DE L'HABITATION AVEC LES
CONSTRUCTIONS ENVIRONNANTES.

Les tableaux qui suivent (14 à 29) fournissent avec abondance tous les renseignements désirables à ce sujet.

Petites maisons, (36 m² de surface bâtie en moyenne) avec petite cour ou jardin (168 m² 05 en moyenne) trop souvent dans une impasse (près de 20 p. c. sont dans ce cas) tels sont, en résumé, les traits caractéristiques des habitations visitées.

**14. — Situation des maisons par rapport
à l'alignement.**

	Maisons à front de rue (ou d'impasse)	Maisons en retrait	TOTAUX	Maisons so trouvant dans une cour ou une impasse
Maisons	218	119	337	66
Pour cent	64.69	35.31	100.00	19.58

15. — Nombre de mètres de retrait.

MÈTRES	MAISONS	POUR CENT
2 mètres $\frac{1}{2}$ et moins . . .	5	4.20
2 mètres $\frac{1}{2}$ à 5 mètres . . .	26	21.85
5 à 10 mètres	29	24.37
10 à 15 —	11	9.25
15 à 20 —	9	7.56
20 à 25 —	5	4.20
25 à 30 —	19	15.97
30 à 35 —	3	2.52
35 à 40 —	5	4.20
40 à 45 —	1	0.84
45 à 50 —	4	3.36
Plus de 50 mètres	2	1.68
TOTAUX.	119	100.00
MOYENNE : 17 ^m 35.		

16. — Surface bâtie.

SURFACE	MAISONS	POUR CENT
10 à 15 mètres carrés.	1	0.29
15 à 20 —	15	4.46
20 à 25 —	49	14.54
25 à 30 —	72	21.37
30 à 35 —	33	9.79
35 à 40 —	60	17.81
40 à 45 —	40	11.87
45 à 50 —	33	9.79
50 à 55 —	13	3.86
55 à 60 —	8	2.37
60 à 65 —	6	1.78
65 à 70 —	3	0.89
70 à 75 —	3	0.89
plus de 80 mètres carrés.	1	0.29
TOTAUX. . .	337	100.00
MOYENNE : 35 ^m 287.		

17. — Surface non bâtie.

SURFACE			MAISONS	POUR CENT
	0		63	18.69
Moins de	5 mètres carrés		14	4.16
5 à	10	—	17	5.04
10 à	15	—	29	8.61
15 à	20	—	14	4.16
20 à	25	—	18	5.35
25 à	30	—	16	4.75
30 à	35	—	10	2.96
35 à	40	—	10	2.96
45 à	50	—	3	0.89
50 à	75	—	37	10.98
75 à	100	—	13	3.86
100 à	200	—	30	8.90
200 à	300	—	24	7.12
300 à	400	—	3	0.89
400 à	500	—	22	6.53
500 à	1000	—	4	1.19
plus de	1000	—	10	2.96
TOTAUX.			337	100.00
MOYENNE :				
A) si on compte toutes les maisons : 168 ^{m²} 05				
B) si on ne compte que les maisons ayant jardin ou cour : 206 ^{m²} 55				

18. — Surface non bâtie.

	Maisons n'ayant ni cour ni jardin	MAISONS DISPOSANT			TOTAUX
		d'une cour	d'un jardin	d'une cour et d'un jardin	
Maisons	63	128	27	119	337
Pour cent	18.69	37.99	8.01	35.31	100.00
<p>Nombre de maisons disposant de cours : 128 + 119 = 247</p>					

**19. — Rapport de la surface non bâtie
à la surface bâtie.**

RAPPORTS	MAISONS	POUR CENT
Surface non bâtie : 0	66	19.59
0.1 à moins de 0.5	57	16.91
0.5 " 1	49	14.54
1 " 5	87	25.81
5 " 10	45	13.35
10 " 20	19	5.64
20 " 30	4	1.19
50 et plus	10	2.97
TOTAUX. . .	337	100.00
<p>RAPPORT MOYEN 4.68 : 1</p>		

20. — Bâtiments de derrière.

Rapport de l'éloignement (numérateur) à la hauteur (dénominateur)

RAPPORT	NOMBRE	
	ABSOLU	POUR CENT
Moins de $\frac{1}{1}$	8	2.37
$\frac{1}{1}$ à moins de $\frac{3}{2}$	4	1.19
$\frac{3}{2}$ et plus	2	0.59
Bâtiments adossés	77	22.85
Pas de bâtiment	246	73.00
TOTAL	337	100.00

21. — Bâtiments devant la façade antérieure.

Rapport de la largeur de la rue (numérateur) à la hauteur des bâtiments opposés (dénominateur)

RAPPORT	NOMRRE	
	ABSOLU	POUR CENT
Moins de $\frac{1}{1}$	49	14.54
$\frac{1}{1}$ à moins de $\frac{3}{2}$	48	14.24
$\frac{3}{2}$ et plus	76	22.55
Sans vis-à-vis.	164	48.67
TOTAL	337	100.00

22. — Bâtiments de derrière.

	PAS DE	ADOSSÉS	A UN CERTAIN ÉLOIGNEMENT	TOTAUX
Maisons	426	77	14	337
Pour cent	73.00	22.85	4.15	100.00

23. — Bâtiments de derrière : HAUTEUR.

MÈTRES	MAISONS	POUR CENT
2.00 mètres	1	7.14
2.50 —	2	14.28
3.00 —	1	7.14
4.50 —	1	7.14
5.00 —	1	7.14
6.00 —	3	21.44
7.00 —	3	21.44
7.50 —	1	7.14
10.00 —	1	7.14
TOTAUX. . .	14	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 5 ^m 42.		

24. — Bâtiments de derrière : ELOIGNEMENT.

MÈTRES	MAISONS	POUR CENT
1.25 mètre et moins . . .	1	7.14
2 —	1	7.14
2.25 —	1	7.14
2.50 —	1	7.14
4 —	2	14.28
4.50 —	1	7.14
5 —	4	28.60
7 —	1	7.14
8.50 —	1	7.14
9.50 —	1	7.14
TOTAUX. . .	14	100.00
ELOIGNEMENT MOYEN : 4 mètres 60.		

25. — Bâtiments devant la façade antérieure.

	Pas de bâtiment	Un bâtiment	TOTAUX
Maisons	164	173	337
Pour cent	48.66	51.34	100.00

26. — Bâtiments de devant : HAUTEUR.

MÈTRES	MAISONS	POUR CENT
2.00 mètres	11	6.36
2.50 —	4	2.31
3.00 —	13	7.52
3.50 —	1	0.58
4.00 —	8	4.62
4.50 —	4	2.31
5.00 —	1	0.58
5.50 —	3	1.73
6.00 —	19	10.98
6.50 —	16	9.25
7.00 —	26	15.03
7.50 —	3	1.73
8.00 —	28	16.19
9.00 —	19	10.98
10.00 —	13	7.52
12.00 —	4	2.31
TOTAUX. . .	173	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 6 mètres 44.		

27. — Bâtiments de devant : ELOIGNEMENT.

MÈTRES	MAISONS	POUR CENT
1 mètre 50 et moins. .	1	0.58
2.50 mètres	9	5.20
3.00 —	7	4.05
3.50 —	1	0.58
4.00 —	11	6.36
5.00 —	26	15.03
6.00 —	14	8.09
6 50 —	12	6.94
7.00 —	3	1.73
8.00 —	16	9.25
9.00 —	1	0.58
10.00 —	19	10.98
12.00 —	26	15.03
12.70 —	3	1.73
13.00 —	1	0.58
14.00 —	5	2.89
15.00 —	1	0.58
19.00 —	1	0.58
20.00 —	9	5.20
30.00 —	4	2.31
50.00 —	3	1.73
TOTAUX.	173	100.00
MOYENNE : 9 mètres 08.		

28. — Hauteur des maisons.

HAUTEUR	MAISONS	POUR CENT
2 mètres 50 à 3 mètres	1	0.30
3.00 à 3.50	5	1.48
3.50 à 4.00	7	2.08
4.00 à 4.50	16	4.75
4.50 à 5.00	12	3.56
5.00 à 5.50	53	15.73
5.50 à 6.00	68	20.18
6.00 à 6.50	48	14.24
6.50 à 7.00	43	12.76
7.00 à 7.50	14	4.15
7.50 à 8.00	20	5.93
8.00 à 8.50	22	6.53
8.50 à 9.00	4	1.19
9.00 à 9.50	20	5.93
9.50 à 10.00	3	0.89
10.50 à 11.00	1	0.30
TOTAUX. . .	337	100.00
MOYENNE : 6 mètres 49.		

29. — Orientation de la façade.

	Nord	Nord-Est	Est	Sud-Est	Sud	Sud-Ouest	Ouest	Nord-Ouest	TOTAUX
Maisons	49	2	39	5	111	21	71	39	337
Pour cent	14.54	0.59	11.57	1.48	32.93	6.23	21.06	11.57	100.00

CHAPITRE IV.

POPULATION ET UTILISATION DES LOCAUX

I.

Les 337 maisons visitées étaient occupées par 474 ménages. La moyenne (1.40 ménage par maison) et la répartition indiquée au tableau 30 sont normales. Les maisons à nombreux ménages sont aussi rares à Bressoux que dans les autres communes suburbaines.

30. — Nombre de ménages par maison.

OCCUPATION	NOMBRE DE MAISONS		NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 ménage. .	241	71.52	241	50.84
2 ménages .	67	19.88	134	28.27
3 id. . . .	22	6.53	66	13.93
4 id. . . .	4	1.19	16	3.38
5 id. . . .	1	0.29	5	1.05
6 id. . . .	2	0.59	12	2.53
TOTAUX. .	337	100.00	474	100.00
MOYENNE : 1.40 MÉNAGES PAR MAISON.				

Le nombre de personnes par ménage (tableau 31) est également normal.

Les logeurs n'ont pas fait l'objet d'un tableau spécial: nous n'en avons trouvé que 15, répartis dans quinze ménages.

31. — Nombre de personnes par ménage (1).

COMPOSITION du MÉNAGE	NOMBRE DE MÉNAGES		NOMBRE DE PERSONNES	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne .	30	6.33	30	1.54
2 personnes.	86	18.14	172	8.84
3 id. .	91	19.20	273	14.03
4 id. .	95	20.04	380	19.53
5 id. .	63	13.29	315	16.19
6 id. .	48	10.13	288	14.80
7 id. .	27	5.70	189	9.71
8 id. .	16	3.38	128	6.58
9 id. .	13	2.74	117	6.01
10 id. .	2	0.42	20	1.03
11 id. .	2	0.42	22	1.13
12 id. .	1	0.21	12	0.61
TOTAUX. .	474	100.00	1946	100.00
MOYENNE : 4.1 PERSONNES PAR MÉNAGE.				

II.

**CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU
LOGEMENT.**

Une anomalie se présente au tableau 32. Nous y trouvons un ménage n'occupant qu'une demi pièce, et trois autres, occupant une pièce et demie. Dans une maison composée de deux pièces, rue Simonis, il y a en effet deux ménages d'ouvriers houilleurs ; l'un, composé de 6 personnes, plus un logeur, et

(1) Non compris les logeurs.

l'autre, de trois personnes : le père et ses deux fils. Ce dernier ménage occupe la chambre à coucher en commun avec le précédent, auquel il paie un loyer de 3 francs par mois. Mais, comme il ne mène pas la vie en commun avec le premier ménage, il ne peut y être incorporé. Force nous est donc de le compter comme un ménage à part, n'occupant qu'une demi pièce.

Impasse de la Victoire, nous trouvons une maison de trois pièces, où vivent deux ménages distincts, ayant chacun une cuisine, mais partageant une chambre à coucher. Ici, nous avons donc deux ménages disposant d'une chambre et demie.

Pour le reste, le tableau 32 présente les conditions normales d'occupation du logement dans nos communes suburbaines.

32. — Répartition des ménages d'après le nombre de pièces occupées.

MÉNAGES OCCUPANT	NOMBRE DE MÉNAGES		NOMBRE DE PIÈCES	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1/2 pièce . .	1	0.21	1/2	0.04
1 id. . .	82	17.30	82	6.82
1 1/2 id. . .	3	0.63	4 1/2	0.37
2 pièces . .	186	39.24	372	30.95
3 id. . .	104	21.94	312	25.96
4 id. . .	71	15.00	284	23.63
5 id. . .	16	3.37	80	6.65
6 id. . .	10	2.10	60	5.00
7 id. . .	1	0.21	7	0.58
TOTAUX .	474	100.00	1202	100.00
NOMBRE MOYEN DE PIÈCES PAR MÉNAGE : 2.54.				

33. — Ménages n'occupant qu'une pièce.

COMPOSITION du MÉNAGE	Nombre de ménages		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne .	16	19.51	16	6.90
2 personnes .	21	25.61	42	18.10
3 id. .	21	25.61	63	27.16
4 id. .	13	15.85	52	22.41
5 id. .	8	9.76	40	17.24
6 id. .	2	2.41	12	5.17
7 id. .	1	1.22	7	3.02
TOTAUX .	82	100.00	232	100.00

Le nombre de ménages n'occupant qu'une pièce est relativement élevé : 82, soit 17.3 pour cent, alors qu'à Grivegnée nous n'en trouvons que 8.56 pour cent. En outre, leur population est également nombreuse. Les ménages de 4 personnes et plus représentent 29.27 pour cent. Ces 24 ménages, comptant 111 personnes vivent certainement dans des conditions peu hygiéniques.

III.

SURFACE & CUBE DES LOGEMENTS.

On trouvera, dans les tableaux 34 et 35 avec un peu plus de détails que nous ne l'avons fait précédemment les indications relatives aux dimensions générales du logement.

On voit que le nombre de pièces est loin de donner une idée exacte de l'étendue du logement : il y a 157 logements de deux pièces, 20 de trois, 6 de quatre, qui n'ont pas plus de superficie qu'un logement d'une pièce, particulièrement grande d'ailleurs. On peut faire la même observation à propos du cube.

Les moyennes, 38^m267 et 100^m3019, concordent avec celles que nous avons constatées ailleurs.

34. — Réparation des logements

NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AYANT					
	moins de 10 m ²	10 à 15 m ²	15 à 20 m ²	20 à 30 m ²	30 à 40 m ²	40 à 50 m ²
1 pièce	3	16	47	15	1	—
2 pièces	—	1	2	73	81	27
3 pièces	—	—	—	2	20	48
4 pièces	—	—	—	1	5	24
5 pièces	—	—	—	—	—	—
6 pièces et plus	—	—	—	—	—	—
TOTAUX	3	17	49	91	107	99
Pour cent	0.63	3.61	10.46	19.36	22.76	21.06

(1) Dans ce total seront pas compris 4 ménages dont l'un

d'après leur surface totale.

UNE SURFACE DE					NOMBRE DE LOGEMENTS		MOYENNES
50 à 60 m ²	60 à 70 m ²	70 à 80 m ²	80 à 90 m ²	90 à 100 m ²	Absolu	pour cent	
—	—	—	—	—	82	17.45	17.00
2	—	—	—	—	186	39.57	32.02
25	8	1	—	—	104	22.13	48.11
23	11	6	1	—	71	15.11	54.15
2	8	4	1	1	16	3.40	70.38
—	3	2	6	—	11	2.34	76.53
52	30	13	8	1	470 (1)	100.00	38.67
11.06	6.38	2.76	1.70	0.21		100.00	

dispose d'une 1/2 pièce et les 3 autres d'une pièce 1/2.

35. — Répartition des logements

NOMBRE DE PIÈCES par LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS									
	10 à 15 m ³	20 à 30 m ³	30 à 40 m ³	40 à 50 m ³	50 à 60 m ³	60 à 70 m ³	70 à 80 m ³	80 à 90 m ³	90 à 100 m ³	100 à 110 m ³
1 pièce	1	8	18	26	22	5	1	—	1	—
2 pièces	—	—	2	2	13	27	42	36	22	23
3 pièces	—	—	—	1	—	1	2	8	5	15
4 pièces	—	—	—	—	—	1	1	—	4	4
5 pièces	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 pièces et plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX	1	8	20	29	35	34	46	44	32	42
Pour cent	0.21	1.70	4.26	6.17	7.45	7.23	9.79	9.36	6.81	8.94

(1) Même observation que pour la

d'après leur cube total.

AYANT UN CUBE DE										NOMBRE de LOGEMENTS		MOYENNES
										ABSOLU	POUR CENT	
110 à 120 m ³	120 à 130 m ³	130 à 140 m ³	140 à 150 m ³	150 à 160 m ³	160 à 170 m ³	170 à 180 m ³	180 à 190 m ³	190 à 200 m ³	200 m ³ et plus			
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	82	17.45	m ³ 45.136
12	5	1	13	1	—	—	—	—	—	186	39.57	m ³ 83.705
19	12	17	8	6	3	—	3	—	—	104	22.13	m ³ 121.749
6	15	7	1	9	5	2	3	2	3	71	15.11	m ³ 139.560
1	—	—	—	—	2	3	5	2	2	16	3.40	m ³ 182.347
—	—	—	—	—	3	—	—	2	6	11	2.34	m ³ 199.735
38	32	25	22	16	13	5	11	6	11	(1) 470	100.00	m ³ 100.019
8.08	6.81	5.32	4.68	3.41	2.77	1.06	2.34	1.28	2.34	—	100.00	—

répartition des logements d'après la surface.

IV.

CUISINES

36. — Répartition des cuisines (1) d'après la surface.

SURFACE	NOMBRE	
	MÈTRES CARRÉS	absolu
4 à 5	3	0.89
6 à 7	2	0.59
7 à 8	8	2.36
8 à 9	7	2.07
9 à 10	20	5.92
10 à 15	160	47.31
15 à 20	118	34.91
20 à 25	20	5.92
TOTAUX. . .	338	100.00
SURFACE MOYENNE : 13 ^m 263.		

37. — Répartition des cuisines d'après la hauteur.

HAUTEUR	NOMBRE	
	MÈTRES	absolu
1.75 à 2.00	2	0.59
2.00 à 2.25	16	4.72
2.25 à 2.50	51	15.09
2.50 à 2.75	83	24.57
2.75 à 3.00	84	24.86
3.00 à 3.25	93	27.51
3.25 à 3.50	9	2.66
TOTAUX. . .	338	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 74.		

(1) Proprement dites.

38. — Répartition des cuisines d'après le cube.

C U B E	N O M B R E	
	absolu	pour cent
MÈTRES CUBES		
8 à 9	2	0.59
9 à 10	1	0.29
10 à 15	1	0.29
15 à 20	8	2.36
20 à 30	55	16.28
30 à 40	120	35.52
40 à 50	81	23.97
50 à 60	64	18.94
plus de 60	6	1.76
TOTAUX. . .	338	100.00
CUBE MOYEN : 39 ^m 3.495.		

Ce n'est pas la première fois que nous trouvons moins de cuisines que de ménages : le tableau ci-dessus se rapporte aux cuisines proprement dites. En y ajoutant les 129 cuisines qui servent en même temps de chambres à coucher, nous arrivons à 467 cuisines pour 474 ménages.

V.

PIÈCES OU L'ON DORT.

Le nombre moyen des habitants d'une « pièce où l'on dort » est de 3.15. Mais 119 pièces, soit 19.13 pour cent sont occupées par cinq personnes et plus. Les chiffres correspondants pour les dormeurs sont 724, ou 36.91 pour cent. Il y a des chambres qui ont jusque 10 et 12 dormeurs.

39. — Répartition des pièces où l'on dort, d'après le nombre de personnes qui les occupent.

Pièces où l'on dort occupées par	Nombre de pièces		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne . .	88	14.15	88	4.49
2 personnes . .	196	31.51	392	20.00
3 — . .	119	19.13	357	18.20
4 — . .	100	16.08	400	20.10
5 — . .	51	8.20	255	13.00
6 — . .	38	6.11	228	11.62
7 — . .	15	2.41	105	5.35
8 — . .	6	0.97	48	2.45
9 — . .	4	0.64	36	1.83
10 — . .	4	0.64	40	2.04
12 — . .	1	0.16	12	0.62
TOTAUX.	622	100.00	1961	100.00
NOMBRE MOYEN de personnes par pièce où l'on dort : 3.15.				

LITS.

Le tableau suivant (n° 40) montre que le nombre moyen de lits d'une chambre à coucher est plus près de deux que d'un. 110 chambres ont trois lits et plus. Les 16 chambres à quatre lits et les 4 chambres à cinq sont évidemment des chambres encombrées.

40. — Répartition des pièces où l'on dort d'après le nombre de lits.

PIÈCES où l'on trouve	Nombre de pièces		Nombre de lits	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 lit	287	46.11	287	26.21
2 lits.	221	35.53	442	40.37
3 —	94	15.11	282	25.75
4 —	16	2.57	64	5.84
5 —	4	0.65	20	1.83
TOTAUX.	622	100.00	1095	100.00
NOMBRE MOYEN de lits par pièce où l'on dort : 1.76.				

D'après le tableau suivant, le nombre le plus habituel de personnes dans un lit est deux, et le nombre moyen est plus près de deux que d'un. Nous arrivons à Bressoux encore à constater 5 lits occupés par quatre personnes et 1 par six.

41. — Répartition des lits d'après le nombre de personnes qui les occupent.

LITS OCCUPÉS par	Nombre de lits		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne. . .	354	32.32	354	18.06
2 personnes . .	624	56.99	1,248	63.64
3 — . .	111	10.14	333	16.98
4 — . .	5	0.46	20	1.02
6 — . .	1	0.09	6	0.30
TOTAUX.	1,095	100.00	1,961	100.00
NOMBRE MOYEN de personnes par lit : 1.8				

Nous n'avons trouvé que deux lits occupés le jour et la nuit.

Le premier est occupé par une personne le jour et une la nuit. Le cube d'air disponible est de m³ 26.260, la nuit m³ 13.130. La chambre a, en outre, un second dormeur la nuit.

Le second, est également occupé par une personne le jour et une la nuit. Mais la chambre a encore, la nuit, quatre autres habitants. Le cube d'air est de 27 m³ 030 le jour, et seulement de m³ 5.006 la nuit.

VI.

CUISINES-CHAMBRES A COUCHER

Le nombre de pièces ainsi dénommées est relativement grand : dans nos 337 maisons, sur nos 622 pièces où l'on dort, nous en trouvons 129, tandis qu'à Grivegnée, par exemple, sur 820 maisons et 1303 pièces, nous n'en relevions que 108.

Le nombre des personnes qui dorment dans ces cuisines est, absolument et relativement, considérable. Les cas d'encombrement ne sont pas rares : 30 cuisines ont quatre dormeurs et plus ; l'une d'elles en a sept !

Le nombre de lits (tableau 43) est bien un peu plus faible que pour les autres pièces, mais le nombre de dormeurs par lit est le même.

42. — Répartition des cuisines-chambres à coucher d'après le nombre de personnes qui y dorment.

Cuisines-chambres à coucher où dorment :	Nombre de cuisines-chambres à coucher		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne . . .	24	18.75	24	6.90
2 personnes. . .	42	32.03	84	24.14
3 — . . .	33	25.78	99	28.44
4 — . . .	15	11.72	60	17.24
5 — . . .	10	7.81	50	14.37
6 — . . .	4	3.13	24	6.90
7 — . . .	1	0.78	7	2.01
TOTAUX. . .	129	100.00	348	100.00
<p>NOMBRE MOYEN de personnes dormant dans chaque cuisine-chambre à coucher : 2.70.</p>				

43. — Répartition des cuisines-chambres à coucher d'après le nombre de lits qui s'y trouvent.

Cuisines-chambres à coucher où l'on trouve :	Nombre de cuisines- chambres à coucher		Nombre de lits	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 lit	75	38.11	75	38.46
2 lits.	43	33.33	86	41.10
3 —	10	7.75	30	15.39
4 —	1	0.78	4	2.05
TOTAUX. . .	129	100.00	195	100.00
NOMBRE MOYEN de lits par cuisine-chambre à coucher : 1.51.				

44. — Répartition des lits d'après le nombre de personnes qui les occupent.

LITS OCCUPÉS par	Nombre de lits		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne . . .	69	35.39	69	19.82
2 personnes . . .	100	51.28	200	57.48
3 —	25	12.82	75	21.55
4 —	1	0.51	4	1.15
TOTAUX. . .	195	100.00	348	100.00
NOMBRE MOYEN de personnes par lit : 1.80.				

VII.

DIMENSIONS DES PIÈCES OU L'ON DORT

Le triple tableau n° 45 répartit les pièces en question d'après leur surface, leur hauteur et leur cube.

Les dimensions moyennes ne sont pas trop faibles : $16^{\text{m}^2}26$ de surface, $2^{\text{m}}54$ de hauteur et près de 40^{m^3} de cube brut.

Mais nous trouvons encore trop de réduits infimes, et surtout trop de chambres où la hauteur est insuffisante.

Si nous considérons séparément chaque catégorie de pièces où l'on dort, nous voyons (tableau 46) que la surface moyenne des chambres à coucher proprement dites est un peu inférieure à la moyenne générale, tandis que la hauteur est un peu plus grande et le cube légèrement réduit.

Pour les cuisines-chambres à coucher, (tableau 47) toutes les dimensions moyennes sont heureusement plus grandes : pour les mansardes (tableau 48), la hauteur (calculée en moyenne) est sensiblement plus petite, et il y a encore des cas d'exiguïté extraordinaire : une de 5 à 6 mètres carrés, six de 10 à 15 mètres cubes !

Le règlement de police de Bressoux, du 30 décembre 1880, prescrit (art. 13) une hauteur de 3 mètres, de plancher à plafond. On voit que les chambres visitées sont loin d'être conformes au règlement : il n'y a que 88 pièces de tout genre où l'on dort qui aient 3 mètres de hauteur : c'est 13 pour cent seulement.

45. — Répartition des pièces où l'on dort
A) d'après la surface.

PIÈCES OU L'ON DORT ayant une SURFACE DE MÈTRES CARRÉS	NOMBRE	
	absolu	pour cent
3 à 4	1	0.15
4 à 5	1	0.15
5 à 6	5	0.74
6 à 7	11	1.63
7 à 8	6	0.90
8 à 9	12	1.78
9 à 10	20	2.97
10 à 15	238	35.36
15 à 20	264	39.23
20 à 30	106	15.75
30 et plus	9	1.34
TOTAUX. . .	673	100.00
SURFACE MOYENNE : 16 ^m 26.		

B) d'après la hauteur.

PIÈCES OU L'ON DORT ayant une HAUTEUR DE MÈTRES	NOMBRE	
	absolu	pour cent
1 à 1.25	3	0.45
1.50 à 1.75	17	2.52
1.75 à 2.00	25	3.71
2.00 à 2.25	135	20.06
2.25 à 2.50	114	16.94
2.50 à 2.75	147	21.84
2.75 à 3.00	144	21.39
3.00 à 3.25	78	11.59
3.25 à 3.50	6	0.90
3.50 à 3.75	2	0.30
3.75 à 4.00	1	0.15
4.00 à 4.25	1	0.15
TOTAUX. . .	673	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m .54		

C) d'après le cube.

PIÈCES OU L'ON DORT ayant un CUBE DE MÈTRES CUBES	NOMBRE	
	absolu	pour cent
9 à 10	1	0.15
10 à 15	10	1.48
15 à 20	27	4.01
20 à 30	121	18.00
30 à 40	181	26.90
40 à 50	201	29.86
50 à 60	100	14.85
60 à 70	19	2.83
70 et plus	13	1.92
TOTAUX. . .	673	100.00
CUBE MOYEN : 39 ^m 3903.		

46. — Répartition des chambres à coucher
A) d'après la surface.

CHAMBRES A COUCHER ayant une SURFACE DE M ²	NOMBRE	
	absolu	pour cent
3 à 4	1	0.26
4 à 5	1	0.26
5 à 6	4	1.04
6 à 7	10	2.61
7 à 8	3	0.78
8 à 9	6	1.57
9 à 10	15	3.92
10 à 15	151	40.21
15 à 20	147	38.39
20 à 30	40	10.44
Plus de 30	2	0.52
TOTAUX. . .	383	100.00
SURFACE MOYENNE : 15 ^{m2} 09.		

B) d'après la hauteur.

CHAMBRES A COUCHER ayant une HAUTEUR DE MÈTRES	NOMBRE	
	absolu	pour cent
1.50 à 1.75	2	0.52
1.75 à 2.00	10	2.61
2.00 à 2.25	34	8.88
2.25 à 2.50	73	19.06
2.50 ¹ / ₂ à 2.75	100	26.11
2.75 à 3.00	109	28.46
3.00 ³ / ₄ à 3.25	50	13.06
3.25 à 3.50	4	1.04
3.75 ¹ / ₂ à 4.00	1	0.26
TOTAUX. . .	383	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 67.		

C) d'après le cube.

CHAMBRES A COUCHER ayant un CUBE DE MÈTRES CUBES	NOMBRE	
	absolu	pour cent
9 à 10	1	0.26
10 à 15	4	1.04
15 à 20	16	4.16
20 à 30	57	14.85
30 à 40	112	29.32
40 à 50	133	34.72
50 à 60	48	12.53
60 et plus	12	3.12
TOTAUX. . .	383	100.00
CUBE MOYEN : 39 ^{m3} 542.		

47. — Répartition des cuisines-chambres à coucher

A) d'après la surface.

CUISINES-CHAMBRES A COUCHER ayant une surface de mètres carrés	NOMBRE	
	absolu	pour cent
8 à 9	2	1.55
10 à 15	24	18.61
15 à 20	68	52.70
20 à 30	34	26.36
plus de 30	1	0.78
TOTAUX. . .	129	100.00
SURFACE MOYENNE : 19^m28.		

B) d'après la hauteur.

CUISINES-CHAMBRES A COUCHER ayant une hauteur de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
2.00 à 2.25	8	6.20
2.25 à 2.50	27	20.94
2.50 à 2.75	36	27.90
2.75 à 3.00	33	25.58
3.00 à 3.25	23	17.83
3.25 à 3.50	2	1.55
TOTAUX. . .	129	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2^m70.		

C) d'après le cube.

CUISINES-CHAMBRES A COUCHER ayant un cube de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
20 à 30	6	4.66
30 à 40	30	23.25
40 à 50	43	33.32
50 à 60	40	30.99
60 à 70	8	6.22
plus de 70	2	1.56
TOTAUX. . .	129	100.00
CUBE MOYEN : 46 ^m 3840.		

48.—Répartition des mansardes-chambres à coucher

A) d'après la surface.

MANSARDES-CHAMBRES A COUCHER ayant une surface de mètres carrés	NOMBRE	
	absolu	pour cent
5 à 6	1	0.62
6 à 7	1	0.62
7 à 8	3	1.86
8 à 9	4	2.48
9 à 10	5	3.10
10 à 15	60	37.27
15 à 20	49	30.44
20 à 30	32	19.88
30 et plus	6	3.73
TOTAUX. . .	161	100.00
SURFACE MOYENNE : 16^m2.		

B) d'après la hauteur.

MANSARDES-CHAMBRES A COUCHER ayant une hauteur de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
1.00 à 1.25	3	1.86
1.50 à 1.75	15	9.32
1.75 à 2.00	15	9.32
2.00 à 2.25	93	57.77
2.25 à 2.50	14	8.70
2.50 à 2.75	11	6.83
2.75 à 3.00	2	1.24
3.00 à 3.25	5	3.10
3.50 à 3.75	2	1.24
4.00 à 4.25	1	0.62
TOTAUX. . .	161	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 10.		

C) d'après le cube.

MANSARDES-CHAMBRES A COUCHER ayant un cube de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
10 à 15	6	3.73
15 à 20	11	6.83
20 à 30	58	36.02
30 à 40	39	24.22
40 à 50	25	15.53
50 à 60	12	- 7.46
60 à 70	4	2.48
plus de 70	6	3.73
TOTAUX. . .	161	100.00
CUBE MOYEN : 35 ^m 3236.		

VIII.

CUBE D'AIR

A. — Pièces de toute espèce où l'on dort.

Le tableau n° 49 fait voir que la quantité moyenne d'air disponible par personne est d'à peu près 12 mètres cubes. C'est mieux qu'à Grivegnée et qu'à Angleur, mais c'est moins qu'à Liège en 1896.

Nous trouvons encore trop de cas positivement antihygiéniques : 214 pièces, soit 34.71 pour cent des pièces et 1,013 dormeurs ou 51.65 pour cent n'ont pas 10 mètres cubes par personne.

49. — Répartition des pièces où l'on dort et des personnes d'après le cube d'air disponible.

CUBE D'AIR disponible PAR PERSONNE	PIÈCES		PERSONNES	
	NOMBRE		NOMBRE	
	mètres cubes	absolu	pour cent	absolu
1 à 2	1	0.16	12	0.61
2 à 4	15	2.41	94	4.79
4 à 6	59	9.49	343	17.49
6 à 8	58	9.33	255	13.00
8 à 10	81	13.02	309	15.76
10 à 14	114	18.33	372	18.97
14 à 20	132	21.22	321	16.37
20 à 24	62	9.97	122	6.23
24 à 30	44	7.07	73	3.72
30 à 40	28	4.50	31	1.58
40 à 50	17	2.73	18	0.92
50 à 60	9	1.45	9	0.46
60 et plus	2	0.32	2	0.10
TOTAUX.	622	100.00	1,961	100.00

CUBE MOYEN disponible d'air par personne : 11.953.

B. — *Cuisines-chambres à coucher.*

Ici, la situation s'améliore, comme nous l'avons souvent constaté ailleurs. Il y a, en moyenne, 4 mètres cubes en plus ; 19 pièces, soit 3.04 pour cent du total des pièces, et 91 personnes, soit 4.8 pour cent du total des dormeurs, n'ont pas dix mètres cubes d'air la nuit.

Il est vrai qu'on peut ajouter que pour tous, c'est-à-dire 348 personnes, l'air est toujours dans ces cuisines particulièrement vicié.

50. — Répartition des cuisines-chambres à coucher et des personnes d'après le cube d'air disponible.

CUBE D'AIR disponible PAR PERSONNE	CUISINES CHAMBRES A COUCHER		PERSONNES	
	NOMBRE		NOMBRE	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
4 à 6 ^{m3}	2	1.55	12	3.41
6 à 8	4	3.10	18	5.16
8 à 10	13	10.07	61	17.54
10 à 14	24	18.60	84	24.11
14 à 20	35	27.13	93	26.71
20 à 24	12	9.30	25	7.18
24 à 30	15	11.63	30	8.61
30 à 40	11	8.53	12	3.46
40 à 50	8	6.20	8	2.31
50 et plus	5	3.89	5	1.45
TOTAUX . .	129	100.00	348	100.00
CUBE MOYEN D'AIR disponible par personne : 16 ^{m3} 373.				

IX.

DIMENSIONS DES AUTRES PIÈCES.

51. — Répartition des autres pièces
A) d'après la surface.

PIÈCES ayant une surface de mètres carrés	NOMBRE	
	absolu	pour cent
4 à 5	3	1.57
5 à 6	2	1.05
6 à 7	6	3.14
7 à 8	5	2.62
8 à 9	2	1.05
9 à 10	10	5.24
10 à 15	88	46.07
15 à 20	61	31.93
20 et plus	14	7.33
TOTAUX. . .	191	100.00
SURFACE MOYENNE : 14 ^{m²} 15.		

B) d'après la hauteur.

PIÈCES ayant une hauteur de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
1.50 à 1.75	1	0.52
1.75 à 2.00	1	0.52
2.00 à 2.25	14	7.33
2.25 à 2.50	22	11.52
2.50 à 2.75	49	25.65
2.75 à 3.00	48	25.13
3.00 à 3.25	46	24.09
3.25 à 3.50	10	5.24
TOTAUX. . .	191	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2^m75.		

C) d'après le cube.

PIÈCES ayant un cube de mètres	NOMBRE	
	absolu	pour cent
10 à 20	16	8.38
20 à 30	29	15.18
30 à 40	66	34.55
40 à 50	51	26.70
50 à 60	21	11.00
60 à 70	6	3.14
plus de 70	2	1.05
TOTAUX. . .	191	100.00
CUBE MOYEN : 38^m3513.		

X.

PROMISCUITÉ

Les tableaux suivants n^{os} 52, 53 et 54 fournissent les renseignements habituels pour apprécier la promiscuité.

Comme partout, nous trouvons que dans la grande majorité des ménages, de grands enfants couchent dans la chambre des parents. (71.63 p. c. des ménages qui ont des enfants de plus de 7 ans).

Des enfants, âgés de plus de 7 ans, et de sexe différent, qui couchent dans la même chambre, se rencontrent également dans la majorité des ménages comparables.

Enfin, 21 cas de promiscuité d'enfants *avouée*, ou 15.44 pour cent des ménages comparables ont été relevés. Ce chiffre est relativement très élevé.

52. — Composition des ménages.

COMPOSITION DU MÉNAGE	NOMBRE DE MÉNAGES		MÉNAGES AYANT EN OUTRE		
	absolu.	pour cent	des autres personnes	un logeur	des autres personnes et un logeur
Un homme seul	12	2.53	1	—	—
Une femme seule	19	4.01	1	2	—
Mari et femme	71	14.98	8	1	1
Père et enfants	16	3.38	1	—	—
Mère et enfants	50	10.55	5	3	—
Père, mère et enfants	301	63.50	17	7	1
Personnes adultes	5	1.05	—	—	—
TOTAUX.	474	100.00	33	13	2

Ménages n'ayant pas d'enfants : 107.
Ménages ayant des enfants : 367.

53. — Nombre d'enfants.

NOMBRE D'ENFANTS dans chaque ménage	NOMBRE DE MÉNAGES		NOMBRE d'enfants
	absolu	pour cent	
1 enfant . . .	94	19.83	94
2 enfants . . .	97	20.47	194
3 — . . .	60	12.66	180
4 — . . .	56	11.82	224
5 — . . .	28	5.91	140
6 — . . .	14	2.95	84
7 — . . .	12	2.53	84
8 — . . .	2	0.42	16
9 — . . .	4	0.84	36
Pas d'enfant . . .	107	22.57	—
TOTAUX . . .	474	100.00	1,052

54. — Promiscuité.

**A. — Enfants couchés dans la chambre
des parents.**

MÉNAGES sans ENFANT	MÉNAGES n'ayant que des ENFANTS en bas-âge	Ménages ayant des enfants de plus de 7 ans		
		couchant dans la chambre des parents	ne couchant pas dans la chambre des parents	TOTAL
107	85	202	80	282
Pour cent. . .		71.63	28.37	100.00

B. — Enfants de sexe différent dans la même chambre.

MÉNAGES sans ENFANT	MÉNAGES n'ayant que des ENFANTS en bas-âge	Ménages ayant des enfants de plus de 7 ans			
		du même sexe	de sexe différent		TOTAL
			couchant dans la même chambre	couchant dans des chambres distinctes	
107	85	146	105	31	136
Pour cent. . .			77.21	22.79	100.00

C. — Enfants de sexe différent dans le même lit.

MÉNAGES sans ENFANT	MÉNAGES n'ayant que des ENFANTS en bas-âge	Ménages ayant des enfants de plus de 7 ans			
		du même sexe	de sexe différent		TOTAL
			couchant dans le même lit	couchant dans des lits distincts	
107	85	146	21	115	136
Pour cent. . .			15.44	84.56	100.00

CHAPITRE V.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES.

I.

LOYER.

Nos observations ont pu porter sur 436 logements donnés en location : 3 logements étaient gratuits, et 30 ménages étaient propriétaires de leur maison.

La moyenne générale s'établit (tableau n° 55) à frs 14.40 pour un logement quelconque. Comme nous avons vu qu'un logement comprend en moyenne 2.54 pièces, 38^{m²} et 100^{m³}, nous pouvons dire que ce prix est relativement élevé. Il dépasse de 2 francs le prix moyen d'un logement à Grivegnée, commune voisine, où on a plutôt trois pièces que deux pour 12.31 fr.

Le prix du mètre carré de logement revient à 35 centimes, ce qui est 4 centimes plus cher qu'à Grivegnée ; le mètre cube, 13 centimes, soit 1 centime de plus.

Qu'on évalue le loyer par pièce, par mètre carré, par mètre cube, on arrive une fois de plus à constater la cherté relative des petits logements.

C'est ce que font voir les tableaux 55, 56 et 57.

55. — Loyer mensuel absolu.

MÉNAGES OCCUPANT	NOMBRE DE MÉNAGES PAYANT UN LOYER DE							MOYENNE	
	moins de								
	5 à 10 frs	10 à 15 frs	15 à 20 frs	20 à 25 frs	25 à 30 frs	30 fr. et plus			
1 pièce	1	63	13	—	—	—	—	77	frs c. 7.88
2 pièces	3	17	114	39	2	2	—	177	12.85
3 id.	—	2	15	59	16	4	1	97	16.80
4 id.	—	—	13	21	15	11	1	61	18.77
5 id.	—	—	1	2	3	7	2	15	24.20
6 id.	—	1	—	—	2	1	4	8	28.04
7 id.	—	—	—	—	—	—	1	1	30.00
TOTAUX	4	83	156	121	38	25	9	436 (1)	14.40
POUR CENT	0.91	19.03	35.80	27.75	8.71	5.73	2.07	100.00	

(1) Ne sont pas compris dans ce total :

1 ménage occupant une demi pièce.

3 ménages occupant 1 1/2 pièces.

1 ménage occupant UNE pièce et sous louant pour une valeur égale au loyer payé.

3 logements gratuits.

30 propriétaires.

38 ménages.

56. — Loyer mensuel par mètre carré.

MÉNAGES OCCUPANT	Nombre de ménages payant un loyer mensuel par mètre carré										TOTALX	MOYENNE
	de 10 à 20 gmes	de 20 à 30 gmes	de 30 à 40 gmes	de 40 à 50 gmes	de 50 à 60 gmes	de 60 à 70 gmes	de 70 à 80 gmes	de 80 à 90 gmes	de 1 à 1.10	de 1.60 à 1.70		
Une pièce	—	1	21	24	18	6	4	1	1	1	77	0 fr. 43
Deux pièces	10	15	54	60	32	3	2	1	—	—	177	0 fr. 38
Trois "	—	25	48	16	6	1	—	—	—	—	97	0 fr. 33
Quatre "	1	19	23	15	3	—	—	—	—	—	61	0 fr. 30
Cinq "	1	4	7	3	—	—	—	—	—	—	15	0 fr. 20
Six " et plus.	1	—	5	2	—	1	—	—	—	—	9	0 fr. 46
TOTAUX	13	64	158	120	59	11	6	3	1	1	436	0 fr. 35
POUR CENT	2.98	14.68	36.24	27.52	13.53	2.52	1.38	0.69	0.23	0.23	100.00	

57. — Loyer mensuel par mètre cube.

Ménages occupant	Nombre de ménages payant un loyer par mètre cube de								TOTAUX	MOYENNES
	moins de 5 c ^{es}	5 à 10 c ^{es}	10 à 15 c ^{es}	15 à 20 c ^{es}	20 à 25 c ^{es}	25 à 30 c ^{es}	40 à 45 c ^{es}	70 à 75 c ^{es}		
1 pièce	—	1	21	33	13	7	1	1	77	0.16
2 pièces	1	15	53	86	16	5	1	—	177	0.15
3 "	—	7	59	24	5	2	—	—	97	0.13
4 "	—	8	29	19	4	1	—	—	61	0.12
5 "	—	3	8	4	—	—	—	—	15	0.08
6 et plus	1	—	6	—	2	—	—	—	9	0.18
Totaux.	2	34	176	166	40	15	2	1	436	FR. 0.13
Pour cent.	0.46	7.80	40.37	38.07	9.17	3.44	0.46	0.23	100.00	

58. — Mode de paiement du loyer.

I. — Comment le loyer est payé	NOMBRE DE MÉNAGES		II. — A qui il est payé	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent
Par mois	424	96.15	Directement au propriétaire	341	77.32
Par trimestre	17	3.85	Au locataire principal.	100	22.68
TOTAL.	441	100.00	TOTAL.	441	100.00
Ménages propriétaires de leur maison	30		Ménages propriétaires de leur maison	30	
Réponses inutilisables	3		Réponses inutilisables.	3	
Nombre total de ménages	474		Nombre total de ménages	474	

II.

DURÉE DE L'OCCUPATION

La durée de l'occupation du logement est encore considérable à Bressoux, mais elle paraît cependant moins longue que dans les autres communes suburbaines. Elle n'atteint plus deux baux de trois ans, tout en dépassant cinq ans.

59. — Durée de l'occupation.

DURÉE	NOMBRE	
	absolu	pour cent
Moins de 3 mois	30	3.33
3 mois à moins de 6 mois .	62	13.08
6 — — de 1 an .	43	9.07
1 an — de 3 ans .	116	24.47
3 ans — de 6 — .	84	17.72
6 — — de 9 — .	40	8.44
9 — — de 15 — .	39	8.23
15 — — de 20 — .	20	4.22
20 — et plus.	40	8.44
TOTAL	474	100.00
MOYENNE : 5 ans, 10 mois, 3 semaines.		

Il est probable que cela provient, pour une partie, de ce que nous avons affaire à une population récemment importée. C'est du moins, ce que pourrait faire admettre l'augmentation rapide de la population de la commune.

III.

REVENU DU MÉNAGE.

Le tableau 60 nous apprend que le revenu journalier moyen de chaque ménage atteignait frs 4.94. Comme il y avait 4 personnes, dont un enfant, par ménage moyen, ce chiffre doit être considéré comme relativement satisfaisant. 318 ménages, soit 67.24 pour cent gagnent plus de quatre francs par jour. Le revenu dépasse de fr. 1.35 la moyenne des dix communes suburbaines en 1896. Cela n'a rien de surprenant, les mois d'avril et de mai 1901 devant encore être comptés dans la période de prospérité industrielle qui a précédé la crise actuelle.

Les ménages où le revenu journalier moyen n'atteint pas un franc par jour et par personne sont au nombre de 144, ce qui forme encore 30 pour cent des 473 ménages repris à l'enquête.

Il faut se rappeler que, dans ces calculs, les enfants sont comptés comme grandes personnes.

Quelques cas extrêmes sont à remarquer : le ménage de six personnes qui a un revenu de 1 à 2 francs par jour est composé de la grand'mère, de la mère et de 4 enfants en bas-âge. Le père alcoolique invétéré a abandonné sa famille. Ces personnes exploitent une petite boutique et la mère fait de temps en temps une journée.

Ce n'est pas le ménage de 12 personnes qui a le plus fort revenu, mais bien un ménage de 3 personnes, composé du père, de la mère et d'un enfant de 4 1/2 ans. Le père, ouvrier charretier, est propriétaire de plusieurs maisons. Il a en outre un cheval et une charrette à lui, ce qui lui permet de travailler en dehors de sa journée.

60. — Revenu jour-

COMPOSITION des MÉNAGES	NOMBRE DE MÉNAGES AYANT UN REVENU							
	1 à 2	2 à 5	5 à 7	7 à 10	10 à 15	15 à 20	20 à 25	25 à 30
1 personne	7	6	11	3	1	—	—	—
2 personnes	7	9	23	19	14	10	—	5
3 —	1	4	19	23	18	12	5	5
4 —	—	4	22	22	21	13	4	3
5 —	—	3	12	13	6	9	7	9
6 —	1	3	14	10	8	8	—	4
7 —	—	—	6	3	7	4	1	3
8 —	—	—	1	1	6	—	1	4
9 —	—	—	2	2	1	—	—	3
10 —	—	—	—	2	—	—	1	—
11 —	—	—	—	—	—	—	—	1
12 —	—	—	—	—	—	1	—	—
TOTAUX.	16	29	110	98	82	57	19	37
Pour cent.	3.38	6.13	23.25	20.72	17.33	12.05	4.02	7.82
REVENU MOYEN JOURNALIER								

(1) Une réponse inutilisable.

nalier moyen.

JOURNALIER MOYEN DE FRANCS						NOMBRE DE	
9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	14 à 15	15 à 16	MÉNAGES	PERSONNES
						28	28
						87	174
1	2					90	270
2	3					93	372
	1					62	310
2		1		1		50	300
3	2			1		29	203
						16	128
	1		2	1		12	108
						3	30
			1			2	22
						1	12
8	9	1	3	3	1	473 (1)	1957
1.69	1.93	0.21	0.63	0.63	0.21	100.00	

PAR MÉNAGE : FR. 4-94.

IV.

MÉNAGES SECOURUS PAR LA CHARITÉ.

Le tableau suivant donne les détails habituels sur ces ménages.

Si l'on admettra sans étonnement que le revenu moyen du ménage secouru est notablement inférieur à celui du ménage ordinaire, on ne laissera pas passer sans protestation le cas de ce ménage de trois personnes, qui jouit d'un revenu journalier de 7 à 8 francs et qui cependant reçoit des secours du Bureau de Bienfaisance. Ce ménage se compose du père, qui est impotent, et deux fils, l'un raffineur et l'autre chauffeur, gagnant bien leur vie.

61. — Ménages secourus par la charité.

COMPOSITION DES MÉNAGES	NOMBRE DE MÉNAGES AYANT UN REVENU MOYEN DE FRANCS					TOTAL DES MÉNAGES	TOTAL DES PERSONNES
	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	7 à 8		
2 personnes. .	4	1	2	—	—	7	14
3 —	—	—	—	—	1	1	3
6 —	—	—	2	1	—	3	18
7 —	—	—	1	—	—	1	7
9 —	—	—	1	3	—	4	36
TOTAUX. .	4	1	6	4	1	16	78
POUR CENT. .	25.00	6.25	37.50	25.00	6.25	100.00	
Nombre moyen de personnes par ménage secouru : 4.87.							
Revenu journalier moyen des ménages secourus : fr. 3-20.							

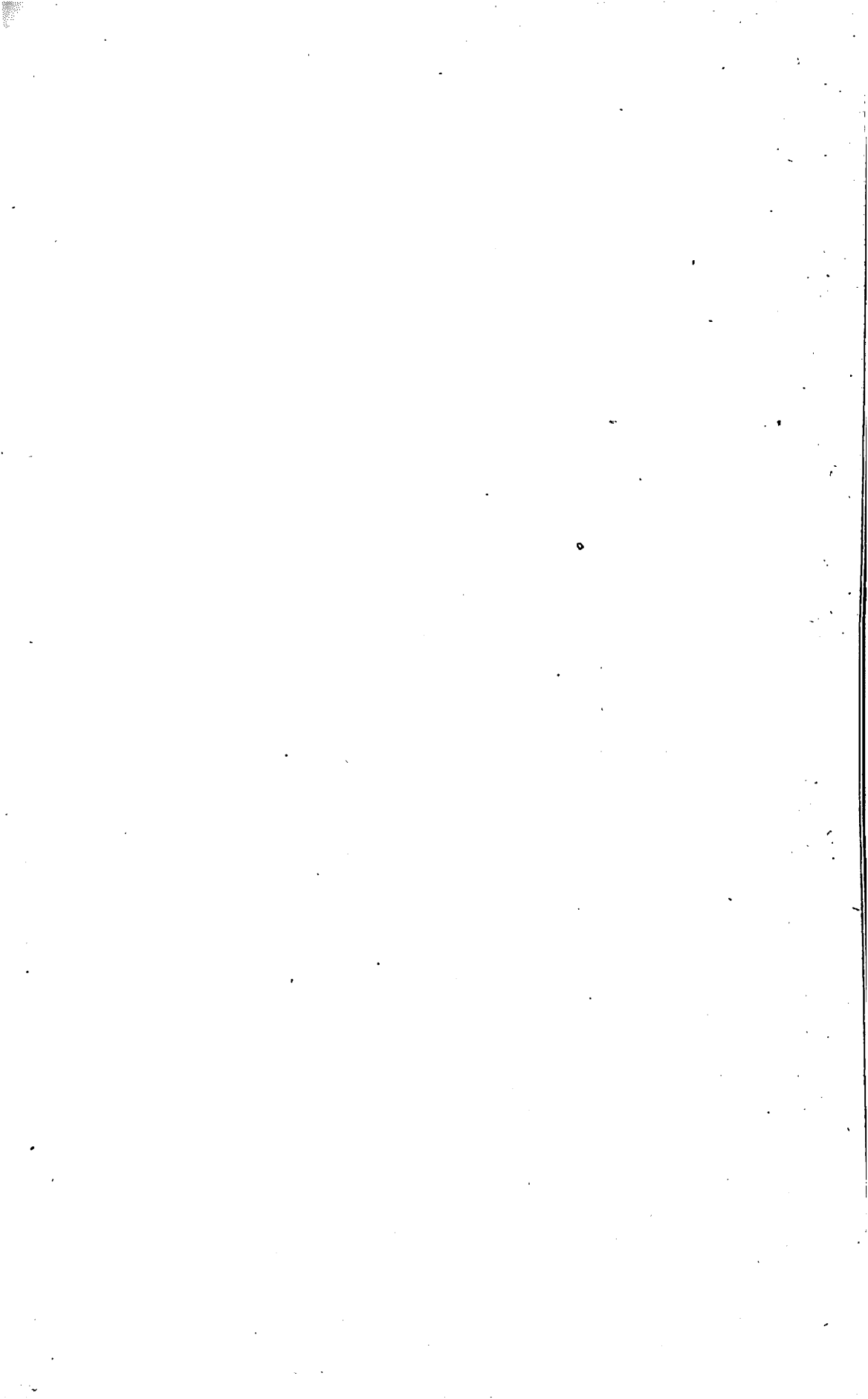
V.

RAPPORT DU REVENU AU LOYER.

En arrêtant à 4 journées par mois la portion raisonnable du revenu qui doit être consacrée au loyer, nous trouvons qu'à Bressoux, 73.58 pour cent des ménages sont dans ce cas. Parmi ces ménages, il y en a 74, soit 16.86 pour cent, qui n'ont pas à dépenser plus du produit de deux jours de travail pour satisfaire le propriétaire.

Les cas défavorables représentent 26.42 pour cent des ménages, ce qui est beaucoup. Cela concorde assez avec les données que nous avons recueillies sur le taux moyen des loyers et le montant du revenu. Si celui-ci est relativement élevé, les loyers sont également chers, et il n'y a pas compensation. La preuve en est que, parmi les ménages qui doivent consacrer plus de 4 journées de revenu au loyer, nous trouvons des ménages ayant de forts revenus : un de 8 à 9 francs par jour, cinq de 6 à 7 francs.

Quatre cas de misère extrême présentent cette particularité paradoxale que nous rencontrons dans d'autres communes, où le loyer dépasse le tiers du revenu.



62. — Rapport du revenu

NOMBRE DE JOURNÉES DE REVENU pour un mois de loyer	MÉNAGES RÉPARTIS D'APRÈS						
	de 1 à 2 fr.	de 2 à 3 fr.	de 3 à 4 fr.	de 4 à 5 fr.	de 5 à 6 fr.	de 6 à 7 fr.	de 7 à 8 fr.
Moins de 1 journée	—	—	1	—	2	—	—
1 à 1 1/2 journée	—	—	2	1	3	—	—
1 1/2 à 2 journées	—	—	4	8	8	3	4
2 à 2 1/2 —	—	1	15	13	13	13	5
2 1/2 à 3 —	—	4	7	13	19	15	4
3 à 3 1/2 —	2	3	20	20	16	3	—
3 1/2 à 4 —	—	3	7	18	3	3	2
4 à 4 1/2 —	—	1	9	9	4	3	—
4 1/2 à 5 —	—	—	15	4	1	—	—
5 à 5 1/2 —	4	6	11	3	2	1	—
5 1/2 à 6 —	—	3	3	3	2	—	—
6 à 6 1/2 —	2	2	3	—	2	—	—
6 1/2 à 7 —	2	—	2	1	1	1	—
7 à 7 1/2 —	—	1	3	—	1	—	—
7 1/2 à 8 —	—	1	2	1	—	—	—
8 à 8 1/2 —	—	—	1	—	—	—	—
8 1/2 à 9 —	—	1	—	—	—	—	—
10 à 10 1/2 —	2	—	—	—	—	—	—
13 à 13 1/2 —	1	—	—	—	—	—	—
14 à 14 1/2 —	1	—	—	—	—	—	—
TOTAUX. . .	14	26	105	94	76	50	19

(1) Un ménage n'a pas de revenu déterminé.
 Un autre sous-loue pour une valeur égale à son loyer.
 Trois ménages sont logés gratuitement.
 Trente sont propriétaires.

journalier au loyer mensuel.

LE REVENU JOURNALIER							NOMBRE DE MÉNAGES	POUR CENT
de 8 à 9 fr.	de 9 à 10 fr.	de 10 à 11 fr.	de 11 à 12 fr.	de 12 à 13 fr.	de 14 à 15 fr.	de 15 à 16 fr.		
—	—	—	—	—	1	—	4	0.91
3	1	—	—	—	2	—	19	4.33
11	3	—	—	—	—	—	51	11.62
11	3	3	1	2	—	1	79	18.00
4	1	1	—	—	—	—	67	15.26
3	—	—	—	—	—	—	67	15.26
—	—	—	—	—	—	—	36	8.20
1	—	—	—	—	—	—	27	6.15
—	—	—	—	—	—	—	20	4.56
—	—	—	—	—	—	—	27	6.15
—	—	—	—	—	—	—	11	2.50
—	—	—	—	—	—	—	9	2.05
—	—	—	—	—	—	—	7	1.59
—	—	—	—	—	—	—	5	1.14
—	—	—	—	—	—	—	4	0.91
—	—	—	—	—	—	—	1	0.23
—	—	—	—	—	—	—	1	0.23
—	—	—	—	—	—	—	2	0.45
—	—	—	—	—	—	—	1	0.23
—	—	—	—	—	—	—	1	0.23
33	8	6	1	3	3	1	439 (1)	100.00

16.86

56.72

25.51

0.91

VI.

63. — Relevé des professions.

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
A. — AGRICOLES		
—		
Cultivateurs	13	
Ouvrier agricole	1	
	14	<i>1.67</i>
B. — INDUSTRIELLES		
—		
1) EN GÉNÉRAL		
Apprentis	7	
Chef manœuvre	1	
Chauffeurs	8	
Garde de nuit	1	
Journaliers	3	
Machinistes.	5	
Manceuvres.	33	
Ouvriers d'usine ou de fabrique	31	
Ouvrières d'usine ou de fabrique	12	
Surveillant.	1	
	102	<i>12.17</i>
A reporter	116	<i>13.84</i>

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report.	116	13.84
2) EXTRACTIVES.		
Houilleurs	24	2.87
3) MÉTALLURGIQUES		
Ajusteurs	9	
Apprenti forgeron	1	
Armuriers	28	
Ajusteur-mécanicien.	1	
Basculeurs	3	
Burineur	1	
Chaudronniers.	1	
Ciseleur	2	
Constructeur	1	
Ferblantiers	2	
Fondeur.	1	
Fondeurs en cuivre	4	
Forgerons	8	
Foreur	1	
Frappeur	1	
Lamineurs	10	
Modeleurs	1	
Mécaniciens	2	
Mouleurs	14	
Mouleurs en sable	9	
Mouleurs en terre.	3	
Monteur.	1	
Id. mécanicien	1	
A reporter	140	16.71

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report.	140	16.71
3) MÉTALLURGIQUES (suite)		
Noyauteurs.	2	
Perforeur	1	
Plombiers	4	
Polisseurs	3	
Puddeur	5	
Raboteur	1	
Raffineur	1	
Soudeurs	2	
Tourneurs	3	
Tourneurs en cuivre.	3	
Id. en fer.	9	
Toupilleur	1	
Traceurs	4	
Tailleur de limes	1	
Zingueur	1	
4) DU TRANSPORT	149	17.78
Nettoyeur de rails	1	
Ouvrier au chemin de fer	1	
Maitre traceur de voies	1	
	3	0.36
A reporter	292	34.85

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report. . .	292	34.85
5) DU LIVRE		
Ebarbeur	1	
Cartonnière	1	
Imprimeurs.	5	
Typographe	1	
	<hr/>	
	8	0.95
	<hr/>	
6) DU BATIMENT		
Apprenti menuisier	1	
Ardoisier	4	
Briquetière	1	
Charpentiers	2	
Cimentier	1	
Décorateur	1	
Ebénistes	5	
Maçons	21	
Maitre plafonneur	1	
Marbriers	3	
Menuisiers	18	
Ouvrier peintre	1	
Ouvriers en papiers peints	2	
Paveur	1	
Peintres.	7	
Plafonneurs	2	
Rejointoyeurs	9	
Serruriers	17	
Tailleurs de pierres	3	
Tapissier	1	
Tapissier-garnisseur	1	
Terrassiers	7	
Tourneur en bois	1	
Vitrier	1	
	<hr/>	
	111	13.25
	<hr/>	
A reporter . . .	411	49.05

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report.	411	<i>49.05</i>
7) TEXTILES.		
Bobineuse	1	
Ouvrières de filature.	3	
Tisseuse.	1	
	<hr/>	
	5	<i>0.60</i>
	<hr/>	
8) DU VÊTEMENT		
Blanchisseuses.	2	
Cordonniers	16	
Corroyeurs.	2	
Culottière	1	
Garnisseuses de bottines	1	
Lessiveuses.	28	
Lingères.	2	
Modiste	1	
Repasseuses	6	
Sabotier.	1	
Tailleurs	9	
Tailleuses	6	
Couturières.	24	
	<hr/>	
	99	<i>11.81</i>
	<hr/>	
A reporter	515	<i>61.46</i>

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report. . .	515	61.46
9) ALIMENTAIRES.		
Apprenti boulanger	1	
Boulangers.	7	
Bouchers	2	
Brasseurs	3	
Charcutier	1	
Chef meunier	1	
Confiseur	1	
Garçon-boucher	1	
Meunier.	1	
Ouvrier brasseur	1	
Tueur	1	
Ouvrier aux eaux gazeuses.	1	
	<hr/> 21	2.51
10) PETITE INDUSTRIE : <i>Artisans</i>		
Cavier	1	
Carrossier	1	
Charron.	1	
Fabricant de sachets.	1	
Horloger	1	
Maréchal-ferrant	1	
Sculpteur	1	
Selliers	3	
Soutireur de vins	1	
	<hr/> 11	1.31
A reporter . . .	<hr/> 547	65.28

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report. . .	547	65.28
11) INDUSTRIES DIVERSES		
Cigariers	6	
Cigarière	1	
Electriciens	11	
Gaziers	3	
Lampiste	1	
Ouvrier au gazomètre	1	
Id. au téléphone	1	
Id. en caoutchouc	1	
Id. en distillerie.	1	
Savonnier	1	
	<hr/>	
	27	3.22
	<hr/>	
C. — DOMESTIQUES		
Journalières	54	
Servantes	1	
	<hr/>	
	55	6.56
	<hr/>	
D. — COMMERCIALES		
Apprenti de commerce	1	
Boutiquières	24	
Cabaretières	7	
Colporteurs	7	
	<hr/>	
A reporter . . .	629	75.06

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report.	629	75.06
Coiffeurs	4	
Maraichère	1	
Marchande	1	
Id. de lait	2	
Marchands ambulants	3	
Id. de bières	6	
Id. de brosses	1	
Id. de chevaux	1	
Id. de chiffons	5	
Id. de fagots	1	
Id. de glace	5	
Id. de houille	9	
Id. de lait	1	
Id. de pétrole	3	
Id. de porcs	2	
Id. de volailles	1	
Tenancières de friture	3	
Verduriers	47	
	<hr/>	
	135	16.11
	<hr/>	
E. — TRANSPORT ET MANUTENTION COMMERCIALE		
Chargeur	1	
Charretiers	29	
Commissionnaires	7	
Camionneurs	6	
Cocher	1	
Conducteurs de tramways	3	
Débardeur	1	
Magasiniers	6	
Percepteurs de tramways	2	
Ramasseurs	2	
	<hr/>	
	58	6.92
	<hr/>	
A reporter	822	98.09

PROFESSIONS	Nombre	Pour cent
Report. . .	822	98.09
F. — PROFESSIONS LIBÉRALES		
Accoucheuse	1	
Ecrivain public	1	
Musiciens	2	
Musicien militaire	1	
Voyageurs	3	
	<hr/> 8	0.95
EMPLOIS PUBLICS		
Cantonnier	1	
Facteur des postes	1	
Porteur de contraintes	1	
Sous-officier	1	
	<hr/> 4	0.48
EMPLOYÉS		
Demoiselle de magasin	1	
Employés	3	
	<hr/> 4	0.48
Total des professions. . .	<hr/> 838	<hr/> 100.00

CHAPITRE VI.

ÉTAT D'ENTRETIEN, D'ORDRE ET DE PROPRIÉTÉ DE CHAQUE LOGEMENT

L'appréciation générale de nos architectes sur l'état d'entretien des logements est la suivante :

<i>bon</i>	dans 285 ménages, soit 60.13 pour cent;
<i>passable</i>	— 89 — — 18.77 —
<i>et mauvais</i>	— 100 — — 21.10 —

Ces chiffres sont plutôt favorables.

Quant à l'état des murs, toitures, carrelages, planchers, plafonds, escaliers, il est indiqué comme mauvais dans 82 maisons, assez bon dans 40. Ces nombres sont relativement très élevés. Cela provient probablement de ce que notre enquête a porté sur beaucoup de vieilles maisons.

CHAPITRE VII

ÉCLAIRAGE NATUREL.

Le tableau 64 fait voir que les exigences du Conseil supérieur d'hygiène sont loin d'être réalisées en ce qui concerne l'éclairage naturel des cuisines, des cuisines-chambres à coucher et des chambres à coucher proprement dites.

Si l'on adopte même pour la surface vitrée minimum, la proportion plus modeste de 1/20 du cube, la grande majorité de ces pièces ne l'atteint pas.

Nous avons trouvé d'abord 6 chambres à coucher où il n'y a pas de jour du tout : 2 sont occupées par une personne, les autres, respectivement par deux, trois, quatre, et même cinq personnes !

Nous avons recherché le nombre d'occupants des cas les plus défavorables.

Le rapport entre la surface vitrée et le cube de la pièce est :

- 1°) en dessous de $\frac{1}{100}$ dans 42 chambres à coucher, occupées
8 par une personne
 - 11 " deux personnes
 - 4 " trois "
 - 9 " quatre "
 - 4 " cinq "
 - 2 " sept "
 - 2 " huit "
 - 1 " neuf "
- 1 le jour par une personne et la nuit par deux.

Il faut ajouter, comme circonstance aggravante, que dans l'une des chambres occupées par deux personnes, se trouve un pigeonnier. On se figure aisément ce que doit être cette chambre, mal éclairée, mal ventilée, où les hommes couchent près de leurs pigeons.

2°) de $\frac{1}{100}$ à moins de $\frac{1}{90}$ dans les chambres à coucher occupées par deux, cinq, six, (1 le jour et 5 la nuit) et sept personnes.

3°) de $\frac{1}{90}$ à moins de $\frac{1}{80}$ dans la cuisine-chambre à coucher d'un ménage d'une personne, et dans 6 chambres à coucher dont 3 où dorment 2 personnes,
2 où dorment 3 personnes
et 1 où dorment 7 personnes.

Et ainsi de suite. Si l'on admet qu'il faille au moins $\frac{1}{40}$ du cube, on peut affirmer en résumé que l'éclairage est presque nul : dans la cuisine de 25 ménages comprenant 101 personnes et dans 104 chambres à coucher où dorment 355 personnes.

64. — Surface vitrée.

RAPPORT DE LA SURFACE VITRÉE AU CUBE DE LA PIÈCE	CUISINES		CUISINES-CHAMBRES A COUCHER		CHAMBRES A COUCHER	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
	Moins de $\frac{1}{20}$	204	60.36	79	61.24	336
$\frac{1}{20}$ à moins de $\frac{1}{15}$	59	17.45	29	22.48	104	19.12
$\frac{1}{15}$ et plus	75	22.19	21	16.28	98	18.02
Surface vitrée nulle	—	—	—	—	6	1.10
TOTAUX.	338	100.00	129	100.00	544	100.00

CHAPITRE VIII.

RENOUVELLEMENT DE L'AIR.

I.

La situation est la même à Bressoux qu'ailleurs. Pas d'autres « appareils » de ventilation que le poêle, seul mode de chauffage d'ailleurs. L'enquêteur nous signale 36 logements, comprenant 42 chambres, où le renouvellement de l'air est presque nul.

II

LESSIVAGE DU LINGE.

Le tableau n° 65 nous enseigne que 351 ménages, soit 74.05 pour cent, font toujours leur lessive dans la maison, et que parmi eux, il y en a 86 (18.14 pour cent) qui la font dans une cuisine qui sert en même temps de chambre à coucher. Comment les pauvres gens qui habitent ces logements ont-ils encore de l'air « respirable » c'est ce qu'il est difficile de dire.

65. — Lessivage du linge.

OU SE FAIT LE LESSIVAGE DU LINGE	NOMBRE DE MÉNAGES	
	ABSOLU	POUR CENT
Au dehors	24	5.06
Dans la cour ou le-jardin	48	10.13
Dans la maison	206	43.46
	86	18.14
	10	2.11
	49	10.34
	40	8.44
En été, dans la cour ou le-jardin : en <i>hiver</i> , dans la maison	2	0.42
	2	0.42
	7	1.48
TOTAUX	474	100.00

CHAPITRE IX.

APPROVISIONNEMENT D'EAU.

Il n'y a pas de distribution d'eau à Bressoux. Rien d'étonnant donc à ce que la situation ne soit pas favorable.

57 maisons s'approvisionnent d'eau à des pompes publiques alimentées par des puits ;

54, à des pompes établies sur puits artésiens.

Les eaux paraissent manifestement mauvaises :

pour 4 maisons de la rue Champ des manœuvres :

pour 11 maisons de la rue Neuville.

Il y a un grand nombre de cas dans lesquels l'architecte émet des doutes sur la bonté de l'eau :

Rue Champ des manœuvres, rue du Moulin, rue Neuve, rue Neuville, pour 8 maisons au total, on nous dit que «le puits est proche d'un puisard et pourrait être contaminé,» et que «l'eau ne paraît pas bonne. »

Dans une maison de la rue de Jupille, la pompe fournit une eau «pleine de petits vers.»

Dans une habitation de la rue de Visé, la pompe est située dans l'étable, le puits également ; les urines de l'étable doivent s'infiltrer dans le puits.

Tout cela fait voir une fois de plus qu'il est bien nécessaire de fournir de bonne eau potable à nos communes suburbaines.

CHAPITRE X.

ÉLOIGNEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉJECTIONS.

I.

ÉCOULEMENT DES EAUX MÉNAGÈRES

Nous avons vu que 9 rues seulement parmi les 22 que nous avons parcourues étaient pourvues d'un égout. On comprend aisément, dans ces conditions que la plupart des ménages

jettent leurs eaux ménagères sur le jardin, la rue ou la cour, et qu'en général on ne prenne aucune disposition pour que les eaux de lavage ne souillent pas le sol et soient collectées à une certaine distance.

50 maisons seulement (15 p. c.) ont des évier.

Pour 13 maisons, ils sont situés dans la cour :

” 8 ” dans la maison même ;

” 29 ” dans le ruisseau pavé de la rue.

L'entretien ne laisse pas trop à désirer, pas plus que les tuyaux de décharge.

Le mode de terminaison de ceux-ci se résume ainsi :

Egoût public lavé, dans 10 cas ;

” ” non lavé ” 33 ”

Puisard dans 7 ”

Le sort des eaux de rebut est indiqué de la manière suivante :

Dans 55 maisons, elles sont versées sur le regard d'égoût de la rue ;

Dans 76 maisons, dans le ruisseau pavé de la rue ;

” 14 ” dans le cabinet (8 sont raccordés à l'égoût) ;

” 13 ” dans la rivière ;

” 65 ” dans un puisard.

Quatre maisons ont un tonneau destiné à recevoir les eaux ménagères ; ce tonneau est vidé, assure-t-on, tous les jours.

II

ÉLOIGNEMENT

DES MATIÈRES EXCRÉMENTITIELLES

Malgré le règlement communal du 30 décembre 1880, nous avons trouvé 67 maisons sans cabinet d'aisance.

Ces maisons abritaient 87 ménages comprenant 374 personnes, ainsi que le fait voir le tableau 66 (A).

Elles étaient situées :

- 6 dans la rue Champ des manœuvres ;
- 1 " " du Chemin de fer ;
- 1 " " du Cimetière ;
- 3 " " Declaye ;
- 3 " " de Jupille ;
- 9 " " du Marché ;
- 3 " " du Moulin ;
- 4 " " Neuve ;
- 6 " " Neuville ;
- 7 " " de la Pompe ;
- 8 " " du quai ;
- 2 dans la Cour du Rivage ;
- 5 dans la rue Simonis ;
- 8 au Thier du Bouhay ;
- 1 dans la rue de Visé.

Parmi ces maisons, il y en a trois, situées respectivement rue du Moulin, rue Neuville, et rue Thier du Bouhay, qui ont un récipient dans la cave.

Dans celle du Thier du Bouhay, notre enquêteur a trouvé au moment de l'enquête que le bac situé dans la cave débordait et que les matières excrémentielles se répandaient sur le sol. La chose a été immédiatement signalée au Bourgmestre.

Les tableaux suivants donnent les renseignements habituels sur l'utilisation des cabinets.

Il résulte du tableau E (Récapitulation) qu'en moyenne il y a à peine un cabinet par maison ; qu'il y a trois ménages pour deux cabinets, et un cabinet pour 6 personnes environ.

Ces résultats concordent avec ceux auxquels nos enquêtes ont abouti ailleurs.

On remarquera encore, avec horreur, ces cabinets qui *doivent* être utilisés par 30 et 40 personnes !

Au point de vue de salubrité même de ces annexes, voici ce qui nous est rapporté :

30 cabinets seulement sont raccordés à un égout.

79 ne sont pas suffisamment isolés. On en jugera par quelques exemples :

1^o rue Declaye, le cabinet est sous l'escalier, près de la cuisine et de la pompe, il sert à trois ménages (17 personnes). Il y a, en outre, un café dans la maison.

2^o rue au Frêne, il y a un cabinet qui s'ouvre directement dans la cuisine ; il sert à un ménage de 5 personnes ;

3^o rue de Jupille, un cabinet, mal entretenu, servant à deux personnes, s'ouvre sur un réduit qui n'a jour que par une tabatière et qui communique avec la cuisine. Les immondices sont recueillis dans un bac et enlevés deux fois la semaine par le service du nettoyage public.

4^o rue Neuve, un cabinet, utilisé par 4 personnes, est situé dans un lavoir qui n'a d'autre moyen d'aérage qu'une porte s'ouvrant sur la cuisine.

66. — Cabinets d'aisance.

A. — Maisons n'ayant pas de cabinet d'aisance

NOMBRE de ménages dans la maison	NOMBRE DE MAISONS		Nombre de Maisons sans cabinet d'aisance et ayant														TOTALX.
	NOMBRE DE MÉNAGES		1 habitant	2 habitants	3 habitants	4 habitants	5 habitants	6 habitants	7 habitants	8 habitants	9 habitants	10 habitants	11 habitants	12 habitants	16 habitants	18 habitants	
1 ménage . .	55	55	1	9	6	13	4	10	4	5	1	1	—	1	—	—	55
2 ménages. .	8	16	—	—	1	2	—	—	1	—	1	2	1	—	—	—	8
3 ménages. .	2	6	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2
4 ménages. .	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
6 ménages. .	1	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
TOTAUX .	67	87	1	9	7	15	4	10	7	5	2	3	1	1	16	18	67
NOMBRE DE PERSONNES.			1	18	21	60	20	60	49	40	18	30	11	12	16	18	374

B. — *Plusieurs cabinets dans la maison*

Nombre de maisons	Nombre de ménages	Nombre de cabinets	NOMBRE D'HABITANTS POUR UN CABINET							TOTAL
			2	5	6	8	9	10		
3	13	8	1	2	1	2	1	1	1	8 (*)
Nombre de personnes			2	10	6	16	9	10		53

(*) Trois des huit cabinets ci-dessus servent chacun à un ménage ; les 5 autres sont utilisés par deux ménages chacun. Il y a en outre une maison qui a deux cabinets à l'usage de 5 ménages comprenant au total 17 personnes.

C. — Un cabinet pour une maison.

NOMBRE de ménages dans la maison	NOMBRE de cabinets	NOMBRE de maisons	NOMBRE de ménages	NOMBRE D'HABITANTS POUR UN CABINET															TOTALUX
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	15		
				1 ménage.	157	158	158	1	20	26	30	23	19	19	7	8	2	2	
2 ménages.	54	54	108	—	1	1	2	11	12	8	4	6	4	1	—	4	—	54	
3 ménages.	17	17	51	—	—	—	—	—	1	2	3	4	2	2	2	—	1	17	
4 ménages.	2	2	8	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	2	
TOTALUX	230	230	325	1	21	27	32	34	32	29	15	19	8	5	2	4	1	230	
NOMBRE DE PERSONNES :				1	42	81	128	170	192	203	120	171	80	55	24	52	15	1334	

Il y a 6 ménages sous-locataires, comprenant au total 18 personnes, qui n'utilisent pas le cabinet qui se trouve dans la maison.

D. — *Un cabinet pour plusieurs maisons.*

NOMBRE de maisons pour un cabinet	NOMBRE de ménages pour un cabinet	NOMBRE de cabinets	NOMBRE de maisons	NOMBRE de ménages	NOMBRE D'HABITANTS POUR UN CABINET										TOTAL	
					4	7	8	9	11	12	15	30	40			
2	2	7	14	14	1	1	1	1	1	1	1	—	—	—	—	7
	3	1	2	3	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1
3	3	1	3	3	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1
	5	1	3	5	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1
5	5	1	5	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
	8	1	8	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
TOTALS . .		12	35	38	1	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	12
NOMBRE DE PERSONNES .					4	6	7	8	9	33	12	15	30	40	164	

N.-B. — La maison n° 61 n'a pas de cabinet, mais la personne qui habite cette maison utilise le cabinet d'une maison non reprise à l'enquête.

E. — *Récapitulation.*

NOMBRE DE CABINETS	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE PERSONNES utilisant les cabinets
252	269	380	1,568
Moyennes pour un cabinet	1.07	1.55	6.22

La récolte des matières excrémentielles se fait de la manière indiquée au tableau n° 67.

On voit encore une fois que la grande majorité des cabinets ont un récipient qui doit être vidé.

L'Administration communale adjuge tous les trois ans l'entreprise du nettoyage public d'après un cahier des charges sévère et complet.

En résumé, notre enquête trouve 172 ménages où l'enlèvement des matières se fait par ce service, 78 où elles se rendent dans une fosse, 86 où elles sont jetées sur le jardin.

Outre les 23 fosses qui recueillent directement les matières, 52 autres nous sont signalées comme recevant le contenu des bacs, les rebuts de cuisines, le fumier des annexes, etc.

Six seulement sont maçonnées et recouvertes.

Dix en tout sont couvertes ; le reste, c'est-à-dire 65 fosses consiste en trous à air libre non maçonnés.

Il n'y en a qu'une seule dont on signale la vidange régulièrement faite par le propriétaire tous les 6 mois.

Sept nous ont été indiquées comme « infectes » et ont été signalées au Bourgmestre.

67. — Récolte des matières excrémentielles.

A. — Cabinets ayant un récipient.

NATURE DU RÉCIPIENT	NOMBRE	Pour cent cabinets de toute espèce.
Bac	166	65.87
seau	24	9.53
Marmitte	2	0.79
Caisse	3	1.19
Total	195	77.38

B. — Cabinets n'ayant pas de récipient.

DESTINÉE DES MATIÈRES	NOMBRE	Pour cent cabinets de toute espèce.
à l'égoût	30	11.91
à terre.	2	0.79
dans une fosse . . .	23	9.13
dans un trou. . . .	2	0.79
Total	57	22.62

III.

REBUTS SOLIDES.

Les rebuts solides sont récoltés dans des bacs ou dans des fosses.

Le service de la ferme des boues se fait deux à quatre fois la semaine ; il y a des parties de la commune où il se fait chaque jour.

Le contenu des fosses est utilisé comme engrais.

Bon nombre de bacs ne sont cependant pas vidés régulièrement : les habitants en conservent le contenu pour leur jardin.

IV.

**ETABLES, PORCHERIES, POULAILLERS,
PIGEONNIERS.**

97 maisons ont des annexes de ce genre.

75 en ont une :

C'est un chenil pour 13 maisons ;

Un poulailler " 15 "

Un pigeonnier " 24 "

Une étable . " 4 "

Une écurie " 11 "

Une porcherie " 3 "

Une étable à chèvres 4 "

" à lapins 1 "

17 en ont deux :

1 maison a deux chenils ;

5 maisons ont un poulailler et un pigeonnier ;

4 " " un chenil " "

1 maison a une étable à lapins et un "

2 maisons ont un chenil et un poulailler ;

1 maison a une étable à lapins et un poulailler ;

1 " a une porcherie et un "

1 " " et un chenil.

1 " " et une bergerie.

5 maisons en ont davantage.

L'une a une écurie, une porcherie, et poulailler.

Deux autres ont une porcherie, un pigeonnier et un poulailler.

Une a une étable à chèvres, un étable à lapins et un pigeonnier.

Enfin une autre a une étable, un chenil, un poulaillier et un pigeonnier.

Sur les 37 pigeonniers repris à l'enquête, il y en a 31 installés dans la maison, au grenier ou dans une mansarde ; il y en a même un dans une pièce où l'on dort.

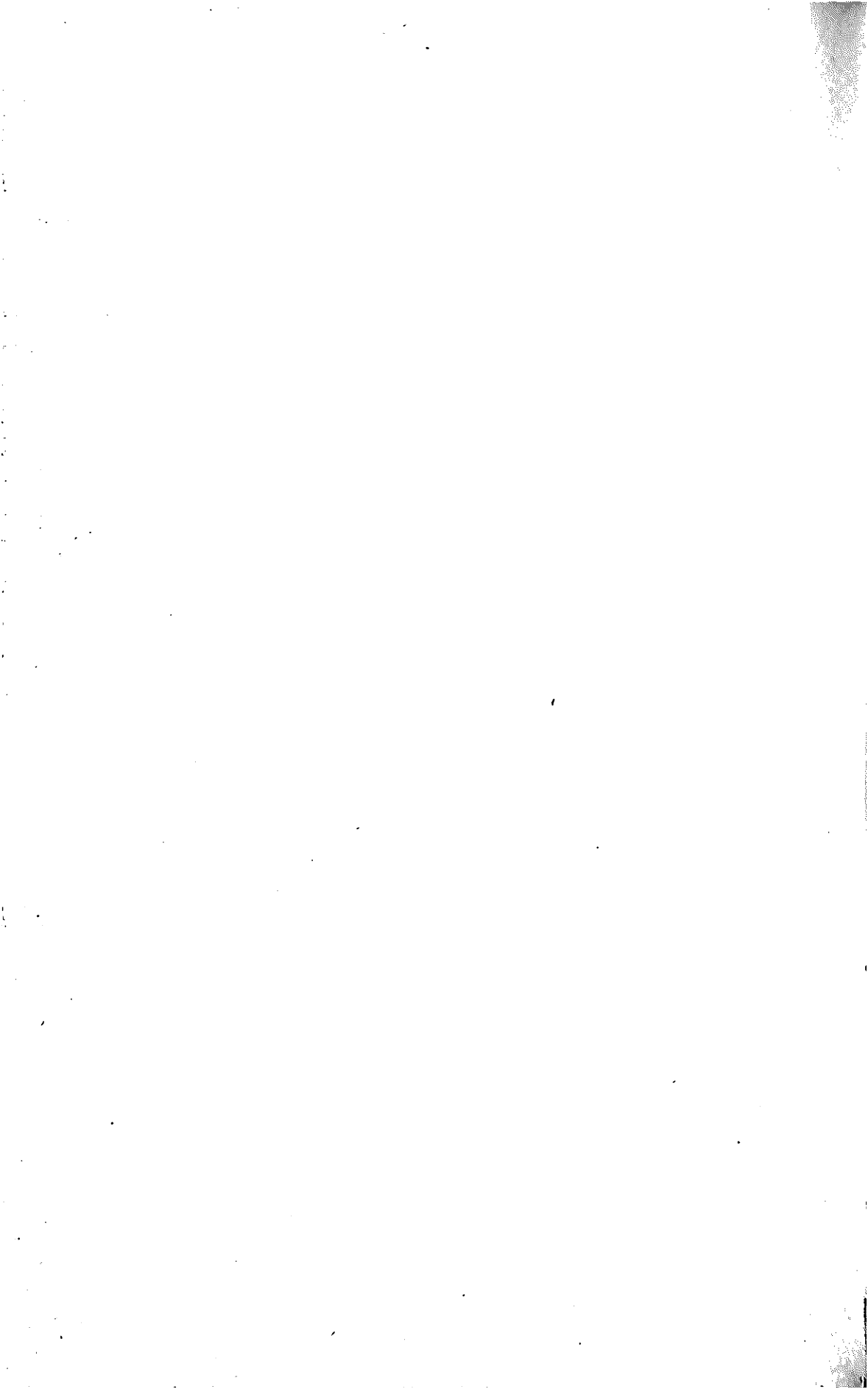
28 des autres annexes sont signalées comme trop peu isolées de la maison.

Sur les 135 annexes, il y en a 28, soit 20.74 pour cent, où l'éclairage est nul ou presque nul, et 11, soit 22.96 pour cent, où l'éclairage est insuffisant.

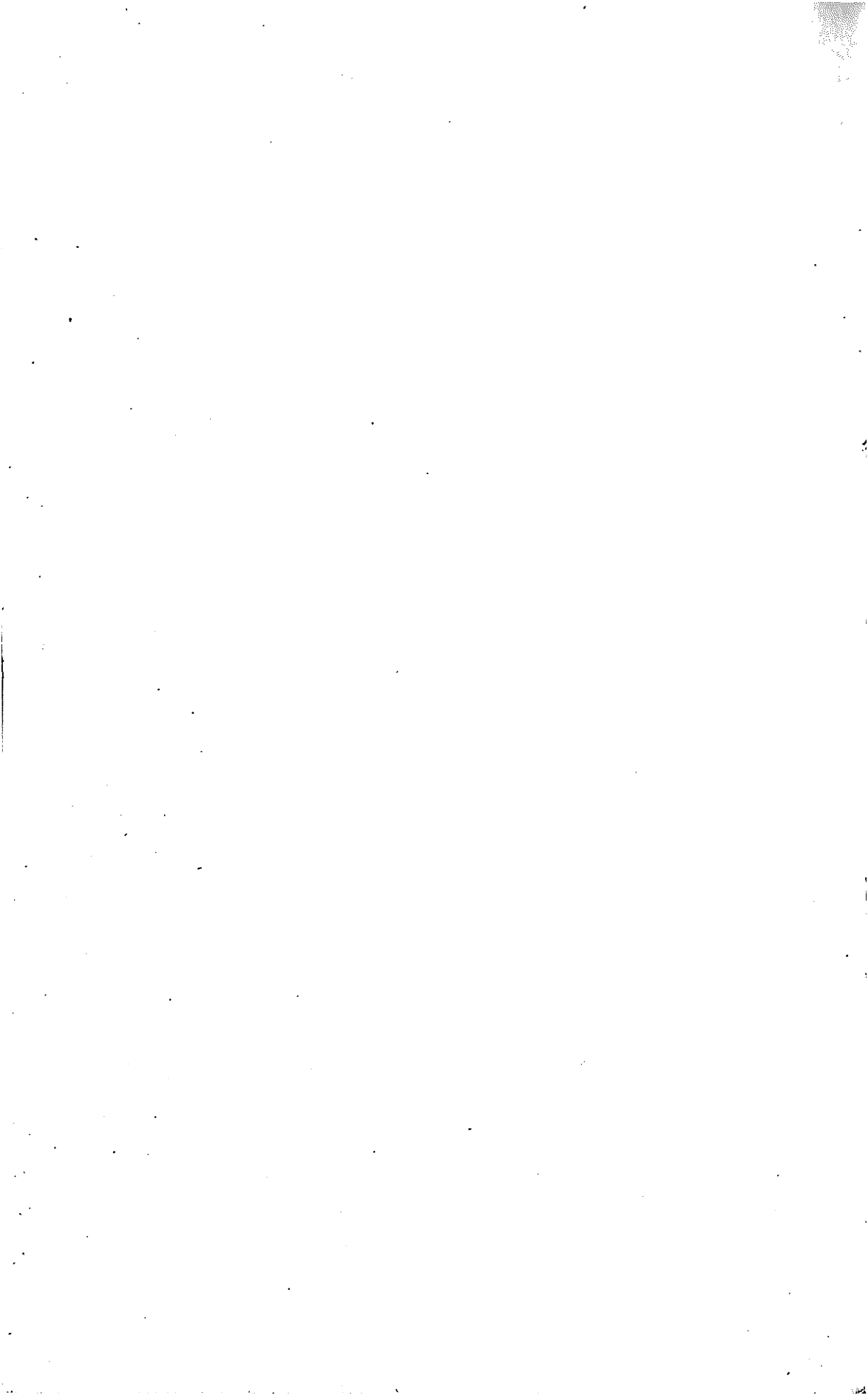
La plupart du temps, aucune disposition n'est prise en vue de l'écoulement des urines. Elles sont stagnantes dans le local ou aux abords.

Le fumier a le même sort que les matières excrémentielles et les rebuts solides. Il est enlevé par le service du nettoyage public ou recueilli dans une fosse pour servir d'engrais.

Pour les pigeonniers, cependant, il n'en est pas ainsi et le fumier est soigneusement récolté dans des sacs pour être vendu.



JUPILLE



CHAPITRE 1^{er}.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

I.

ÉTENDUE DE L'ENQUÊTE.

Notre enquête a porté à Jupille sur 509 maisons situées dans trente rues différentes, et habitées par 2,153 personnes.

Au recensement de 1900, la commune comptait 1,164 maisons, habitées ou non. La population était de 5.450 habitants.

Au moment de notre enquête (1902-1903) on peut évaluer approximativement le nombre des maisons visitées à 42 pour cent du total, leur population à 38 pour cent.

C'est une proportion assez considérable pour que nous puissions regarder notre enquête comme donnant vraiment la situation du logement ouvrier.

1. — Nombre de maisons visitées par rue.

DÉNOMINATION DE LA RUE	NOMBRE DE MAISONS VISITÉES
Rue de l'Arène	4
» Biquette	2
» du Bois-de-Breux	5
» des Bruyères	59
» Chafnay	49
» Collette	4
» des Cours	16
» du Couvent	53
» Derrière la Ville	22
» Désiré Simonis	4
» de l'Eglise	4
» de Fléron	5
A REPORTER.	227

DÉNOMINATION DE LA RUE	NOMBRE DE MAISONS VISITÉES
REPORT.	227
Place de Fléron	10
Rue Fond de Cohy	14
" Git-le-Coq	2
" des Houlpays	13
" de Liège	24
" Médart	5
" de Meuse	19
Place de Meuse	8
Rue Majot	20
" Piedbœuf	17
" des Piétresses	21
Thier du Bailly	15
" Dahmite	14
" des Minimes	4
Rue des Trixhes	17
" de Visé	41
" voie de Liège	20
" de la Wache	18
TOTAL.	509

II.

L'enquête a duré sept mois, de la fin de juillet 1902 à février 1903. La santé de notre enquêteur, M. l'architecte Pauss, ne lui a pas permis de hâter son travail. Il l'a fait seul, de sorte qu'à ce point de vue, l'enquête a conservé son unité complète de méthode.

2. — Date des visites.

DATE DES VISITES	NOMBRE DE MAISONS VISITÉES	POUR CENT
Juillet 1902	1	0.19
Août "	182	35.76
Septembre "	48	9.43
Octobre "	74	14.54
Novembre "	6	1.18
Décembre "	119	23.38
Janvier 1903	65	12.77
Février "	14	2.75
TOTAUX.	509	100.00

III.

Il résulte du tableau 3 que la proportion de vieilles maisons a été plus considérable à Jupille qu'ailleurs. Nous trouvons 68 pour cent de nos maisons qui remontent à plus de 40 ans.

3. — Age des maisons.

DATE DE LA CONSTRUCTION	NOMBRE DE MAISONS	POUR CENT
après 1900	24	4.77
Entre 1900 et 1895	40	7.95
" 1895 " 1890	24	4.77
" 1890 " 1885	6	1.19
" 1885 " 1880	2	0.40
" 1880 " 1875	19	3.78
" 1875 " 1870	10	1.99
" 1870 " 1865	32	6.36
" 1860 " 1850	56	11.13
" 1850 " 1840	67	13.32
" 1840 " 1830	83	16.50
" 1830 " 1820	21	4.18
" 1820 " 1800	88	17.50
Avant 1800	31	6.16
TOTAL. . .	503	100.00
Indéterminée. . .	6	
	<hr/> 509	

CHAPITRE II.

CONDITIONS HYGIÉNIQUES de la LOCALITÉ

I.

Les tableaux qui suivent indiquent, en général, une situation semblable à celles des autres communes, et n'ont pas besoin de commentaires.

4. — Terrain occupé par l'habitation.

	Exposé aux inondations ou à des irrptions d'eau en cas d'ondées.	Non exposé aux inon- dations ou à des irrptions d'eau en cas d'ondées.	TOTAUX	Humide	Sec
Maisons	61	448	509	63	446
Pour cent	11.98	88.02	100.00	12.38	87.62

5. — Niveau du rez-de-chaussée.

Niveau du rez-de-chaussée par rapport à celui du sol environnant.	Maisons	Pour cent
Supérieur	492	96.66
Au même niveau. . .	12	2.36
En contrebas.	5	0.98
TOTAUX	509	100.00

Il y a un tiers des maisons qui n'ont pas de cave du tout, et de celles qui en ont. la grande majorité n'en a qu'une.

6. — Caves.

	MAISONS n'ayant pas de cave	MAISONS ayant une cave	MAISONS ayant deux caves	TOTAUX
Maisons	170	285	54	509
Pour cent	33.40	55.99	10.61	100.00
Caves	—	285	108	393
Moyenne : a) En comptant toutes les maisons 0.77.				
b) " " les maisons qui ont des caves: 1.16.				

Des discussions se sont élevées récemment, on le sait, sur le point de savoir s'il faut prescrire, comme à Liège, que le rez-de-chaussée tout entier soit établi sur cave. Nous avons voulu nous rendre compte de l'état des choses à Jupille. C'est l'objet du tableau 7. On voit qu'alors que 900 pièces de rez-de-chaussée auraient pu être construites sur cave, il n'y en a que 393, soit environ 44 pour cent qui sont dans ce cas.

7. — Nombre de pièces du rez-de-chaussée établies sur cave.

	Nombre de maisons ayant au rez-de-chaussée				Totaux	Nombre de pièces de rez-de-chaussées établies sur cave
	1 pièce habitable	2 pièces habitables	3 pièces habitables	4 pièces habitables		
Pas de cave	78	89	3	—	170	—
1 pièce établie sur cave	76	186	21	2	285	285
2 pièces établies sur cave	—	47	6	1	54	108
Nombre de Maisons	154	322	30	3	509	393
Nombre de pièces	154	644	90	12	900	ou 43.64 %

On peut discuter, s'il faut des caves ou non, et s'il en faut partout ; mais on ne peut nier que des caves exposées à être inondées soient malsaines. Nous en avons trouvé 29 dans ce cas, dans 28 maisons, soit 8.26 pour cent.

II.

8. — Eaux stagnantes à proximité de la maison.

	Urines ou eaux sales		TOTAUX	Eaux pluviales	
	Pas de stagnation	stagnation		Pas de stagnation	stagnation
Maison	319	190	509	341	168
Pour cent	62.67	37.33	100.00	66.99	33.01

9. — Salubrité des cours.

	MAISONS n'ayant pas de cour	Maisons ayant une cour		TOTAUX
		avec revêtement	sans revêtement	
Maisons	104	75	330	509
		405		
Pour cent	20.43	14.74	64.83	100.00
		79.57		

IV.

Une usine, (fabrique de canons de fusils) est classée à Jupille, parmi les établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Dix maisons, parmi celles que nous avons visitées, se trouvent à proximité.

V.

ÉTAT DE LA RUE.

Douze rues non pavées sur trente rues visitées, et parmi les rues pavées, trois qui ne le sont pas complètement, une où le pavage est radicalement mauvais, une autre où il est « médiocre, » tel est le résumé de nos constatations.

10. — Etat de la rue.

	Rues non pavées	Rues pavées en partie	Rues pavées sur toute la longueur	TOTAL
Nombre de rues	11	3	16	30
Pour cent	36.67	10.00	53.33	100.00

Quant à la largeur des rues, le tableau 11 donne les indications nécessaires. A Jupille encore, nous nous sommes trouvés en présence d'une situation très commune et souvent bien mauvaise : dans les rues, il y a des « cours » ou impasses qui ne portent pas de nom officiel. Les habitants les désignent le plus souvent par le nom du propriétaire. Celui-ci, ayant un terrain d'une certaine profondeur, a bâti, comme dans sa « cour » des maisons de rapport. 39 de nos maisons sont dans ce cas. Souvent, l'aération et l'ensoleillement manquent, et la largeur de l'impasse est réduite au minimum. Il est triste de constater que cette pratique continue à régner, sans que les Administrations communales fassent de résistance. A Jupille une impasse (rue de Visé), comprenant sept maisons, date de 1901. Elle n'a que 3^m50 de largeur.

Dans une autre impasse, même rue, 18 maisons ont été construites entre 1892 et 1899. Ces maisons ne sont éclairées que sur une seule face. Elles n'ont qu'une pièce au rez-de-chaussée, une à l'étage, pas de cour, pas de jardin. Et l'impasse n'a que 2^m50 de largeur et n'est pas pavée !

11. — Largeur moyenne des rues.

LARGEUR	RUES	
	Nombre absolu	POUR CENT
2,50 mètres	4	13.31
3,— —	2	6.67
3,50 —	3	10.00
4,— —	3	10.00
5,— —	2	6.67
5,50 —	1	3.33
6,— —	5	16.67
7,— —	3	10.00
8,— —	3	10.00
10,— —	1	3.33
12,— —	1	3.33
15,— — et plus	2	6.66
TOTAUX . . .	30	100.00

La canalisation des rues de Jupille est dans l'état le plus rudimentaire : quatre rues seulement (dans celles que nous avons visitées) possèdent un égout : rues du Couvent, de l'Eglise, de Liège, de Visé.

Rue Chafnay, notre enquêteur écrit :

« Dans les ruisseaux pavés de cette rue, se trouvent des bouches d'égout pour recueillir les eaux pluviales et autres ; ces eaux sont dirigées dans le biez par des tuyaux en fonte qui sont placés à travers la rue. »

Malheureusement, ce biez n'est pas couvert, « il est rempli d'une vase infecte qui empeste tous les environs sur un grand rayon ; plusieurs latrines même y déversent leurs produits, et il n'y a pas d'écoulement. »

Nous avons signalé cette situation, dès qu'elle nous a été révélée, à l'Administration communale. Celle-ci nous a promis

de prendre les mesures nécessaires. Elle reconnaît que la construction d'un réseau d'égoûts serait souhaitable. Mais « il faut tenir compte du degré des facultés financières de la commune et procéder par étapes. » (Lettre du 12 mai 1903). La commune vient de dépenser 40,000 francs à désaffecter le cimetière situé au milieu de l'agglomération.

CHAPITRE III.

RELATION DE L'HABITATION AVEC LES CONSTRUCTIONS ENVIRONNANTES

I.

12. — Situation des maisons par rapport à l'alignement.

MAISONS SITUÉES dans	NOMBRE DE MAISONS	
	absolu	pour cent
Une impasse	42	8.25
Une cour	39	7.66
Une rue {	258	50.69
	170	33.40
	428	84.09
TOTAL . . .	509	100.00

13. — Nombre de mètres de retrait.

MÈTRES	Maisons	Pour cent
Moins de 2 1/2 mètres	15	8.82
de 2 1/2 à 5 mètres	63	37.06
5 à 10 mètres	33	19.41
10 à 15 —	21	12.35
15 à 20 —	17	10.00
20 à 25 —	4	2.35
25 à 30 —	9	5.30
30 à 35 —	3	1.77
35 à 40 —	3	1.77
40 à 50 —	2	1.17
TOTAUX	170	100.00
MOYENNE : 10 ^m 16		

II.

SURFACE BATIE ET SURFACE NON BATIE.

Les tableaux qui suivent présentent, à peu de chose près, les mêmes résultats que ceux que nous avons recueillis ailleurs. Les maisons sont petites (33^{m²} en moyenne); 15 pour cent n'ont ni cour ni jardin : les jardins ne sont pas grands, et le rapport de la surface bâtie à la surface non bâtie n'est pas aussi favorable qu'on aurait dû le supposer dans une commune à demi rurale.

14. — Surface bâtie.

SURFACE DE LA MAISON	NOMBRE DE MAISONS	
	Maisons	pour cent
10 à 15 mètres carrés	4	0.79
15 à 20 —	64	12.57
20 à 25 —	63	12.38
25 à 30 —	80	15.71
30 à 35 —	110	21.61
35 à 40 —	69	13.56
40 à 45 —	53	10.42
45 à 50 —	25	4.91
50 à 55 —	17	3.34
55 à 60 —	10	1.97
60 à 65 —	7	1.38
65 à 70 —	3	0.59
70 à 75 —	1	0.19
75 à 80 —	1	0.19
plus de 80 —	2	0.19
TOTAL. . .	509	100.00
SURFACE MOYENNE : 33 m ² 05.		

15. — Surface non-bâtie.

SURFACE	MAISONS	POUR CENT
Ni cour ni jardin.	80	15.71
Moins de 10 ^{m²}	14	2.75
De 10 m ² à moins de 15 ^{m²}	41	8.05
15 — 20	16	3.14
20 — 25	20	3.95
25 — 30	32	6.28
30 — 35	12	2.36
35 — 40	5	0.98
40 — 45	10	1.97
45 — 50	2	0.39
50 — 75	23	4.52
75 — 100	24	4.71
100 — 200	94	18.47
200 — 300	45	8.84
300 — 400	6	1.18
400 — 500	39	7.66
500 — 1000	31	6.09
1000 ^{m²} et plus	15	2.95
TOTAUX.	509	100.00
MOYENNE :		
a) pour la totalité des maisons : 230 ^{m²} 278.		
b) pour les maisons ayant une cour ou un jardin : 273 ^{m²} 82.		

16. — Cours et jardins.

MAISONS	Nombre de Maisons	Pour cent
Sans cour ni jardin	80	15.71
Avec jardin seulement	24	4.72
» cour »	161	31.63
» » et jardin	244	47.94
TOTAUX	509	100.00
Nombre de cours — 244 + 161 = 405.		

17. — Rapport de la surface non bâtie à la surface bâtie.

RAPPORT	MAISONS	POUR CENT
Surface non bâtie : 0	80	15.72
0.1 à moins de 0.5	61	11.98
0.5 » 1.0	71	13.95
1.0 » 5	145	28.49
5 » 10	66	12.97
10 » 20	47	9.23
20 » 50	34	6.68
50 et plus.	5	0.98
TOTAUX	509	100.00
RAPPORT MOYEN : 6,92 : 1		

18. — Éclairage des maisons.

MAISONS	NOMBRE de maisons	Pour cent
éclairées et aérées à la façade postérieure	278	54.62
non éclairées ni aérées à la façade postérieure	231	45.38
TOTAUX.	509	100.00

On notera que parmi les 278 maisons suffisamment éclairées et aérées à la façade postérieure, 10 seulement ont un bâtiment de derrière.

Parmi les 231 maisons de la seconde catégorie, 38 sont adossées à d'autres, et deux à la montagne, ce qui ne laisse pas que de les rendre humides.

19. — Bâtiments devant la façade antérieure.

Rapport entre la largeur de la rue (numérateur) et la hauteur des bâtiments opposés (dénominateur).

RAPPORTS	Nombre de Maisons	pour cent
$\frac{1}{1}$	73	14.34
$\frac{1}{1}$ à moins de $\frac{3}{2}$	62	12.18
$\frac{3}{2}$ et plus	44	8.65
Maison n'ayant pas de vis-à-vis	330	64.83
TOTAL.	509	100.00

20. — Bâtiments de devant.

I. — Hauteur.

HAUTEUR DES BATIMENTS	NOMBRE DE MAISONS	POUR CENT
2 mètres	8.	4.47
2 $\frac{1}{2}$ —	5	2.80
3 —	1	0.56
3 $\frac{1}{2}$ —	1	0.56
4 —	1	0.56
4 $\frac{1}{2}$ —	2	1.12
5 —	16	8.91
5 $\frac{1}{2}$ —	34	19.00
6 —	44	24.58
6 $\frac{1}{2}$ —	14	7.82
7 —	22	12.29
7 $\frac{1}{2}$ —	1	0.56
8 —	26	14.53
9 —	3	1.68
12 —	1	0.56
TOTAUX.	179	100.00
MOYENNE : 6 ^m 00.		

II. — Eloignement.

E LO I G N E M E N T DES B A T I M E N T S	N O M B R E D E M A I S O N S	P O U R C E N T
2 mètres	1	0.56
2 $\frac{1}{2}$ —	16	8.91
3 —	6	3.35
3 $\frac{1}{2}$ —	6	3.35
4 —	27	15.14
4 $\frac{1}{2}$ —	2	1.12
5 —	4	2.23
5 $\frac{1}{2}$ —	17	9.50
6 —	4	2.23
7 —	21	11.73
8 —	32	17.87
10 —	9	5.02
11 —	1	0.56
12 —	8	4.47
14 —	11	6.14
15 —	8	4.47
18 —	6	3.35
T O T A U X .	179	100.00
M O Y E N N E : 7 ^m 36.		

21. — Hauteur des maisons.

HAUTEUR	NOMBRE DE MAISONS	POUR CENT
2.50 à 3 mètres	11	2.16
3 à 3.50	7	1.38
3.50 à 4	8	1.57
4 à 4.50	7	1.38
4.50 à 5	28	5.50
5 à 5.50	142	27.90
5.50 à 6	134	26.33
6 à 6.50	88	17.29
6.50 à 7	52	10.21
7 à 7.50	23	4.52
7.50 à 8	2	0.39
8 à 8.50	1	0.19
9 à 9.50	3	0.59
9.50 à 10	3	0.59
TOTAL	509	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 5 ^m 63.		

22. — Orientation de la façade.

	Nord	Nord-Est	Est	Sud-Est	Sud	Sud-Ouest	Ouest	Nord-Ouest	TOTAUX
Maisons	102	25	71	45	108	31	64	63	509
Pour cent	20.04	4.91	13.95	8.84	21.22	6.09	12.57	12.38	100.00

CHAPITRE IV.

POPULATION ET UTILISATION DES LOCAUX

I.

13. — Ménages par maison.

OCCUPATION	NOMBRE DE MAISONS		NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 ménage	500	98.23	500	96.53
2 ménages	9	1.77	18	3.47
TOTAUX.	509	100.00	518	100.00

Moyenne : 1,02 ménage par maison.

Encore une fois, et plus complètement qu'ailleurs, c'est le ménage isolé, c'est la maison individuelle qui sont la règle.

24. — Nombre de personnes par ménage.

A. — *Y compris les logeurs.*

COMPOSITION du MÉNAGE	NOMBRE DE MENAGES		NOMBRE DE PERSONNES	
	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent
1 personne	37	7.14	37	1.72
2 personnes	74	14.29	148	6.87
3 —	112	21.62	336	15.61
4 —	96	18.53	384	17.84
5 —	81	15.64	405	18.81
6 —	53	10.23	318	14.77
7 —	29	5.60	203	9.43
8 —	15	2.90	120	5.57
9 —	13	2.51	117	5.43
10 —	5	0.96	50	2.32
11 —	1	0.19	11	0.51
12 —	2	0.39	24	1.12
TOTAUX. .	518	100.00	2153	100.00
MOYENNE : 4.16 personnes par ménage.				

B. — *Non compris les logeurs.*

COMPOSITION du MÉNAGE	NOMBRE DE MÉNAGES		NOMBRE DE PERSONNES	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne	37	7.14	37	1.73
2 personnes	77	14.87	154	7.18
3 —	112	21.62	336	15.66
4 —	95	18.53	380	17.72
5 —	79	15.64	395	18.42
6 —	53	10.23	318	14.83
7 —	29	5.60	203	9.46
8 —	15	2.90	120	5.59
9 —	13	2.51	117	5.45
10 —	5	0.96	50	2.33
11 —	1	0.19	11	0.51
12 —	2	0.39	24	1.12
TOTAUX.	518	100.00	2145	100.00
MOYENNE : 4.14 personnes par ménage.				

Dans 6 ménages il y a des logeurs :

Dans 4, composés de 2, 2, 3 et 4 personnes, il y a en outre 1 logeur.

Dans 2 autres, composés de 2 et 3 personnes, il y a en outre 2 logeurs.

II

En moyenne, le logement occupé par un ménage est de trois pièces, proportion évidemment satisfaisante.

On ne s'arrêtera pas à la singularité que présente la dernière colonne du tableau 25, où l'on voit la moyenne de l'occupation des logements de sept pièces tomber à 4 personnes. Cela provient de ce que nous n'avons affaire qu'à deux ménages.

Le nombre des ménages n'occupant qu'une pièce est très faible : douze, dont huit d'une seule personne.

25 — Occupation des logements.

Nombre de pièces du logement	NOMBRE DE LOGEMENTS OCCUPÉS PAR												NOMBRE DE LOGEMENTS		NOMBRE DE PIÈCES		Moyenne d'occupation
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes	8 personnes	9 personnes	10 personnes	11 personnes	12 personnes	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent	
Une pièce	8	3	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	12	2.32	12	0.71	1.58
Deux pièces	17	28	40	26	24	8	3	1	1	—	—	1	149	28.82	298	17.61	3.46
Trois pièces	3	17	15	16	15	12	7	2	—	—	—	—	88	17.02	264	15.60	4.18
Quatre pièces	7	22	54	45	37	25	17	10	10	4	1	—	232	44.87	928	54.85	4.60
Cinq pièces	2	3	—	6	3	6	2	1	2	—	—	—	28	5.42	140	8.27	5.04
Six pièces	—	—	—	2	1	1	1	1	—	—	—	—	6	1.16	36	2.13	5.66
Sept pièces	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	2	0.39	14	0.83	4
Totaux	37	74	111	95	81	53	30	15	13	5	1	2	517*	100.00	1692	100.00	
Nombre de personnes	37	148	333	380	405	318	210	120	117	50	11	24	2153				
Logement moyen : 3.27 pièces Ménage moyen : 4.16 personnes.																	

(*) N.B. — Deux ménages de 3 et de 4 personnes occupent en commun le même logement.

III.

26. — Répartition des logements d'après leur surface.

NOMBRE de pièces du logement	NOMBRE DE LOGEMENTS AYANT UNE SURFACE DE										TOTALS	POUR CENT	MOYENNES	
	moins de 10 m ²	de 10 à moins de 15 m ²	de 15 à moins de 20 m ²	de 20 à moins de 30 m ²	de 30 à moins de 40 m ²	de 40 à moins de 50 m ²	de 50 à moins de 60 m ²	de 60 à moins de 70 m ²	de 70 à moins de 80 m ²	de 80 à moins de 90 m ²				de 90 à moins de 100 m ²
1 pièce	1	5	4	1	—	—	—	1	—	—	—	12	2.32	18 ^{m2} 07
2 pièces	—	—	6	71	59	12	—	—	—	—	—	149	28.82	30 ^{m2} 76
3 "	—	—	—	7	31	28	6	—	—	—	—	88	17.02	43 ^{m2} 01
4 "	—	—	—	—	15	97	33	24	1	—	—	232	44.87	53 ^{m2} 35
5 "	—	—	—	—	—	3	8	3	5	—	—	28	5.42	68 ^{m2} 17
plus de 5 pièces	—	—	—	—	—	—	2	1	1	4	—	8	1.85	84 ^{m2} 22
TOTAUX	1	5	10	79	105	140	83	50	30	7	7	517	100.00	43 ^{m2} 71
POUR CENT	0.19	0.97	1.94	15.28	20.30	27.08	16.05	9.67	5.80	1.36	1.36	100.00		

MOYENNES : Surface moyenne des logements : 43 m²71 — Nombre moyen de pièces 3.27 — Surface moyenne d'une pièce 13m²36.

27. — Répartition des loge-

NOMBRE DE PIÈCES DU LOGEMENT	Nombre de logements										
	moins de 30 ^{m3}	de 30 à 40 ^{m3}	de 40 à 50 ^{m3}	de 50 à 60 ^{m3}	de 60 à 70 ^{m3}	de 70 à 80 ^{m3}	de 80 à 90 ^{m3}	de 90 à 100 ^{m3}	de 100 à 110 ^{m3}	de 110 à 120 ^{m3}	de 120 à 130 ^{m3}
Une pièce	3	3	4	1	—	—	—	—	—	—	—
Deux pièces	1	5	10	24	36	22	30	10	5	1	3
Trois "	—	—	2	2	2	9	7	24	10	7	6
Quatre "	—	—	—	—	1	2	11	11	26	19	39
Cinq "	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	1
Plus de cinq pièces	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX.	4	8	16	27	39	33	48	45	43	27	49
POUR CENT.	<i>0.77</i>	<i>1.55</i>	<i>3.10</i>	<i>5.22</i>	<i>7.54</i>	<i>6.38</i>	<i>9.29</i>	<i>8.70</i>	<i>8.32</i>	<i>5.22</i>	<i>9.48</i>
<p align="center">Nombre moyen de pièces par logement : 3.27</p> <p align="center">Cube moyen des logements : 114^{m3}408</p>											

ments d'après leur cube.

ayant un cube de										NOMBRE DE LOGEMENTS	POUR CENT	MOYENNES
de 130 à 140 ^{m3}	de 140 à 150 ^{m3}	de 150 à 160 ^{m3}	de 160 à 170 ^{m3}	de 170 à 180 ^{m3}	de 180 à 190 ^{m3}	de 190 à 200 ^{m3}	de 200 à 250 ^{m3}	de 250 à 300 ^{m3}	plus de 300 ^{m3}			
—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	12	2.32	50 ^{m3} 223
—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	149	28.82	72 ^{m3} 762
9	3	2	1	1	1	—	2	—	—	88	17.02	107 ^{m3} 142
37	15	20	17	17	2	7	7	1	—	232	44.87	136 ^{m3} 317
2	3	4	—	5	3	2	4	1	1	28	5.42	181 ^{m3} 672
1	—	—	—	—	—	2	3	2	—	8	1.85	209 ^{m3} 987
49	21	26	19	23	7	12	16	4	1	517	100.00	114 ^{m3} 408
9.48	4.06	5.03	3.67	4.45	1.36	2.32	3.10	0.77	0.19	100.00		

Cube moyen d'une pièce : 34^{m3}958

IV.

28. — Répartition des cuisines d'après :

A. — La surface.

SURFACE	NOMBRE	
	absolu	pour cent
4 à 6 mètres carrés.	6	1.22
6 à 8 —	26	5.30
8 à 10 —	70	14.26
10 à 14 —	187	38.09
14 à 20 —	181	36.86
20 à 28 —	21	4.27
TOTAUX. . .	491	100.00
SURFACE MOYENNE : 13 m ² 35.		

B. — *La hauteur.*

HAUTEUR	NOMBRE	
	absolu	pour cent
2.00 à 2.25 mètres	38	7.74
2.25 à 2.50 —	148	30.14
2.50 à 2.75 —	174	35.44
2.75 à 3.00 —	119	24.24
3.00 à 3.25 —	6	1.22
3.25 à 3.50 —	3	0.61
3.75 à 4.00 —	3	0.61
TOTAUX . . .	491	100.00
HAUTEUR MOYENNE : fr. 2 ^m 60.		

C. — *Le cube.*

CUBE	NOMBRE	
	absolu	pour cent
10 à 14 mètres cubes	2	0.40
14 à 20 —	33	6.72
20 à 30 —	146	29.73
30 à 40 —	184	37.48
40 à 50 —	94	19.16
50 à 60 —	19	3.86
60 mètres cubes et plus	13	2.65
TOTAUX . . .	491	100.00
CUBE MOYEN : 34 m ³ 490.		

V.

29. — Nombre de personnes dans les pièces où l'on dort.

PERSONNES	NOMBRE LE PIÈCES		NOMBRE DE PERSONNES	
	absolu	Pour cent	absolu	Pour cent
1 personne	107	14.73	107	4.97
2 personnes	230	31.68	460	21.38
3 —	174	23.96	522	24.26
4 —	106	14.60	424	19.77
5 —	58	8.00	290	13.41
6 —	28	3.85	168	7.85
7 —	14	1.93	98	4.59
8 —	4	0.55	32	1.44
9 —	2	0.28	18	0.86
10 —	1	0.14	10	0.41
11 —	1	0.14	11	0.56
12 —	1	0.14	12	0.50
TOTAUX.	726	100.00	2152	100.00
Nombre moyen de personnes par pièce où l'on dort : 3.				

En somme, les résultats de ce tableau sont plutôt favorables. Quand on tient compte de ce que près de la moitié des occupants sont des enfants, on ne peut pas dire qu'une moyenne de trois personnes par chambre soit excessive. Les chambres occupées par 5 personnes et plus ne représentent pas 14 pour cent du total des chambres.

Cependant, les quelques cas de 9, 10, 11 et même 12 personnes dans la même chambre sont toujours de trop.

30. — Nombre de lits dans les pièces où l'on dort.

LITS	NOMBRE DE PIÈCES		NOMBRE DE LITS	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 lit	333	45.87	333	27.27
2 lits	299	41.18	598	48.97
3 —	86	11.85	258	21.14
4 —	8	1.10	32	2.62
TOTAUX.	726	100.00	1221	100.00
Nombre moyen de lits par chambre où l'on dort : 1.68.				

31: — Nombre de personnes par lit dans les pièces où l'on dort.

LITS OCCUPÉS par	Nombre de lits		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne	424	34.73	424	19.70
2 personnes	675	55.28	1350	62.73
3 —	114	9.34	342	15.89
4 —	6	0.49	24	1.12
6 —	2	0.16	12	0.56
TOTAUX .	1221	100.00	2152	100.00
Nombre moyen de personnes par lit : 1.76.				

Si les moyennes indiquées par les tableaux ne sont pas défavorables, quelques cas extrêmes font cependant bien mauvaise impression : ces six lits occupés par quatre personnes, et ces deux lits par six personnes. Et quels lits, souvent ! Nous avons trouvé deux personnes dormant uniquement sur des couvertures. En réalité, dans deux ménages, il n'y a pas de lit : dans chacun de ces ménages, trois personnes dorment sur un amas de loques plus ou moins retenues par des planches. Ailleurs, c'est deux personnes dormant sur un matelas par terre ; ailleurs encore, sur une paille.

C'est dans une maison de la rue des Bruyères que nous avons trouvé dans la seule chambre à coucher du ménage, deux lits où douze personnes viennent « dormir comme elles peuvent. »

32. — Lits occupés le jour et la nuit.

NOMBRE DE PERSONNES qui dorment dans la même chambre	PERSONNES DORMANT dans la même chambre		CUBE D'AIR DISPONIBLE par personne dormant		Lits occupés alternativement le jour et la nuit
	le jour	la nuit	le jour	la nuit	
6 personnes.	1	5	27 ^m 3423	5 ^m 3485	1 (1-2)
2 —	1	1	27 ^m 3968	27 ^m 3968	1 (1-1)
3 —	1	2	13 ^m 3333	6 ^m 3667	1 (1-2)
7 —	2	5	8 ^m 3562	3 ^m 3425	2 } (1-3) (1-2)
18 personnes.	5	13			5 lits avec 5 pers. le jour 10 » la nuit

La proximité de charbonnages et de grandes usines métallurgiques a rendu assez fréquents les cas de chambres à coucher qui sont utilisées jour et nuit.

Voici leur répartition :

Dans trente-deux chambres, pendant une semaine on ne dort que la nuit, et pendant une autre semaine, on trouve :

1 dormeur de jour et 1 de nuit (dans 3 chambres).

1	"	"	2	"	("	12	").
1	"	"	3	"	("	6	").
1	"	"	4	"	("	5	").
1	"	"	6	"	("	2	").
1	"	"	11	"	("	1	").

On trouve deux dormeurs de jour dans trois cas : l'un avec 1 dormeur de nuit, l'autre avec 4 dormeurs de nuit. et le dernier avec 8 dormeurs de nuit.

Dans quatre chambres. il y a toujours des dormeurs le jour et la nuit. Le tableau n° 32 indique leur répartition.

Enfin, dans une autre chambre, une personne dort toujours pendant le jour, une autre toujours pendant la nuit, deux autres alternativement une semaine pendant le jour et une semaine pendant la nuit.

VI.

33. — Nombre de lits dans les cuisines-chambres à coucher.

LITS	Nombre de cuisines-chambres à coucher		Nombre de lits	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 lit	22	88.00	22	75.86
2 lits	2	8.00	4	13.79
3 lits	1	4.00	3	10.35
TOTAUX.	25	100.00	29	100.00
Nombre moyen de lits : 1.16.				

**34. — Nombre de personnes par lit
dans les cuisines-chambres à coucher.**

NOMBRE de PERSONNES	Nombre de lits		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1 personne	16	55.17	16	36.36
2 personnes	11	37.93	22	50.00
3 personnes	2	6.90	6	13.61
TOTAUX.	29	100.00	44	100.00
Nombre moyen de personnes par lit : 1.52.				

**35. — Nombre de dormeurs dans les cuisines-
chambres à coucher.**

Nombre de dormeurs dans chaque cuisine-chambre à coucher	Nombre de cuisines- chambres à coucher		Nombre de dormeurs	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
Un dormeur	12	48.00	12	27.28
Deux dormeurs	10	40.00	20	45.45
Trois "	1	4.00	3	6.82
Quatre "	1	4.00	4	9.09
Cinq "	1	4.00	5	11.36
Totaux.	25	100.00	44	100.00
Nombre moyen de dormeurs : 1.76				

VII.

DIMENSIONS DES PIÈCES OU L'ON DORT.

36. — Répartition des pièces où l'on dort d'après

A. — La surface.

SURFACE	NOMBRE	
	absolu	pour cent
2 à 4 m ²	1	0.14
4 à 6 —	7	0.96
6 à 8 —	23	3.16
8 à 10 —	63	8.69
10 à 14 —	248	34.15
14 à 20 —	303	41.75
20 à 30 —	78	10.73
30 à 40 —	3	0.42
TOTAUX. . .	726	100.00
SURFACE MOYENNE : 14 ^m 60.		

B. — *La hauteur.*

HAUTEUR	NOMBRE	
	absolu	pour cent
1 mètre à 1.25	1	0.14
1.25 à 1.50	1	0.14
1.50 à 1.75	14	1.93
1.75 à 2.00	28	3.85
2.00 à 2.25	152	20.94
2.25 à 2.50	209	28.78
2.50 à 2.75	210	28.92
2.75 à 3.00	95	13.09
3.00 à 3.25	8	1.10
3.25 à 3.50	2	0.28
3.50 à 3.75	6	0.83
TOTAUX. . .	726	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 42.		

C. — *Le cube.*

CUBE	NOMBRE	
	absolu	pour cent
6 à 8 ^{m3}	1	0.14
8 à 10 "	2	0.28
10 à 14 "	11	1.51
14 à 20 "	50	6.87
20 à 30 "	176	24.24
30 à 40 "	264	36.40
40 à 50 "	153	21.06
50 à 60 "	48	6.61
60 ^{m3} et plus	21	2.89
TOTAUX. . .	726	100.00
CUBE MOYEN : 35 ^{m3} 235.		

37. — Répartition des chambres à coucher d'après

A. — La surface.

SURFACE	NOMBRE DE CHAMBRES	
	absolu	pour cent
2 à 4 mètres carrés	1	0.14
4 à 6 —	7	1.00
6 à 8 —	23	3.28
8 à 10 —	63	8.99
10 à 14 —	242	34.52
14 à 20 —	286	40.80
20 à 30 —	76	10.84
30 à 40 —	3	0.43
TOTAUX. . .	701	100.00
Surface moyenne : 14 m ² 56.		

B. — *La hauteur.*

HAUTEUR	NOMBRE DE CHAMBRES	
	absolu	pour cent
moins de 1 mètre 50	2	0.28
1.50 à 1.75	14	2.00
1.75 à 2.00	28	4.00
2.00 à 2.25	148	21.11
2.25 à 2.50	198	28.25
2.50 à 2.75	204	29.10
2.75 à 3.00	91	12.98
3.00 à 3.25	8	1.14
3.25 à 3.50	2	0.28
3.50 à 3.75	6	0.86
TOTAUX. . .	701	100.00
Hauteur moyenne : 2 mètres 40.		

C. — *Le cube.*

CUBE	NOMBRE DE CHAMBRES	
	absolu	pour cent
6 à 8 mètres cubes	1	0.14
8 à 10 —	2	0.28
10 à 14 —	11	1.57
14 à 20 —	50	7.13
20 à 30 —	171	24.40
30 à 40 —	260	37.09
40 à 50 —	139	19.83
50 à 60 —	46	6.56
60 mètres cubes et plus	21	3.00
TOTAUX. ..	701	100.00
Cube moyen : 35 m ³ 110.		

38. — Répartition des cuisines-chambres à coucher d'après

A. — *La surface.*

SURFACE	NOMBRE	
	absolu	pour cent
10 à 14 mètres carrés	6	24.00
14 à 20 — —	17	68.00
20 mètres carrés et plus	2	8.00
TOTAUX	25	100.00
SURFACE MOYENNE : 15 ^{m2} 60		

B — *La hauteur.*

HAUTEUR	NOMBRE	
	absolu	pour cent
2 ^m 00 à 2 ^m 25	4	16.00
2 ^m 25 à 2 ^m 50	11	44.00
2 ^m 50 à 2 ^m 75	6	24.00
2 ^m 75 à 3 ^m 00	4	16.00
TOTAUX	25	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 45		

C — *Le cube.*

CUBE	NOMBRE	
	absolu	pour cent
24 à 30 mètres cubes	5	20.00
30 à 40 — —	4	16.00
40 à 50 — —	14	56.00
50 mètres cubes et plus	2	8.00
TOTAUX.	25	100.00
CUBE MOYEN : 39 ^m 3260		

VIII.

CUBE D'AIR

39. — Cube d'espace clos par personne dans les pièces où l'on dort.

CUBE	Nombre de pièces où l'on dort		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
1. à 2 m ³	1	0.14	9	0.42
2 à 4 —	23	3.17	144	6.69
4 à 6 —	71	9.78	330	15.33
6 à 8 —	98	13.50	403	18.73
8 à 10 —	90	12.40	326	15.14
10 à 14 —	144	19.83	402	18.68
14 à 20 —	146	20.11	317	14.73
20 à 24 —	55	7.57	101	4.71
24 à 30 —	38	5.23	56	2.60
30 à 40 —	39	5.37	43	2.00
40 à 50 —	16	2.21	16	0.74
50 à 60 —	2	0.28	2	0.09
60 m ³ et plus	3	0.41	3	0.14
TOTAUX.	726	100.00	2,152 (1)	100.00
Cube moyen d'air disponible par personne : 11 m ³ 154.				

Cette moyenne de 11 m³ 154 par dormeur concorde assez avec nos observations précédentes : il y en a de plus mauvaises, il y en a de meilleures. Le nombre de pièces où le cube d'air relatif n'atteint pas dix mètres cubes est de 283, soit 39 p. c. des chambres. Elles sont occupées par 1,212 dormeurs, soit 66 pour cent de leur nombre total.

Heureusement, ces chiffres s'améliorent en ce qui concerne les cuisines-chambres à coucher.

(1) Une personne habitant chez sa nièce n'est pas comprise dans ce total de 2.152.

40. — Cube d'espace clos dans les cuisines-chambres à coucher.

C U B E	Nombre de cuisines-chambres à coucher		Nombre de personnes	
	absolu	pour cent	absolu	pour cent
8 à 10 mètres cubes	2	8.00	9	20.46
10 à 14 — —	3	12.00	7	15.91
14 à 20 — —	1	4.00	2	4.54
20 à 24 — —	5	20.00	10	22.73
24 à 30 — —	8	32.00	10	22.73
30 à 40 — —	4	16.00	4	9.09
40 à 50 — —	2	8.00	2	4.54
TOTAUX.	25	100.00	44	100.00

Cube moyen d'espace clos par personne : 20^m3952.

IX.

41. — Répartition des autres pièces d'après

A — *La surface.*

SURFACE	NOMBRE	
	absolu	pour cent
moins de 10 mètres carrés	111	23.52
10 à 20 — —	324	68.63
20 à 30 — —	37	7.85
TOTAUX	472	100.00

SURFACE MOYENNE : 14^m2679

B. — *La hauteur.*

HAUTEUR	NOMBRE	
	absolu	pour cent
1 mètre 25 à 1 m. 50	1	0.21
1.50 à 1.75	5	1.06
1.75 à 2.00	6	1.27
2.00 à 2.25	36	7.63
2.25 à 2.50	107	22.67
2.50 à 2.75	175	37.07
2.75 à 3.00	126	26.70
3.00 à 3.25	11	2.33
3.50 à 3.75	3	0.64
3.75 à 4.00	2	0.42
TOTAUX.	472	100.00
HAUTEUR MOYENNE : 2 ^m 57.		

C. — *Le cube.*

CUBE	NOMBRE	
	absolu	pour cent
6 à 8 mètres cubes	3	0.64
10 à 20 — —	62	13.14
20 à 30 — —	93	19.71
30 à 40 — —	172	36.44
40 à 50 — —	92	19.49
50 à 60 — —	37	7.83
60 mètres cubes et plus	13	2.75
TOTAUX.	472	100.00
CUBE MOYEN : 34 ^{m3} 831.		

X.

PROMISCUITÉ.

Les tableaux 42, 43 et 44 donnent les données préliminaires indispensables pour comprendre la portée des trois tableaux suivants.

Nous retrouvons, encore une fois, le grand nombre de ménages où les parents font ou doivent laisser coucher leurs enfants avec eux, — où des enfants des deux sexes et âgés de plus de 7 ans couchent dans la même chambre. Dans seize cas, même, ils couchent dans le même lit.

Nous avons déjà parlé de ce ménage de la rue des Bruyères, où les deux lits d'une seule chambre devaient servir à douze personnes : le père dort une semaine le jour et une semaine la nuit. Il y a cinq garçons, de 20, de 16, de 14, de 9 ans et de

10 mois, et cinq filles, de 18, de 11, de 7, de 5 et de 3 ans. « Quand nous avons demandé, dit notre enquêteur, quels enfants dormaient ensemble, on nous a répondu : on dort comme on peut. »

Nous avons signalé le cas à l'Administration communale, qui nous a fait savoir, trois mois après, que le ménage avait quitté la commune.

42. — Composition des ménages.

COMPOSITION du MÉNAGE	NOMBRE de Ménages		MÉNAGES ayant en outre.		
	absolu	Pour cent	des autres personnes	des logeurs	des autres personnes et des logeurs
Un homme seul	17	3.28	—	—	—
Une femme seule	22	4.25	1	—	1
Mari et épouse	55	10.62	7	1	—
Père et enfants	24	4.63	2	—	—
Mère et enfants	46	8.88	9	1	—
Père, mère et enfants	340	65.64	30	2	—
Personnes adultes	9	1.74	—	—	—
Personnes adultes et enfants	5	0.96	—	1	—
TOTAUX	518	100.00	49	5	1

43. — Nombre d'enfants.

NOMBRE D'ENFANTS dans CHAQUE MÉNAGE.	NOMBRE de ménages		NOMBRE d'enfants
	absolu	pour cent	
Pas d'enfant	103	<i>19.88</i>	—
Un enfant	121	<i>23.36</i>	121
Deux enfants	90	<i>17.37</i>	180
Trois —	89	<i>17.19</i>	267
Quatre —	52	<i>10.04</i>	208
Cinq —	30	<i>5.79</i>	150
Six —	14	<i>2.70</i>	84
Sept —	12	<i>2.32</i>	84
Huit —	4	<i>0.77</i>	32
Neuf —	1	<i>0.19</i>	9
Dix —	2	<i>0.39</i>	20
TOTAUX. .	518	<i>100.00</i>	1,155
MOYENNE :	{ <i>a</i>) en comptant tous les ménages : 2.23 { <i>b</i>) en comptant les ménages ayant des enfants : 2.78		

44. — Répartition des ménages d'après le sexe et l'âge des enfants.

RÉPARTITION	NOMBRE DE MÉNAGES	
	absolu	pour cent
Ménages sans enfant	103	19.88
Ménages ayant des enfants		
a) de moins de sept ans	127	24.52
b) de plus de 7 ans		
{ du même sexe	151	29.15
{ de sexe différent	137	26.45
	288	55.60
TOTAUX. .	518	100 00

45. — Enfants couchant dans la chambre des parents.

MÉNAGES AYANT DES ENFANTS de plus de 7 ans couchant	Nombre de ménages	
	absolu	pour cent
dans la chambre des parents ou de personnes adultes. . . .	189	65.63
dans des chambres distinctes . .	99	34.37
TOTAUX. .	288	100.00

46. — Enfants couchant dans la même chambre.

MÉNAGES AYANT DES ENFANTS de plus de 7 ans et de sexe différent couchant	Nombre de ménages	
	absolu	pour cent
dans la même chambre.	81	59.12
dans des chambres distinctes	56	40.88
TOTAUX.	137	100.00

47. — Enfants couchant dans le même lit.

MÉNAGES AYANT DES ENFANTS de plus de 7 ans et de sexe différent couchant	Nombre de ménages	
	absolu	pour cent
dans le même lit,	16	11.68
dans des lits distincts	121	88.32
TOTAUX	137	100.00

CHAPITRE V.
CONDITIONS ÉCONOMIQUES.

I.

LOYER.

Les tableaux 48, 49, 50 résument nos renseignements relatifs au loyer.

Les moyennes ne sont pas défavorables : un logement en général coûte fr. 12.32 par mois. Comme il comprend plus de trois pièces, c'est relativement bon marché. Par mètre carré le logement moyen coûte 29 centimes, par mètre cube, 11 centimes.

Toutes ces données sont inférieures à ce que nous avons constaté à Angleur, à Grivegnée et à Bressoux.

Déjà en 1896, d'ailleurs, Jupille se faisait remarquer, dans notre enquête, pour le bon marché relatif du logement. Vottem seul la dépassait à cet égard.

48. — Loyer mensuel.

Nombre de pièces de chaque logement	MONTANT DU LOYER										Moyennes		
	moins de 5 frs		5 à moins de 10 frs.		10 à moins de 15 frs.		15 à moins de 20 frs.		20 à moins de 25 frs.			Nombre de logements	Pour cent
	à moins de 5 frs	de 5 à moins de 10 frs.	à moins de 10 frs.	de 10 à moins de 15 frs.	à moins de 15 frs.	de 15 à moins de 20 frs.	à moins de 20 frs.	de 20 à moins de 25 frs.	à moins de 25 frs.	de 25 à moins de 30 frs.			
Une pièce	3	8	—	—	—	—	—	—	—	—	11	2.41	5 frs. 45
Deux pièces	—	81	56	2	—	—	—	—	—	—	139	30.41	9 frs. 03
Trois pièces	—	22	50	4	3	1	—	—	—	—	80	47.51	11 frs. 22
Quatre pièces	—	10	97	70	13	3	2	—	—	—	195	42.67	14 frs. 15
Cinq pièces	—	1	10	7	3	3	—	—	1	1	26	5.69	10 frs. 28
Plus de 5 piéc.	—	—	1	2	1	1	—	—	1	1	6	1.31	23 frs. 91
Nombre de log.	3	122	214	85	20	8	2	2	2	1	457	100.00	Moyenne pour loyer de toute espèce
Pour cent	0.66	26.70	46.83	18.60	4.38	1.75	0.43	0.43	0.43	0.22	100.00		12 frs. 32

49. — Loyer par mètre carré.

Nombre de pièces	LOYER PAR MÈTRE CARRÉ.										Nombre de logements	Pour cent	Moyennes
	10 cent. 10	20 cent. 20	30 cent. 30	40 cent. 40	50 cent. 50	60 cent. 60	70 cent. 70	80 cent. 80	90 cent. 90	plus de un franc			
	à moins de 10 cent.	à moins de 20 cent.	à moins de 30 cent.	à moins de 40 cent.	à moins de 50 cent.	à moins de 60 cent.	à moins de 70 cent.	à moins de 80 cent.	à moins de 90 cent.	à moins de 1 franc			
1 pièce	1	5	1	1	2	—	—	1	—	—	11	2.41	0 fr. 29
2 pièces	—	8	66	6	2	2	—	—	—	—	139	30.41	0 fr. 20
3 pièces	—	17	34	24	5	—	—	—	—	—	80	17.51	0 fr. 26
4 pièces	—	26	90	66	11	1	—	—	—	—	195	42.67	0 fr. 26
5 pièces	—	7	13	3	—	—	—	—	1	—	26	5.69	0 fr. 28
Plus de 5 p.	—	1	4	—	—	—	—	—	—	—	6	4.31	0 fr. 30
Nombre de logements	1	59	201	160	24	6	3	1	1	1	457	100.00	Moyenne pour l'espèce: 29 cent.
Pour cent	0.22	12.91	43.98	35.01	5.25	1.31	0.66	0.22	0.22	0.22	100.00		

50. — Loyer par mètre cube.

NOMBRE DE PIÈCES	LOYER PAR MÈTRE CUBE										Moyennes				
	moins de 5 cent.		à moins de 10 cent.		à moins de 15 cent.		à moins de 20 cent.		à moins de 25 cent.			Nombre de logements	Pour cent		
	5	à moins de 10 cent.	10	à moins de 15 cent.	15	à moins de 20 cent.	20	à moins de 25 cent.	25	à moins de 30 cent.				30 cent.	35
Une pièce	1	—	6	1	2	1	—	—	—	—	11	2.41	11 cent.		
Deux pièces	—	19	91	25	2	2	—	—	—	—	139	30.11	12 "		
Trois "	1	34	37	6	2	—	—	—	—	—	80	17.51	11 "		
Quatre "	—	87	90	15	3	—	—	—	—	—	195	42.67	10 "		
Cinq "	1	16	6	1	—	—	—	—	—	—	26	5.69	11 "		
Plus de 5 pièces	—	2	3	—	1	—	—	—	—	—	6	1.31	12 "		
Nombre de logements	3	158	233	48	10	3	1	1	1	1	457	100.00	Moyenne pour logements de toute espèce		
Pour cent	0.66	34.57	50.98	10.50	2.19	0.66	0.22	0.22	0.22	0.22	100.00		11 cent.		

51. — Mode de paiement du loyer.

I. — COMMENT LE LOYER EST PAYÉ.	Nombre de ménages		II. — A QUI LE LOYER EST PAYÉ	Nombre de ménages	
	absolu	pour cent		absolu	pour cent
annuellement	4	0.87	directement au propriétaire	456	99.56
par semestre	28	6.11	au locataire principal . .	2	0.44
par trimestre	80	17.47			
par 2 mois	1	0.22			
par mois	345	75.33			
	458	100.00		458	100.00
Réponses inutilisables . . .	60		Réponses inutilisables . . .	60	
	518			518	

II.

52. — Durée de l'occupation.

DURÉE	Nombre de ménages	
	absolu	pour cent
Moins de 3 mois	12	0.32
3 mois à moins de 6 mois . . .	20	3.86
6 mois à moins d'un an	60	11.58
1 an à moins de 3 ans	89	17.08
3 ans à moins de 6 ans	124	23.94
6 — 9 —	68	13.13
9 — 12 —	35	6.76
12 — 15 —	17	3.28
15 — 20 —	31	5.98
20 ans et plus.	62	11.97
TOTAL.	518	100.00
MOYENNE : 7 ans 10 mois 4 jours.		

Cette moyenne dépasse de plus de 2 ans celle que nous avons trouvée pour les dix communes suburbaines en 1896.

III.

REVENU DU MÉNAGE.

D'après le tableau 53, le revenu journalier moyen est de frs 4-20, ce qui représente presque exactement 1 franc par jour et par personne, les enfants étant comptés comme adultes. 134 ménages, soit 26 pour cent, n'ont pas cette quotité minimum.

53. — Revenu journalier moyen.

Composition du ménage (1)	Nombre de ménages ayant un revenu journalier moyen													Totaux				
	inconnu	de moins de 1 fr.																
		1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 8	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 15		15 à 16			
1 personne	2	6	9	10	4	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	37
2 personnes	1	11	11	33	8	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	77
3 »	—	5	9	53	25	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	112
4 »	—	3	4	48	19	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	95
5 »	—	1	8	32	13	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	79
6 »	—	1	5	15	9	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	53
7 »	—	—	2	5	8	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29
8 »	—	—	1	1	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15
9 »	—	—	1	1	3	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13
10 »	—	—	—	—	3	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
11 »	—	—	—	—	3	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
12 »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Totaux	3	9	27	50	198	88	58	32	14	12	11	3	9	1	1	2	518	
Pour cent	0.58	1.74	5.21	9.65	38.22	16.99	11.20	6.18	2.70	2.32	2.12	0.58	1.74	0.19	0.19	0.39	100.00	

REVENU JOURNALIER MOYEN : 4 frs 20.

(1) Non compris les logeurs.

IV.

54. — Ménages secourus.

COMPOSITION du MÉNAGE.	Nombre de ménages ayant un revenu journalier moyen								TOTAUX
	inconnu	de moins de 1 fr.	de 1 à 2 fr.	de 2 à 3 fr.	de 3 à 4 fr.	de 4 à 5 frs	de 5 à 6 frs	de 6 à 7 fr.	
Une personne	1	4	—	—	—	—	—	—	5
Deux personnes.	1	—	4	2	—	—	—	—	7
Trois	—	1	—	2	3	—	—	—	6
Quatre	—	1	—	—	—	1	—	—	2
Cinq	—	—	1	1	—	—	—	1	3
Sept	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Huit	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Onze	—	—	—	—	1	—	—	—	1
TOTAUX. .	2	6	5	6	4	1	2	1	27
Revenu moyen journalier : fr. 2.24.									

De l'ensemble de ces données, il résulte bien que le revenu des ménages secourus est inférieur aux autres.

Seize ménages sont presque sans ressource ; six autres reçoivent un secours pour un orphelin dont ils ont la garde ; ce sont les ménages qui ont les revenus les plus élevés repris dans le tableau ; trois autres reçoivent des secours pour un parent infirme ou dément ; un autre enfin, reçoit les secours médicaux et pharmaceutiques.

Dans un ménage de cinq personnes, le salaire de la mère (fr. 1-50 par jour) est la seule ressource. Le père et un fils, qui travaillaient, sont malades depuis plusieurs mois. De temps à autre, les voisins font une collecte en faveur de ce ménage — exemple de compassion qui n'est pas rare dans les milieux que nous visitons.

V.

RAPPORT DU REVENU AU LOYER.

Malgré des cas extrêmes, qui sont de véritables anomalies, la situation des ménages visités à Jupille paraît être sensiblement meilleure qu'à Angleur et la même qu'à Bressoux. Elle est moins bonne qu'à Grivegnée.

Si l'on admet que 4 1/2 journées à 5 de revenu sont une limite raisonnable de la charge du loyer, il y a 82.51 pour cent des ménages qui ne la dépassent pas, et 45.93 pour cent n'ont pas même besoin de 3 journées pour payer leur loyer. La moyenne s'établit à 2.93 journées, ce qui donne, en admettant, 25 jours de travail par mois, une charge de 11.72 pour cent du revenu.

A Liège en 1896, nous arrivions à plus de 14 pour cent. Nous avons trouvé, pour Angleur, 15.35 pour cent ; pour Grivegnée, 9.90 ; pour Bressoux 11.68.

55. — Loyer en fonc-

NOMBRE de journées de revenu pour un mois de loyer	Nombre de ménages ayant							
	Moins de 1 fr.	1 fr. à moins de 2	2 frs. à moins de 3	3 frs. à moins de 4	4 frs. à moins de 5	5 frs. à moins de 6	6 frs. à moins de 7	7 frs. à moins de 8
Moins de 1 journée	—	—	—	—	—	—	—	—
1 à 1 $\frac{1}{2}$ " "	—	—	—	2	3	5	—	—
1 $\frac{1}{2}$ à 2 journées	—	—	—	8	5	5	—	4
2 à 2 $\frac{1}{2}$ " "	—	—	3	25	12	15	7	6
2 $\frac{1}{2}$ à 3 " "	—	—	3	29	25	9	5	1
3 à 3 $\frac{1}{2}$ " "	—	—	5	46	10	5	1	—
3 $\frac{1}{2}$ à 4 " "	—	—	6	13	12	—	1	1
4 à 4 $\frac{1}{2}$ " "	—	3	7	26	7	7	1	1
4 $\frac{1}{2}$ à 5 " "	—	—	2	11	3	1	—	—
5 à 5 $\frac{1}{2}$ " "	—	3	4	14	2	2	—	—
5 $\frac{1}{2}$ à 6 " "	—	1	7	3	—	—	—	—
6 à 6 $\frac{1}{2}$ " "	1	2	3	2	—	—	—	—
6 $\frac{1}{2}$ à 7 " "	—	5	3	1	—	—	—	—
7 à 7 $\frac{1}{2}$ " "	—	3	3	1	—	—	—	—
7 $\frac{1}{2}$ à 8 " "	—	1	1	—	—	—	—	—
8 à 8 $\frac{1}{2}$ " "	—	—	—	1	—	—	—	—
9 à 9 $\frac{1}{2}$ " "	—	2	—	—	—	1	—	—
10 à 10 $\frac{1}{2}$ " "	—	2	1	—	—	—	—	—
11 à 11 $\frac{1}{2}$ " "	—	—	—	—	—	—	—	—
11 $\frac{1}{2}$ à 12 " "	1	—	—	—	—	—	—	—
12 à 12 $\frac{1}{2}$ " "	1	—	—	—	—	—	—	—
15 à 16 " "	1	—	—	—	—	—	—	—
18 à 18 $\frac{1}{2}$ " "	1	—	—	—	—	—	—	—
19 à 19 $\frac{1}{2}$ " "	1	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX	7	22	47	182	79	50	24	14

(1) Réponses inutilisables : 63 (60 ménages propriétaires et 3 dont le revenu est inconnu).

56. — Relevé des professions.

PROFESSIONS	Nombre de personnes	Pour cent
A. — AGRICOLES		
Cultivateurs	9	
Jardinier	1	
Maraîchers	2	
Maraîchères	3	
Ouvrier agricole	1	
Pépiniériste	1	
	17	2.02
B. — INDUSTRIELLES		
—		
1) EN GÉNÉRAL		
Chauffeurs.	7	
Contre-mâîtres	2	
Garde d'usine.	1	
Journaliers	6	
Machinistes	11	
Manceuvres.	30	
Ouvriers d'usine	99	
Ouvrières d'usine	12	
	168	19.98
2) EXTRACTIVES : <i>Mines de houille</i>		
Houilleurs.	34	4.04
A reporter.	219	26.04

PROFESSIONS	Nombre de personnes	Pour cent
Report. . .	219	26.04
3) MÉTALLURGIQUES		
Affuteur	1	
Ajusteurs	12	
Apprenti lamineur	1	
Apprenti mécanicien	1	
Apprenti tourneur	1	
Armuriers	34	
Chaudronniers	57	
Cisailleurs	4	
Dresseur de canons	1	
Fabricant de baguettes de fusils	1	
Fabricant de bèches	1	
Faiseur à bois	1	
Foreur de canons	1	
Forgerons	19	
Frappeurs	6	
Hacheur de limes	1	
Lamineurs	112	
Masselier	1	
Mécaniciens	7	
Modeleurs	2	
Mouleur	1	
Mouleurs en sable	2	
Ouvrière de fabrique d'armes	1	
Perceurs	4	
Platineur	1	
Plombiers	2	
Puddleurs	4	
Raboteurs	7	
Tourneurs	3	
Tourneurs en fer	4	
	<u>293</u>	<u>34.84</u>
A reporter . . .	512	60.88

PROFESSIONS	Nombre de personnes	Pour cent
Report. . .	512	60.88
4) DU TRANSPORT		
Aiguilleur	1	
Chargeurs au chemin de fer	2	
Chef piocheur	1	
Garde-exentrique	1	
Piocheur	1	
Poseur de rails	1	
	7	0.83
5) DU LIVRE		
Imprimeur.	1	
Lithographe	1	
Porteurs de journaux	2	
	4	0.48
6) DU BATIMENT		
Apprenti menuisier.	1	
Apprenti serrurier	1	
Ardoisiers	2	
Cimentier	1	
Ebénistes	4	
Maçons.	33	
Marbrier	1	
Menuisiers.	9	
Peintre	1	
Serruriers	3	
Tailleurs de pierres	3	
Terrassiers	2	
Vitrier	1	
	62	7.37
A reporter. . .	585	69.56

PROFESSIONS	Nombre de personnes	Pour cent
Report . . .	585	69.56
7) DU VÊTEMENT		
Blanchisseuse	1	
Cordonniers	8	
Couturières	20	
Culotière	1	
Galocheur	1	
Lessiveuses	14	
Repasseuse	1	
Tailleuse	1	
Tanneurs	3	
Tricoteuse	1	
	51	6.06
9) ALIMENTAIRES		
Abatteurs de cochons	2	
Abatteuse de cochons	1	
Bouchers	2	
Bouchère	1	
Boulangier	1	
Charcutier	1	
Meuniers	2	
Ouvriers de brasserie	4	
	14	1.67
10) PETITE INDUSTRIE : <i>Artisans.</i>		
Cavier	1	
Charrons	2	
Maréchaux-ferrants	3	
Scieurs de long	4	
Tailleurs de limes	2	
Tonnelier	1	
Tourneur en bois	1	
Vannier	1	
	15	1.78
A reporter . . .	665	79.07

PROFESSIONS	Nombre de personnes	Pour cent
Report	665	79.97
12) INDUSTRIES DIVERSES		
Electriciens	3	
Verriers	3	
	<u>6</u>	0.71
C. — DOMESTIQUES		
Bonne	1	
Journalières	47	
Servantes	5	
	<u>54</u>	6.42
D. — COMMERCIALES		
Boutiquières	12	
Cabaretier	1	
Cabaretières	11	
Colporteur	1	
Colporteuses	3	
Marchands de bois découpé	7	
Id. de fruits	1	
Id. de houille	4	
Id. de lait	2	
Id. de légumes	3	
Id. de volailles	1	
Marchandes	8	
Id. de beurre	5	
Id. de fromage blanc	4	
Id. de lait	8	
Id. de légumes	4	
Id. d'œufs	1	
Revendeuse	1	
	<u>77</u>	9.16
A reporter	<u>802</u>	<u>95.36</u>

PROFESSIONS	Nombre de personnes	Pour cent
Report	802	95.36
E. — TRANSPORT ET MANU- TENTION COMMERCIALE		
Camionneurs	3	
Charretiers	16	
Commissionnaire	1	
Garçon brasseur	1	
Magasiniers	2	
Messenger	1	
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	
	24	2.85
F. — PROFESSIONS LIBÉRALES		
Professeur de musique	1	0.12
EMPLOIS PUBLICS		
Cantonnier	1	
Ouvriers de commune	2	
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	
	3	0.36
EMPLOYÉS		
Demoiselle de magasin	1	
Employés	2	
Voyageur de commerce	1	
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	
	4	0.48
G. — CONDITION		
Mendiants	3	
Ouvriers pensionnés.	2	
Rentières	2	
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	
	7	0.83
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	
TOTAUX.	841	100.00
Personnes sans profession	1312	
Nombre de personnes	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	
	2153	

CHAPITRE VI.

ÉTAT D'ENTRETIEN, D'ORDRE ET DE PROPRETÉ DU LOGEMENT

L'état d'entretien, d'ordre et de propreté est signalé comme *Bon* dans 465 logements, soit 89.94 pour cent.

Passable " 4 " 0.77 "

Mauvais " 48 " 9.29 "

Dix-sept de ces derniers sont considérés comme *très mauvais* : il y fait «très-sale» parfois «répugnant.»

Voici le nombre de personnes et le nombre de pièces occupées par ces ménages.

57. — Nombre de pièces et de personnes.

PERSONNES	Nombre de ménages disposant de				TOTAUX
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	
Une personne	—	2	—	—	2
Deux personnes	1	—	—	—	1
Trois —	—	1	—	1	2
Quatre —	—	1	1	—	2
Cinq —	—	2	1	1	4
Six —	—	—	1	—	1
Sept —	—	—	1	1	2
Huit —	—	—	—	—	1
Neuf —	—	—	—	1	1
Douze —	—	1	—	—	1
TOTAUX.	1	7	4	5	17

Quinze de ces ménages occupent une maison entière ; les deux autres se partagent une maison.

Il est bon de signaler que huit des maisons occupées par ces 17 ménages sont précisément parmi celles que nous avons indiquées au début comme ne recevant de la lumière que d'un seul côté. En outre, l'état des murs, des plafonds et des toitures y est trouvé «mauvais.»

72 maisons sont désignées dans nos cahiers comme ayant leurs murs, leurs toitures, leurs escaliers en mauvais état. Trois d'entre elles menacent ruine.

CHAPITRE VII.

ÉCLAIRAGE NATUREL.

Le tableau 58 fait voir combien ici, encore, l'éclairage naturel laisse à désirer.

En groupant les résultats de ce chapitre d'après les *logements*, nous trouvons :

5 logements (0.96 p. c.) très bien éclairés, c'est-à-dire dont *toutes* les pièces ont une surface vitrée représentant au moins le 1/15 du cube.

44 logements (8.51 p. c.) sont bien éclairés, le rapport étant de 1/15 à 1/20.

266 logements (51.45 p. c.) sont mal éclairés, le rapport étant partout inférieur à 1/20.

Dans les 202 logements (39.08 p. c.) qui restent, certaines pièces sont bien éclairées, d'autres mal.

Nous trouvons 35 réduits non éclairés, dans 33 maisons. Ces pièces n'étaient pas habitées au moment de l'enquête.

Mais parmi les pièces habitées, nous relevons :

4 cuisines, (dont 3 rue de Meuse et 1 rue de Liège), qui ne sont pas éclairées du tout. Les quatre ménages comptent 13 personnes.

11 chambres à coucher, qui ne sont pas éclairées du tout. Elles renfermaient, au moment de l'enquête, 35 personnes.

En outre, cinq cuisines (où vivent 23 personnes) et deux chambres à coucher (pour 6 personnes) ne sont éclairées que par voie indirecte. Dans l'une de ces maisons, la cuisine fait suite à un café. La fenêtre s'ouvre sur une cour couverte à hauteur du toit. Les odeurs de lessive et celles qui se dégagent du cabinet n'ont d'autres issues que la cuisine et la chambre à coucher.

58. — Rapport de la surface vitrée au cube de la pièce.

R A P P O R T	CUISES		Cuisines-chambres à coucher		Chambres à coucher	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
Pièces non éclairées.	4	0.81	—	—	11	1.57
Pièces éclairées indirectement.	5	1.02	—	—	2	0.28
Moins de 1/20.	349	71.08	22	88.00	489	69.76
1/20 à moins de 1/15.	106	21.59	3	12.00	123	17.55
1/15 et plus.	27	5.50	—	—	76	10.81
TOTAUX . .	491	100.00	25	100.00	701	100.00

59. — Pièces pas ou peu éclairées.

A. — Cuisines.

Nombre de personnes du ménage.	NOMBRE DE CUISINES										TOTALS	NOMBRE de personnes	POUR CENT	
	non éclairées	Éclairées indirectement	où le rapport de la surface vitrée au cube de la chambre est de											TOTALS
			de 1/200	à 1/100	à 1/90	à 1/80	à 1/70	à 1/60	à 1/50	1/50 à moins de 1/40				
Une personne	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	0.05	
Deux personnes	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	4	16	0.74	
Trois	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	11	45	2.00	
Quatre	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	10	76	3.53	
Cinq	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	8	60	2.79	
Six	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	66	3.06	
Sept	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	5	56	2.60	
Huit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	32	1.49	
Neuf	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	9	0.42	
Dix	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	20	0.93	
Onze	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	23	1.02	
Douze	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	0.56	
TOTAUX . . .	4	5	1	3	1	8	5	49	84	415	19.28			
POUR CENT . . .	0.81	1.02	0.20	0.61	0.20	1.63	1.02	9.98	17.10					

A. — Chambres à coucher.

NOMBRE DE DORMEURS DANS LA CHAMBRE A COUCHER	Nombre de chambres à coucher										TOTALS	NOMBRE DE DORMEURS	POUR CENT	
	non éclairées	éclairées indirectement	où le rapport de la surface vitrée au cube de la chambre est de											TOTALS
			Moins de 1/200	1/200	1/100	1/90	1/80	1/70	1/60	1/50				
Une personne	3	1	—	2	1	3	3	3	3	5	12	31	31	1.44
Deux personnes	3	—	3	7	3	3	4	4	5	5	22	54	108	5.02
Trois	2	—	2	5	—	2	3	3	7	7	15	40	120	5.58
Quatre	1	—	1	4	—	2	4	1	3	1	7	25	100	4.65
Cinq	—	1	1	2	—	3	1	1	1	1	11	21	105	4.88
Six	—	—	—	3	—	—	1	—	—	—	4	6	42	3.07
Sept	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	2	16	1.95
Huit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	9	0.74
Neuf	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	9	0.41
Dix	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	10	0.46
TOTAUX.	11	2	8	24	4	11	19	13	26	74	192	607	28.20	
Pour cent chambres à coucher	1.57	0.29	1.13	3.43	1.57	1.57	2.71	1.85	3.71	10.56	27.39			

En résumé, dans 94 cuisines (18.22 p. c.) où vivent 448 personnes (20.80 pour cent) la surface vitrée est nulle ou à peu près nulle. Parmi ces personnes, il y en a 33 (composant 10 ménages) qui ont une cuisine servant également de chambre à coucher.

Dans 202 pièces où l'on dort (soit 27.82 pour cent) et où se trouvaient 628 personnes (soit 29.12 pour cent) la surface vitrée est nulle ou à peu près nulle.

CHAPITRE VIII.

RENOUVELLEMENT DE L'AIR.

I.

Notre enquêteur nous signale 118 logements, comprenant en tout 179 pièces, où le renouvellement de l'air ne se fait pas convenablement. Parmi ces pièces, il y a 35 cuisines, 103 chambres à coucher, 41 autres pièces.

On perçoit de mauvaises odeurs dans 154 pièces appartenant à 68 logements : 38 cuisines, 1 cuisine-chambre à coucher, 83 chambres à coucher, 23 autres pièces.

Dans plusieurs de ces maisons, les mauvaises odeurs ne sont pas dues à la négligence du ménage. Comment faire, en effet, dans cette maison de la rue de Liège où, sous la pièce du rez-de-chaussée, servant de boutique, « passe un canal qui récolte les eaux de rebut de plusieurs ménages, et où se dégage une véritable pestilence » dit notre architecte. Il en est de même dans cette maison de la rue de Meuse que nous avons signalée plus haut, à propos de l'éclairage.

II.

60. — Lessivage du linge.

Où se fait le lessivage du linge	Nombre de ménages		
	absolu	pour cent	
Au dehors.	12	2.32	
dans la cour ou le jardin	6	1.16	
dans la maison	dans la cuisine	374	72,20
	dans la cuisine chambre à coucher	19	
	dans la chambre à coucher	3	
	Ailleurs	95	
	491	3.66	94.78
		0.58	
		18.34	
Dans la cuisine en hiver, dans la cour en été	9	1.74	
TOTAUX. .	518	100.00	

La lessive se fait entre autre : dans 4 cuisines qui ne sont pas éclairées ; dans 3 autres éclairées indirectement ; dans 2 réduits non éclairés où les odeurs n'ont d'issue que la cuisine ; dans une cour couverte dont nous avons déjà signalé la mauvaise disposition.

CHAPITRE IX.

APPROVISIONNEMENT D'EAU

Voici, en résumé, le résultat de nos investigations à cet égard.

I. — Les habitants de 34 maisons utilisent l'eau d'une source. Celle-ci se trouve ou bien dans la cave même de la maison (dans 14 maisons,) ou dans la cave du voisin pour 4 maisons, ou dans un « bois voisin » (pour 16 maisons). Dans toutes ces maisons, les habitants trouvent l'eau de bonne qualité.

II. — Dans 24 maisons, on prend l'eau à des puits à margelle.

Dans 3 d'entre elles, le puits se trouve dans la cour ou le jardin ;

Dans 9 autres, on utilise le puits situé sur la route ;

Dans 1 maison on use d'un puits situé « dans la campagne » ;

Pour 11 autres, le puits se trouve dans « la cour du voisin ».

Il y a, place de Fléron une de ces maisons dont le puits fournit, à deux ménages, une eau trouble en hiver.

Un autre puits, rue de Liège, utilisé par quatre maisons, est mal entretenu, et donne une eau de qualité douteuse.

Le puits situé « dans la campagne » aux Piétresses, donne une eau mauvaise. Il est mal entretenu.

III. — Seize maisons utilisent des pompes particulières, soit dans leur propre cour, soit dans celle du voisin. Nous n'avons aucune indication sur la valeur de l'eau.

IV. — Enfin, 435 maisons utilisent les pompes publiques, qui ne laissent pas de donner parfois des eaux douteuses ou mauvaises.

C'est ainsi que des habitants des rues Chafnay, Médart, de Meuse, des Houlpays, Majot et autres — en tout de 42 maisons — se plaignent de l'eau fournie par les pompes publiques. Celles-ci se trouvent, en effet, à proximité du biez non couvert dont nous avons parlé page 310, qui infecte tous les environs.

A diverses reprises, l'administration communale a dû interdire l'usage de ces pompes.

Dans une lettre à l'administration communale de Jupille, nous écrivions : « la question des eaux préoccupe à bon droit les administrateurs de votre commune et le service technique provincial, comme nous avons pu le constater à la lecture du « Rapport sur la situation des affaires de Jupille » présenté à la séance de votre Conseil communal du 12 octobre 1901. Nous ne pouvons que faire des vœux pour la prompte solution de cette question. » Espérons qu'on n'attendra pas qu'une nouvelle épidémie de fièvre typhoïde ait fait son apparition pour qu'on prenne les mesures nécessaires.

CHAPITRE X.

ELOIGNEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉJECTIONS.

I.

ÉCOULEMENT DES EAUX MÉNAGÈRES.

A la question : « quel est le sort des eaux de rebut » notre enquêteur répond de la manière suivante :

Dans 10 maisons,	elles sont versées sur le fumier,
» 13	» dans une fosse,
» 1	» dans une mare,
» 22	» sur la cour,
» 54	» sur le jardin,
» 143	» dans le « biez »,
» 187	» sur la rue,
» 19	» dans le ruisseau pavé de la rue,
» 40	» dans l'égout,
» 20	» dans l'évier.

Le mode de terminaison de ces évier est : pour deux d'entre eux, le biez, pour deux autres, l'égoût public (non lavé), et pour les seize autres, tout simplement le ruisseau pavé de la rue.

Voici quelques détails qui montrent qu'il y a encore beaucoup à faire pour arriver à une situation hygiénique convenable.

« Dans la cour d'une maison de la rue Majot, des eaux sales et des matières excrémentielles séjournent à l'état permanent. Les tuyaux de l'évier sont bouchés et répandent une infection qui incommoder les voisins. Le ruisseau pavé de la rue contient continuellement des eaux sales et stagnantes.

Dans une maison de la rue de Visé, des eaux sales et stagnantes se trouvent dans un seau dans la cour, ainsi que des déjections.

Dans une autre maison de la même rue, les eaux de rebut sont versées sur la rue et dans un trou dans la cour. L'état de celle-ci est des plus répugnant. Les odeurs qui s'en dégagent sont intolérables.

Dans une maison de la rue des Piétresses, les eaux de rebut sont versées dans une mare située contre le pignon. Ces eaux sont stagnantes ».

II.

ÉLOIGNEMENT DES MATIÈRES EXCRÉMENTIELLES

Le nombre de maisons n'ayant pas de cabinet d'aisance est extraordinaire : 107 sur 509, soit 22 pour cent ! Leur population est de 425 habitants ! C'est une situation que n'excuse pas le caractère semi-rural de la commune.

Le tableau 61 donne la répartition de ces maisons dans les différentes rues ; on voit qu'il y en a partout.

Ce que sont certains intérieurs, c'est ce qu'on peut deviner en lisant les quelques détails suivants.

Dans une maison de la rue du Couvent, les ordures et les détritrus de toute nature sont déposés dans la cour, qui est infecte. Même situation, rue de Visé.

Dans deux maisons de la rue Majot, une caisse placée dans un réduit sans air, reçoit les ordures, déchets de ménage etc. Les émanations avec leurs odeurs, n'ont d'autre issue que la cuisine.

Place de Fléron, on peut voir une caisse placée sous l'escalier, *dans la cuisine*, et qui tient lieu de cabinet !

Même place, à propos d'une autre maison, notre enquêteur s'écrie : « Cette maison est d'une saleté repoussante. On dort dans un grenier, sans air ni lumière, à sept personnes ! *Il n'y a pas de cabinet*, les détritrus sont recoltés dans une caisse ; la chambre de l'étage, non habitée, en est pleine. »

Inutile de dire que nous avons signalé cette situation immédiatement à M. le Bourgmestre de Jupille.

Les tableaux 62 — B et C classent les cabinets d'après leur utilisation. Nous arrivons à quelques cas extrêmes : deux cabinets servent à 5 maisons, 5 ménages, soit à 21 et à 24 personnes.

La moyenne n'est pas défavorable : un cabinet par maison et par ménage, pour 4.72 habitants, quand on ne regarde que les maisons ayant un cabinet. Mais si, aux chiffres du tableau 62 D on ajoute ceux du tableau 62 A, on trouve 511 maisons, abritant 520 ménages et 2.160 personnes. C'est pour ce total qu'il y a, en tout, 377 cabinets, ce qui fait à peu près deux cabinets pour trois maisons, pour trois ménages, et un cabinet pour 5 personnes.

61. — Maisons n'ayant pas de cabinet.

NOM DE LA RUE	Nombre de maisons sans cabinet
Rue de l'Arénc.	1
Rue des Bruyères	26
Rue Chafnay	6
Rue des Cours	2
Rue du Couvent	8
Rue Derrière-la-Ville.	1
Rue de l'Eglise	1
Rue de Fléron	2
Place de Fléron	1
Rue Git-le-Coq.	8
Rue des Houlpays.	8
Rue de Liège	2
Rue Médart	2
Rue de Meuse	2
Place de Meuse.	4
Rue Majot	8
Rue des Piétresses.	5
Thier du Bailly.	6
Thier Dhamite.	1
Thier des Minimes.	6
Rue de Visé.	6
Rue de la Wache	
TOTAL.	107

62. — Cabinets d'aisance.

A. — Maisons n'ayant pas de cabinet.

NOMBRE DE MÉNAGES DANS LA MAISON.	Nombre de maisons sans cabinet d'aisance ayant									NOMBRE de MAISONS	NOMBRE de MÉNAGES
	1 habitant	2 habitants	3 habitants	4 habitants	5 habitants	6 habitants	7 habitants	8 habitants	9 habitants		
	Un ménage	10	12	26	19	19	11	5	1		
Deux ménages	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	2
TOTAUX.	10	12	26	19	19	12	5	1	3	107	108
Nombre de personnes . . .	10	24	78	76	95	72	35	8	27	425	—

B. — Un cabinet pour une maison.

Nombre de ménages dans la maison	Nombre de cabinets utilisés par												Nombre de cabinets	Nombre de maisons	Nombre de ménages
	pers. pers. pers. pers. pers. pers. pers. pers. pers. pers. pers. pers.														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
Un ménage	17	50	74	69	55	40	21	13	10	5	1	1	356	356	356
Deux ménages	—	—	2	1	2	—	2	—	—	—	—	—	7	7	14
Nombre de cabinets	17	50	76	70	57	40	23	13	10	5	1	1	363	363	370
Nombre de personnes	17	100	228	280	285	240	161	104	90	50	11	12	1578		

C. — Un cabinet pour plusieurs maisons.

CABINET commun à	CABINET commun à	NOMBRE DE CABINETS UTILISÉS PAR										NOMBRE de cabinets	NOMBRE de maisons	NOMBRE de ménages		
		2 personnes	4 personnes	7 personnes	8 personnes	10 personnes	11 personnes	12 personnes	13 personnes	14 personnes	21 personnes				24 personnes	
2 maisons	2 ménages	1	1	1	—	1	1	—	—	—	—	—	—	5	10	10
		—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	2	3
3 maisons	3 ménages	—	—	—	1	1	1	1	1	1	—	—	—	5	15	15
4 maisons	4 ménages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	4	4
5 maisons	5 ménages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	10	10
Nombre de cabinets		1	1	1	1	3	2	1	1	1	1	1	1	14	41	42
Nombre de personnes		2	4	7	8	30	22	12	13	14	21	24	157			

D. — Récapitulation.

Tableaux b et c.

NOMBRE DE CABINETS	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE PERSONNES
377	404	412	1735
Moyennes pour un cabinet	1.07	1.09	4.60

63. — Récolte des matières excrémentielles.

A. — Cabinets ayant un récipient.

NATURE DU RÉCIPIENT	NOMBRE	POUR CENT CABINETS DE TOUTE ESPECE
Bac	233	61.81
Seau	9	2.39
Chaudron	1	0.26
TOTAUX.	243	64.46

B. — N'ayant pas de récipent.

DESTINÉE DES MATIÈRES	NOMBRE	POUR CENT CABINETS DE TOUTE ESPÈCE
Dans le biez	20	5.31
A terre	10	2.65
Dans un trou	42	11.14
Dans une fosse	61	16.18
Sur le fumier	1	0.26
TOTAUX. .	134	35.54

Fosses fixes.

107 maisons, dont 4 n'ayant pas de cabinet, ont une fosse.

36 (33.64 p. c.) sont maçonnées et recouvertes.

17 (15.89 p. c.) sont maçonnées mais non recouvertes.

2 (1.87 p. c.) sont en planches et recouvertes.

Le reste, soit 48.60 p. c. consiste en de simples trous, non maçonnés ni recouverts.

Aucune fosse n'est renseignée comme étant cimentée.

Quant à la vidange, elle a lieu :

toutes les semaines pour 4 petites fosses,

tous les mois, pour 2 autres,

trois fois l'an, pour une,

deux fois l'an, pour 40 autres,

une fois l'an, pour 17 autres,

« quand la fosse est remplie » pour les autres.

Il ne semble pas qu'elle soit surveillée par l'administration communale.

On nous signale plus d'un puisard « rempli continuellement d'eaux puantes » mal entretenu, et dont se plaignent les voisins.

III.

REBUTS SOLIDES.

La commune a affermé l'enlèvement des rebuts solides et des déjections. L'entrepreneur utilise les produits. Il n'y a donc pas de dépôt.

Les déjections sont au besoin enlevées par le « service » — ou vont à la fosse — ou sont enfouies dans le jardin.

IV.

**ÉTABLES, PORCHERIES, POULAILLERS,
PIGEONNIERS.**

Nous avons relevé 132 annexes de ce genre :

- 49 pigeonniers,
- 31 poulaillers,
- 25 porcheries,
- 5 écuries,
- 17 étables pour vaches,
- 2 " " chèvres,
- 1 étable pour un mouton et des lapins,
- 1 " " vaches et moutons,
- 1 étable à lapins.
- 88 maisons ont une annexe,
- 19 " en ont deux,
- 2 " en ont trois.

Les annexes sont généralement mal entretenues. Il est rare que des mesures soient prises pour assurer l'enlèvement régulier des urines et du fumier.

- 17 poulaillers sur 31,
- 18 porcheries sur 25,
- 5 écuries, sur 5,
- 12 étables sur 22, ne sont pas isolées de l'habitation.

Quant aux pigeonniers, 41 (sur 49) sont dans la maison. Trois de ceux-ci se trouvent même dans des chambres à coucher : rue des Cours, c'est dans une chambre où il y a 4 personnes, et l'entretien est mauvais ; rue du Couvent, 3 personnes, mais l'entretien est bon ; rue Majot, c'est dans un grenier où dorment 4 personnes.

Trois autres pigeonniers se trouvent dans une pièce communiquant avec les chambres à coucher, notamment rue de Houlpays, avec une chambre où il y a 6 personnes.

Tableaux récapitulatifs



1. — Nombre de ménages par maison.

COMMUNES	Nombre de maisons occupées par						Nombre de maisons visitées	Total des ménages	Nombre moyen de ménages par maison
	1 ménage	2 ménages	3 ménages	4 ménages	5 ménages	6 ménages			
Angleur . . .	448	79	6	—	—	—	533	624	1,17
Grivegnée . .	724	72	19	4	1	—	820	946	1,14
Bressoux . . .	241	67	22	4	1	2	337	474	1,40
Jupille . . .	500	9	—	—	—	—	509	518	1,02
Les 4 communes	1913	227	47	8	2	2	2199	2562	1,16
POUR CENT . .	86.99	10.32	2.14	0.37	0.09	0.09	100.00		

2. — Nombre de personnes par ménage. (1)

COMMUNES	NOMBRE DE MÉNAGES COMPOSÉS DE												Nombre de ménages	Nombre de personnes	Ménage moyen
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes	8 personnes	9 personnes	10 personnes	11 personnes	12 personnes			
Angleur	24	81	119	119	113	76	41	24	16	4	5	2	624	2782	4.46
Grivegnée	64	129	159	188	147	118	69	34	20	10	8	—	946	4117	4.35
Bressoux	30	86	91	95	63	48	27	16	13	2	2	1	474	1946	4.1
Jupille	37	77	112	95	79	53	29	15	13	5	1	2	518	2145	4.14
Les 4 communes	155	373	481	497	402	295	166	89	62	21	16	5	2562	10990	4.21
Pour cent	6.05	14.56	18.78	19.40	15.69	11.51	6.48	3.47	2.42	0.82	0.63	0.19	100.00		

(1) Non compris les logeurs.

3. — Logeurs.

COMMUNES	Nombre de ménages ayant							Nombre de ménages de logeurs	Nombre de logeurs
	1 logeur	2 logeurs	3 logeurs	4 logeurs	5 logeurs	8 logeurs	13 logeurs		
Angleur	27	7	3	3	1	2	1	44	96
Grivegnée	24	5	—	1	1	—	—	31	43
Bressoux	15	—	—	—	—	—	—	15	15
Jupille.	4	2	—	—	—	—	—	6	8
Les 4 communes.	70	14	3	4	2	2	1	96	162

4. — Nombre de pièces.

COMMUNES	NOMBRE DE MENAGES OCCUPANT										Nombre de ménages	Nombre de pièces	Nombre moyen de pièces par ménage	
	1/2 pièce	1 pièce	1 1/2 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces	8 pièces				10 pièces
Angleur . . .	—	21	—	210	123	190	51	18	7	4	—	624	201.4	3,24
Grivegnée . .	—	81	—	359	223	219	44	15	4	—	1	946	2692	2,81
Bressoux . . .	1	82	3	186	104	71	16	10	1	—	—	474	1202	2,54
Jupille . . .	—	12	2	149	87	232	28	6	2	—	—	518	1692	3,27
Les 4 communes	1	196	5	904	537	712	139	49	14	4	1	2562	7600	2,97
Pour cent . .	0.04	7.65	0.19	35.28	20.96	27.79	5.43	1.91	0.54	0.16	0.04	100.00		

5. — Logements.

COMMUNES	A. — SURFACE			B. — CUBE		
	la plus petite m ²	la plus grande m ²	moyenne m ²	le plus petit m ³	le plus grand m ³	moyen m ³
Angleur	6 99	122 69	44 30	19 711	343 232	116 670
Grivegnée	4 74	130 66	40 13	8 532	341 360	102 306
Bressoux	4 80	98 99	38 67	11 040	270 091	100 019
Jupille	8 91	99 92	43 71	27 720	305 276	114 408
Moyenne pour les 4 communes : (2562 logements).		40 m ² 46			105 m ³ 045	

6. — Cuisines.

COMMUNES	A. — SURFACE.			B. — HAUTEUR			C. — CUBE		
	la plus petite	la plus grande	Moyenne	la plus petite	la plus grande	Moyenne	le plus petit	le plus grand	Moyen
	m ²	m ²	m ²	m.	m.	m.	m ³	m ³	m ³
Angleur . . .	5 16	27 92	13 92	1 85	4 20	2 74	12 490	91 644	37 856
Grivegnée. . .	5 06	27 94	13 63	1 70	4 30	2 64	11 448	72 923	36 680
Bressoux . . .	4 70	24 84	13 63	1 80	3 45	2 71	8 910	70 425	39 495
Jupille. . . .	4 90	7 56	13 35	2 —	3 80	2 60	10 045	95 912	34 490
Moyenne pour les 4 communes: (2244 cuisines).		13 m ² 73			2 m. 67			36 m ³ 473	

7. — Cuisines-chambres à coucher.

COMMUNES	A. — SURFACE			B. — HAUTEUR			C. — CUBE		
	la plus petite	la plus grande	Moyenne	la plus petite	la plus grande	Moyenne	le plus petit	le plus grand	Moyen
	m ²	m ²	m ²	m.	m.	m.	m ³	m ³	m ³
Angleur . . .	6 99	23 —	15 08	2 05	2 91	2 58	19 711	62 205	38 840
Grivegnée. . .	7 83	29 44	15 08	2 —	3 60	2 62	19 640	81 040	41 829
Bressoux . . .	8 10	36 95	19 28	2 —	3 30	2 70	20 322	90 527	46 840
Jupille . . .	11 53	23 22	15 60	2 —	2 95	2 45	25 025	53 406	39 260
Moyennes pour les 4 communes : (293 cuisines-chambres à coucher)	16 m ² 86			2 m.	2 m. 63			43 m ³ 500	

8. — Chambres à coucher.

COMMUNES	A. — SURFACE			B. — HAUTEUR			C. — CUBE		
	la plus petite	la plus grande	Moyenne	la plus petite	la plus grande	Moyenne	le plus petit	le plus grand	Moyen
	m ²	m ²	m ²	m.	m.	m.	m ³	m ³	m ³
Angleur . . .	3 57	28 95	14 —	1 50	4 20	2 60	7 497	91 644	36 890
Grivegnée. . .	2 28	30 33	14 37	1 20	3 79	2 37	5 586	90 131	35 003
Bressoux . . .	3 96	38 64	15 09	1 10	4 —	2 67	9 900	99 840	39 542
Jupille , . . .	3 20	33 06	14 56	1 50	3 60	2 40	6 560	92 502	35 110
Moyennes pour les 4 communes : (3370 chambres à coucher).	14 m ² 49			2 m. 47			36 m ³ 112		

9. — Population dans les chambres où l'on dort.

I.

COMMUNES	NOMBRE DE CHAMBRES AYANT												Nombre de chambres
	1 dormeur	2 dormeurs	3 dormeurs	4 dormeurs	5 dormeurs	6 dormeurs	7 dormeurs	8 dormeurs	9 dormeurs	10 dormeurs	11 dormeurs	12 dormeurs	
Angleur	153	254	211	146	68	47	14	8	2	1	—	—	904
Grivegnée	194	360	243	232	139	80	36	11	7	—	1	—	1303
Bressoux	88	196	119	100	51	38	15	6	4	4	—	1	622
Jupille	107	230	174	106	58	28	14	4	2	1	1	1	726
Les quatre communes	542	1040	747	584	316	193	79	29	15	6	2	2	3555
Pour cent	15.24	29.25	21.01	16.43	8.89	5.43	2.22	0.81	0.43	0.17	0.06	0.06	100.00

II.

COMMUNES	NOMBRE DE PERSONNES DORMANT DANS UNE MÊME CHAMBRE												Nombre de personnes	Moyennes
	seule	à deux	à trois	à quatre	à cinq	à six	à sept	à huit	à neuf	à dix	à onze	à douze		
Angleur	153	508	633	584	340	282	98	64	18	10	—	—	2690	2.97
Grivegnée	194	720	729	928	695	480	252	88	63	—	11	—	4160	3.19
Bressoux	88	392	357	400	255	228	105	48	36	40	—	12	1961	3.15
Jupille	107	460	522	424	290	168	98	32	18	10	11	12	2152	3.—
Les quatre communes	542	2080	2241	2336	1580	1158	553	232	135	60	22	24	10963	3.08
Pour cent	4.94	18.97	20.44	21.31	14.41	10.56	5.05	2.12	1.23	0.55	0.20	0.22	100.00	

10. — Cube d'air par personne dans les pièces où l'on dort.

COMMUNES	Nombre de dormeurs ayant un cube d'air disponible de				TOTALS	MOYENNES
	moins de 10 m ³	10 à 14 m ³	14 à 25 m ³	plus de 25 m ³		
Angleur	1582	608	525	133	2848	10 m ³ 475
Grivegnée	2561	793	606	200	4160	10 m ³ 380
Bressoux	1013	372	443	133	1961	11 m ³ 953
Jupille	1212	402	418	120	2152	11 m ³ 154
Les 4 communes .	6368	2175	1992	586	11121	10 m ³ 831
Pour cent	57.26	19.56	17.91	5.27	100.00	

11. — Nombre d'enfants.

COMMUNES	Nombre de ménages sans enfant	NOMBRE DE MÉNAGES AYANT										Nombre d'enfants	Nombre moyen d'enfants par ménage	
		un enfant	deux enfants	trois enfants	quatre enfants	cinq enfants	six enfants	sept enfants	huit enfants	neuf enfants	dix enfants			
Angleur	97	121	134	99	83	43	21	16	5	3	2	624	1558	2.49
Grivegnée	169	164	199	167	100	81	32	17	10	7	—	946	2322	2.45
Bressoux	107	94	97	60	56	28	14	12	2	4	—	474	1052	2.22
Jupille	103	121	90	89	52	30	14	12	4	1	2	518	1155	2.23
Les quatre communes	476	500	520	415	291	182	81	57	21	15	4	2562	6087	2.38
Pour cent	48.58	19.52	20.30	16.20	11.36	7.10	3.16	2.22	0.82	0.58	0.16	100.00		

12. — Promiscuité.

A. — Enfants de plus de 7 ans couchant dans la chambre des parents ou de personnes adultes.

COMMUNES	Ménages ayant des enfants de plus de 7 ans		
	Nombre total	Couchant dans la chambre de leurs parents	Ne couchant pas dans la chambre de leurs parents
Angleur . . .	386	213	173
Grivegnée . .	625	464	161
Bressoux . . .	282	202	80
Jupille . . .	288	189	99
Les 4 communes	1581	1068	513
Pour cent . .	100.00	67.55	32.45

B. — Enfants de plus de 7 ans et de sexe différent couchant dans la même chambre — dans le même lit.

COMMUNES	Ménages ayant des enfants de plus de 7 ans et de sexe différent.			
	Nombre total	Couchant dans des chambres distinctes	Couchant dans la même chambre	Couchant dans le même lit
Angleur	191	55	136	11
Grivegnée	308	108	200	25
Bressoux	136	31	105	21
Jupille	137	56	81	16
Les 4 communes	772	250	522	73
Pour cent	100.00	32.38	67.62	9.46

13. — Loyer mensuel.

I.

COMMUNES	LOYER MENSUEL MOYEN D'UN LOGEMENT DE						
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	plus de 5 pièces	toute espèce
	FR.	FR.	FR.	FR.	FR.	FR.	FR.
Angleur	7.71	12.83	14.32	17.84	22.33	28.33	15.66
Grivegnée	6.62	10.17	12.97	15.38	20.13	24.11	12.31
Bressoux	7.83	12.85	16.80	18.77	24.20	28.24	14.40
Jupille	5.45	9.03	11.22	14.15	19.28	23.91	12.32
Moyennes pour les 4 communes	7.19	11.15	13.95	15.99	21.10	26.59	13.54

II.

COMMUNES	Loyer mensuel moyen par m ² d'un logement de						
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	plus de 5 pièces	toute espèce
	Cmes	Cmes	Cmes	Cmes	Cmes	Cmes	Cmes
Angleur	54	41	34	34	35	35	37
Grivegnée	43	34	30	28	31	28	31
Bressoux	43	38	33	30	20	46	35
Jupille	29	29	26	26	28	30	29
Moyennes pour les 4 communes	43	36	31	29	30	35	33

III.

COMMUNES	Loyer mensuel moyen par m ³ d'un logement de						
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	plus de 5 pièces	toute espèce
	Cmes	Cmes	Cmes	Cmes	Cmes	Cmes	Cmes
Angleur	22	16	13	13	13	13	14
Grivegnée	16	13	12	10	11	10	12
Bressoux	16	15	13	12	8	18	13
Jupille	11	12	11	10	11	12	11
Moyennes pour les 4 communes	16	14	12	11	11	13	13

14. — Durée d'occupation.

COMMUNES	DURÉE MOYENNE DE L'OCCUPATION
Angleur	5 ans 4 mois 3 jours
Grivegnée	7 ans 6 mois 1 jour
Bressoux	5 ans 10 mois 3 semaines
Jupille	7 ans 10 mois 4 jours
Moyenne des 4 communes	6 ans 9 mois

15. — Revenu journalier.

COMMUNES	NOMBRE DE MÉNAGES AYANT UN REVENU JOURNALIER DE										MOYENNES			
	Inconnu	Moins de 1 fr.	1 à 2 francs	2 à 3 francs	3 à 4 francs	4 à 5 francs	5 à 6 francs	6 à 7 francs	7 à 8 francs	8 à 9 francs		9 à 10 francs	10 fr. et plus	Nombre de ménages
Angleur . .	18	8	19	56	242	148	61	28	17	12	7	8	624	FRS. 4.08
Grivegnée .	16	7	32	80	220	239	121	58	53	51	12	57	946	4.97
Bressoux . .	1	—	16	29	110	98	82	57	19	37	8	17	474	4.94
Jupille. . .	3	9	27	50	198	88	58	32	14	12	11	16	518	4.20
Les 4 communes	38	24	94	215	770	573	322	175	103	112	38	98	2562	4.59
Pour cent. .	1.48	0.94	3.67	8.39	30.05	22.37	12.57	6.83	4.02	4.37	1.48	3.83	100.00	

16. — Nombre de journées de travail pour un mois de loyer.

COMMUNES	Nombre de ménages qui payent leur loyer mensuel par					Nombre de ménages	Nombre moyen de journées de travail pour un mois de loyer	Proportion pour cent du revenu mensuel employé au loyer
	10 journées plus de							
	moins de 4 journées de travail	4 à 5 journées	5 à 7 journées	7 à 10 journées	plus de 10 journées			
Angleur . . .	251	146	110	25	15	547	3,84	15,35
Grivegnée . . .	679	82	64	16	10	851	2,48	9,90
Bressoux . . .	323	47	54	11	4	439	2,92	11,68
Jupille . . .	310	70	53	13	9	455	2,93	11,72
Les 4 communes	1563	345	281	65	38	2292	2,95	11,80
Pour cent . . .	68.19	15.65	12.26	2.84	1.66	100.00		

17. — Cabinets d'aisance.

COMMUNES	PAS DE CABINET				UN CABINET				MOYENNE POUR UN CABINET		
	Nombre de maisons	Nombre de ménages	Nombre de personnes	Nombre de cabinets	Nombre de maisons	Nombre de ménages	Nombre de personnes	maisons	ménages	personnes	
Angleur . . .	9	9	34	487	524	615	2844	1.09	1.30	5.91	
Grivegnée. . .	49	50	236	687	783	901	3964	1.21	1.38	6.11	
Bressoux . . .	67	87	374	252	269	380	1568	1.33	1.85	7.70	
Jupille. . .	107	108	425	377	404	412	1735	1.35	1.38	5.73	
Les 4 communes	232	254	1069	1803	1980	2308	10111	1.23	1.42	6.20	

28. — Récolte des matières excrémentielles.

COMMUNES	NOMBRE DE CABINETS OU LES MATIÈRES VONT					TOTAUX
	dans un récipient	dans une fosse	à l'égout	dans le biez ou la rivière	à terre	
Angleur	437	42	—	7	1	487
Grivegnée	460	83	32	7	105	687
Bressoux	195	25	30	—	2	252
Jupille	243	104	—	20	10	377
Les 4 communes	1335	254	62	34	118	1803
Pour cent	74.04	14.09	3.44	1.89	6.54	100.00

ERRATA

- Page 23, ligne 13, au lieu de 25 à 30 lisez 20 à 30.
- ” 29, tableau 22, au lieu de 1 personne, 152 chambres, lisez 153.
- ” 68, ligne 16, au lieu de 46 à 96, lisez 48 à 96.
- ” 81, ligne 21, ” *je fais*, lisez *nous faisons*.
- ” 206, tableau 10, au lieu de *les salages*, lisez *le salage*.
- ” 226, en note, ” *seront*, lisez *ne sont*.
- ” 237, ligne 15, ” *exignité*, lisez *exigüité*.
- ” 237, ” 22, ” *où*, lisez *où*.
- ” 273, ” 21, ” *modeleurs*, lisez *modeleur*.
- ” 274, ” 7, ” *puddleur*, lisez *puddleurs*.
- ” 278, ” 15, ” *servantes*, lisez *servante*.
- ” 292, tableau C, nombre de maisons et nombre de ménages, première ligne, lisez 157 au lieu de 158. Nombre total de ménages : lisez 324 au lieu de 325.
- ” 297, ligne 6, au lieu de *et poulailler*, lisez *et un poulailler*.
- ” 307, ligne 1 du texte, au lieu de *on pent*, lisez *on peut*.
- ” 307, tableau 8, au lieu de *maison*, lisez *maisons*.
- ” 353, ” 49, dernière colonne, au lieu de *largeug*, lisez *logements*.
- ” 363, ligne 9, au lieu de *chaudronnies*, lisez *chaudronniers*.
- ” 372, au lieu de tableau A, lisez B.

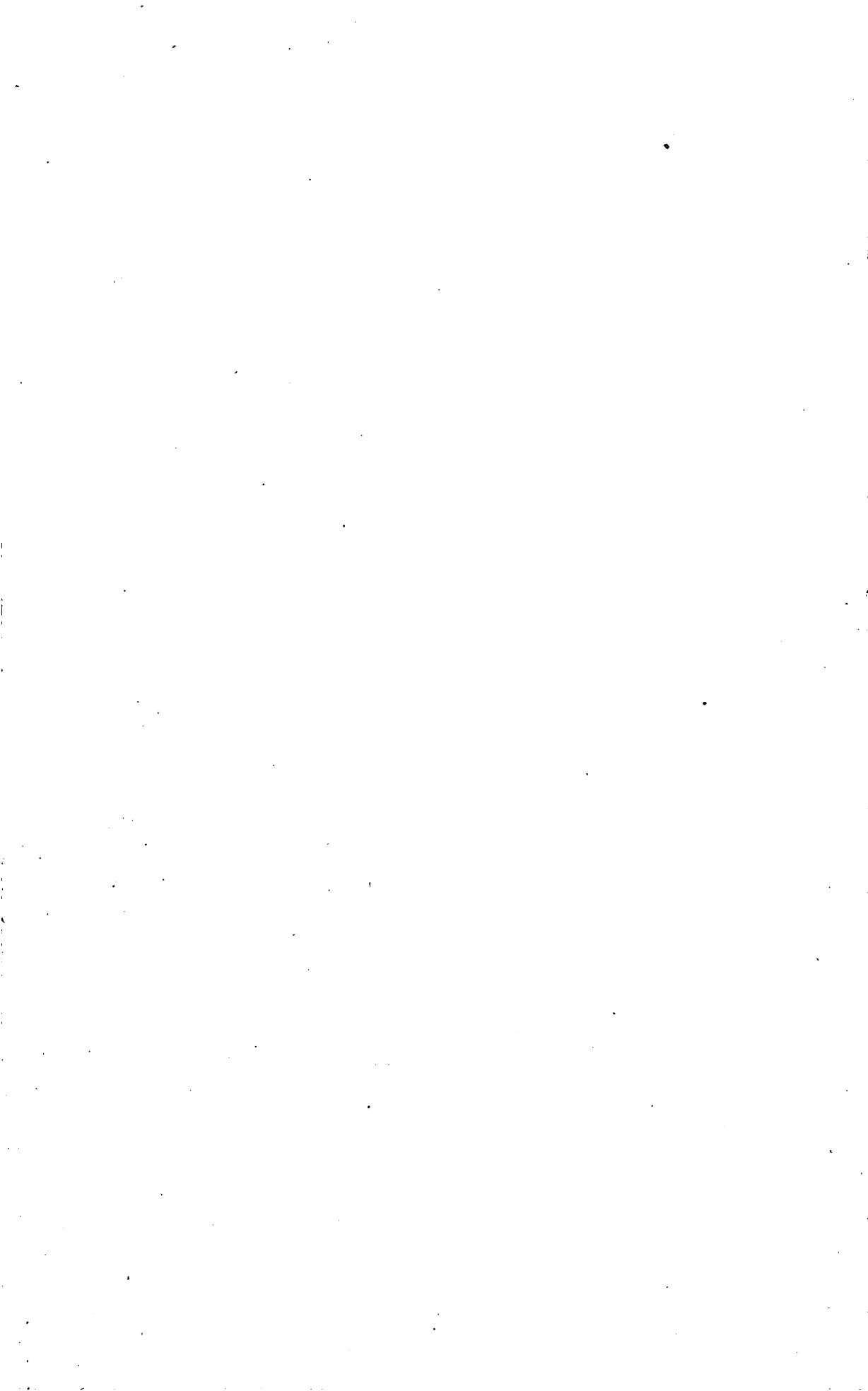


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Introduction</i>	I
Angleur.	V
CHAPITRE I ^{er} . — Renseignements généraux	1
CHAPITRE II. — Conditions hygiéniques de la localité	5
CHAPITRE III. — Relations de l'habitation avec les construc- tions environnantes.	8
CHAPITRE IV. — Population et utilisation des locaux	14
Surface et cube des logements	23
Occupation des pièces où l'on dort.	28
Dimensions des pièces où l'on dort.	34
Cube d'air	35
Promiscuité	39
CHAPITRE V. — Conditions économiques.	43
Loyer	43
Durée d'occupation	47
Revenu journalier du ménage	48
Menages secourus	50
Rapport du revenu au loyer	52
Professions des occupants	56
Le taux du loyer et les propriétaires.	61
CHAPITRE VI. — Etat d'entretien, d'ordre et de propreté du logement	62
CHAPITRE VII. — Eclairage naturel	66
CHAPITRE VIII. — Renouvellement de l'air.	66
CHAPITRE IX. — Approvisionnement d'eau potable	68
CHAPITRE X. — Eloignement des ordures ménagères et des déjections	70
Eaux de rebut	70
Eloignement des matières excrémentitielles.	72
Rebuts solides	76
Etables, poulaillers et pigeonniers	75
Grivegnée	77
CHAPITRE I ^{er} . — Renseignements généraux	79
CHAPITRE II. — Conditions hygiéniques de la localité	84
CHAPITRE III. — Relations de l'habitation avec les construc- tions environnantes	92
CHAPITRE IV. — Population et utilisation des locaux	105
Cuisines	111
Pièces où l'on dort	113
Cuisines-chambres à coucher	118
Dimensions des pièces où l'on dort.	120
Cube d'air.	130
Dimensions des autres pièces.	133
Promiscuité	135

	Pages
CHAPITRE V. — Conditions économiques	139
Loyer	139
Durée de l'occupation	153
Revenu du ménage	154
Ménages secourus par la charité	158
Rapport du revenu au loyer	160
Relevé des professions	164
CHAPITRE VI. — Etat d'entretien, d'ordre et de propreté de chaque logement	173
CHAPITRE VII. — Eclairage naturel	176
CHAPITRE VIII. — Renouvellement de l'air	181
CHAPITRE IX. — Approvisionnement d'eau	184
CHAPITRE X. — Eloignement des ordures ménagères et des déjections	186
Écoulement des eaux ménagères	186
Eloignement des matières excrémentielles	186
Rebuts solides	194
Étables, porcherics, poulaillers, pigeonniers	195
Bressoux	197
CHAPITRE I ^{er} . — Renseignements généraux	199
CHAPITRE II. — Conditions hygiéniques de la localité	203
CHAPITRE III. — Relations de l'habitation avec les construc- tions environnantes	210
CHAPITRE IV. — Population et utilisation des locaux	222
Conditions de l'occupation du logement	223
Surface et cube des logements	225
Cuisines	230
Pièces où l'on dort	231
Cuisines-chambres à coucher	234
Dimensions des pièces où l'on dort	237
Cube d'air	248
Dimensions des autres pièces	251
Promiscuité	253
CHAPITRE V. — Conditions économiques	257
Loyer	257
Durée de l'occupation	262
Revenu du ménage	263
Ménages secourus par la charité	266
Rapport du revenu au loyer	268
Relevé des professions	272
CHAPITRE VI. — Etat d'entretien, d'ordre et de propreté de chaque logement	281
CHAPITRE VII. — Eclairage naturel	281
CHAPITRE VIII. — Renouvellement de l'air	284
CHAPITRE IX. — Approvisionnement d'eau	286
CHAPITRE X. — Eloignement des ordures ménagères et des déjections	286
Écoulement des eaux ménagères	286

	Pages
Eloignement des matières excrémentitielles.	287
Rebuts solides	296
Etables, porcheries, poulaillers, pigeonniers	296
Jupille	299
CHAPITRE I ^{er} . — Renseignements généraux	301
CHAPITRE II. — Conditions hygiéniques de la localité. . .	305
CHAPITRE III. — Relations de l'habitation avec les construc- tions environnantes.	311
CHAPITRE IV. — Population et utilisation des locaux	321
Dimensions des pièces où l'on dort.	335
Cube d'air.	342
Promiscuité	346
CHAPITRE V. — Conditions économiques.	351
Loyer	351
Durée de l'occupation	356
Revenu du ménage	356
Ménages secourus.	358
Rapport du revenu au loyer	359
Relevé des professions	362
CHAPITRE VI. — Etat d'entretien, d'ordre et de propreté du logement	368
CHAPITRE VII. — Eclairage naturel.	369
CHAPITRE VIII. — Renouvellement de l'air	373
CHAPITRE IX. — Approvisionnement d'eau	375
CHAPITRE X. — Eloignement des ordures ménagères et des déjections	376
Ecoulement des eaux ménagères	376
Eloignement des matières excrémentitielles.	377
Rebuts solides	385
Etables, porcheries, poulaillers, pigeonniers	385
Tableaux récapitulatifs	387